

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM^{1 2} : **CONSOLIDATION DU GROUPE CRELAN**

Forme juridique³: SOCIETE ANONYME DE DROIT PRIVE

Adresse: Boulevard SYLVAIN DUPUIS.....N°: 251..... Boîte:

Code postal: 1070 Commune: BRUXELLES

Pays: BELGIQUE

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.....

Adresse Internet⁴: http://www.

Adresse e-mail⁴ :

Numéro d'entreprise

COMPTES CONSOLIDÉS en

communiqués à l'assemblée générale du

et relatifs à l'exercice couvrant la période du au

Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE
Dénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, §2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations*)

.....
.....

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 244.....

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

1 Biffer la mention inutile.
2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.
3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.
4 Mention facultative.
5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ
LES COMPTES CONSOLIDÉS****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

Monsieur Jan ANNAERT , Adm. indépendant, De Vis 30, 2930 BRASSCHAAT
Monsieur Benoît BAYENET , Administrateur, Rue du Purnode 14, 5501 AWAGNE
Monsieur Joris CNOCKAERT , Administrateur exécutif, Kruiskensstraat 68, 9420 ERPE-MERE
Monsieur Bernard DE MEULEMEESTER , Administrateur, Boerendreef 17, 2970 SCHILDE
Monsieur Pieter DESMEDT , Administrateur exécutif, Bleidenhoek 9, 2570 DUFFEL
Monsieur Alain DIEVAL (jusqu'au 28 avril 2022), Adm. indépendant, Avenue de Flandre 24, 59700 MARCQ-EN-BAROEUL (France)
Monsieur Jean-Pierre DUBOIS (jusqu'au 28 avril 2022), Vice-Président, Rue Saint-Georges 5, 1370 JODOIGNE
Monsieur Xavier GELLYNCK , Administrateur, Beekstraat 35, 9920 LIEVEGEM
Monsieur Jeroen GHYSEL (jusqu'au 24 août 2022), Administrateur, Sterrelaan 45, 1740 TERNAT
Monsieur Jean-Paul GREGOIRE, Administrateur exécutif, Avenue des martins pêcheurs 13, 1640 RHODE-SAINT-GENESE
Monsieur Eric HERMANN , Adm. indépendant, Champ de Présenne 46, 1390 GREZ-DOICEAU
Monsieur Robert JOLY (jusqu'au 28 avril 2022), Administrateur, Rue de l'Estroit 37, 5640 METTET
Monsieur Pierre LEONARD (à partir du 28 avril 2022), Adminstrateur, Chemin du Buc 17, 5501 LISOGNE
Monsieur Frédéric MAHIEU (à partir du 28 décembre 2022), Administrateur exécutif, Rue Hubble 32, 4031 ANGLEUR
Madame Claude MELEN (à partir du 28 avril 2022), Adminstrateur, Rue Paul Streel 25A, 4340 AWANS
Madame Sarah SCAILLET (à partir du 28 avril 2022), Administrateur, Rue des Soldats 75, 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE
Madame Marianne STREEL, Administrateur, Rue du Spinoy 3, 5080 RHISNES
Monsieur Paul THYSENS , Adm. indépendant, Herendreef 19, 3001 HEVERLEE
Monsieur Hendrik VANDAMME, Administrateur, Kruishofstraat 2, 8400 OOSTENDE
Madame Agnes VAN DEN BERGE , Adm. indépendant, Leopold II-laan 10 bus 08.02, 8400 OOSTENDE
Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, Administrateur exécutif, Rue d'Alsace-Lorraine 10/3e, 1050 IXELLES
Monsieur Luc VERSELE, Président, Schoutput 15, 9830 SINT-MARTENS-LATEM
Monsieur Philippe VOISIN, Président C.D., Rue Albert Lancaster 12, 1180 BRUXELLES
Monsieur Clair YSEBAERT (jusqu'au 28 avril 2022), Administrateur, Moregemplein 9, 9790 WORTEGEM-PETEM
EY Réviseurs d'Entreprises SRL (Jean-François HUBIN) , Commissaire, De Kleetlaan 2, 1831 DIEGEM

Comptes annuels consolidés 2022

Bilan consolidé	
Etat consolidé du résultat global	
Tableau consolidé des flux de trésorerie	
Tableau consolidé des variations des fonds propres	

Annexes

1. OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉVOLUTION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT	13
1.1. OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉVOLUTION DU BILAN	13
1.2. OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉVOLUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT	14
2. INFORMATION GÉNÉRALE	18
2.1. DENOMINATION OFFICIELLE ET FORME JURIDIQUE DE L'ENTITE	18
2.2. LE DOMICILE ET LE PAYS DANS LEQUEL ELLE A ÉTÉ ENREGISTRÉE ET L'ADRESSE DE SON SIÈGE SOCIAL	18
2.3. ACTIVITÉS PRINCIPALES	18
2.4. STRUCTURE DU GROUPE CRELAN	19
2.5. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	20
2.6. LES COLLABORATEURS DU GROUPE	20
2.7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	20
2.7.1. <i>Dividende</i>	20
2.7.2. <i>Événements importants survenus après la date de clôture du bilan</i>	20
3. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ IAS/IFRS	21
3.1. APPLICATION DE NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS	21
4. NOTES RELATIVES AU BILAN	22
4.1. TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES	22
4.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	22
4.3. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	22
4.4. PRÊTS ET CRÉANCES	26
4.4.1. <i>Prêts et créances</i>	26
4.4.2. <i>Forbearance</i>	33
4.4.3. <i>Expositions performantes et non-performantes</i>	34
4.4.3.1. <i>Par type d'exposition</i>	35
4.4.3.2. <i>Par Stage</i>	36
4.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37
4.6. GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38
4.7. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	39
4.8. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS	41
4.9. IFRS 16	42
4.10. DISPONIBLE À LA VENTE : CRELAN INSURANCE SA	44
4.11. PASSIFS FINANCIERS	45
4.11.1. <i>Passifs financiers évalués au coût amorti</i>	45
4.11.1.1. <i>Dépôts</i>	45
4.11.1.2. <i>Dettes représentées par un titre, y compris les obligations</i>	46
4.11.1.3. <i>Passifs subordonnés</i>	46
4.11.1.4. <i>Autres passifs financiers</i>	47
4.11.1.5. <i>Prêts TLTRO</i>	47
4.11.2. <i>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>	48
4.12. PROVISIONS	48
4.13. AVANTAGES DU PERSONNEL	49
4.13.1. <i>Engagements de retraite Crelan (et Europabank)</i>	49
4.13.2. <i>Engagements de retraite AXA Bank Belgium</i>	55
4.14. DERIVES ET TRAITEMENT COMPTABLE	57

4.15.	JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS	63
4.15.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti</i>	64
4.15.2.	<i>Évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur</i>	66
4.16.	COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	71
4.17.	FONDS PROPRES	73
4.18.	ACTIFS GREVES	75
4.19.	RISQUE DE CREDIT MAXIMAL	76
4.20.	RAPPORT DE DURABILITE	77
5.	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	78
5.1.	PRODUITS ET CHARGES D'INTERET	78
5.2.	PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS	79
5.3.	DIVIDENDES	79
5.4.	PROFITS ET PERTES REALISES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT	80
5.5.	PROFITS ET PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS, OPERATIONS DE COUVERTURE ET DIFFERENCES DE CHANGE.....	80
5.6.	BADWILL.....	80
5.7.	PROFITS ET PERTES SUR LA DE-COMPTABILISATION D'ACTIFS AUTRES QUE CEUX DESTINES A LA VENTE.....	81
5.8.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	81
5.9.	CHARGES ADMINISTRATIVES	82
5.9.1.	<i>Charges de personnel</i>	82
5.9.2.	<i>Dépenses générales et administratives</i>	82
5.9.3.	<i>Contributions aux Fonds de résolution et aux Systèmes de garantie des dépôts</i>	83
5.10.	DEPRECIATIONS.....	83
5.11.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	84
5.12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES.....	85
5.13.	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	85
5.14.	INFORMATION SECTORIELLE.....	86
6.	NOTES RELATIVES AUX TRANSACTIONS HORS BILAN	87
7.	GESTION DES RISQUES.....	88
7.1.	INTRODUCTION.....	88
7.1.1.	<i>Gestion des risques pendant une procédure d'intégration et de migration</i>	88
7.1.2.	<i>Gestion des risques dans un contexte de crise énergétique</i>	89
7.1.2.1.	<i>Gouvernance interne</i>	89
7.1.2.2.	<i>Mesures au niveau du secteur bancaire belge</i>	90
7.1.3.	<i>Cadre de gestion des risques</i>	90
7.2.	RISQUE DE SOLVABILITE	94
7.2.1.	<i>Gestion</i>	94
7.2.2.	<i>Cadre réglementaire.....</i>	94
7.2.3.	<i>Fonds propres et engagements éligibles</i>	95
7.2.4.	<i>Exigences réglementaires de fonds propres.....</i>	97
7.2.5.	<i>Titrisation – Transfert des risques importants</i>	98
7.2.6.	<i>Ratios de capital.....</i>	98
7.2.7.	<i>Capital économique.....</i>	98
7.2.8.	<i>Ratio de levier.....</i>	100
7.3.	RISQUE DE LIQUIDITE	100
7.3.1.	<i>Gestion du risque de liquidité.....</i>	100
7.3.1.1.	<i>Politique de risque, cadre de limites et rapports</i>	100
7.3.1.2.	<i>Politiques de gestion du risque de liquidité</i>	102
7.3.2.	<i>Évaluation du coussin de liquidité.....</i>	102
7.4.	RISQUE DE CREDIT	103
7.4.1.	<i>Gestion du risque de crédit.....</i>	103
7.4.1.1.	<i>Impact de la crise énergétique sur le portefeuille du groupe</i>	104
7.4.1.1.1.	<i>Règles de tolérance</i>	104
7.4.1.1.2.	<i>Superposition de gestion</i>	104
7.4.1.2.	<i>Politique de risque, cadre de limites et rapports</i>	105
7.4.1.3.	<i>Portfolio</i>	106

7.4.2.	<i>Exposition au risque de crédit</i>	106
7.4.3.	<i>Qualité du crédit</i>	107
7.4.3.1.	Définition du défaut de paiement.....	107
7.4.3.2.	Politique d'acceptation.....	107
7.4.3.3.	Stages de la qualité du crédit.....	107
7.4.3.3.1.	Performant – Stage 1.....	107
7.4.3.3.2.	Sous-performant – Stage 2.....	108
7.4.3.3.3.	Non performant – Stage 3.....	108
7.4.3.4.	Ajustements spécifiques et généraux pour risque de crédit.....	108
7.4.3.5.	Atténuation du risque de crédit.....	109
7.4.3.6.	Principaux types de garanties reçues.....	109
7.4.3.7.	Variations du stock des ajustements pour risque de crédit.....	110
7.4.3.8.	Évolution du portefeuille en 2022.....	110
7.4.4.	<i>Approche standardisée</i>	111
7.4.4.1.	Portefeuilles selon l'approche normalisée.....	111
7.4.4.1.1.	Produits dérivés et mises en pension.....	111
7.4.4.1.2.	Portefeuille d'investissement.....	111
7.4.4.1.3.	Participations.....	112
7.4.4.1.4.	Autres petits portefeuilles.....	112
7.4.5.	<i>Approche fondée sur la notation interne (NI)</i>	113
7.4.5.1.	Généralités.....	113
7.4.5.2.	Modèles fondés sur la notation interne.....	113
7.4.5.3.	Pertes anticipées.....	114
7.4.5.4.	Dépréciations.....	114
7.4.5.5.	Mécanismes de contrôle des systèmes de notation.....	114
7.4.5.6.	Expositions selon l'approche NI.....	114
7.4.5.7.	Planchers réglementaires.....	115
7.4.5.8.	Réglementation spécifique belge.....	115
7.4.6.	<i>Perspectives macroéconomiques</i>	115
7.4.6.1.	Sensibilité de la perte de crédit anticipée aux perspectives macroéconomiques.....	116
7.5.	RISQUE DE CREDIT DE CONTREPARTIE	117
7.6.	RISQUE DE MARCHE	119
7.6.1.	<i>Risque de taux d'intérêt Portefeuille bancaire</i>	119
7.6.1.1.	Gestion du risque de taux d'intérêt.....	120
7.6.1.1.1.	Politique de risques, cadre de limites et rapports.....	120
7.6.1.1.2.	Politiques relatives aux techniques de couverture et d'atténuation des risques.....	120
7.6.1.1.3.	Exposition au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.....	121
7.6.2.	<i>Risque de marché Portefeuille de négociation</i>	121
7.6.2.1.	Gestion du risque de marché.....	121
7.6.2.1.1.	Politique de risques, cadre de limites et rapports.....	121
7.6.2.1.2.	Politiques relatives aux techniques de couverture et d'atténuation des risques.....	122
7.6.2.1.3.	Expositions au risque de marché pour le portefeuille de négociation.....	122
7.6.3.	<i>Risque de change</i>	123
7.7.	RISQUE OPERATIONNEL	123
7.7.1.	<i>Gestion du risque opérationnel</i>	123
7.7.1.1.	Politique de risque, cadre de limites et rapports.....	123
7.7.1.2.	Politiques relatives aux techniques de couverture et d'atténuation des risques.....	124
7.7.1.3.	Risques de sécurité.....	125
7.7.1.4.	Risques de conformité.....	126
7.8.	AUTRES RISQUES	128
7.8.1.	<i>Risque politique et réglementaire</i>	128
7.8.2.	<i>Risque de modèle</i>	128
7.8.3.	<i>Risque ESG</i>	129
7.8.4.	<i>Risque lié à la pension</i>	132
7.8.5.	<i>Risque commercial</i>	132
7.8.6.	<i>Risque de règlement</i>	132
7.8.7.	<i>Risque de titrisation</i>	133
8.	SOMMAIRE DES PRINCIPALES BASES D'ÉVALUATION POUR LE REPORTING FINANCIER	134
8.1.	GENERALITES	134
8.2.	LA CONSOLIDATION	134
8.3.	ENREGISTREMENT DANS LE BILAN	134

8.3.1.	<i>Enregistrer / ne pas enregistrer dans le bilan</i>	134
8.3.2.	<i>Date de transaction et date de règlement</i>	135
8.4.	ACTIFS FINANCIERS	135
8.4.1.	<i>Business model (modèle d'entreprise)</i>	135
8.4.2.	<i>Flux de trésorerie contractuels de l'actif financier</i>	135
8.4.3.	<i>Règles spécifiques</i>	136
8.4.4.	<i>Classifications</i>	136
8.4.4.1.	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	136
8.4.4.2.	Actifs financiers non commerciaux obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat	136
8.4.4.3.	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	136
8.4.4.4.	Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Other Comprehensive Income) 137	
8.4.4.5.	Actifs financiers au coût amorti.....	137
8.4.4.6.	Reclassements.....	137
8.4.5.	<i>Réductions de valeur</i>	138
8.4.5.1.	Estimation du risque de crédit.....	138
8.4.5.2.	Détermination de la perte de valeur.....	139
8.4.5.3.	Défaut de paiement.....	140
8.4.5.4.	Dépréciations relatives à des actifs financiers achetés ou à des actifs financiers déjà dépréciés à l'origine	140
8.5.	PASSIFS FINANCIERS	140
8.5.1.	<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	141
8.5.2.	<i>Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>	141
8.5.3.	<i>Autres passifs financiers</i>	141
8.6.	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	142
8.7.	CESSIONS-RETROCESSIONS DE TITRES	142
8.8.	GARANTIES FINANCIERES FOURNIES	142
8.9.	COMPENSATION D'UN ACTIF ET D'UN PASSIF FINANCIERS	142
8.10.	DERIVES ET TRANSACTIONS DE COUVERTURE	142
8.10.1.	<i>Comptabilisation et évaluation</i>	142
8.10.2.	<i>Couverture</i>	143
8.10.3.	<i>Dérivés incorporés</i>	144
8.11.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	144
8.12.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	145
8.13.	AIDES D'ÉTAT	145
8.14.	REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (IFRS 3)	146
8.15.	DEPRECIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS	146
8.16.	PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	146
8.17.	PRODUITS ET CHARGES D'INTERET	147
8.18.	PROVISIONS ET PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	147
8.19.	DIVIDENDES	148
8.20.	GAINS ET PERTES REALISES ET NON REALISES	148
8.21.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	148
8.22.	CONTRATS DE LOCATION	148
8.23.	AVANTAGES DU PERSONNEL	149
8.24.	TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET FLUX DE TRESORERIE	150
8.25.	EFFETS DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE	150
8.26.	FONDS PROPRES	151
8.27.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	151
8.27.1.	<i>Principales sources d'incertitude de l'estimation</i>	151
8.27.2.	<i>Événements postérieurs à la clôture du bilan</i>	152
8.27.3.	<i>Changements d'estimations et de méthodes comptables</i>	152

Comptes Annuels Consolidés 2022

Bilan Consolidé

Actifs (en EUR)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts directement exigibles	4.1.	7.130.436.023	4.995.388.966
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4.2.	11.751.718	46.209.151
Actifs financiers obligatoirement désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	4.3.	6.494.954	6.817.925
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	4.3.	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	4.3.	242.148.851	417.550.258
Actifs financiers évalués au coût amorti		48.748.763.581	46.747.763.891
<i>Titres de créance</i>	4.3.	969.923.456	1.021.065.405
<i>Prêts et créances (y compris les contrats de location financement)</i>	4.4.	47.778.840.125	45.726.698.486
Dérivés utilisés pour la couverture	4.14.	325.518.582	17.070.019
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.15.	-3.149.398.494	431.353.867
Immobilisations corporelles	4.5.	84.612.482	84.361.376
Goodwill et immobilisations incorporelles	4.6.	47.118.576	44.435.710
Investissements dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées		12.686.005	12.686.264
Actifs d'impôts	4.7.	216.807.015	48.855.347
Autres actifs	4.8.	165.356.098	159.367.589
Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	4.10.	0	0
Total actifs		53.842.295.391	53.011.860.363
Passifs (en EUR)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4.2.	36.418.642	44.398.252
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	4.11.2.	376.190.783	742.648.663
Passifs financiers évalués au coût amorti		50.483.073.823	49.537.070.330
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	4.11.1.1.	1.388.156.060	1.449.350.189
<i>Dépôts d'établissements autres que de crédit</i>	4.11.1.1.	42.404.600.558	41.200.800.246
<i>Dettes représentées par un titre, y compris les obligations</i>	4.11.1.2.	5.950.058.478	6.362.888.120
<i>Dettes subordonnées</i>	4.11.1.3.	209.047.595	226.316.082
<i>Autres dettes financières</i>	4.11.1.4.	531.211.132	297.715.693
Dérivés utilisés pour la couverture	4.14.	7.076.007	53.640.768
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.15.	-40.456.212	3.787.639
Provisions	4.12.	246.758.423	181.876.734
Passifs d'impôts	4.7.	237.499.893	51.563.175
Autres passifs	4.8.	164.607.600	202.855.611
Passifs liés à des groupes d'actifs destinés à la vente et à des activités abandonnées	4.10.	0	0
Total passifs		51.511.168.959	50.817.841.172
Fonds Propres (en EUR)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Capital émis		912.298.467	895.456.452
<i>Capital libéré</i>	4.17.	912.298.467	895.456.452
<i>Capital appelé non libéré</i>		0	0
Agio		0	0
Autres instruments de capitaux propres émis	4.17.	245.171.946	244.400.438
Autres capitaux propres			0
Autres éléments du résultat global		5.784.762	4.655.594
Postes non reclassés en résultat		2.873.857	1.649.188
<i>Gains/pertes actuariels pour les plans de pension</i>	4.17.	-13.917.633	1.649.188
<i>Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>	4.17.	-33.863	0
<i>Variations de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat en raison de changements dans leur risque de crédit</i>	4.17.	16.825.353	0
Postes susceptibles d'être reclassés dans le compte de résultat		2.910.905	3.006.407
<i>Variations de la juste valeur des instruments de dette désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>	4.17.	2.910.905	3.006.407
Réserves (y compris les résultats non distribués)	4.17.	1.009.671.703	389.160.642
Résultat de l'exercice	4.17.	158.199.554	660.346.065
Intérêts minoritaires		0	0
Total des capitaux propres		2.331.126.432	2.194.019.191
Total des passifs et des fonds propres		53.842.295.391	53.011.860.363

Etat consolidé du résultat total

Etat des résultats réalisés et non-réalisés (en EUR)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Activités ordinaires			
Produits et charges financiers et opérationnels		774.105.912	362.490.775
Produits d'intérêt	5.1.	813.288.828	303.617.350
Charges d'intérêt	5.1.	-135.192.782	-47.956.834
Dividendes	5.3.	791.622	1.121.098
Produits d'honoraires et de commissions	5.2.	247.213.736	129.850.673
Charges d'honoraires et de commissions	5.2.	-193.623.813	-96.506.384
Gains et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net)	5.4.	7.459.366	2.635.249
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net)	5.5.	-64.492.840	6.484
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (nets)	5.5.	51.220.887	133.569
Gains ou (-) pertes sur les actifs financiers non commerciaux devant être évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, nets		-186.253	
Ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation des opérations de couverture	5.5.	10.498.903	2.978.443
Réévaluation des différences de taux de change	5.5.	1.406.942	948.366
Gains et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net)	5.7.	-2.744	46.659.643
Autres produits opérationnels	5.8.	36.028.219	27.794.358
Autres charges opérationnelles	5.8.	-304.159	-9.391.240
Charges administratives		-492.809.145	-233.390.735
Dépenses de personnel	5.9.1.	-184.374.299	-91.417.175
Dépenses générales et administratives	5.9.2.	-308.434.846	-141.973.560
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	5.9.3.	-45.362.850	-20.732.847
Amortissements		-15.740.263	-11.208.492
Immobilisations corporelles	4.5.	-11.064.188	-7.434.915
Immobilisations incorporelles (autres que goodwill)	4.6.	-4.676.075	-3.773.577
Variation des gains ou (pertes), net		147.659	-222.824
Provisions	4.12.	13.974.347	2.577.990
Dépréciations	5.10.	-24.651.363	-22.278.213
Dépréciations sur actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		-24.651.363	-22.278.213
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)</i>		0	0
<i>Actifs financiers évalués au coût amorti</i>		-24.651.363	-22.278.213
Dépréciations sur immobilisations corporelles		0	0
Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat		3.731.000	598.807.907
Pertes et profits sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente*		0	8.485.840
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS		213.395.297	684.529.401
Charges fiscales (impôt sur le résultat) associées au résultat des activités ordinaires	5.11.	-55.195.743	-24.183.337
<i>Impôts exigibles</i>		-37.889.458	-11.315.500
<i>Impôts différés</i>		-17.306.285	-12.867.837
PROFIT OU PERTE (NET)		158.199.554	660.346.064
Etat des résultats non-réalisés			
Résultats non réalisés pouvant être reclassés à l'avenir dans les résultats réalisés		-95.552	878.526
<i>Réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)</i>		-82.277	878.526
<i>Impôt sur le revenu relatif aux éléments transférables au profit ou (-) à la perte</i>		-13.275	
Résultats non réalisés qui ne seront jamais inclus dans les résultats obtenus		1.224.670	5.077.225
<i>Gains/(Pertes) actuariels sur régimes à prestations définies</i>		-21.356.835	5.077.225
<i>Variations de la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat attribuables à des changements dans leur risque de crédit</i>		-33.863	
<i>Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>		22.433.804	
<i>Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés</i>		181.564	
Total des résultats non-réalisés (net)		1.129.118	5.955.751
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année		159.328.672	666.301.815

* Suite à la décision de vendre Crelan Insurance en 2021, les résultats de Crelan Insurance au 31/12/2021 sont reclassés sur une ligne séparée en tant que Pertes et profits sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente (voir section 4.10)

Tableau consolidé des flux de trésorerie

ACTIVITES OPERATIONNELLES	31/12/2022 en EUR	31/12/2021 en EUR
Résultat net	158.199.554	660.346.065
Rapprochement entre le résultat net et les flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles	119.688.584	26.020.959
(Charge d'impôt sur le revenu courant et différé comptabilisée dans le compte de résultat)	0	0
Charges d'impôts exigibles et différés, comptabilisés en résultat	55.195.744	26.969.325
Gains ou pertes de change latents	0	-948.366
Résultat de l'évaluation par le biais du compte de résultat	64.492.840	0
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT	26.320.305	37.304.070
Amortissements	15.643.288	11.197.980
Dépréciations	24.651.364	22.277.302
Provisions nettes (reprises)	-13.974.347	3.820.608
Résultat net sur vente d'immobilisations corporelles	0	8.180
Autres ajustements	1.076.648	-20.272.561
Flux de trésorerie résultant de résultats opérationnels avant variations des actifs et passifs opérationnels	305.285.091	703.398.533
Diminution (augmentation) du fonds de roulement (hors trésorerie et les équivalents de trésorerie) :	1.927.607.791	0
Geconsolid. kasstroomov. (FR)	-2.353.001.571	-27.515.672.632
Diminution (augmentation) des comptes courants auprès des banques centrales	0,00	0,00
Diminution (augmentation) des actifs financiers au coût amorti	-2.025.503.396	-26.905.674.926
Diminution (augmentation) des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés	175.305.905	-407.880.471
Diminution (augmentation) des actifs financiers détenus à des fins de transaction	34.457.433	-46.169.692
Diminution (augmentation) des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	322.971	1.104.023
Diminution (augmentation) des actifs financiers non négociables évalués obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat.	0	0
Diminution (augmentation) des dérivés d'actifs, comptabilité de couverture	-308.448.563	-14.192.450
Diminution (augmentation) des autres actifs (définition du bilan)	-229.135.921	-142.859.116
Augmentation (diminution) des passifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) :	4.280.609.362	29.017.432.748
Augmentation (diminution) des dépôts des établissements de crédit et des banques centrales	-61.194.129	1.036.626.918
Augmentation (diminution) des dépôts (autres que ceux des établissements de crédit)	1.203.513.566	21.231.574.352
Augmentation (diminution) des titres de dette, y compris les obligations	-412.829.642	5.680.383.428
Augmentation (diminution) des passifs financiers détenus à des fins de transaction	-72.472.450	43.004.379
Augmentation (diminution) des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-366.457.880	742.648.663
Augmentation (diminution) des dérivés de passifs, comptabilité de couverture	3.489.943.749	7.377.538
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers	233.782.190	0
Augmentation (diminution) des autres passifs (définition du bilan)	266.323.958	275.817.470
	2.232.892.882	2.205.158.649
Impôts sur le résultat (payés) remboursés	-39.007.704	9.983.731
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	2.193.885.178	2.215.142.380
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	31/12/2022 en EUR	31/12/2021 en EUR
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'actifs corporels)	-11.315.293	-16.219.192
Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs corporels	0	0
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles)	-7.261.709	-12.421.896
Entrées liées à la cession de coentreprises, d'entreprises associées et de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	46.659.820
(Paiements en espèces pour l'investissement dans les coentreprises, les entreprises associées et les filiales, nets de la trésorerie acquise)	0	-775.231.000
Autres entrées de trésorerie provenant des activités d'investissement	0	314.627
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-18.577.002	-756.897.641
ACTIVITES DE FINANCEMENT	31/12/2022 en EUR	31/12/2021 en EUR
(Dividendes versés)	-26.604.530	199.347.416
(Intérêts payés AT1)	-13.230.113	0
Entrées de trésorerie provenant de l'émission de passifs subordonnés	0	0
(Sorties de trésorerie pour rembourser des dettes subordonnées)	-17.268.487	-50.204.040
Entrées de trésorerie provenant de l'émission ou de remboursement d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres	16.842.015	243.336.034
(Autres sorties de trésorerie liées à des activités de financement)	0	-125.283
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-40.261.115	392.354.127
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie	0	0
	2.135.047.061	1.850.598.866
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2.135.047.061	1.850.598.866
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	4.995.388.966	3.144.790.100
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	7.130.436.027	4.995.388.966
Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	0	0
Fonds en caisse	105.854.410	105.088.041
Avoirs auprès des banques centrales	6.931.111.039	4.792.091.611
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti	93.470.575	98.209.314
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fin d'exercice	7.130.436.024	4.995.388.966
<i>Dont : montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'entreprise, mais non disponibles pour le groupe</i>	419.513.333	195.161.055
Facilités de financement non appelées (avec ventilation, si important)	0	0
Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie opérationnels:	0	0
Produits d'intérêts reçus	1.009.709.842	210.229.357
Dividendes reçus	791.622	1.121.098
Charges financières payées	333.070.103	194.094.999

Tableau consolidé des variations des fonds propres

	Capital social	Autres instruments de capitaux propres émis	Autres éléments du résultat global	Réserves (y compris les résultats non distribués)	Résultat de l'exercice	Total
Solde d'ouverture au 1er janvier 2022	895.456.452,00	244.400.438,00	4.655.594,00	389.160.642,00	660.346.065,00	2.194.019.191,00
Émission d'actions ordinaires	16.842.015,00			0,00		16.842.015,00
Dividendes				-39.834.643,00		-39.834.643,00
Autre augmentation ou (-) diminution des capitaux propres		771.508,00		682.191.903,00	-682.192.266,00	771.145,00
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année			1.129.169,00		158.199.554,00	159.328.723,00
Solde de clôture au 31 décembre 2022	912.298.467,00	245.171.946,00	5.784.763,00	1.009.671.702,00	158.199.554,00	2.331.126.431,00

	Capital social	Autres instruments de capitaux propres émis	Autres éléments du résultat global	Réserves (y compris les résultats non distribués)	Résultat de l'exercice	Total
Solde d'ouverture au 1er janvier 2022	896.520.900,00	0,00	-1.300.156,00	348.793.667,00	45.602.831,00	1.289.617.242,00
Émission d'actions ordinaires						
Émission des autres instruments de capitaux propres		244.400.438,00				244.400.438,00
Réduction du capital	-1.064.448,00					-1.064.448,00
Dividendes				-26.228.313,00		-26.228.313,00
Transferts entre les composantes des capitaux propres				4.398.619,00	-67.449.032,00	-63.050.413,00
Augmentation ou (-) diminution des capitaux propres résultant de regroupements d'entreprises			24.917.625,00	-1,00		24.917.624,00
Autre augmentation ou (-) diminution des capitaux propres				62.196.670,00		62.196.670,00
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année			-18.961.875,00		682.192.266,00	663.230.391,00
Solde de clôture au 31 décembre 2022	895.456.452,00	244.400.438,20	4.655.594,00	389.160.642,00	660.346.065,00	2.194.019.191,00

Abréviations

ABE	: Autorité Bancaire Européenne
ABS	: Asset-Backed Securities
ALM	: Asset & Liability Management
ATM	: Automated Teller Machine
AVD	: Ajustement de la Valeur de la Dette
BCBS	: Basel Committee on Banking Supervision
BCE	: Banque Centrale Européenne
BNB	: Banque Nationale de Belgique
BSRC	: Balance Sheet Risk Committee
CAD	: Capital Adequacy
CBCB	: Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire
CDS	: Credit Default Swap
CFC	: Capital and Funding Committee
CIR	: Crelan Insurance
COREP	: Common Solvency Ratio Reporting
CRD	: Capital Requirements Directive
CRO	: Chief Risk Officer
CRR	: Capital Requirements Regulation
CSA	: Credit Support Annex
CTX	: Contentieux
CVA	: Credit Valuation Adjustment
DBO	: Defined Benefit Obligation
DFR	: Deposit Facility Rate
DVA	: Debit Valuation Adjustment
EAD	: Exposure At Default
EB	: Europabank
EBA	: European Banking Authority
ECB	: European Central Bank
EMIR	: European Market Infrastructure Regulation
EMTN	: European Medium Term Notes
EONIA	: Euro OverNight Index Average
ERM	: External Risk Management
ESTER	: European Short Term Rate
ETP	: Equivalent Temps Plein
EUR	: Euro
FVOCI	: Fair Value through Other Comprehensive Income
FVPL	: Fair Value through Profit and Loss
GDP	: Gross Domestic Product
GMRA	: Global Repurchase Master Agreement
HQLA	: High Quality Liquid Asset
HTC	: Hold-to-Collect
IAS	: International Accounting Standards
IBNR	: Incurred But Not Reported
ICAAP	: Internal Capital Adequacy Assessment Process
IFRIC	: International Financial Reporting Interpretations Committee
IFRS	: International Financial Reporting Standards
ILS	: Internal Liquidity Stress
IRB	: Internal Ratings Based
IRS	: Interest Rate Swap
ISDA	: International Swap and Derivatives Association

LCH	: London Clearing House
LCR	: Liquidity Coverage Ratio
LGD	: Loss Given Default
LL	: Lease Liabilities
LRC	: Lending Risk committee
MBS	: Mortgage-Backed Securities
MRO	: Main Refinancing Operation
MtM	: Mark to Market
NSFR	: Net Stable Funding ratio
OCI	: Other Comprehensive Income
OLO	: Obligation Linéaire Obligations
OR	: Operational Risk
ORM	: Operational Risk Management
O-SII	: Other Systemically Important Institution
OTC	: Over-The-Counter
PD	: Probability of Default
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petite ou Moyenne Entreprise
POCI	: Purchased or Originated Credit-Impaired
PUC	: Projected Unit Credit
RAF	: Risk Appetite Framework
RDI	: Revenu Définitivement Imposé
REPO	: Sale and Repurchase Agreement
RMSA	: Risk & Monitoring Self-Assessment
RoU	: Right-of-Use
RWA	: Risk-Weighted Asset
SA	: Société Anonyme
SC	: Société Coopérative
SCRL	: Société Coopérative à Responsabilité Limitée
SNP	: Senior Non Preferred
SPPI	: Solely Payments of Principal and Interest
SREP	: Supervisory Review and Evaluation Process
SRT	: Significant Risk Transfer
STeLF	: Short-Term Liquidity Framework
TLTRO	: Targeted Longer-Term Refinancing Operation
TRIM	: Targeted Review of Internal Models
USD	: US Dollar
VaR	: Value-at-Risk

Annexes

1. Observations générales sur l'évolution du bilan et du compte de résultat

1.1. Observations générales sur l'évolution du bilan

En 2022, le total bilantaire du Groupe a augmenté de 830,0 millions d'EUR. En ce qui concerne la composition de l'actif du bilan, les actifs financiers restent évalués au coût amorti. Avec 90,5%, ils demeurent la principale composante de l'actif. La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales constituent la deuxième composante la plus importante avec 13,2%.

À l'actif, c'est la rubrique "trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales" qui enregistre la plus forte augmentation avec +2,135 milliards d'EUR. Cette augmentation est principalement due aux avoirs auprès de la banque centrale. Les prêts et créances à la clientèle enregistrent quant à eux une progression de +2,001 milliards d'EUR. Cette augmentation est due à une bonne production de crédits, supérieure aux remboursements de 2022. En 2022, la production de crédits s'est élevée à 8,1 milliards d'EUR, dont la majeure partie dans le segment des particuliers.

Une autre évolution importante à l'actif se situe au niveau de la "variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêts", mais cette fois-ci de manière négative pour un montant de -3,581 milliards d'EUR correspondant au changement de valeur de marché suite à l'évolution des marchés financiers.

Le passif du Groupe est constitué à 98,0% de passifs évalués au coût amorti. La majeure partie de ce montant (93,8% du total bilantaire) concerne les dépôts de la clientèle.

Les "passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat" ont diminué de -366 millions d'EUR en 2022 et ce suite aux échéances des EMTN (European Medium Term Notes) pour -272 millions d'EUR, une diminution des MtM pour -71 millions d'EUR et pour terminer une diminution des AVD (Ajustement de la Valeur de la Dette) pour un montant de -23 millions d'EUR.

Les "passifs financiers évalués au coût amorti" ont augmenté de +946 millions d'EUR. D'une part, les dettes représentées par un titre et les engagements subordonnés (c'est-à-dire respectivement les bons de caisse, certificats de dépôts et les obligations subordonnées) ont diminué de -430 millions d'EUR. Il est à noter que cette diminution fait suite principalement à l'évolution de la position des covered bonds de -458 millions d'EUR, à la diminution des certificats de dépôts pour -256 millions d'EUR et des obligations subordonnées pour -17 millions d'EUR, le tout compensé par l'émission pour +301 millions d'EUR de SNP (certificats "Senior Non Preferred") par Crelan durant l'année 2022. D'autre part, les dépôts envers les établissements de crédit ont diminué de -61 millions d'EUR, tandis que les dépôts de la clientèle ont augmenté de +1.204 millions d'EUR. Enfin les autres passifs financiers ont augmenté de +233 millions d'EUR principalement suite à la hausse du cash collateral.

Le poste "Provisions" montre une augmentation de +65 millions d'EUR par rapport à 2021. Cette évolution est expliquée par plusieurs éléments : d'une part, par le fait qu'en 2021 il y avait un reclassement de certaines provisions vers les autres dettes pour un montant de 58 millions d'EUR, ce qui n'est plus le cas en 2022 et qui engendre de facto une hausse de +70 millions d'EUR correspondant au solde de la provision pour les plans de pension fin 2022 ; d'autre part, par une baisse tant au niveau des provisions pour engagements et garanties donnés de -4 millions d'EUR que des provisions pour litiges et sinistres divers de -1 million d'EUR.

Les mouvements des fonds propres concernent : les souscriptions complémentaires des coopérateurs pour +16,8 millions d'EUR suite à la cession de parts sociales en 2022, l'augmentation des réserves de +98,7 millions d'EUR suite à la mise en réserve du résultat de 2021 (après affectation du dividende de 26,6 millions d'EUR aux coopérateurs) et, enfin, l'augmentation du résultat reporté de +522,7 millions d'EUR répartie entre l'affectation du résultat de 2021 (+536 millions d'EUR) et la comptabilisation d'intérêts sur titres de capital émis en 2021 (-13,3 millions d'EUR).

Le résultat est en diminution suite à deux événements exceptionnels en 2021. D'un côté, un badwill de 598,8 millions d'EUR suite à l'achat de AXA Bank Belgium, et de l'autre, une plus-value sur la vente de Crelan

Insurance de +46,6 millions d'EUR. Abstraction faite de ces deux éléments le résultat 2022 montre cependant une belle évolution par rapport à 2021.

Le ratio CAD du Groupe (y compris AXA Bank Belgium) est de 26,28%, contre 19,74 % à la fin de 2021. Le ratio Tier 1 est de 24,02% à la fin de 2022 contre 17,97 % à la fin de 2021. Ainsi, les ratios de capital restent à un niveau très élevé et confirment la bonne santé financière du Groupe.

1.2. Observations générales sur l'évolution du compte de résultat

Étant donné que Crelan Insurance a été vendue en 2021 dans le cadre de l'acquisition d'AXA Bank Belgium, tous les gains et pertes de Crelan Insurance tant en 2020 qu'en 2021 ont été transférés vers une ligne distincte, à savoir "Pertes et profits sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente".

Un élément important en 2022 pour comprendre l'évolution par rapport à 2021 est l'ajout pour la première fois des chiffres d'AXA Bank Belgium dans le compte de résultat, ce qui explique les fortes variations entre les deux années.

Les "produits d'intérêts" ont augmenté de 509,7 millions d'EUR dont 467,4 millions d'EUR provenant de l'ajout d'AXA Bank Belgium.

L'évolution des produits d'intérêts, abstraction faite de l'ajout d'AXA Bank Belgium en 2022, montre une progression de +42,3 millions d'EUR se situant principalement au niveau des "actifs financiers évalués au coût amorti" (évolution des taux et bonne production crédit).

Les "charges d'intérêts" ont quant à elles augmenté de +5,4 millions d'EUR hors apport d'AXA Bank Belgium (87,8 millions d'EUR dont 82,4 millions d'EUR d'AXA Bank Belgium en 2022), principalement au niveau de la progression des "passifs financiers évalués au coût amorti" (+13,7 millions d'EUR). Cette augmentation fait suite à l'émission durant 2022 de SNP (Senior Non Preferred) pour 300 millions d'EUR et de dettes subordonnées, fin 2021, pour un montant de 200 millions d'EUR et est compensée principalement par la diminution des intérêts (-7,9 millions d'EUR) sur le cash collatéral avec la London Clearing House et sur les avoirs auprès de la Banque Nationale (évolution des taux).

La somme des produits et des charges d'intérêts a ainsi augmenté de +421,8 millions d'EUR dont 374,3 millions EUR suite à l'ajout des données AXA Bank Belgium en 2022.

La ligne "Gains et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat" se rapporte principalement en 2022, chez Crelan, à des plus-values sur private equity et participations (0,4 millions d'EUR) et un revenu réalisé sur la vente des dossiers de crédits dénoncés (1,2 millions d'EUR). Tout ceci se traduit par un produit de 7,5 millions d'EUR en 2022, contre 2,6 millions d'EUR en 2021.

Concernant les postes "Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net)" et "Gains et pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (nets)", les montants proviennent, pour la quasi-totalité, d'AXA Bank Belgium. Ils reprennent, pour le premier, les gains réalisés ou non des EMTN (European Medium Term Notes) ainsi que des variations de valeur de marché de receiver swaps (-64,5 millions d'EUR) et, pour le second, également des résultats liés au EMTN (European Medium Term Notes) (+50,2 millions d'EUR).

Les "produits d'honoraires et de commissions" (activité de revenus de commissions) ont connu une augmentation de +117,4 millions d'EUR en 2022 dont +111,4 millions d'EUR suite à l'ajout d'AXA Bank Belgium. Abstraction faite de l'ajout des données d'AXA Bank Belgium, l'augmentation restante de +6,0 millions d'EUR est principalement due à une hausse des commissions durant 2022 pour un montant de +9,6 millions d'EUR principalement sur services de paiement, à une hausse au niveau des commissions de gestion de +3,1 millions d'EUR et à une hausse des commissions assurances reçues pour +0,5 millions d'EUR, le tout compensé par une diminution des commissions sur transaction valeurs mobilières de -7,2 millions d'EUR.

Les commissions versées aux agents sont en augmentation par rapport à 2021 de +97,1 millions d'EUR dont 91,9 millions d'EUR provenant de l'ajout des chiffres d'AXA Bank Belgium en 2022. Abstraction faite de l'ajout d'AXA Bank Belgium, cette augmentation est la combinaison des éléments suivants: l'augmentation des commissions d'encours, compensée par la diminution des commissions d'accroissement, des commissions d'intervention pour dynamisation et des commissions sur production également en diminution au niveau du hors bilan.

Les "autres produits opérationnels" augmentent en 2022 de +8,2 millions d'EUR dont +15,1 millions d'EUR suite à l'ajout des données d'AXA Bank Belgium en 2022. Abstraction faite de l'ajout d'AXA Bank Belgium nous obtenons une diminution de -6,9 millions d'EUR principalement suite à l'activation pour la première fois chez Crelan des produits liés aux récupérations des frais de dossier crédit pour un montant de -7,5 millions d'EUR, à des récupérations exceptionnelles en 2022 non rencontrées en 2021 pour un montant de +2,2 millions d'EUR, à une diminution de la refacturation à Crelan Insurance de -0,7 million d'EUR en 2022 et enfin, à une diminution des récupérations sur les dépôts pour -0,3 millions d'EUR.

Les "autres charges opérationnelles" diminuent de 9,1 millions d'EUR par rapport à 2021, ce qui s'explique par le fait qu'en 2021 les frais liés à la réalisation du closing avec AXA Bank Belgium ont été comptabilisés dans ce poste (Success Fees).

Charges administratives et amortissements

Par rapport à 2021, les "charges administratives" ont globalement augmenté de 259,4 millions d'EUR, dont 230,4 millions d'EUR suite à l'ajout des données d'AXA Bank Belgium en 2022. Si nous faisons abstraction de l'ajout des données d'AXA Bank Belgium en 2022 et des activités intragroupes avec AXA Bank Belgium, nous constatons que les "dépenses de personnel" ont augmenté par rapport à 2021 de +12,1 millions d'EUR (principalement suite aux indexations salariales en 2022), que les "dépenses générales et administratives" ont globalement augmenté (+51,6 millions d'EUR), principalement en raison de l'augmentation des coûts liés au projet de fusion (+27,2 millions d'EUR), de l'augmentation des coûts divers liés au leasing de véhicules et aux conseils en matière de personnel (+1,6 million d'EUR), de l'augmentation des coûts IT (+16,9 millions d'EUR), de la hausse des taxes bancaires (+2,1 millions d'EUR), de l'augmentation au niveau des autres coûts (+1,8 million d'EUR) et, enfin, de l'augmentation des autres charges d'exploitation (+2,0 millions d'EUR), notamment en rapport avec l'augmentation des contributions aux organes de contrôle (FSMA, BNB,...).

Le poste "Contribution aux fonds de résolution et aux système de garantie des dépôts" a quant à lui augmenté de +24,6 millions d'EUR dont +23,9 millions d'EUR suite à l'ajout des données d'AXA Bank Belgium en 2022.

Les "amortissements" ont augmenté par rapport à 2021 de +4,5 millions d'EUR dont +4,4 millions d'EUR suite à l'ajout d'AXA Bank Belgium en 2022.

Depuis 2020 une nouvelle charge est apparue sous la ligne "Variation des gains ou (pertes), net" qui correspond à la perte subie suite aux intérêts non perçus pour les dossiers Covid pour les revenus inférieurs à 1.700 EUR. Cette nouvelle charge représente pour 2022 un montant de 0,1 million d'EUR, à attribuer complètement à AXA Bank Belgium.

Le coefficient d'exploitation ou CIR est descendu à 67,30%, en 2022, par rapport à 73,81%, en 2021.

Provisions et dépréciations

Les "provisions" évoluent de +11,4 millions d'EUR dont +9,9 millions d'EUR d'ajout d'AXA Bank Belgium en 2022. Cette évolution est principalement le fruit, chez Crelan, d'une diminution de -4,6 millions d'EUR, comptabilisée en 2022, des provisions pour la restructuration (siège et réseau) constituées en 2016 mais également de l'augmentation des provisions pour litiges et sinistres divers de +2,3 millions d'EUR et de l'augmentation au niveau de la provision pour engagement et garantie donnés de +1,2 millions d'EUR. Enfin

un changement de répartition de la provision (plan de pension) reprise en 2022 dans les provisions et en dépenses personnelles en 2021 fait que le montant des provisions diminue de -0,2 million d'EUR. Chez Europabank nous enregistrons une diminution de -0,2 million d'EUR.

Concernant les "dépréciations" nous voyons une augmentation en 2022 de 2,4 millions d'EUR.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation de cette évolution par entité.

(en mio EUR)	2022	2021	Δ	%
Evolution stages 1 & 2 (Crelan)	4,7	-9,6	14,3	-149%
Evolution stage 3 (Crelan)	4,0	-1,1	5,1	-446%
Europabank	5,2	3,4	1,8	52%
AXA Bank Belgium	10,8	29,6	-18,8	-64%
Total Groupe	24,7	22,3	2,4	11%

Notes relatives à ce tableau :

En 2022, la situation géopolitique (guerre en Ukraine, crise énergétique, activité économique) a eu un impact négatif sur les paramètres macro-économiques utilisés dans les modèles de calcul et d'évaluation des clients, ce qui a eu une incidence négative sur les corrections de valeur des prêts calculées dans nos systèmes, entraînant un coût supplémentaire des provisions Stage 1 & 2 supérieur de 14,3 millions d'EUR à celui de 2021.

Chez Crelan, en ce qui concerne le Stage 3 (statut 700 et CTX), nous constatons une tendance globale négative par rapport à 2021 pour un montant de 5,1 millions d'EUR. Ceci est dû à la situation économique décrite ci-dessus et à une provision globale supplémentaire pour le Stage 3 de 1,2 million d'EUR.

Enfin pour Europabank nous avons une augmentation globale des provisions pour un montant de 1,8 million d'EUR.

AXA Bank Belgium avait constitué une provision supplémentaire pour les Stages 1 & 2 de 29,6 millions d'EUR en 2021.

Pour terminer, un élément important dans l'explication de l'évolution du résultat en 2022 par rapport à 2021 est la comptabilisation d'un surplus de badwill suite au paiement final dans le cadre de l'acquisition d'AXA Bank Belgium pour un montant de 3,7 millions d'EUR contre 598,8 millions d'EUR à la base en 2021.

Résultat global

Le résultat avant impôt passe ainsi de 684,5 millions d'EUR à 213,4 millions d'EUR, dont 149,5 millions d'EUR pour AXA Bank Belgium. Les principaux impacts se situent au niveau de différents éléments : l'augmentation des revenus financiers et d'exploitation pour +411,6 millions d'EUR (dont +408,8 millions d'EUR pour AXA Bank Belgium), l'augmentation des coûts administratifs pour +259,4 millions d'EUR (dont +230,4 millions d'EUR pour AXA Bank Belgium), l'augmentation des contributions aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts pour +24,6 millions d'EUR (dont +23,9 millions d'EUR pour AXA Bank Belgium), l'augmentation nette des provisions et dépréciations pour un montant de +2,4 millions d'EUR, le badwill pour 3,7 millions d'EUR en 2022 soit une diminution de -595,1 millions d'EUR par rapport à 2021 et enfin la diminution du résultat de Crelan Insurance pour -8,5 millions d'EUR repris globalement dans une ligne séparée comme détenu en vue de la vente car vendu fin 2021.

Les "charges fiscales" ont quant à elles augmenté de +31,0 millions d'EUR par rapport à 2021 dont +45 millions d'EUR suite à l'ajout des données d'AXA Bank Belgium en 2022. Abstraction faite de cet ajout, nous constatons une diminution au niveau des impôts différés. Le résultat net diminue ainsi de -502,1 millions d'EUR pour atteindre 158,2 millions d'EUR fin 2022.

Le rendement sur fonds propres s'élevait à 7,33% fin 2022 contre 51,39% fin 2021 (en tenant compte du badwill et de la plus-value sur la vente de Crelan Insurance). (Sans tenir compte de ces deux éléments il s'élevait à 5,16%.)

Le rendement sur actifs (rapport entre le résultat net de l'année et le total de l'actif fin d'année) s'élevait à 0,29% fin 2022 contre 1,25% fin 2021 (en tenant compte du goodwill et de la plus-value sur vente de Crelan Insurance). (Sans tenir de ces deux éléments il s'élevait à 0,28%.)

2. Information Générale

2.1. Dénomination officielle et forme juridique de l'entité

Le Groupe Crelan (ci-après appelé "le Groupe") se compose de Crelan SA, la caisse coopérative CrelanCo SC, Europabank SA et AXA Bank Belgium SA (y compris les filiales).

Le 31 décembre 2021, l'acquisition prévue d'AXA Bank Belgium SA par le Groupe Crelan a été réalisée et, liée à cet événement, la vente de Crelan Insurance.

2.2. Le domicile et le pays dans lequel elle a été enregistrée et l'adresse de son siège social

Crelan SA fut créée et est située en Belgique, son siège principal se trouve au Boulevard Sylvain Dupuis 251 à 1070 Bruxelles.

2.3. Activités principales

Le Groupe Crelan compte à présent 4.551 collaborateurs (2021 : 4.883 collaborateurs), 833 points de vente (2021 : 881 points de vente), 1.790.823 clients (2021 : 1.799.525 clients) et 277.755 actionnaires (2021 : 274.003 actionnaires).

Crelan SA est une banque de détail belge de taille moyenne qui, grâce à ses 277.755 actionnaires, possède un solide ancrage coopératif. La banque propose un service bancaire complet aux agriculteurs, horticulteurs, particuliers, indépendants et entreprises grâce à un réseau d'agents indépendants.

En 2007, la compagnie d'assurance Crelan Insurance SA a été créée. Le 31 décembre 2021, la compagnie d'assurance a été vendue dans le cadre de l'acquisition d'AXA Bank Belgium. Le Groupe commercialisait, via Crelan Insurance SA, une assurance solde restant dû, une assurance solde de financement et une assurance temporaire décès.

Europabank SA est une banque de niche par son offre de produits et de services spécifiques. L'activité d'Europabank SA est l'octroi de crédits à des clients ayant un autre profil de risque que celui de la clientèle de Crelan SA. Les prêts sont effectués par l'intermédiaire d'un réseau d'agences distinct et par l'intermédiaire de courtiers indépendants. Du côté des dépôts, l'accent est mis sur les produits d'épargne traditionnels. En plus, Europabank SA parvient à attirer de plus en plus d'entreprises et de commerçants avec son cards-business unique : Europabank SA possède d'ailleurs une licence Visa et Mastercard internationale.

Le Groupe a décidé de donner à la banque de niche Europabank SA une grande autonomie dans le développement de ses activités spécialisées.

Le 31 décembre 2021, l'acquisition d'AXA Bank Belgium a été réalisée.

Le périmètre de consolidation statutaire d'AXA Bank Belgium comprend les activités bancaires belges, les filiales AXA Belgium Finance SARL et AXA Bank Europe SCF (Société de Crédit Foncier), la SPV Royal Street SA et la Caspr SARL fondée en 2020. La filiale Beran SA n'a pas été incluse dans la consolidation en raison de son importance négligeable.

AXA Bank Belgium offre une gamme de produits bancaires pour les particuliers et les clients professionnels. Cela concerne principalement les prêts, les solutions d'investissement, les opérations bancaires courantes et les comptes titres.

Avec la reprise d'AXA Bank Belgium, le Groupe Crelan occupe une position importante dans le paysage bancaire belge.

En unissant leurs forces, Crelan et AXA Bank Belgium peuvent mieux répondre au monde financier en forte évolution, avec une digitalisation toujours plus rapide et des investissements supplémentaires. Au cours de l'année à venir, les deux banques continueront à préparer la fusion afin de poursuivre ensuite toutes les activités bancaires sous le logo de Crelan. D'ici là, les deux banques continueront d'exister côte à côte. Pour les clients, rien ne changera à court terme.

2.4. Structure du Groupe Crelan

Crelan SA et la Caisse coopérative agréée CrelanCo SC, dont les engagements sont solidaires entre elles, forment ensemble, conformément à l'article 239 de la loi du 25 avril 2014 sur l'état des établissements de crédit et leur surveillance, une fédération d'établissements de crédits au sens de l'article 61 de la loi du 22 mars 1993 sur le statut des établissements de crédit, Crelan SA assumant le rôle d'établissement central. Il y a une solidarité totale entre les différentes entités du Groupe.

CrelanCo SC a été fondée le 5 novembre 2015 suite à la fusion de Lanbokas SC, de Agricaïsse SC et de huit sociétés coopératives régionales. De cette manière, les valeurs coopératives sont regroupées dans une société coopérative solide et solvable.

Le capital coopératif de CrelanCo SC est détenu par 277.755 actionnaires, agriculteurs et particuliers. La gestion opérationnelle de CrelanCo SC est assurée par le Comité de Direction de Crelan SA.

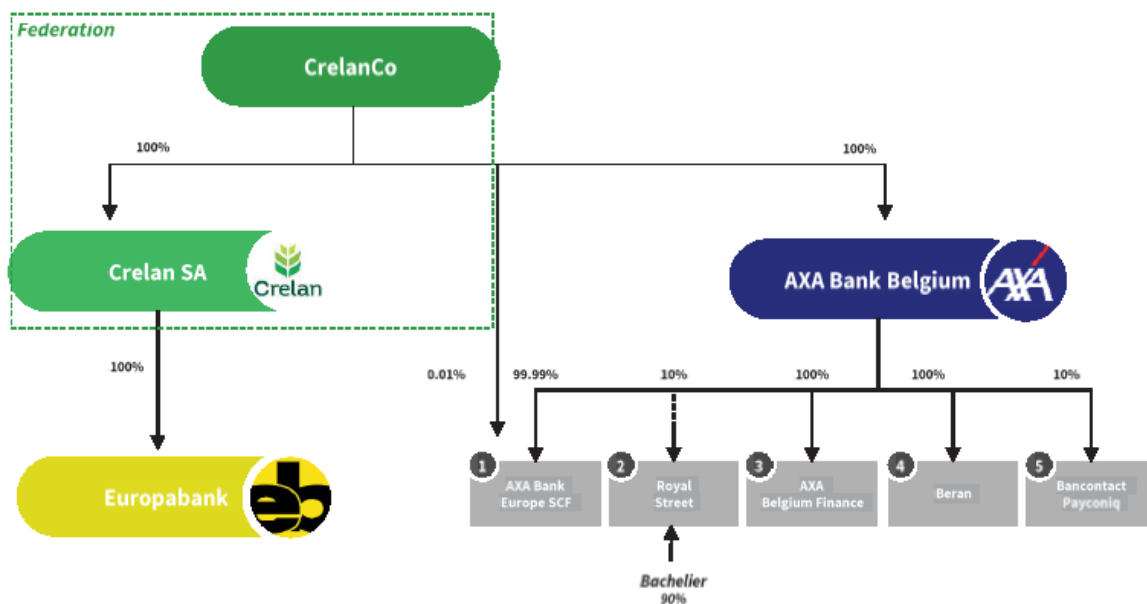
Depuis la mi-2015 la caisse coopérative agréée CrelanCo SC détient 100% du nombre total d'actions et des droits de vote dans Crelan SA. Au 31 décembre 2021, la caisse coopérative CrelanCo SC détient également 100% d'AXA Bank Belgium.

Crelan SA détient 100% des actions d'Europabank SA. Europabank SA fait partie du Groupe Crelan depuis 2004.

Les comptes annuels consolidés du Groupe Crelan comprennent par conséquent les chiffres de la Caisse coopérative agréée CrelanCo SC, de Crelan SA ainsi que de ses filiales Europabank SA et AXA Bank Belgium SA.

Aucune restriction importante ne s'applique au Groupe quant à sa capacité d'accès ou d'utilisation des actifs au sein du Groupe ; ni à procéder au règlement des passifs au sein du Groupe.

Le schéma ci-dessous donne une vue simplifiée de la structure du Groupe.



2.5. Localisation géographique

Le Groupe Crelan se concentre uniquement sur le marché belge.

2.6. Les collaborateurs du Groupe

Fin décembre 2022, le Groupe compte 4.551 collaborateurs, dont 1.738 employés et 2.813 agents indépendants et employés d'agences, contre 4.883 collaborateurs fin 2021 (respectivement 1.813 employés et 3.070 agents indépendants et employés d'agences). Sur ces 4.551 collaborateurs, AXA Bank Belgium compte 1.991 employés.

En ce qui concerne les engagements de retraite, le Groupe dispose de différents régimes à prestations définies (cf. note 4.13).

2.7. Événements postérieurs à la date de clôture

2.7.1. Dividende

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 27 avril 2023 que CrelanCo SC verse un dividende de 4% ou de 0,37 EUR par action aux coopérateurs pour un montant total de 35,5 millions d'EUR (2022 : 26,6 millions d'EUR). Ce dividende procurant un rendement attractif dans le contexte actuel des taux bas.

2.7.2. Événements importants survenus après la date de clôture du bilan

En janvier, nous avons émis avec succès une Senior Non-Preferred Note sur le marché pour 500 millions d'EUR à 5 ans.

En janvier, les projets concernant le futur réseau d'agences ont été présentés à tous les agents bancaires de Crelan et d'AXA Bank. Après la fusion effective entre Crelan et AXA Bank (laquelle est prévue en 2024), nous prévoyons d'avoir (encore) le réseau d'agences avec le plus grand nombre d'agences bancaires. Nous nous dirigeons vers des agences moins nombreuses mais plus grandes, avec plus d'expertise par agence. Le processus de détermination de l'impact chiffré a commencé.

Au cours de la deuxième quinzaine de mars, deux banques américaines ont connu des difficultés financières. Crelan (et ses filiales) n'ont pas d'exposition directe à ces banques. À la suite de ces problèmes aux États-Unis, des incertitudes sont apparues concernant le Crédit Suisse, qui a dû être renfloué par le gouvernement suisse au cours du week-end du 18 mars. Actuellement, nous constatons que le secteur financier reste nerveux en Europe et aux États-Unis, mais la situation semble se stabiliser. Nous suivons de très près l'évolution de la situation. En général, la banque n'a pas d'exposition importante à d'autres banques pour lesquelles aucune garantie (collateral) n'est échangée. L'échange de garanties réduit considérablement le risque de la banque. Au 24/03, un montant total de 7,3 millions d'euros se trouvait sur des comptes nostri auprès de deux banques européennes pour lesquelles aucune garantie n'a été échangée.

En termes d'impact indirect, Crelan (et ses filiales) ont distribué à travers leurs réseaux des obligations garanties par plusieurs banques européennes. Si la banque en question faisait défaut, cela pourrait entraîner une perte en capital pour les clients qui ont acheté ces produits.

Aucun autre événement important n'est survenu depuis la date du bilan qui nécessite un ajustement des états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2022 ou des notes y afférentes.

3. Déclaration de conformité IAS/IFRS

Les comptes annuels consolidés des sociétés cotées en bourse au sein de l'Union Européenne doivent être rédigés, depuis le 1er janvier 2005 avec bilan d'ouverture le 1^{er} janvier 2004, conformément aux normes de l'International Financial Reporting Standards ("IFRS") adoptées par l'Union Européenne. Dans plusieurs pays, dont la Belgique, les régulateurs nationaux ont déterminé que toutes les institutions financières établissant des comptes annuels consolidés devaient également les rédiger selon les normes IFRS, indépendamment du fait qu'elles soient cotées en bourse ou non. Par conséquent, le Groupe Crelan présente également les états financiers consolidés (rapports périodiques) établis conformément aux normes IAS et IFRS applicables à la date de clôture, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le 28 mars 2023, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers et les a approuvés pour publication. Les comptes annuels seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 27 avril 2023.

3.1. Application de nouvelles normes et interprétations

Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2022 :

- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er avril 2021)
- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Améliorations annuelles 2018–2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)

Normes et interprétations émises, mais non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2022 :

- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IFRS 17 Contrats d'assurance: Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants et passifs non-courants avec covenants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024 ou plus tard, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat: Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IFRS 16 Contrats de location : Passif Locatif dans une Transaction de cession-bail (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024, mais non encore adoptés au niveau européen).

4. Notes relatives au bilan

4.1. Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales au 31 décembre 2022 et 2021 se présentent comme suit :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Espèces	105.854.410	105.088.041
Dépôts auprès des banques centrales	6.931.111.039	4.792.091.611
Autres dépôts à vue	93.470.574	98.209.314
Total Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	7.130.436.023	4.995.388.966

Le poste "Espèces" correspond aux liquidités présentes dans les agences.

A côté de cela, cette rubrique comprend les "dépôts auprès des banques centrales" ainsi que les dépôts de réserve monétaire auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Les "dépôts auprès des banques centrales" ont fortement augmenté de 2.139,0 millions d'EUR. Cela s'explique par le fait que des taux d'intérêt positifs s'appliquent à nouveau à ces placements.

Pour plus d'informations sur la gestion de la liquidité de la banque, nous renvoyons à la note 7.3. "Risques de liquidité".

4.2. Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs		
Derivés détenus à des fins de transaction	11.211.935	45.800.326
Titres de créance	539.783	408.825
Total actifs détenus à des fins de transaction	11.751.718	46.209.151
Passifs		
Derivés détenus à des fins de transaction	36.418.642	44.398.252
Titres de créance	0	0
Total passifs détenus à des fins de transaction	36.418.642	44.398.252

L'acquisition d'AXA Bank Belgium a principalement entraîné les "actifs et passifs détenus à des fins de transaction" présentés dans le tableau ci-dessus.

Pour plus d'informations sur les produits dérivés du Groupe, veuillez vous référer à la note 4.14.

4.3. Portefeuille d'investissement

Compte tenu de l'acquisition d'AXA Bank Belgium le 31 décembre 2021, les principes de politique d'AXA Bank Belgium diffèrent de ceux appliqués par le Groupe Crelan. Les informations ci-dessous sont réparties entre le Groupe Crelan à l'exclusion d' AXA Bank Belgium et d'autre part AXA Bank Belgium.

Les tableaux ci-dessous détaillent la composition du portefeuille titres au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 :

(en EUR)		2022			
	Au coût amorti	À la juste valeur via OCI	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
Obligations d'Etat					
- Crelan	763.758.984	0	0		0
- AXA Bank Belgium	60.686.496	76.605.453	0		0
Obligations et autres titres à revenu fixe					
- Crelan	145.477.976	0	0		0
- AXA Bank Belgium	0	152.165.423	0		0
Actions et autres titres à revenu variable					
- Crelan	0	0	6.494.954		0
- AXA Bank Belgium	0	55.075	0		0
Immobilisations financières					
- Crelan	0	13.214.671	0		0
- AXA Bank Belgium	0	108.229	0		0
Total	969.923.456	242.148.851	6.494.954		0

(en EUR)		2021			
	Au coût amorti	À la juste valeur via OCI	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
Obligations d'Etat					
- Crelan	748.978.676	0	0		0
- AXA Bank Belgium	83.071.637	247.896.189	0		0
Obligations et autres titres à revenu fixe					
- Crelan	189.015.092	0	0		0
- AXA Bank Belgium	0	157.203.925	0		0
Actions et autres titres à revenu variable					
- Crelan	0	0	6.817.925		0
- AXA Bank Belgium	0	88.939	0		0
Immobilisations financières					
- Crelan	0	12.251.361	0		0
- AXA Bank Belgium	0	109.844	0		0
Total	1.021.065.405	417.550.258	6.817.925		0

Groupe Crelan à l'exclusion d' AXA Bank Belgium

Les portefeuilles sont classés sur la base des directives de l'IFRS 9 relatives à la classification et à l'évaluation des actifs financiers. La catégorie de classification est basée sur le modèle commercial et le test du paiement du principal et des intérêts uniquement (test SPPI, i.e. "Solely Payments of Principal and Interest"). Sur la base du modèle commercial, documenté par la stratégie financière du Groupe, le portefeuille est presque entièrement alloué à la catégorie HTC ("Hold-to-Collect"), ceci valorisé au coût amorti. Le modèle commercial de Crelan consiste à investir dans des actifs à faible risque et à les conserver jusqu'à leur échéance. Les ventes dans le portefeuille d'investissement n'ont lieu que dans des cas exceptionnels (par exemple, risque de crédit accru, échéance dans la même année civile,...). L'analyse de la vente d'obligations sera effectuée sur une base annuelle. Les ventes de moins de 5 % du portefeuille global sont considérées comme acceptables (à l'exception des obligations présentant un risque de crédit élevé ou arrivant à échéance dans l'année).

Les investissements dans le portefeuille de fonds private equity et un nombre limité de participations ont été placés dans la catégorie FVOCI ("Fair Value through Other Comprehensive Income"). Enfin, les certificats immobiliers et un investissement limité dans un fonds d'obligations et d'actions ont été obligatoirement classés en FVPL ("Fair value through Profit and Loss"), car ils ne répondaient pas aux critères de SPPI.

AXA Bank Belgium

Actifs financiers au coût amorti

Une partie du portefeuille d'obligations détenue pour correspondre à l'échéance estimée de passifs sans échéance déclarée (tels que des comptes d'épargne) et à des fins de rendement est incluse dans le modèle économique "détenu pour les flux de trésorerie" et évaluée au coût amorti.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)

Une obligation est évaluée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) si elle remplit les conditions suivantes et n'est pas désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans le modèle économique consistant à détenir des actifs financiers afin d'obtenir à la fois les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers ("détenus pour les flux de trésorerie et pour la vente").
- les conditions contractuelles de l'actif donnent lieu à des flux de trésorerie contractuels qui sont uniquement le remboursement du capital et des intérêts sur le montant restant dû, à des dates spécifiées.

Cette catégorie de valorisation est utilisée par AXA Bank Belgium pour la partie du portefeuille obligataire détenue à des fins de liquidité, de gestion du bilan et d'optimisation du risque par rapport au rendement.

Lors de la comptabilisation initiale d'une action qui n'est pas détenue à des fins de transaction, AXA Bank Belgium peut faire le choix irrévocable d'inclure les variations de la juste valeur dans les autres composantes des autres éléments du résultat global (OCI) (à l'exception des dividendes qui restent comptabilisés en résultat). Ce choix se fait instrument par instrument. AXA Bank Belgium a fait usage de cette option pour l'ensemble de son portefeuille d'actions car elle estime qu'une évaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat ne refléterait pas fidèlement le fait que ces actions sont détenues pour des raisons stratégiques plutôt que de trading. A l'exception des participations non consolidées dans des filiales et des sociétés associées, ce portefeuille contient les actions suivantes :

Description	Juste valeur 12/2022 en '000 EUR	Juste valeur 12/2021 en '000 EUR
SWIFT	60	60
Privatrust	25	25
Europay	23	23
VISA	1	1
Banking Funding Company	0	2
NCR Corporation	55	89
TOTAL	164	200

L'évaluation de ces actifs financiers, notamment le portefeuille obligataire, est basée sur les prix du marché sur un marché actif. Pour certaines actions, des techniques de valorisation basées sur les données du marché et le rendement des dividendes sont utilisées.

AXA Bank Belgium n'a pas identifié d'indications selon lesquelles le marché de ces titres serait moins liquide ou moins actif. Les informations sont encore suffisamment disponibles et aucune évolution anormale des marges ou des prix demandés n'a été observée, ce qui signifie que les informations sont encore suffisamment représentatives pour le calcul de la juste valeur marchande.

Ceci est conforme aux attentes puisque la stratégie d'investissement d'AXA Bank Belgium consiste à investir presque exclusivement dans des titres très liquides.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du portefeuille financier au cours des exercices 2022 et 2021:

(en EUR)	2022			
	Au coût amorti	À la juste valeur via OCI	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	Évalué à la juste valeur via le compte de résultat
Solde d'ouverture	1.021.065.405	417.550.258	6.817.925	0
Acquisitions	136.189.530	0	0	0
Ventes et arrivés à échéance	-155.917.526	-181.590.022	0	0
Fluctuations de la juste valeur				
- via résultat	-2.540.368	0	-321.539	0
- via fonds propres	0	1.016.400	0	0
Mutations des provisions (stage 1)	-6.750	0	0	0
Utilisation et reprise des réductions de valeur (stage 3)	0	0	0	0
Fluctuations du taux de change	0	0	0	0
Autres mouvements	-28.866.835	5.172.215	-1.432	0
Solde de clôture	969.923.456	242.148.851	6.494.954	0

(en EUR)	2021			
	Au coût amorti	À la juste valeur via OCI	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	Évalué à la juste valeur via le compte de résultat
Solde d'ouverture	1.000.709.922	9.669.787	6.781.148	0
Acquisitions	164.879.283	201.942	0	0
Ventes et arrivés à échéance	-201.276.535	0	0	0
Fluctuations de la juste valeur				
- via résultat	-4.033.783	0	38.209	0
- via fonds propres	0	2.379.632	0	0
Mutations des provisions (stage 1)	-3.177	0	0	0
Utilisation et reprise des réductions de valeur (stage 3)	0	0	0	0
Fluctuations du taux de change	0	0	0	0
Acquisition AXA Bank Belgium	83.071.637	405.298.897	0	0
Autres mouvements	-22.281.942	0	-1.432	0
Solde de clôture	1.021.065.405	417.550.258	6.817.925	0

Groupe Crelan à l'exclusion d'AXA Bank Belgium

Des investissements d'un montant total de 136 millions d'EUR ont été réalisés au cours de l'année 2022. Outre les orientations ci-dessus, la norme IFRS 9 comprend également des exigences relatives à un modèle de provisionnement selon lequel les pertes de crédit potentielles sont comptabilisées sur la base d'un modèle de perte attendue. La perte estimée est calculée sur tous les instruments de dette classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des OCI. La perte estimée calculée sur la base de ce modèle a diminué de 6.750 EUR à la fin de 2022.

La macro-couverture est appliquée à une partie du portefeuille financier. Le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'obligations aux caractéristiques analogues est couvert à l'aide d'un portefeuille de contrats de swap de taux d'intérêt. Les variations de la juste valeur du portefeuille obligataire attribuables au risque couvert donnent lieu à un ajustement de la valeur comptable de ces obligations en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture donnent lieu à un mouvement inverse dans le compte de résultat. Les éventuelles inefficacités de la relation de couverture restent dans les résultats sous la rubrique "Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture".

AXA Bank Belgium

Ce portefeuille a diminué en 2022, étant donné que, d'une part, des titres sont arrivés à échéance et que, d'autre part, aucun titre n'a été acheté.

IFRS 9 : AXA Bank Belgium n'a pas constitué de provision IFRS 9 pour pertes de crédit potentielles.

Hedging : "Micro-couverture des titres à revenu fixe avec des swaps de taux d'intérêt" :

Certains titres à revenu fixe du portefeuille d'investissement d'AXA Bank Belgium sont couverts individuellement au moyen d'un swap de taux d'intérêt afin de compenser la partie de la fluctuation de la juste valeur des titres résultant des variations des taux d'intérêt. Seul le risque de taux d'intérêt est couvert. Cela constitue généralement la plus grande partie de la fluctuation totale de la juste valeur. Les autres risques non couverts sont essentiellement les spreads de crédit et la liquidité. Le ratio de couverture individuel correspond au rapport entre le montant notionnel du swap de taux d'intérêt et le montant notionnel du titre couvert. Si l'efficacité de cette couverture de juste valeur peut être démontrée, la variation de valeur de l'instrument couvert résultant de la variation du taux d'intérêt du titre à taux fixe est incluse dans le résultat.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille d'investissement, nous nous référons au point 7.4.1.

Pour une analyse du risque de marché du portefeuille d'investissement, nous renvoyons au point 7.3.3.

4.4. Prêts et créances

4.4.1. Prêts et créances

La ventilation des prêts et créances est exprimée comme suit :

(en EUR)	31/12/2022				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI's	Total
Encours total	42.861.509.865	4.551.179.062	345.365.648	192.498.323	47.950.552.898
Crédits interbancaires Crelan	57.198.900	0	0	0	57.198.900
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	415.760.623	0	0	0	415.760.623
Crédits logement Crelan	12.185.199.886	853.829.505	50.597.987	0	13.089.627.378
Crédits logement AXA Bank Belgium	20.974.496.927	2.877.962.494	81.555.993	142.464.831	24.076.480.245
Crédits particuliers	820.510.177	77.747.455	35.763.425	0	934.021.057
Crédits agricoles	1.888.838.230	156.125.841	57.390.170	0	2.102.354.241
Crédits entreprises	2.007.975.664	198.264.934	65.633.305	0	2.271.873.903
Prêts à tempérament Crelan	763.000.219	21.439.407	3.805.295	0	788.244.921
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	855.092.471	78.187.259	5.193.556	3.321.322	941.794.608
Garanties en espèces déposées	189.223.514	0	0	0	189.223.514
Prêts à terme AXA Bank Belgium	2.199.224.616	247.825.006	21.649.579	43.130.584	2.511.829.785
Autres prêts et avances Crelan	374.996.693	29.075.384	21.403.069	0	425.475.146
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	129.991.945	10.721.777	2.373.269	3.581.586	146.668.577
Pertes de valeur	-42.683.538	-37.847.077	-85.658.281	-5.523.877	-171.712.773
Crédits interbancaires Crelan	0	0	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	-2.609.713	-7.441.250	-12.407.924	0	-22.458.887
Crédits logement AXA Bank Belgium	-4.173.647	-15.534.707	-3.937.661	-3.054.540	-26.700.555
Crédits particuliers	-6.815.074	-1.874.391	-8.416.760	0	-17.106.225
Crédits agricoles	-13.029.108	-1.108.795	-19.428.078	0	-33.565.981
Crédits entreprises	-5.677.035	-2.514.190	-21.329.403	0	-29.520.628
Prêts à tempérament Crelan	-687.561	-146.933	-1.581.450	0	-2.415.944
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	-3.532.738	-3.807.006	-639.990	-255.915	-8.235.649
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	-2.494.564	-4.061.525	-3.251.003	-1.852.998	-11.660.090
Autres prêts et avances Crelan	-3.556.986	-995.052	-13.668.654	0	-18.220.692
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	-107.112	-363.228	-997.358	-360.424	-1.828.122
Total des prêts et créances	42.818.826.327	4.513.331.985	259.707.367	186.974.446	47.778.840.125

(en EUR)	31/12/2021				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI's	Total
Encours total	44.262.027.698	1.133.821.606	251.519.595	230.040.822	45.877.409.721
Crédits interbancaires Crelan	73.248.792	0	0	0	73.248.792
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	374.751.675	0	0	0	374.751.675
Crédits logement Crelan	11.758.904.952	633.945.441	68.875.347	0	12.461.725.740
Crédits logement AXA Bank Belgium	23.138.129.999	0	0	169.319.645	23.307.449.644
Crédits particuliers	756.666.231	67.000.315	37.328.445	0	860.994.991
Crédits agricoles	1.854.496.946	160.743.549	55.169.718	0	2.070.410.213
Crédits entreprises	1.830.773.985	227.615.309	66.297.948	0	2.124.687.242
Prêts à tempérament Crelan	679.674.114	17.944.759	3.923.301	0	701.542.174
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	868.244.792	0	0	6.755.711	875.000.503
Garanties en espèces déposées	156.322.193	0	0	0	156.322.193
Prêts à terme AXA Bank Belgium	2.279.401.763	0	0	50.071.639	2.329.473.402
Autres prêts et créances Crelan	343.471.099	26.572.233	19.924.836	0	389.968.168
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	147.941.157	0	0	3.893.827	151.834.984
Pertes de valeur	-56.120.977	-14.635.863	-79.954.395	0	-150.711.235
Crédits interbancaires Crelan	0	0	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	-3.055.580	-7.529.724	-14.612.488	0	-25.197.792
Crédits logement AXA Bank Belgium	-12.280.178	0	0	0	-12.280.178
Crédits particuliers	-5.946.924	-2.605.099	-10.335.652	0	-18.887.675
Crédits agricoles	-9.329.305	-914.698	-17.571.157	0	-27.815.160
Crédits entreprises	-4.654.172	-2.702.850	-22.101.019	0	-29.458.041
Prêts à tempérament Crelan	-554.556	-101.205	-1.633.357	0	-2.289.118
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	-4.401.285	0	0	0	-4.401.285
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	-12.447.672	0	0	0	-12.447.672
Autres prêts et avances Crelan	-2.942.500	-782.287	-13.700.722	0	-17.425.509
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	-508.805	0	0	0	-508.805
Total des prêts et créances	44.205.906.721	1.119.185.743	171.565.200	230.040.822	45.726.698.486

Le portefeuille total de crédits augmente encore en 2022 pour atteindre 48 milliards d'EUR (+ 2 milliards d'EUR).

Le Groupe Crelan a réalisé en 2022 une performance similaire à celle de 2021 avec une augmentation de l'encours total de 4,5% (contre 5,12% en 2021). Cette forte croissance est à nouveau imputable aux crédits logement (+ 1.397 millions d'EUR, soit + 3,9 %).

L'encours sain des crédits augmente pour toutes les catégories de crédits.

Dans l'ensemble, la qualité du portefeuille de crédit est restée stable. Il y a eu une augmentation des crédits en Stage 2, principalement dans le segment des particuliers. Cela est dû en grande partie à des changements de modèles, de paramètres et de scénarios et à des harmonisations entre AXA Bank Belgium et Crelan.

Les mêmes raisons expliquent en partie l'augmentation des provisions pour les crédits en Stages 1 et 2. En outre, pour des raisons prudentielles, des overlays de gestion ont également été décidés afin de couvrir les risques potentiels liés à la crise énergétique (tant dans le secteur du détail que dans celui de l'agriculture) et à l'évolution du cadre réglementaire de certaines activités agricoles.

Nous constatons une augmentation des créances douteuses (Stage 3 + POCI) en 2022 ainsi qu'une augmentation des dépréciations enregistrées à cet effet.

Les garanties en espèces déposées auprès d'une contrepartie centrale augmentent à 189 millions d'EUR (2021 : 156 millions d'EUR).

La macro-couverture est appliquée à une partie du portefeuille de crédit. Pour plus d'informations à ce sujet, voir la note 4.14.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 du portefeuille consolidé des prêts et créances à encours sain, des prêts et créances déjà en souffrance mais ne faisant pas (encore) l'objet d'une dépréciation et des prêts et créances dépréciés.

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Encours sain	45.858.898.515	44.101.114.082
Echu	1.643.614.215	1.290.908.720
Prêts et créances en défaut	448.040.168	485.386.919
Total	47.950.552.898	45.877.409.721
Dépréciations	-171.712.773	-150.711.235
Total prêts et créances	47.778.840.125	45.726.698.486

Les crédits à encours sain peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2022
Prêts et créances - encours sain	
- Crédits interbancaires Crelan	57.198.900
- Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	415.760.623
- Crédits logement Crelan	12.217.642.841
- Crédits logement AXA Bank Belgium	23.796.929.562
- Crédits particuliers	626.780.403
- Crédits agricoles	1.965.867.226
- Crédits entreprises	2.040.120.026
- Prêts à tempérament Crelan	767.757.282
- Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	868.159.647
- Garanties en espèces déposées	189.223.514
- Crédits à terme AXA Bank Belgium	2.434.341.239
- Autres prêts et avances Crelan	348.353.474
- Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	130.763.778
Total encours sain	45.858.898.515
Dépréciations	-70.788.427
Total des prêts et créances sains	45.788.110.088

(en EUR)	31/12/2021
Prêts et créances - encours sain	
- Crédits interbancaires Crelan	73.248.792
- Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	374.751.675
- Crédits logement Crelan	11.731.847.229
- Crédits logement AXA Bank Belgium	23.034.029.358
- Crédits particuliers	619.145.682
- Crédits agricoles	1.956.648.634
- Crédits entreprises	1.936.139.310
- Prêts à tempérament Crelan	684.413.512
- Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	813.913.383
- Garanties en espèces déposées	156.322.193
- Crédits à terme AXA Bank Belgium	2.247.466.644
- Autres prêts et avances Crelan	334.350.180
- Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	138.837.490
Total encours sain	44.101.114.082
Dépréciations	-62.227.667
Total des prêts et créances sains	44.038.886.415

Les prêts en retard de paiement pour lesquels aucune dépréciation individuelle n'a été (encore) enregistrée se détaillent au 31 décembre 2022 et 2021 comme suit :

(en EUR)	31/12/2022	
Prêts en souffrance	<= 30 jours	> 30 jours
- Crédits interbancaires Crelan	0	0
- Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0
- Crédits logement Crelan	800.578.004	20.808.546
- Crédits logement AXA Bank Belgium	101.789.858	19.311.102
- Crédits particuliers	233.562.931	35.845.361
- Crédits agricoles	78.116.989	979.856
- Crédits entreprises	153.030.688	11.598.114
- Prêts à tempérament Crelan	15.136.029	1.546.316
- Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	63.551.415	3.072.038
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Crédits à terme AXA Bank Belgium	34.446.495	3.609.977
- Autres prêts et avances Crelan	50.035.604	5.197.573
- Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	10.764.709	632.610
Total Prêts en souffrance	1.541.012.722	102.601.493
Dépréciations	-7.196.752	-2.545.436
Total des prêts et créances en souffrance	1.533.815.970	100.056.057

(en EUR)	31/12/2021	
	Prêts en souffrance	
	<= 30 jours	> 30 jours
- Crédits interbancaires Crelan	0	0
- Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0
- Crédits logement Crelan	639.138.352	21.864.812
- Crédits logement AXA Bank Belgium	86.254.969	17.845.672
- Crédits particuliers	170.662.246	29.988.698
- Crédits agricoles	58.451.004	140.857
- Crédits entreprises	113.461.280	8.329.006
- Prêts à tempérament Crelan	11.793.430	1.206.363
- Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	51.070.207	3.261.202
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Crédits à terme AXA Bank Belgium	28.834.156	3.100.963
- Autres prêts et avances Crelan	33.260.157	3.141.679
- Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	8.159.595	944.072
Total Prêts en souffrance	1.201.085.396	89.823.324
Dépréciations	-5.589.716	-2.939.457
Total des prêts et créances en souffrance	1.195.495.680	86.883.867

Au début de la norme IFRS 9 (début 2018), la provision IBNR existante a été remplacée par les provisions calculées pour les prêts en Stage 1 et 2. Comme le stipule la norme IFRS 9, tant cette reprise que cette constitution ont été comptabilisées dans les capitaux propres.

Le tableau ci-dessous détaille les prêts et créances pour lesquels une dépréciation (Stage 3) a été comptabilisée :

(en EUR)	31/12/2022	
	Prêts et créances dépréciés	
	Brut	Dépréciations
- Crédits interbancaires Crelan	0	0
- Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0
- Crédits logement Crelan	50.597.987	-12.407.924
- Crédits logement AXA Bank Belgium	158.449.723	-6.619.843
- Crédits particuliers	37.832.362	-8.278.948
- Crédits agricoles	57.390.170	-19.428.079
- Crédits entreprises	67.125.075	-21.376.823
- Prêts à tempérament Crelan	3.805.294	-1.581.450
- Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	7.011.508	-824.937
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Crédits à terme AXA Bank Belgium	39.432.074	-4.845.776
- Autres prêts et avances Crelan	21.888.495	-13.759.045
- Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	4.507.480	-2.059.333
Total Prêts et créances dépréciés	448.040.168	-91.182.158

(en EUR)	31/12/2021	
	Brut	Dépréciations
Prêts et créances dépréciés		
- Crédits interbancaires Crelan	0	0
- Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0
- Crédits logement Crelan	68.875.347	-14.612.488
- Crédits logement AXA Bank Belgium	169.319.645	0
- Crédits particuliers	41.198.365	-10.672.672
- Crédits agricoles	55.169.718	-17.571.157
- Crédits entreprises	66.757.646	-22.069.308
- Prêts à tempérament Crelan	4.128.869	-1.677.472
- Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	6.755.711	0
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Crédits à terme AXA Bank Belgium	50.071.639	0
- Autres prêts et avances Crelan	19.216.152	-13.351.298
- Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	3.893.827	0
Total Prêts et créances dépréciés	485.386.919	-79.954.395

Des dépréciations sont constituées lorsqu'il existe des indications objectives que le client ne peut pas (ou ne peut plus) respecter ses obligations de paiement. Les indications objectives comprennent, par exemple, les retards de paiement et l'ouverture d'une procédure de faillite. Les dépréciations reflètent la perte que le Groupe s'attend à subir. Ce montant est déterminé comme étant le risque de crédit maximal du client moins la juste valeur des garanties et autres rehaussements de crédit reçus.

Si une contrepartie fait défaut après des tentatives répétées du Groupe pour parvenir à un règlement à l'amiable, les sûretés et garanties reçues sont éteintes. Lorsque tous les efforts normaux de recouvrement ont été épuisés, le solde impayé est radié.

Le tableau ci-dessous présente les variations des dépréciations :

	Solde d'ouverture 01/01/2022	Ajouts	Récupération et Amortissements	Autres	Solde de clôture 31/12/2022
Crédits interbancaires Crelan	0	0	0	0	0
Stage 1	0	0	0	0	0
Stage 2	0	0	0	0	0
Stage 3	0	0	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0
Stage 1	0	0	0	0	0
Stage 2	0	0	0	0	0
Stage 3	0	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	25.197.792	2.017.799	-1.879.492	-2.877.212	22.458.887
Stage 1	3.055.580	269.543	-39.153	-676.257	2.609.713
Stage 2	7.529.724	1.637.633	-228.486	-1.497.621	7.441.250
Stage 3	14.612.488	110.623	-1.611.853	-703.334	12.407.924
Crédits logement AXA Bank Belgium	12.280.178	1.428.062	-1.384.221	14.376.536	26.700.555
Stage 1	12.280.178	664.016	-73.816	-8.696.731	4.173.647
Stage 2	0	699.452	-819.255	15.654.510	15.534.707
Stage 3	0	64.594	-202.885	4.075.952	3.937.661
POCI	0	0	-288.265	3.342.805	3.054.540
Particuliers	18.887.675	1.239.160	-2.703.512	-317.098	17.106.225
Stage 1	5.946.924	871.973	-3.725	-98	6.815.074
Stage 2	2.605.099	-725.189	-5.425	-94	1.874.391
Stage 3	10.335.652	1.092.376	-2.694.362	-316.906	8.416.760
Crédits agricoles	27.815.160	5.150.052	-3.582.830	4.183.599	33.565.981
Stage 1	9.329.305	123.437	-31.557	3.607.923	13.029.108
Stage 2	914.698	140.821	-42.584	95.860	1.108.795
Stage 3	17.571.157	4.885.794	-3.508.689	479.816	19.428.078
Entreprises	29.458.041	1.908.330	-2.558.391	712.648	29.520.628
Stage 1	4.654.172	-49.195	-49.927	1.121.985	5.677.035
Stage 2	2.702.850	248.619	-100.784	-336.495	2.514.190
Stage 3	22.101.019	1.708.906	-2.407.680	-72.842	21.329.403
Prêts à tempérament Crelan	2.289.118	575.359	-273.793	-174.740	2.415.944
Stage 1	554.556	223.553	-36.328	-54.220	687.561
Stage 2	101.205	44.237	-5.281	6.772	146.933
Stage 3	1.633.357	307.569	-232.184	-127.292	1.581.450
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	4.401.285	1.620.774	-498.022	2.711.612	8.235.649
Stage 1	4.401.285	1.533.520	-87.410	-2.314.657	3.532.738
Stage 2	0	68.324	-328.213	4.066.895	3.807.006
Stage 3	0	18.930	-14.501	635.561	639.990
POCI	0	0	-67.898	323.813	255.915
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0
Stage 1	0	0	0	0	0
Stage 2	0	0	0	0	0
Stage 3	0	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	12.447.672	2.304.799	-1.146.024	-1.946.357	11.660.090
Stage 1	12.447.672	1.154.583	-64.148	-11.043.543	2.494.564
Stage 2	0	1.038.706	-546.327	3.569.146	4.061.525
Stage 3	0	111.510	-130.392	3.269.885	3.251.003
POCI	0	0	-405.157	2.258.155	1.852.998
Autres prêts et avances Crelan	17.425.509	2.863.071	-1.732.217	-335.671	18.220.692
Stage 1	2.942.500	617.853	-14.309	10.942	3.556.986
Stage 2	782.287	239.944	-36.461	9.282	995.052
Stage 3	13.700.722	2.005.274	-1.681.447	-355.895	13.668.654
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	508.805	699.401	-347.054	966.970	1.828.122
Stage 1	508.805	155.713	-56.363	-501.043	107.112
Stage 2	0	510.515	-100.896	-46.391	363.228
Stage 3	0	33.173	-114.784	1.078.969	997.358
POCI	0	0	-75.011	435.435	360.424
Total	150.711.235	19.806.807	-16.105.556	17.300.287	171.712.773
Stage 1	56.120.977	5.564.996	-456.736	-18.545.699	42.683.538
Stage 2	14.635.863	3.903.062	-2.213.712	21.521.864	37.847.077
Stage 3	79.954.395	10.338.749	-12.598.777	7.963.914	85.658.281
POCI	0	0	-836.331	6.360.208	5.523.877

4.4.2. Forbearance

Les créances faisant l'objet de mesures de renégociation (i.e. "forbearance") sont définies par l'EBA ("European Banking Authority") comme des contrats par lesquels le client ne peut plus ou ne sera plus en mesure de faire face à ses obligations en raison de difficultés financières, ce qui implique que l'institution prend l'une des mesures suivantes :

- Un ajustement de la durée ou des conditions du contrat afin que le client puisse rembourser sa dette
- Un refinancement total ou partiel du contrat

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des prêts et créances considérés au sein du Groupe comme forborne:

(en EUR)	31/12/2022								
	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées		
	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's	Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées	POCI's	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's
Crédits interbancaires Crelan	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	86.277.067	20.238.943	0	-433.403	-2.768.854	0	82.995.245	17.321.651	0
Crédits logement AXA Bank Belgium	370.868.430	71.543.418	0	-1.756.673	-2.861.182	0	357.760.932	67.125.639	0
Crédits particuliers	15.272.573	1.851.298	0	-156.686	-168.039	0	14.716.821	1.537.113	0
Crédits agricoles	15.045.755	34.445.305	0	-99.095	-11.354.535	0	14.514.406	22.818.143	0
Crédits entreprises	29.882.176	30.730.481	0	-265.508	-6.545.986	0	27.544.425	24.017.325	0
Prêts à tempérament Crelan	216.874	81.827	0	-534	-26.431	0	0	0	0
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	53.112.782	22.737.512	0	-422.616	-2.339.442	0	50.743.228	20.373.357	0
Autres prêts et avances Crelan	890.377	182.772	0	-26.498	-43.556	0	487.807	59.016	0
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	0	0	0	-1	0	0	0	0	0
Total forborne des prêts et créances	571.566.034	181.811.556	0	-3.161.014	-26.108.025	0	548.762.864	153.252.244	0

(en EUR)	31/12/2021								
	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées		
	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's	Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées	POCI's	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's
Crédits interbancaires Crelan	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	172.645.795	30.865.500	0	-413.500	-3.103.048	0	149.560.032	26.668.838	0
Crédits logement AXA Bank Belgium	322.075.747	89.702.985	0	-1.020.790	0	0	310.972.358	88.706.906	0
Crédits particuliers	11.774.135	3.831.752	0	-156.157	-662.973	0	9.311.001	3.040.748	0
Crédits agricoles	18.776.308	31.193.990	0	-146.420	-9.769.697	0	12.971.585	20.815.982	0
Crédits entreprises	53.540.493	34.579.271	0	-611.222	-6.638.652	0	37.505.771	27.149.908	0
Prêts à tempérament Crelan	698.629	196.569	0	-2.088	-80.798	0	0	0	0
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	54.412.755	25.689.834	0	-925.751	0	0	51.693.033	25.632.503	0
Autres prêts et avances Crelan	988.925	308.853	0	-47.093	-66.058	0	389.581	99.589	0
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	0	0	0	0	-32	0	0	0	0
Total forborne des prêts et créances	634.912.707	216.368.754	0	-3.323.021	-20.321.258	0	572.403.361	192.114.474	0

En 2020-2021, Crelan a connu une augmentation de l'exposition des crédits faisant l'objet de mesures forbearance dans le cadre de la crise coronavirus, pendant laquelle des pauses mensualités ont été accordées. En 2022, l'impact de cette mesure diminue car la période de deux ans de surveillance renforcée pour ces prêts a expiré.

La baisse du nombre de clients forbearance est limitée étant donné que de nombreuses mesures de renégociation ont été prises en 2022 dans le contexte de la crise énergétique. C'est dans le segment particuliers que cela a eu le plus d'impact. Tous les particuliers bénéficiant d'un report énergie ont été considérés comme étant forborne, indépendamment des autres conditions.

Les clients non performants des forbearance suivent la tendance du reste du portefeuille et affichent également une baisse.

Pour les prêts aux entreprises et les prêts agricoles, l'impact des reports énergie est plus limité. Ici, en termes de pourcentage, nous constatons une baisse plus marquée des prêts forborne.

Les réductions de valeur sur les crédits restructurés/forborne ne sont reprises que lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat n'a aucun jour d'arriérés et il n'existe plus aucun indice de problème avec le remboursement.
- Au moins 1 an s'est écoulé depuis la prise de mesures de renégociation (forbearance).

Si les deux conditions sont remplies et que la perte de valeur est reprise, le contrat reste sous surveillance accrue pendant 2 ans. Cela signifie que si le contrat a plus de 30 jours d'arriérés pour un montant supérieur à 50 EUR, une perte de valeur est à nouveau déterminée.

Les prêts et créances ne sont plus considérés comme faisant l'objet de mesures de renégociation lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée durant les 2 dernières années sur des créances impayées du débiteur.
- Le débiteur n'a aucune créance en suspens avec un arriéré de plus de 30 jours et d'un montant supérieur à 50 EUR.

4.4.3. Expositions performantes et non-performantes

Nous constatons que, malgré les crises corona et énergétique, le portefeuille des expositions non performantes est en baisse par rapport à 2021. Cette diminution est le résultat d'une gestion du portefeuille qui fait que des dossiers sont réalisés et/ou amortis et disparaissent donc des comptes. D'autre part, les entrées ont été relativement limitées, malgré la suppression des mesures de soutien élaborées par le gouvernement et le secteur financier dans le contexte de la crise corona.

Le Stage 2 du portefeuille a augmenté de manière significative. Cela s'explique par le fait que les chiffres de Stage 2 d'AXA Bank Belgium ont été placés en Stage 1 au moment de son acquisition par Crelan à la fin de 2021. Depuis le moment de l'acquisition en 2022, ils ont été replacés en Stage 2.

4.4.3.1. Par type d'exposition

La composition des expositions performantes et non-performantes au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2022				
	Valeur comptable brute / montant nominal				
	Expositions performantes		Expositions non-performantes		
	Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable, mais non en souffrance ou ≤ 1 an	En souffrance > 1 an mais ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans
Crédits interbancaires Crelan	57.198.900	0	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	415.760.623	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	13.018.220.845	20.808.546	32.534.834	11.764.291	6.298.862
Crédits logement AXA Bank Belgium	23.898.719.420	19.311.102	127.890.909	19.748.656	10.810.158
Crédits particuliers	860.380.669	35.845.362	23.210.756	13.463.979	1.120.291
Crédits agricoles	2.043.984.214	979.856	49.809.292	3.227.303	4.353.576
Crédits entreprises	2.193.133.810	11.598.114	38.564.905	14.059.052	14.518.022
Prêts à tempérament Crelan	782.893.309	1.546.316	2.415.702	1.305.358	84.236
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	931.711.063	3.072.038	6.162.218	837.221	12.069
Garanties en espèces déposées	189.223.514	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	2.468.787.734	3.609.977	33.741.896	4.997.491	692.687
Autres prêts et avances Crelan	398.368.648	5.197.573	14.677.852	6.738.183	492.890
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	141.528.486	632.610	2.862.923	888.813	755.744
Total des expositions performances et non-performantes en fonction des arriérés	47.399.911.234	102.601.495	331.871.287	77.030.347	39.138.536

(en EUR)	31/12/2021				
	Valeur comptable brute / montant nominal				
	Expositions performantes		Expositions non-performantes		
	Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable, mais non en souffrance ou ≤ 1 an	En souffrance > 1 an mais ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans
Crédits interbancaires Crelan	73.248.792	0	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	374.751.675	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	12.370.985.581	21.864.812	48.618.323	12.354.855	7.902.169
Crédits logement AXA Bank Belgium	23.120.284.327	17.845.672	136.832.361	20.826.126	11.661.158
Crédits particuliers	788.901.989	32.353.709	33.116.392	5.711.283	911.618
Crédits agricoles	2.015.099.639	140.857	42.418.917	4.669.900	8.080.900
Crédits entreprises	2.049.710.649	8.329.006	39.386.108	10.879.279	16.382.200
Prêts à tempérament Crelan	696.403.022	1.206.099	3.039.148	518.201	375.704
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	864.983.590	3.261.202	5.825.517	911.322	18.872
Garanties en espèces déposées	156.322.193	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	2.276.300.800	3.100.963	43.297.565	6.022.622	751.452
Autres prêts et avances Crelan	365.805.602	3.181.468	17.082.511	2.845.355	1.053.232
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	146.997.085	944.072	2.453.127	727.153	713.547
Total des expositions performances et non-performantes en fonction des arriérés	45.299.794.944	92.227.860	372.069.969	65.466.096	47.850.852

4.4.3.2. Par Stage

Ci-dessous, la présentation des expositions performantes et non-performantes par Stage en 2022 :

(en EUR)		31/12/2022						Sûretés et garanties financières reçues
PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				
Encours total	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's		
Crédits interbancaires Crelan	57.198.900	0	0	0	0	0	0	
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	415.760.623	0	0	0	0	0	4.690.000	
Crédits logement Crelan	12.185.199.886	853.829.505	0	-2.609.713	-7.441.250	0	12.603.602.244	
Crédits logement AXA Bank Belgium	20.974.496.926	2.877.962.494	65.571.102	-4.173.647	-15.534.707	-372.357	23.080.785.046	
Crédits particuliers	820.455.005	75.701.351	0	-7.033.451	-1.787.890	0	687.318.381	
Crédits agricoles	1.888.838.230	156.125.841	0	-13.029.108	-1.108.795	0	1.686.074.964	
Crédits entreprises	2.008.582.578	196.149.346	0	-5.763.873	-2.379.232	0	1.792.023.498	
Prêts à tempérament Crelan	763.000.220	21.439.407	0	-687.561	-146.933	0	0	
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	855.092.470	78.187.259	1.503.371	-3.532.738	-3.807.006	-70.968	12.185.995	
Garanties en espèces déposées	189.223.514	0	0	0	0	0	0	
Prêts à terme AXA Bank Belgium	2.199.224.616	247.825.006	25.348.088	-2.494.564	-4.061.525	-258.224	2.272.697.198	
Autres prêts et avances Crelan	380.374.449	23.191.773	0	-3.251.767	-1.008.299	0	131.745.233	
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	129.991.946	10.721.777	1.447.374	-107.113	-363.229	-32.402	20.473.455	
Total des expositions performantes par stages	42.867.439.363	4.541.133.760	93.869.934	-42.683.535	-37.638.865	-733.950	42.291.596.014	

(en EUR)		31/12/2022						Sûretés et garanties financières reçues
NON-PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				
Encours total	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's		
Crédits interbancaires Crelan	0	0	0	0	0	0	0	
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0	0	0	
Crédits logement Crelan	0	50.597.987	0	0	-12.407.924	0	37.907.956	
Crédits logement AXA Bank Belgium	0	81.555.993	76.893.730	0	-3.937.662	-2.682.183	147.547.922	
Crédits particuliers	2.099.129	35.765.572	0	-86.927	-8.197.957	0	23.885.218	
Crédits agricoles	0	57.390.170	0	0	-19.428.078	0	35.239.889	
Crédits entreprises	1.550.398	65.591.581	0	-96.391	-21.281.132	0	40.768.411	
Prêts à tempérament Crelan	0	3.805.294	0	0	-1.581.450	0	0	
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	0	5.193.556	1.817.952	0	-639.990	-184.948	42.098	
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts à terme AXA Bank Belgium	0	21.649.579	17.782.496	0	-3.251.004	-1.594.773	34.998.704	
Autres prêts et avances Crelan	466.277	21.442.647	0	-25.684	-13.934.942	0	3.541.807	
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	0	2.373.269	2.134.212	0	-997.357	-328.022	1.239.728	
Total des expositions non-performantes par stages	4.115.804	345.365.648	98.628.389	-209.002	-85.657.495	-4.789.926	325.171.733	

Ci-dessous, la présentation des expositions performantes et non-performantes par Stage en 2021 :

(en EUR)		31/12/2021						Sûretés et garanties financières reçues
PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				
Encours total	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's		
Crédits interbancaires Crelan	73.248.792	0	0	0	0	0	0	
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	374.751.675	0	0	0	0	0	8.677.728	
Crédits logement Crelan	11.758.904.952	633.945.441	0	-3.055.580	-7.529.724	0	9.387.178.471	
Crédits logement AXA Bank Belgium	23.138.129.999	0	0	-12.280.178	0	0	22.230.170.267	
Crédits particuliers	751.617.846	69.637.851	0	-6.212.675	-2.474.366	0	606.119.392	
Crédits agricoles	1.854.496.946	160.743.549	0	-9.329.305	-914.698	0	822.707.413	
Crédits entreprises	1.831.126.258	226.913.398	0	-4.809.158	-2.637.201	0	976.173.467	
Prêts à tempérament Crelan	679.674.115	17.935.006	0	-554.556	-101.195	0	0	
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	868.244.792	0	0	-4.401.285	0	0	12.206.370	
Garanties en espèces déposées	156.322.193	0	0	0	0	0	0	
Prêts à terme AXA Bank Belgium	2.279.401.763	0	0	-12.447.672	0	0	2.084.384.869	
Autres prêts et avances Crelan	348.167.211	20.819.859	0	-2.521.763	-801.460	0	111.918.517	
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	147.941.157	0	0	-508.805	0	0	19.323.462	
Total des expositions performantes par stages	44.262.027.699	1.129.995.104	0	-56.120.977	-14.458.644	0	36.258.859.956	

(en EUR)		31/12/2021						Sûretés et garanties financières reçues
NON-PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				
Encours total	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's		
Crédits interbancaires Crelan	0	0	0	0	0	0	0	
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0	0	0	
Crédits logement Crelan	0	68.875.347	0	0	-14.612.488	0	52.322.779	
Crédits logement AXA Bank Belgium	0	0	169.319.645	0	0	0	174.096.267	
Crédits particuliers	2.669.533	37.069.761	0	-115.206	-10.085.428	0	23.549.401	
Crédits agricoles	0	55.169.718	0	0	-17.571.157	0	34.607.344	
Crédits entreprises	684.948	65.962.638	0	-33.295	-21.978.387	0	39.498.780	
Prêts à tempérament Crelan	9.752	3.923.301	0	-10	-1.633.357	0	0	
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	0	0	6.755.711	0	0	0	135.489	
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts à terme AXA Bank Belgium	0	0	50.071.639	0	0	0	49.191.648	
Autres prêts et avances Crelan	462.269	20.518.829	0	-28.706	-14.073.580	0	3.744.125	
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	0	0	3.893.827	0	0	0	1.937.001	
Total des expositions non-performantes par stages	3.826.502	251.519.594	230.040.822	-177.217	-79.954.397	0	379.082.834	

4.5. Immobilisations corporelles

La composition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2022 eu au 31 décembre 2021 est la suivante :

(en EUR)		2022					
	Terrains et constructions	Infrastructure informatique	Matériel de bureau	Autre matériel	IFRS 16	Total	
Solde d'ouverture 1 janvier 2022	57.022.486,00	5.380.672,00	2.207.395,00	13.202.464,00	6.548.359,00	84.361.376,00	
Prix d'acquisition	124.773.789	41.928.558	15.645.881	47.822.685	11.350.384	241.521.298	
Amortissements cumulés	67.751.303	36.547.886	13.438.486	34.620.221	4.802.025	157.159.922	
Valeur comptable nette	57.022.486	5.380.672	2.207.395	13.202.464	6.548.359	84.361.376	
Variations 2021							
Acquisitions	1.888.562	3.491.874	492.483	4.237.968	2.695.716	12.806.603	
Désaffectations	0	0	0	2.120.444	0	2.120.444	
Amortissements	3.903.116	2.057.591	594.884	2.171.621	1.661.828	10.389.040	
Reprises suite aux désaffectations	0	0	1.301	55.585	98.127	155.013	
Autres	0	0	0	0	0	0	
Solde de clôture 31 décembre 2022	55.007.932	6.814.955	2.103.693	13.201.782	7.484.120	84.612.482	
Solde de clôture 31 décembre 2022							
Prix d'acquisition	125.426.128	44.090.007	15.444.748	49.552.468	13.674.738	248.188.089	
Amortissements cumulés	70.418.197	37.275.050	13.341.055	36.350.687	6.190.618	163.575.607	
Valeur comptable nette	55.007.931	6.814.957	2.103.692	13.201.782	7.484.120	84.612.482	
(en EUR)		2021					
	Terrains et constructions	Infrastructure informatique	Matériel de bureau	Autre matériel	IFRS 16	Total	
Solde d'ouverture 1 janvier 2021	8.840.863,00	3.078.814,00	2.305.799,00	13.632.669,00	7.450.856,00	35.309.001,00	
Prix d'acquisition	35.480.615	32.518.183	15.046.096	41.147.949	10.672.033	134.864.876	
Amortissements cumulés	26.639.752	29.439.369	12.740.297	27.515.280	3.221.177	99.555.875	
Valeur comptable nette	8.840.863	3.078.814	2.305.799	13.632.669	7.450.856	35.309.001	
Variations 2021							
Acquisitions	1.107.421	2.556.166	272.304	1.264.354	1.068.982	6.269.227	
Désaffectations	0	456.334	0	26.560	0	482.894	
Amortissements	882.033	1.755.141	611.905	2.388.751	1.695.352	7.333.182	
Reprises suite aux désaffectations	0	456.334	1.030	400	276.127	178.777	
Acquisition AXA Bank Belgium	47.956.235	1.500.833	242.227	721.152	0	50.420.447	
Autres	0	0	0	0	0	0	
Solde de clôture 31 décembre 2021	57.022.486	5.380.672	2.207.395	13.202.464	6.548.359	84.361.376	
Solde de clôture 31 décembre 2021							
Prix d'acquisition	36.588.036	34.618.015	15.068.831	42.287.387	11.350.384	139.912.653	
Acquisition AXA Bank Belgium	88.185.753	7.310.543	577.050	5.535.298	0	101.608.644	
Amortissements cumulés	27.521.785	30.738.176	13.103.663	29.806.075	4.802.025	105.971.724	
Amortissements Acquisition AXA Bank Belgium	40.229.518	5.809.710	334.823	4.814.146	0	51.188.197	
Valeur comptable nette	57.022.486	5.380.672	2.207.395	13.202.464	6.548.359	84.361.376	

Les droits d'usage comptabilisés selon la norme IFRS 16 ont été classés dans les immobilisations corporelles. Par souci de clarté, nous avons séparé les mouvements liés au leasing des autres immobilisations corporelles et les avons placés dans la même colonne, quelle que soit leur nature. La colonne IFRS 16 comprend tous les actifs de leasing, à savoir les voitures, les bâtiments et les distributeurs automatiques de billets. Plus de détails concernant les différents mouvements sont décrits dans la section 4.9. (IFRS 16).

Comme on peut le voir dans le tableau, il n'y a pas de changements majeurs dans cette section.

4.6. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La composition du goodwill et des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 est la suivante :

(en EUR)	Logiciels		Logiciels acquis	Autres immobilisations incorporelles	Total
	Goodwill	développés en interne			
Solde d'ouverture 1 janvier 2022	23.642.057,00	17.265.779,00	3.527.874,00	0,00	44.435.710,00
Prix d'acquisition	23.642.057	27.389.097	37.827.302	0	88.858.456
Amortissements cumulés	0	10.123.318	34.299.428	0	44.422.746
Valeur comptable nette	23.642.057	17.265.779	3.527.874	0	44.435.710
Variations 2022					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	7.416.453	717.284	0	8.133.737
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Sorties	0	675.147	0	0	675.147
Amortissements	0	3.332.258	1.356.400	0	4.688.658
Reprises suite aux désaffectations	0	0	87.065	0	87.065
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture 31 décembre 2022	23.642.057	20.674.827	2.801.693	0	47.118.577
Solde de clôture 31 décembre 2022	23.642.057	20.674.827	2.801.693	0	47.118.577
Prix d'acquisition	23.642.059	34.130.402	38.444.937	0	96.217.398
Amortissements cumulés	0	13.455.576	35.643.245	0	49.098.821
Valeur comptable nette	23.642.059	20.674.826	2.801.692	0	47.118.577

(en EUR)	Logiciels		Logiciels acquis	Autres immobilisations incorporelles	Total
	Goodwill	développés en interne			
Solde d'ouverture 1 janvier 2021	23.642.057,00	8.481.671,00	3.765.394,00	0,00	35.889.122,00
Prix d'acquisition	23.642.057	27.082.113	36.436.759	0	87.160.929
Amortissements cumulés	0	18.600.442	32.671.365	0	51.271.807
Valeur comptable nette	23.642.057	8.481.671	3.765.394	0	35.889.122
Variations 2021					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	7.274.687	1.229.086	0	8.503.773
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Sorties	0	12.827.702	0	0	12.827.702
Amortissements	0	2.408.702	1.466.606	0	3.875.308
Reprises suite aux désaffectations	0	12.827.702	0	0	12.827.702
Acquisition AXA Bank Belgium	0	3.918.123	0	0	3.918.123
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture 31 décembre 2021	23.642.057	17.265.779	3.527.874	0	44.435.710
Solde de clôture 31 décembre 2021	23.642.057	17.265.779	3.527.874	0	44.435.710
Prix d'acquisition	23.642.057	21.529.099	37.665.845	0	82.837.001
Acquisition AXA Bank Belgium	0	5.859.998	161.457	0	6.021.455
Amortissements cumulés	0	8.181.443	34.137.971	0	42.319.414
Amortissements Acquisition AXA Bank Belgium	0	1.941.875	161.457	0	2.103.332
Valeur comptable nette	23.642.057	17.265.779	3.527.874	0	44.435.710

A l'exception du Goodwill, toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie économique limitée. Contrairement aux immobilisations incorporelles, le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (c'est-à-dire un "impairment test") en raison de l'application de la norme IAS 36. Si la valeur comptable de l'entité concernée est supérieure à sa valeur de réalisation estimée, une dépréciation (c'est-à-dire un "impairment") est comptabilisée dans le compte de résultat.

Actuellement, seul le goodwill de 23,6 millions d'EUR résultant de l'acquisition d'Europabank SA est inclus dans cette rubrique. Aucun indicateur de dépréciation n'a été observé en 2022.

L'augmentation des logiciels développés en interne est liée au programme d'intégration et de migration. Ce programme vise à intégrer le périmètre d'AXA Bank Belgium dans celui de Crelan ainsi que la migration des données.

4.7. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs et passifs d'impôts courants et différés aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021. Les actifs et passifs d'impôt différé sont répartis par entité juridique du Groupe.

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts exigibles		
Actifs	864.173	540.800
Passifs	25.553.397	25.138.732
Total impôts exigibles	-24.689.224	-24.597.932
Impôts différés		
Actifs	215.942.842	48.314.548
Passifs	211.946.496	26.424.444
Total impôts différés	3.996.346	21.890.104

Le tableau ci-dessous détaille la composition des actifs et passifs d'impôts différés au bilan au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Repris dans le compte de résultat	-2.760.008	13.883.687
<i>Lissage des commissions d'après le taux d'intérêt effectif</i>	-17.006.003	-13.237.320
<i>Provisions sur crédits</i>	10.930.196	130.532
<i>Ajustement portefeuille d'investissement</i>	631.393	741.717
<i>Dérivés et transactions de couverture</i>	-137.583	10.438.941
<i>Avantages du personnel</i>	7.604.760	2.008.651
<i>Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>	-78.546	1.118
<i>Réductions de valeur sur immobilisations corporelles</i>	0	0
<i>Provisions</i>	6.428.915	3.896.453
<i>Impact revenus définitivement taxés (RDT)</i>	13.152.193	13.152.193
<i>Goodwill</i>	0	0
<i>Impact acquisition Centea</i>	-2.635.623	-3.271.312
<i>Acquisition AXA Bank Belgium</i>	-18.304.440	0
<i>Autres</i>	-3.345.270	22.714
Repris dans les réserves de réévaluation	6.756.354	8.006.417
<i>Ajustement portefeuille d'investissement</i>	-893.896	-1.002.136
<i>Avantages du personnel</i>	10.020.002	-592.038
<i>Ajustements de valeur liés au risque de crédit propre sur les passifs</i>	-3.880.993	0
<i>Acquisition AXA Bank Belgium</i>	1.511.241	9.600.591
Total impôts différés	3.996.346	21.890.104

Depuis 2018, les conditions d'utilisation des revenus définitivement taxés et des pertes reportées ont été renforcées. Désormais, seuls 70 % de ces crédits d'impôt peuvent être appliqués aux revenus supérieurs à 1 million d'EUR. Les impôts différés ne sont comptabilisés que s'ils peuvent être compensés par des bénéfices futurs.

L'évolution des actifs et passifs d'impôts différés en 2022 et 2021 peut être représentée comme suit :

(en EUR)	2022	2021
Solde d'ouverture	21.890.104	34.352.602
Inclus dans le résultat de l'exercice	-16.609.641	-20.077.837
<i>Lissage des commissions d'après le taux d'intérêt effectif</i>	-3.768.682	1.378.013
<i>Provisions sur crédits</i>	10.799.663	-798.088
<i>Ajustement portefeuille d'investissement</i>	-110.324	-124.699
<i>Dérivés et transactions de couverture</i>	-10.576.524	-1.362.037
<i>Avantages du personnel</i>	5.632.306	-22.950
<i>Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>	-941	-3.988
<i>Réductions de valeur sur immobilisations corporelles</i>	0	0
<i>Provisions</i>	2.532.463	549.939
<i>Impact revenus définitivement taxés (RDT)</i>	0	-20.455.499
<i>Goodwill</i>	0	0
<i>Suivi de l'acquisition de Centea</i>	635.689	749.614
<i>AXA Bank Belgium (incl impact IFRS3)</i>	-18.304.440	0
<i>Autres</i>	-3.448.851	11.858
Repris dans les réserves de réévaluation	-1.284.117	7.615.339
<i>Ajustement portefeuille d'investissement</i>	108.240	-292.843
<i>Avantages du personnel</i>	10.575.842	-1.692.409
<i>Autres</i>	-3.880.993	0
<i>AXA Bank Belgium (incl impact IFRS3)</i>	-8.087.206	9.600.591
Solde de clôture	3.996.346	21.890.104

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que l'actif d'impôt différé sera compensé par des bénéfices futurs attendus.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les actifs d'impôts différés suivants n'étaient pas comptabilisés au bilan en raison d'incertitudes quant au bénéfice imposable futur :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Réductions de valeur sur crédits	8.665.479	8.313.424
Provisions	0	0
Pertes fiscales	13.135.689	13.135.689
Impact non reconnu du revenu définitivement imposé (IDE)	29.012.720	23.725.910
Intérêts notionnels	0	0
Total des actifs d'impôts différés non inclus dans le bilan	50.813.888	45.175.023

4.8. Autres actifs et passifs

La composition des autres actifs aux 31 décembre 2022 et 2021 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Avantages du personnel	263.641	775.234
Charges payées d'avance	9.197.284	4.365.779
Produits à recevoir	22.764.121	23.460.598
Métaux précieux, biens et marchandises	186.046	183.789
Autres avances	4.835.029	8.613.765
Impôts à récupérer	0	0
Autres	128.109.978	121.968.424
Total autres actifs	165.356.099	159.367.589

La composition des autres passifs aux 31 décembre 2022 et 2021 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Régimes de pension à prestations définies	2.716.218	56.296.348
Autres avantages du personnel	12.855.977	17.907.741
Charges sociales	18.649.989	16.579.010
Charges à payer	85.605.263	36.334.292
Produits à reporter	9.444.145	16.131.614
Dettes fiscales	6.888.825	4.906.350
Autres passifs	28.447.184	54.700.257
Total autres passifs	164.607.601	202.855.611

Le total des autres actifs présente une augmentation limitée de 6,0 millions d'EUR en 2022.

Le montant total des autres passifs a diminué de 38,2 millions d'EUR en 2022.

Cette diminution s'explique par le transfert d'un montant de 58 millions d'EUR de régimes à prestations définies des autres passifs aux provisions en 2022.

4.9. IFRS 16

Cette norme a été introduite pour améliorer l'information financière sur les contrats de location. La norme IFRS 16 est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 et a depuis changé le traitement des contrats de location (c'est-à-dire le "leasing") dans l'environnement des entreprises.

Les bailleurs doivent désormais comptabiliser ces accords au bilan au moyen d'un actif de droit d'utilisation (actif - réparti dans les "Immobilisations corporelles") et d'un passif de location (passif - "Autres passifs financiers"). Il y a cependant deux exceptions : d'une part, les locations de courte durée sont exclues (moins de 12 mois) ; d'autre part, les locations de faible valeur sont également exclues (moins de 5 000 USD).

Pour les contrats de location qui relèvent des règles de la norme IFRS 16, nous déterminons ensuite la durée du contrat de location. Les contrats de location ont une durée fixe mais incluent souvent la possibilité de prolonger le contrat. L'entité décide de prolonger ou non le contrat en fonction de toutes les informations disponibles. Si le contrat est susceptible d'être renouvelé, cela prolonge la durée ; le cas inverse est également possible, bien sûr.

La méthode de transition choisie par Crelan est la "méthode rétrospective modifiée" (Modified Retrospective Method). Selon cette méthode, les passifs relatifs au droit d'utilisation et aux contrats de location sont recalculés à la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 16 au taux d'intérêt marginal du 1er janvier 2019.

Impact sur le bilan

Selon la norme IFRS 16, nous comptabilisons le droit d'utilisation et les passifs de location dans le bilan. Les actifs et les passifs financiers vont donc augmenter. En outre, la valeur comptable de l'actif lié au droit d'utilisation diminue normalement plus rapidement que la valeur comptable de la dette de location, ce qui entraîne une diminution des capitaux propres par rapport à la norme précédente IAS 17.

Le Groupe a identifié deux grandes classes d'actifs étant sujettes à des contrats de location :

- Les voitures de société ;
- Les distributeurs d'argent (i.e. "ATM").

Pour chacun de ces actifs, Crelan a également dû identifier le taux d'intérêt implicite à appliquer pour le financement de ces contrats :

- Voitures de société : taux d'intérêt sur un prêt auto de 5 ans (+/- 2,9%) ;
- Les distributeurs d'argent : taux d'intérêt sur crédits professionnels avec une maturité de 7 ans (+/- 3,3%).

Au cours de l'année 2021, le Groupe Crelan a résilié tous les contrats avec l'ancien immeuble locatif Post X.

Ci-dessous le détail de l'évolution du droit d'utilisation au 31 décembre 2022 :

(en EUR)	2022					Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Entrées	Dépréciations	Impairment		
Crelan	7.187.667	435.842	-3.030.770	0		4.592.739
Bâtiments	2.132.903	0	-2.132.903	0		0
Voitures	2.096.498	751.616	-526.014	0		2.322.100
ATM	2.958.266	-315.773	-371.854	0		2.270.639
Europabank	6.548.359	2.695.716	-1.661.828	-98.127		7.484.120
Bâtiments	6.117.394	1.796.233	-1.296.308	-98.127		6.519.192
Voitures	430.965	899.483	-365.520	0		964.928
ATM	0	0	0	0		0
Total	13.736.026	3.131.558	-4.692.598	-98.127		12.076.859

Ci-dessous le détail de l'évolution du droit d'utilisation au 31 décembre 2021 :

2021					
(en EUR)	Solde d'ouverture	Entrées	Dépréciations	Impairment	Solde de clôture
Crelan	8.641.555	571.894	-2.025.782	0	7.187.667
Bâtiments	3.126.036	0	-999.133	0	2.132.903
Voitures	2.441.404	77.088	-421.994	0	2.096.498
ATM	3.074.115	494.806	-610.654	0	2.958.266
Europabank	7.450.856	1.068.982	-1.695.352	-276.127	6.548.359
Bâtiments	6.813.026	860.797	-1.298.660	-257.769	6.117.394
Voitures	637.830	208.185	-396.692	-18.358	430.965
ATM	0	0	0	0	0
Total	16.092.411	1.640.876	-3.721.134	-276.127	13.736.026

Ci-dessous, le détail de l'évolution des dettes de location en date du 31 décembre 2022 :

2022			
(en EUR)	Crelan	Europabank	Total
Solde d'ouverture	7.352.933	6.474.092	13.827.025
Ajouts	1.033.071	2.695.716	3.728.787
Retraits	0	-98.126	-98.126
Paiement du leasing	-4.401.676	-1.888.623	-6.290.299
Intérêt	871.172	-13.123	858.049
Solde de clôture	4.855.500	7.169.936	12.025.436

Ci-dessous, le détail de l'évolution des dettes de location en date du 31 décembre 2021 :

2021				
(en EUR)	Crelan	Europabank	CRI	Total
Solde d'ouverture	8.754.712	7.381.121	0	16.135.833
Ajouts	1.672.369	1.068.982	0	2.741.351
Retraits	0	-276.127	0	-276.127
Paiement du leasing	-3.527.523	-1.803.083	0	-5.330.606
Intérêt	453.027	103.199	347	556.573
Solde de clôture	7.352.585	6.474.092	347	13.827.024

Impact sur le résultat

L'intérêt sur la dette de location sera comptabilisé comme une charge d'intérêt, augmentant les charges financières. Sur la base de la norme IAS 17, le coût total de la location a été lié aux charges d'exploitation.

Ci-dessous, le détail de l'impact sur le compte de résultat en date des 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 :

(en EUR)	2022	2021
Amortissements sur le droit d'utilisation	-4.692.599	-3.721.134
Intérêts sur les obligations de location	-858.049	-556.574
Paiement leasing	6.290.300	5.330.606
Difference in addition ROU and LL	-597.378	-1.100.476
Total	142.274	-47.578

Ci-dessous, le détail de l'impact sur les flux de trésorerie aux 31 décembre 2022 et 2021 :

(en EUR)	2022	2021
Total des flux de trésorerie sortants liés au leasing	-6.290.300	-5.330.606

Comme décrit ci-dessus, l'impact de l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme a été très limité pour le Groupe. La différence entre les droits d'utilisation et les dettes de location a entraîné un impact sur le compte de résultat de 142.273 EUR en 2022 (-47.578 EUR en 2021).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des futurs paiements minimaux de location d'AXA Bank Belgium.

(en EUR)	AXA Bank Belgium
Pour le preneur - Durée résiduelle	
< 1 an	927.450
> 1 an ≤ 5 ans	851.100
> 5 ans	48.000
MONTANT NOMINAL TOTAL	1.826.550
Pour le bailleur - Durée résiduelle	
< 1 an	2.400.116
> 1 an ≤ 5 ans	9.410.043
> 5 ans	2.850.705
MONTANT NOMINAL TOTAL	14.660.864

4.10. Disponible à la vente : Crelan Insurance SA

Crelan Insurance a été vendue en 2021 dans le cadre de l'acquisition d'AXA Bank Belgium.

Tous les actifs et passifs connexes ont été décomptabilisés à la fin de 2021. Tous les gains et pertes de Crelan Insurance ont été présentés en 2021 sur une ligne distincte appelée " Pertes et profits sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente".

Par conséquent, aucun résultat lié à Crelan Insurance n'a été comptabilisé en 2022.

4.11. Passifs financiers

4.11.1. Passifs financiers évalués au coût amorti

4.11.1.1. Dépôts

La composition des dépôts au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts d'établissements de crédit	1.388.156.059	1.449.406.652
- dépôts des banques centrales	1.250.916.064	1.432.521.289
- dépôts à vue	1.281.914	2.331.520
- dépôts à terme	135.671.110	14.553.843
- passifs financiers liés aux actifs financiers transférés (repos)	286.971	0
Dépôts (autres que d'établissements de crédit)	42.404.600.559	41.200.743.783
- dépôts à vue	10.227.150.071	9.865.365.637
- dépôts à terme	1.070.352.264	1.162.729.332
- dépôts d'épargne	30.860.820.280	29.884.471.667
- autres dépôts	246.277.944	288.177.147
Total dépôts	43.792.756.618	42.650.150.435

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts de garantie dans le cadre du CSA	1.223.571.360	73.208.179

Le total des dépôts augmente de 1,14 milliard d'EUR.

La baisse des dépôts des banques centrales est due à l'expiration d'un PELTRO de 200 millions d'EUR en 2022.

Les dépôts (autres que ceux des établissements de crédit) connaissent une forte augmentation. Cette augmentation est principalement due aux dépôts de la clientèle, tant sur les comptes courants que sur les comptes d'épargne. En revanche, les dépôts à terme sont toujours en baisse. En effet, les faibles taux d'intérêt que nous avons connus en grande partie en 2022 font que les dépôts à terme, les bons de caisse (voir section 4.11.1.2) et les certificats subordonnés ne sont pas réinvestis (voir section 4.11.1.3).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la valeur des actifs financiers transférés du Groupe aux 31 décembre 2022 et 2021 :

31/12/2022	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Titres de créance au coût amorti	Prêts et créances
(en EUR)			
Valeur comptable des actifs transférés	0	1.680.687.378	0
Valeur comptable du passif associé pour le netting	0	1.594.304.671	0
Netting	0	-750.183.099	0
Valeur comptable du passif associé après netting	0	844.121.571	0

31/12/2021 (en EUR)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Titres de créance au coût amorti	Prêts et créances
Valeur comptable des actifs transférés	0	1.898.605.545	0
Valeur comptable du passif associé pour le netting	0	1.748.430.003	0
Netting	0	-1.498.391.263	0
Valeur comptable du passif associé après netting	0	250.038.740	0

4.11.1.2. Dettes représentées par un titre, y compris les obligations

Les dettes représentées par un titre se composent comme suit au 31 décembre 2022 ainsi qu'au 31 décembre 2021 :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Bons de caisse	416.299.212	558.141.280
Certificats de dépôt	0	100.069.187
Covered Bonds	5.188.856.598	5.646.692.911
Credit Linked Notes	44.234.476	57.984.742
Senior Non Preferred	300.668.192	0
Total titres de créances	5.950.058.478	6.362.888.120

Au sein du Groupe, Crelan est le distributeur exclusif des bons de caisse. En 2022, ils affichent à nouveau une baisse : -141,8 millions d'EUR. En raison des faibles taux d'intérêt, les clients ne sont plus attirés par ce type de produit.

La macro couverture est appliquée à une partie du portefeuille des bons de caisse. Pour plus d'informations à ce sujet, nous nous reportons à la note 4.14.

En 2022, les certificats de dépôt émis sont arrivés à échéance. Les Covered Bonds ont diminué de 457,8 millions d'EUR. Une émission de Senior Non-Preferred Note a été couronnée de succès en 2022.

4.11.1.3. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés se composent d'une part de certificats subordonnés destinés à la clientèle et d'autre part de l'émission d'un titre lié à la reprise d'AXA Bank Belgium afin d'augmenter le Tier 2 de la banque.

La durée restante au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 peut être détaillée comme suit :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Echéance		
Exercice en cours	0	0
Exercice en cours +1	3.871.329	17.460.726
Exercice en cours +2	5.661.659	3.861.334
Exercice en cours +3	0	5.646.606
Exercice en cours +4	0	0
Au delà de l'exercice en cours +4	199.514.607	199.347.416
Total dettes subordonnées	209.047.595	226.316.082

Le passif subordonné diminue de 17,3 millions d'EUR. Cette diminution provient de la partie qui concerne les certificats subordonnés destinés à la clientèle. La raison est similaire à celle exposée au point précédent

(4.11.1.2.). La baisse des taux du marché réduit la rémunération de ce type de produit et par conséquent l'intérêt de la clientèle.

4.11.1.4. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
IFRS16	12.025.436	13.814.476
Comptes d'attente	519.185.696	283.901.217
Total autres passifs financiers	531.211.132	297.715.693

L'augmentation de cette section est principalement due à l'augmentation des Cash Collateral pour un montant total de +265 millions d'EUR.

4.11.1.5. Prêts TLTRO

Le Groupe Crelan a participé pour un montant notionnel de 1.266 millions d'EUR au prêt TLTRO émis par la BCE.

Les TLTRO sont des opérations de l'Eurosystème visant à fournir des financements à plus long terme aux établissements de crédit. Elles offrent ce financement à long terme aux banques à des conditions attrayantes dans le but d'assouplir les conditions de crédit du secteur privé et de stimuler les prêts bancaires à la communauté économique.

Le 7 mars 2019, la Banque Centrale Européenne a annoncé qu'elle fournirait une nouvelle série de prêts TLTRO (TLTRO III) composée de sept tranches, chacune courant sur une période de trois ans avec la possibilité d'un remboursement anticipé après deux ans.

Le 12 mars 2020, la Banque Centrale Européenne a ensuite décidé de modifier trois paramètres du TLTRO-III afin de soutenir les prêts bancaires aux personnes les plus touchées par la propagation de la maladie induite par le coronavirus (COVID-19), notamment les petites et moyennes entreprises, à savoir :

- d'augmenter le volume des prêts de 30% à 50% ;
- de modifier le montant maximum de souscription pour les TLTRO-III individuels et
- à compter de septembre 2021, de prévoir une option de remboursement anticipé des montants empruntés dans le cadre du TLTRO-III après l'expiration d'un délai de 12 mois à compter du règlement de chaque transaction, au lieu de 24 mois.

Il a également été décidé, pour la période allant du 1er mars 2020 au 31 mars 2021 (= période de référence "spéciale"), de relever le seuil de performance de crédit à 0 % (= période de référence "spéciale").

De plus, pour tenir compte de la baisse attendue des prêts bancaires depuis le 1er mars 2020, l'écart par rapport à l'indice de référence de l'encours est ramené de 2,5 % à 1,15 % (c'est-à-dire que cela couvre la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2021, à l'exclusion de la période de référence "spéciale" mentionnée ci-dessus) afin d'obtenir la décote maximale via les critères de performance en matière de prêts antérieurs.

En outre, le 30 avril 2020, la Banque Centrale Européenne a décidé de prévoir une baisse temporaire supplémentaire des taux d'intérêt applicable à tous les TLTROs-III sous certaines conditions, afin de soutenir les prêts aux ménages et aux entreprises dans un contexte des perturbations économiques actuelles et de l'incertitude accrue.

Dans le même contexte, la Banque Centrale Européenne a décidé le 29 janvier 2021 d'offrir 3 tranches supplémentaires au sein de cette série, qui ont été souscrites par AXA Bank Belgium en 2021. Celles-ci ont des échéances en 2024. La réduction temporaire supplémentaire a également été prolongée d'un an jusqu'au 23 juin 2022.

Comme déjà mentionné dans les règles d'évaluation au point 8.13, AXA Bank Belgium considère la Banque Centrale Européenne, une institution supranationale opérant dans le cadre de l'Union Européenne, comme une institution similaire à une institution publique. Par conséquent, l'avantage résultant de ces conditions plus favorables que celles du marché est reconnu comme une subvention publique.

Nous pensons qu'elle peut bénéficier de ce taux d'intérêt favorable au marché. Le bénéfice de ce taux d'intérêt favorable au marché est réparti en résultat sur la durée des tranches respectives du prêt TLTRO.

En 2022, la BCE a annoncé et mis en œuvre un certain nombre de hausses de taux d'intérêt qui ont entraîné une évolution positive du taux d'intérêt et, par conséquent, la comptabilisation d'un produit d'intérêt. L'avantage de 0,5 % de ce taux d'intérêt favorable au marché a été conservé et, comme pour l'exercice précédent, il a été réparti en résultat sur la durée des tranches respectives du prêt TLTRO.

4.11.2. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette rubrique comprend les EMTN (European Medium Term Notes) d'AXA Bank Belgium. Ils sont émis par AXA Belgium Finance, une filiale d'AXA Bank Belgium, à l'exception d'une émission directement par la banque elle-même. AXA Bank Belgium a opté pour l'option de désigner les EMTN comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat et a donc inclus ces émissions dans le bilan à leur juste valeur. Cependant, les variations du risque de crédit propre (DVA) ont été incluses dans les autres éléments du résultat global (OCI) à partir de l'exercice 2017. La réserve OCI a été décomptabilisée à la date du closing lorsque la norme IFRS 3 a été appliquée.

4.12. Provisions

Les provisions peuvent être détaillées par type pour les années 2022 et 2021 comme suit :

31/12/2022 (in EUR)	Restructurations	Obligations au titre des retraites et d'autres avantages accordés aux retraités	Provisions pour litiges en matières fiscales et litiges en suspens	Engagement de prêts et garanties	Autres provisions	Total
Solde d'ouverture	6.506.851	0	23.385.847	0	151.984.036	181.876.734
Ajouts	2.250.000	598.367	3.340.084	669.932	720.541	7.578.924
Montants utilisés	-1.585.075	-5.669.997	-1.446.222	-4.587.971	-3.790.812	-17.080.077
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-3.321.199	-317.519	-818.261	-30.663	-76.034	-4.563.676
Autres mouvements	1.455.397	77.111.926	-76.033	8.226.579	-7.771.351	78.946.518
Solde de clôture	5.305.974	71.722.777	24.385.415	4.277.877	141.066.380	246.758.423

31/12/2021 (en EUR)	Réorganisation	Litiges en cours et litiges fiscaux	Autres provisions	Total
Solde d'ouverture	7.363.190	7.148.331	2.009.759	16.521.280
Ajouts	0	138.241	32.678	170.919
Montants utilisés	-856.339	-133.426	0	-989.765
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	0	-742.950	-1.065.902	-1.808.852
Reclassement comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Acquisition AXA Bank Belgium	0	16.975.651	151.007.501	167.983.152
Autres mouvements	0	0	0	0
Solde de clôture	6.506.851	23.385.847	151.984.036	181.876.734

En octobre 2016, le Conseil d'Administration de Crelan SA a approuvé le plan stratégique "Fit for the Future" pour la réorganisation des services centraux et du réseau d'agents. Les provisions pour ce projet s'élevaient à 38 millions d'EUR et concernaient la réduction progressive du nombre d'emplois à temps plein sur une période de 4 ans et à la restructuration du réseau d'agents. Après les différents transferts, utilisations et dotations au cours des années précédentes, ces provisions s'élevaient à 6,5 millions d'EUR fin 2021. En 2022, suite à une analyse des besoins restants et l'utilisation de ces provisions, une diminution a été comptabilisée pour un montant de -4,6 millions d'EUR.

Les litiges en cours concernent divers sinistres et affaires juridiques. Le montant de la provision est calculé au cas par cas par le service juridique ou le service du personnel dans le cas d'un sinistre impliquant un employé. La variation de +1,57 million d'EUR concerne à la fois les nouveaux dossiers et les dossiers existants. La majorité de ces dossiers concerne principalement des litiges juridiques avec des agents.

Les autres provisions concernent des passifs et des garanties en rapport avec des lignes de crédit et des comptes courants pour les Stage 1 et Stage 2. Ceux-ci sont déterminés conformément à la norme IFRS 9 depuis 2018. En outre, un passif conditionnel de 121 millions d'EUR a été comptabilisé. Cette provision est plafonnée par l'actif pour indemnisation de 113 millions d'EUR à l'actif (autres actifs).

4.13. Avantages du personnel

4.13.1. Engagements de retraite Crelan (et Europabank)

Les engagements au titre des régimes de pension à prestations définies sont comptabilisés dans la section "Provisions". Crelan SA a deux "plans de pension à prestations définies" couvrant les employés de l'ancien Crédit Agricole SA et de l'ancienne Centea SA. Europabank SA a mis en place un plan belge à cotisations définies.

Depuis 2012, il n'est plus intéressant de souscrire à des régimes à prestations définies. Ceux-ci sont financés par des contrats d'assurance de groupe ou des engagements individuels de pension conclus avec des assureurs belges. Le mode de financement choisi par l'employeur prévoit une allocation annuelle au fonds de financement. Ce fonds tient compte des hypothèses d'augmentation des salaires, d'inflation, de taux d'actualisation, d'âge de départ à la retraite et de rotation du personnel, tout en respectant le financement minimum légal.

À l'âge de la retraite, les employés reçoivent un certain capital, calculé sur la base de la rémunération annuelle et de l'ancienneté.

Les régimes à prestations définies couvrent le risque actuariel, principalement le risque de taux d'intérêt, le risque de marché et le risque d'inflation.

Crelan et Europabank disposent de quatre régimes "à cotisations définies", un pour les anciens employés du Crédit Agricole SA entrés en service depuis 2008, deux pour les anciens employés de Centea SA entrés en service avant 1999 et un pour Europabank SA. En outre, les anciens employés du Crédit Agricole SA qui sont inscrits dans des régimes à prestations définies sont transférés vers des régimes à cotisations définies s'ils restent actifs au-delà de l'âge de la retraite. La filiale Europabank SA dispose également de son propre régime à cotisations définies pour tous ses employés. Tous ces régimes de retraite sont financés par une assurance de groupe, l'assureur garantissant un rendement minimum.

Les régimes belges à cotisations définies étaient soumis à un rendement minimum légal de 3,25 % sur les cotisations patronales et de 3,75 % sur les cotisations personnelles devant être garanties par l'employeur. Ce taux de rendement garanti pouvait être modifié par arrêté royal. Dans ce cas les nouveaux rendements devaient être appliqués aux cotisations accumulées dans le passé et aux cotisations futures. Compte tenu du risque limité, ces régimes de retraite étaient considérés comme des régimes à cotisations définies et traités comme tels selon la norme IAS 19.

La loi belge a été modifiée le 1er janvier 2016 : le rendement minimum à garantir par l'employeur varie en fonction de la performance de l'OLO 10 ans, avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%. Pour les cotisations versées à partir de 2016, le rendement minimum garanti est de 1,75 %.

Pour les plans de pension financés par des contrats d'assurance de groupe en vertu desquels l'assureur garantit un taux d'intérêt contractuel, le taux de 3,25 % ou 3,75 % continue à s'appliquer aux cotisations accumulées au 31 décembre 2015, jusqu'à la date de la retraite de l'employé actif. De facto, ces régimes belges à cotisations définies peuvent être classés comme des régimes à prestations définies selon la norme IAS 19 à partir de 2016.

A partir de 2016, le Groupe effectue le calcul complet des engagements pour les régimes à cotisations définies conformément à la norme IAS 19. Les engagements bruts au titre des prestations définies sont évalués selon la "méthode des unités de crédit projetées" la "méthode PUC" (i.e. "Projected Unit Credit method").

La "méthode PUC" est une technique actuarielle par laquelle les obligations brutes découlant des régimes à prestations définies sont évaluées par référence à une prévision des prestations futures actualisées. La valeur actuelle de l'obligation brute au titre des prestations définies est ensuite comparée à la juste valeur des investissements. Une provision est constituée pour tout déficit éventuel. Compte tenu des coûts de pension attribuables à l'année de service, la variation de l'obligation est comptabilisée dans la réserve de réévaluation. L'évaluation des actifs des régimes à cotisations définies est basée sur l'application du paragraphe 115² de l'IAS 19, en tenant compte du risque standard des compagnies d'assurance. Les régimes à prestations définies sont évalués selon la méthode de la juste valeur des actifs (IFRS 13), selon laquelle les actifs sont égaux à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, en tenant compte du risque de défaut de paiement.

Pour déterminer la juste valeur des actifs, le risque de défaut est estimé :

- Pour la juste valeur des actifs qui restent dans les limites des réserves mathématiques, le risque de défaut est assimilé au risque de défaut des obligations d'entreprises notées AA. Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle est identique au taux d'actualisation utilisé pour calculer le DBO (i.e. "Defined Benefit Obligation" - l'obligation de prestations définies).
- Pour la juste valeur des actifs dépassant les réserves mathématiques, un risque standard supplémentaire est pris en compte, qui est inclus dans le taux d'actualisation comme suit : la prime de risque supplémentaire est égale au rendement des obligations d'entreprises notées AA moins le rendement des institutions financières notées par les compagnies d'assurance concernées.

Cette méthode prend donc en compte le risque que la compagnie d'assurance ne remplisse pas ses obligations, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas en mesure d'atteindre le rendement garanti convenu contractuellement.

¹ La méthode "Projected Unit Credit" est utilisée pour déterminer la valeur actuelle, le passif brut lié au régime de pension à prestations définies et le coût des services rendus. Selon cette méthode, une "prestation accumulée projetée" est calculée en fonction du service à la date d'évaluation, mais lorsque la formule de calcul des prestations est fondée sur les niveaux de salaire et de sécurité sociale futurs, en utilisant des hypothèses sur la croissance de ces montants projetés à l'âge auquel l'employé est supposé quitter le service actif. Normalement, la "prestation accumulée projetée" est fondée sur la formule du régime. Toutefois, si les services dans les années futures causent des prestations matériellement plus élevées que dans les années précédentes, les "prestations accumulées projetées" sont calculées en affectant les prestations de façon linéaire sur la période considérée.

² Cela signifie que l'actif est égal à la valeur actualisée des capitaux assurés des contrats d'assurance de groupe prévoyant un taux d'intérêt garanti par l'assureur (Branche 21).

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur actuelle de l'engagement brut des régimes à prestations définies et des régimes de pension belges à cotisations définies :

(en EUR)	31/12/2022		31/12/2021	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Solde d'ouverture	62.439.691	80.338.847	69.274.876	83.482.710
Coût des services rendus au cours de la période	2.254.980	3.058.116	2.659.836	3.165.095
Coût financier	531.173	773.514	276.937	440.942
Cotisations des participants au régime	151.109	930.135	166.350	887.823
Impôts	-397.272	-395.523	-362.243	-371.079
Ecart actuariels - ajustements liés à l'expérience	9.135.416	0	-19.874	0
Ecart actuariels - hypothèses démographiques	0	0	0	0
Ecart actuariels - hypothèses financières	-13.518.676	-19.762.707	-7.229.977	-3.340.068
Prestations payées	-4.785.766	-4.940.154	-2.326.214	-3.926.576
Acquisition/vente	-636.144	-491.000	0	0
Coût des services rendus au cours de la période précédente - réductions	0	0	0	0
Avantages de la cessation d'emploi	0	0	0	0
Reclassements de régime des cotisations définies	0	0	0	0
Solde de clôture	55.174.511	59.511.228	62.439.691	80.338.847

La répartition de l'engagement brut des régimes belges à prestations et à cotisations définies est la suivante:

(en EUR)	31/12/2022		31/12/2021	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Employés actifs	47.741.339	49.531.365	52.643.076	66.907.255
Ex-employés	7.233.159	9.828.152	9.283.868	13.204.548
Bénéficiaires	6.718	0	8.026	0
Taxes	193.291	151.711	504.720	227.040
Solde	55.174.507	59.511.228	62.439.690	80.338.843

Les actifs sont détenus en contrepartie de régimes de pension à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

(en EUR)	31/12/2022		31/12/2021	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Solde d'ouverture	58.712.503	78.399.574	58.694.253	81.608.941
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	503.757	770.771	231.404	439.960
Rendement des actifs du régime supérieur/(inférieur) au taux d'actualisation	-1.540.452	-19.139.603	-705.827	-3.114.459
Contributions de l'employeur	3.320.780	3.069.705	3.014.782	2.874.966
Cotisations des participants au régime	151.109	930.135	166.350	887.823
Plafonnement des actifs	-1.740.906	0	0	0
Acquisition/vente	-700.237	-479.508	0	0
Prestations versées	-4.785.767	-4.940.155	-2.326.215	-3.926.578
Taxes	-397.272	-395.523	-362.243	-371.079
Reclassements de régime à cotisations définies	0	0	0	0
Solde de clôture	53.523.515	58.215.396	58.712.504	78.399.574

Les actifs ne comprennent pas les instruments financiers émis par le Groupe, les immeubles de placement ou les actifs utilisés par le Groupe. Tous les actifs sont investis dans des contrats d'assurance de groupe qui prévoient un taux d'intérêt contractuel garanti par l'assureur (contrats de la branche 21).

Le tableau ci-dessous détaille le rapprochement entre la valeur actuelle du passif brut et la juste valeur des actifs relatifs aux régimes belges de pension à prestations et à cotisations définies, ainsi que les actifs et passifs figurant au bilan :

(en EUR)	31/12/2022		31/12/2021	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Passif brut pour les régimes à prestations définies	55.174.511	59.511.228	62.439.691	80.338.846
Juste valeur des actifs du régime	-53.523.515	-58.215.396	-58.712.503	-78.399.574
Passif net pour les régimes à prestations	1.650.996	1.295.832	3.727.188	1.939.272
Montants comptabilisés au bilan				
Engagements pour les plans d'engagements fermes	1.650.995	1.295.832	3.727.187	1.939.272
Actifs pour les régimes à prestations définies	0	0	0	0
Passif net pour les régimes à prestations	1.650.995	1.295.832	3.727.187	1.939.272

Le tableau ci-dessous détaille les charges totales comptabilisées dans le résultat global au cours de l'exercice :

(en EUR)	31/12/2022		31/12/2021	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Coût des services rendus au cours de la période	2.254.980	3.058.116	2.659.836	3.165.095
Charges d'intérêts	531.173	773.514	276.937	440.942
Coût des services rendus au cours de la période précédente - réductions	0	0	0	0
Plafonnement des actifs	-1.128.428	0	0	0
Indemnité de licenciement	0	0	0	0
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	-503.757	-770.771	-231.404	-439.960
Total des charges comptabilisées en résultat	1.153.968	3.060.859	2.705.369	3.166.077
Réserves de réévaluation comptabilisées dans les fonds propres	-2.842.808	-623.104	-6.544.024	-225.609
Plafonnement des actifs	1.003.976	0	0	0
Total des charges comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-684.864	2.437.755	-3.838.655	2.940.468

Les principales hypothèses actuarielles relatives aux régimes belges à prestations définies et à cotisations définies sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2022		2021	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Taux d'actualisation	3,76% - 3,87%	3,64% - 3,91%	0,80% - 1,09%	0,78% - 1,19%
Augmentations salariales prévues en pourcentage	3,30%	3,30%	2,80%	2,80%
Inflation attendue	2,30%	2,30%	1,80%	1,80%

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer le total des charges comptabilisées dans le compte de résultat au cours de l'année sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	2022		2021	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Taux d'actualisation	0,80% - 1,09%	3,64% - 3,91%	0,33% - 0,68%	0,78% - 1,19%
Augmentations salariales prévues en pourcentage	2,80%	3,30%	2,80%	2,80%
Inflation attendue	1,80%	2,30%	1,80%	1,80%

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur des engagements du plan de pension est différent pour ex-Centea SA, Crelan SA et pour les plans belges à prestations définies et les plans belges à cotisations définies. Dans le régime à prestations définies de Crelan SA, il y a des employés (relativement) âgés. Le régime à prestations définies (" Defined Benefit Plan") de l'ex-Centea SA n'a été mis en place qu'en 2009 et s'applique à tous ceux rentrés en service après 1998. Étant donné que la période moyenne à financer est plus longue pour ex-Centea SA que pour Crelan SA, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de l'"obligation de prestations définies" est plus élevé pour ex-Centea SA que pour Crelan SA. Le même constat s'applique aux régimes belges à cotisations définies.

Les flux de trésorerie attendus en 2023 pour les régimes de pension à prestations définies du Groupe et les régimes belges à cotisations définies sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2023	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Cotisations de l'employeur aux actifs du régime (y compris les taxes)	2.925.485	2.681.888
Cotisations des participants au régime	156.096	868.812
Prestations versées	3.429.910	1.275.191
Prestations versées par employeur	1.530	0
Taxes	410.382	0
	6.923.403	4.825.891

La durée moyenne des obligations relatives aux régimes à prestations définies est de 9 ans pour Crelan SA et de 16 ans pour ex-Centea SA. La durée moyenne des engagements relatifs aux différents régimes à cotisations définies se situe entre 9 et 15 ans.

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles sur l'obligation brute des régimes de pension à prestations définies à la fin de la période est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2022
Régimes des pensions à prestations définies	
Passif brut à la fin de la période sur la base des hypothèses de l'année précédente	
a. Passif brut - Valeur nominale	69.483.541
Sensibilité aux taux d'actualisation	
a. Hypothèse originale	3,82%
b. Passif brut	55.174.507
a. Hypothèse - Variation 1	4,32%
b. Passif brut - Valeur nominale	53.188.933
a. Hypothèse - Variation 2	3,32%
b. Passif brut - Valeur nominale	57.372.902
Sensibilité des augmentations salariales prévues en pourcentage	
a. Hypothèse originale	3,30%
b. Passif brut	55.174.507
a. Hypothèse - Variation 1	3,80%
b. Passif brut - Valeur nominale	57.896.340
a. Hypothèse - Variation 2	2,80%
b. Passif brut - Valeur nominale	53.337.551
Sensibilité du taux de mortalité	
a. Hypothèse originale	MR/FR-5
b. Passif brut	55.174.507
a. Hypothèse - Variation 1	MR/FR
b. Passif brut - Valeur nominale	55.220.532
Sensibilité de l'inflation attendue	
a. Hypothèse originale	2,30%
b. Passif brut	55.174.507
a. Hypothèse - Variation 1	2,80%
b. Passif brut - Valeur nominale	56.759.197
a. Hypothèse - Variation 2	1,80%
b. Passif brut - Valeur nominale	53.731.953

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles concernant la valeur des engagements bruts et des actifs des régimes belges à cotisations définies à la fin de la période est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2022
	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Taux d'actualisation +50bp	
Passif brut	56.552.732
Actifs du régime	55.350.837
Taux d'actualisation -50bp	
Passif brut	62.715.892
Actifs du régime	61.316.419
Taux d'actualisation +25bp	
Passif brut	58.002.777
Actifs du régime	56.755.051
Taux d'actualisation -25bp	
Passif brut	61.081.173
Actifs du régime	59.734.815

4.13.2. Engagements de retraite AXA Bank Belgium

A partir du 31 décembre 2021, AXA Bank Belgium fait partie du Groupe Crelan.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
	Régimes des pensions à prestations définies	Régimes des pensions à prestations définies
Solde d'ouverture	170.996.181	177.945.595
Frais de pension	5.300.249	5.914.465
Intérêts sur la dette actuarielle	1.473.540	358.048
Cotisations des employés	316.000	329.103
Gains (pertes) actuariels liés aux changements basés sur l'expérience	11.239.109	2.373.000
Écarts actuariels dus aux changements d'hypothèses démographiques	0	
Écarts actuariels dus à des changements d'hypothèses financières	-34.829.051	-5.593.412
Prestations versées	-10.751.033	-10.203.566
Prestations payées directement par l'employeur	-128.710	-127.051
Recalcul des paramètres modifiés	7.669.735	0
Solde de clôture	151.286.020	170.996.181

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
	Régimes des pensions à prestations définies	Régimes des pensions à prestations définies
Solde d'ouverture	129.639.284	112.073.159
Rendement implicite des éléments d'actif individuels	974.691	221.753
Rendement réel des éléments d'actif individuels, à l'exclusion du rendement implicite des éléments d'actif individuels	-44.892.084	19.737.406
Contributions de l'employeur	7.096.217	7.608.481
Cotisations des employés	316.000	329.103
Prestations versées	-10.879.744	-10.330.617
Recalcul des paramètres modifiés	5.812.248	0
Solde final	88.066.613	129.639.284

Le tableau ci-dessous détaille le rapprochement entre la valeur actuelle du passif brut et la juste valeur des actifs relatifs aux régimes belges à prestations et à cotisations définies, ainsi que les actifs et passifs figurant au bilan :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
	Régimes des pensions à prestations définies	Régimes des pensions à prestations définies
Position nette (à l'exclusion des éléments d'actif individuels)	-151.286.020	-170.995.714
Juste valeur des éléments d'actifs individuels à la fin de la période	88.066.613	129.639.284
Financement économique net (dont éléments d'actif individuels)	-63.219.406	-41.356.430

Chez AXA Bank Belgium, les plans de pension relèvent du type de régime de pension à prestations définies.

Le montant comptabilisé en tant que passif net au titre des prestations définies est constitué du total net des montants suivants :

- la valeur actuelle de l'obligation brute au titre des prestations définies à la date de clôture, en utilisant la méthode "projected unit credit" ;
- moins la juste valeur à la date du bilan de tout actif du régime à partir duquel les obligations doivent être réglées directement.

Les actifs de ce dernier régime peuvent être soit des actifs, soit des contrats d'assurance.

Les hypothèses et les estimations sont revues et ajustées périodiquement.

Le tableau ci-dessous détaille les charges totales comptabilisées dans le résultat global au cours de l'exercice :

(en EUR)	31/12/2022
	Régimes des pensions à prestations définies
Frais de pension	5.616.249
Cotisations des employés	-316.000
Intérêts sur la dette actuarielle	1.473.540
Rendement implicite des actifs du régime / éléments d'actifs individuels	-974.691
Total des charges comptabilisées en résultat	5.799.098
Réserves de réévaluation comptabilisées dans les fonds propres	23.160.058
Total des charges comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	28.959.156

4.14. Dérivés et traitement comptable

Un produit dérivé est un instrument financier dont la valeur dépend de la valeur d'un actif sous-jacent (par exemple, un taux d'intérêt, un taux de change, un cours de bourse, un indice, etc.), qui nécessite un investissement initial limité et dont le paiement est effectué à une date ultérieure.

Le Groupe ne détient des dérivés que dans le cadre d'opérations de couverture. Les types de dérivés suivants sont utilisés dans le Groupe :

- Un **swap de taux** d'intérêt est un accord par lequel deux parties conviennent d'échanger périodiquement des paiements d'intérêts.
- Un **cap** est une option d'intérêt qui limite l'intérêt maximal pour l'acheteur du cap à un niveau prédéterminé pour différentes périodes.
- Un **swaption** est une option sur un swap de taux d'intérêt par lequel le propriétaire du swaption a le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap.

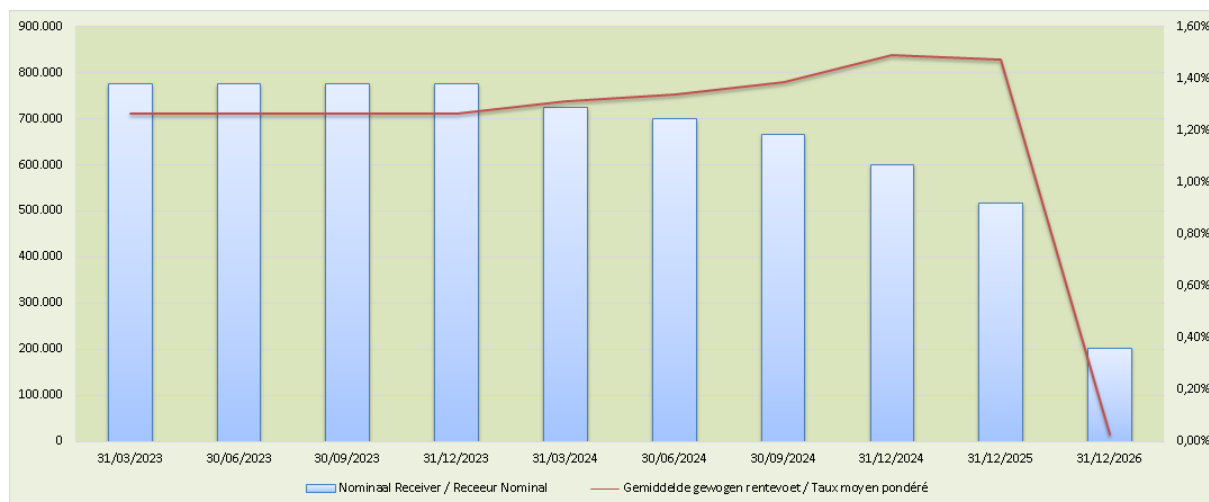
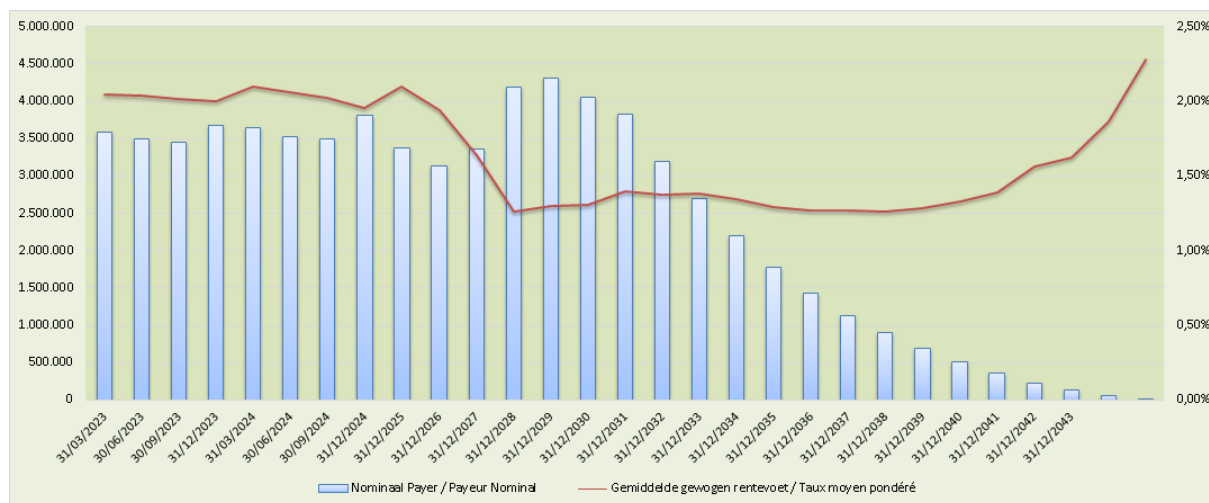
Le Groupe n'applique qu'une couverture de la juste valeur, qui couvre le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif.

Chez Crelan SA, la couverture de la juste valeur du risque de taux d'intérêt sur un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers est constituée de trois portefeuilles, chacun étant couvert séparément par un portefeuille de swaps de taux d'intérêt :

- Portefeuille d'actifs composé de crédits à la consommation, de crédits hypothécaires et de crédits d'investissement
- Portefeuille d'investissement
- Portefeuille de passifs composé de bons de caisse et de comptes à terme

Les portefeuilles d'actifs (1) ou de passifs (3) font l'objet de relations de couverture par le biais de la macro-couverture. La macro-couverture consiste à couvrir le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille présentant des caractéristiques similaires en utilisant un portefeuille de swaps de taux d'intérêt. Les variations de la juste valeur du portefeuille sous-jacent, attribuables au risque couvert, donnent lieu à un ajustement de la valeur comptable du portefeuille sous-jacent par rapport au compte de résultat.

Les graphiques suivants donnent un aperçu des swaps de taux d'intérêt, des montants notionnels en cours par exercice ainsi que du taux d'intérêt moyen pondéré de la jambe fixe de l'instrument de couverture (montants en milliers) :

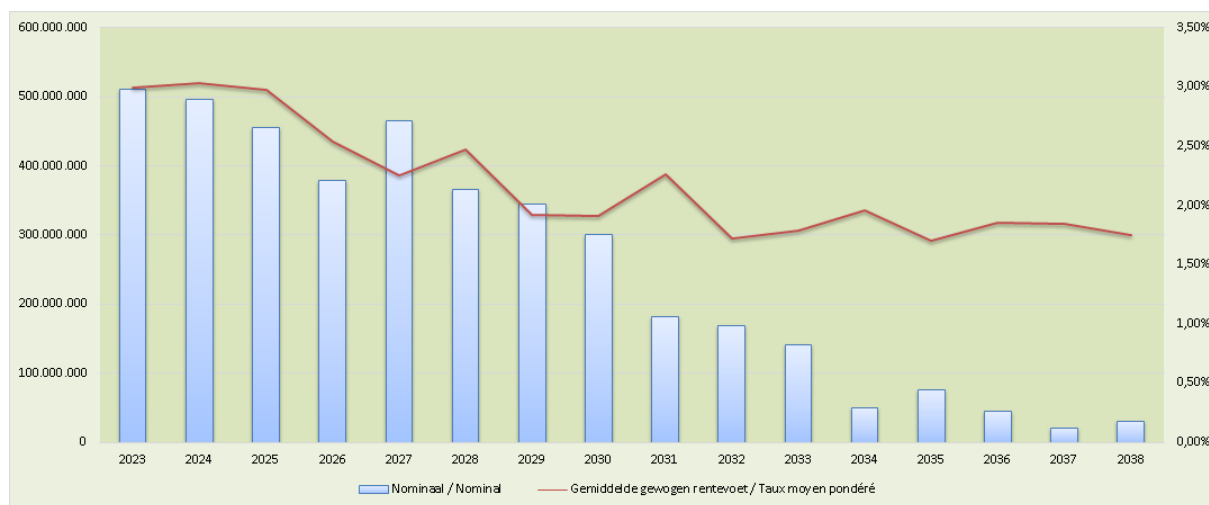


Les variations au niveau du bilan sont comptabilisées dans la rubrique "Variations de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille" à l'actif ou au passif du bilan (selon que le portefeuille couvert soit actif ou passif).

Les variations dans le compte de résultat ainsi que l'éventuelle inefficacité de la relation de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation des opérations de couverture".

Depuis 2011, le Groupe applique également la couverture de la juste valeur avec des caps et des swaptions. À cette fin, Crelan SA a implicitement placé des portefeuilles synthétiques de caps liés à des prêts hypothécaires à taux d'intérêt révisable comme élément couvert auquel s'applique la couverture de la juste valeur.

Le graphique suivant montre la valeur nominale des caps et des swaptions et le prix d'exercice moyen pondéré, qui est le taux d'intérêt moyen auquel les options (swaps payeurs ou caps) peuvent être exercées :



Pour toutes les couvertures de juste valeur, les tests d'efficacité requis sont effectués à chaque date de clôture, soit mensuellement. Le Groupe utilise uniquement des transactions de couverture si au début de la couverture et au cours des périodes ultérieures, on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur attribuables au risque couvert. Le test d'efficacité des transactions de couverture est effectué mensuellement. Le rapport entre la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert doit se situer dans un intervalle de 80-125 pourcent. Lorsque ceci n'est pas le cas et l'impact est matériel il est mis fin à la relation de couverture. Ce test d'efficacité mensuel vise également à identifier des situations éventuelles de surcouverture dans des "time buckets" futurs. Lorsque c'est le cas, certains dérivés sont retirés de la relation de couverture, afin de résorber la surcouverture observée. La jambe flottante de l'IRS est à l'origine de l'inefficacité.

L'inefficacité des swaps de taux d'intérêt résulte de :

- La variation de la valorisation de la jambe flottante du swap de taux d'intérêt ;
- La variation de la valorisation dérivée du risque de base, qui est la différence entre la valorisation des dérivés de taux d'intérêt basée sur la courbe swap Ester (anciennement courbe swap Eonia) et la valorisation de la composante de taux d'intérêt couverte à la courbe swap Euribor.

Le tableau ci-dessous détaille la juste valeur des instruments de couverture détenus aux 31 décembre 2022 et 2021 :

(en EUR)	31/12/2022		
	Notionnel	Valeur comptable	
		Actif	Passif
Couverture de juste valeur Crelan (macro-hedging)	12.018.439.159	126.207.668	471.275
Couverture de juste valeur AXA Bank Belgium (macro-hedging)	26.736.683.900	199.244.793	3.494.263
Couverture de juste valeur AXA Bank Belgium(micro-hedging)	5.825.500.000	66.121	3.110.469
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	44.580.623.059	325.518.582	7.076.007
(en EUR)	31/12/2021		
	Notionnel	Valeur comptable	
		Actif	Passif
Couverture de juste valeur Crelan (macro-hedging)	10.636.729.756	15.860.379	34.116.941
Couverture de juste valeur AXA Bank Belgium (macro-hedging)	19.252.465.550	992.097	4.031.688
Couverture de juste valeur AXA Bank Belgium(micro-hedging)	5.736.000.000	217.543	15.492.139
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	35.625.195.306	17.070.019	53.640.768

Le tableau suivant nous donne un aperçu de la valeur comptable des éléments couverts pour 2022 et 2021 :

(en EUR)	31/12/2022			
	Valeur Comptable			
		Actif	Passif	Passif
		AXA Bank	AXA Bank	AXA Bank
	Crelan	Belgium	Crelan	Belgium
Valeur comptable de l'élément couvert				
dont prêts à la clientèle au coût amorti	546.410.197	19.974.083.900	0	0
dont titres de créance au coût amorti ACTIF	-2.538.773	60.686.496	0	0
dont titres de créance OCI ACTIF	0	228.770.878	0	0
dont titres de créance au coût amorti PASSIF	0	0	-37.755.132	5.090.107.761
Total	543.871.424	20.263.541.274	-37.755.132	5.090.107.761

(en EUR)	31/12/2021			
	Valeur Comptable			
		Actif	Passif	Passif
		AXA Bank	AXA Bank	AXA Bank
	Crelan	Belgium	Crelan	Belgium
Valeur comptable de l'élément couvert				
dont prêts à la clientèle au coût amorti	-454.755.880	19.252.465.550	0	0
dont titres de créance au coût amorti ACTIF	-11.184.783	83.071.637	0	0
dont titres de créance OCI ACTIF	0	405.100.117	0	0
dont titres de créance au coût amorti PASSIF	0	0	7.350.212	5.534.460.823
Total	-465.940.663	19.740.637.304	7.350.212	5.534.460.823

Comme expliqué ci-dessus, le Groupe couvre ses positions exclusivement par une couverture de juste valeur. Dans ce processus, les actifs ayant les mêmes caractéristiques (par exemple, la date d'échéance/de révision et le taux d'intérêt contractuel) sont regroupés dans des portefeuilles synthétiques. Chacun de ces portefeuilles est entièrement couvert par ses dérivés respectifs, la différence de valeur provenant principalement du delta entre les indices de référence utilisés, l'instrument de couverture et l'élément couvert.

Pour 2022, l'inefficacité totale enregistrée est de +10,5 millions d'EUR.

Le tableau suivant donne un aperçu du résultat net dû à l'inefficacité de la comptabilité de couverture :

(en EUR)	31/12/2022			
	Gains	Pertes	Gains	Pertes
	Crelan	Crelan	AXA Bank Belgium	AXA Bank Belgium
Couverture à la juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel	0	0	685.269.332	-694.766.195
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	0	0	685.142.484	-24.495.234
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	0	0	126.848	-670.270.961
Couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	1.035.082.374	-1.030.723.650	2.604.016.841	-2.588.379.797
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	0	-1.030.723.650	0	-2.584.559.685
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	1.035.082.374	0	2.604.016.841	-3.820.112
- amortissements et autres ajustements de valeur	0	0	0	0
Total des pertes et profits	1.035.082.374	-1.030.723.650	3.289.286.173	-3.283.145.992
Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture		4.358.723		6.140.181

(en EUR)	31/12/2021			
	Gains Crelan	Pertes Crelan	Gains AXA Bank Belgium	Pertes AXA Bank Belgium
Couverture à la juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel	0	0	0	0
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	0	0	0	0
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	0	0	0	0
Couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	0	0	0	0
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	0	-255.513.005	0	0
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	256.377.174	0	0	0
- amortissements et autres ajustements de valeur	487.140	0	0	0
Total des pertes et profits	256.864.314	-255.513.005	0	0
Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture	1.351.309		0	

Lors de l'acquisition de Centea SA, Crelan SA a été confrontée à des produits dérivés qui ne pouvaient pas être documentés comme une couverture selon les règles IFRS (bien qu'ils soient économiquement liés à une couverture). Ces dérivés ont donc dû être placés dans le portefeuille à des fins de négociation ("Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction"). Cela concerne les contrats de swap de taux d'intérêt, les caps et les swaptions.

Le tableau ci-dessous détaille la composition des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction aux 31 décembre 2022 et 2021 et consiste donc entièrement en dérivés pour lesquels aucune couverture n'a pu être documentée conformément aux règles IFRS :

(en EUR)	31/12/2022			31/12/2021		
	Geconsolideerd (A + B)	AXA Bank Belgium (A)	Crelan (B)	Geconsolideerd (A + B)	AXA Bank Belgium (A)	Crelan (B)
Actifs						
Dérivés détenus à des fins de transaction	11.211.935	10.520.544	691.391	45.800.326	45.583.545	216.781
Titres de créance	539.783	539.783	0	408.825	408.825	0
Total actifs détenus à des fins de transaction	11.751.718	11.060.327	691.391	46.209.151	45.992.370	216.781
Passifs						
Dérivés détenus à des fins de transaction	36.418.642	35.831.833	586.809	44.398.252	42.831.161	1.567.091
Titres de créance	0	0	0	0	0	0
Total passifs détenus à des fins de transaction	36.418.642	35.831.833	586.809	44.398.252	42.831.161	1.567.091

Le tableau ci-dessous détaille la composition des dérivés détenus à des fins de transaction aux 31 décembre 2022 et 2021.

(en EUR)	31/12/2022		
	Notionnel	Valeur comptable	
		Actif	Passif
Instruments d'intérêt Crelan			
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	77.000.000	0	0
- Caps	261.480.809	691.391	586.809
- Swaptions	0	0	0
Instruments d'intérêt AXA Bank Belgium			
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	7.713.149.999	365.667	8.079.123
- Caps	20.700.000	1.121.752	0
- Swaptions	32.200	0	0
Instruments de capitaux propres AXA Bank Belgium			
- Contrats à terme sur actions	8.635.080	0	0
- Autres	322.261.538	8.906.097	21.216.337
Instruments de change AXA Bank Belgium			
- Swap de devises	55.990.222	1	6.204.437
- Opérations de change à terme	200.380.156	127.027	331.937
Total dérivés détenus à des fins de transaction	8.659.630.004	11.211.935	36.418.643

(en EUR)	31/12/2021		
	Notionnel	Valeur comptable	
		Actif	Passif
Instruments d'intérêt Crelan			
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	77.000.000	0	1.359.972
- Caps	425.668.124	216.781	207.119
- Swaptions	0	0	0
Instruments d'intérêt AXA Bank Belgium			
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	7.111.441.329	6.219.257	70.609
- Caps	4.215.800.000	5.894.424	36.154.327
- Swaptions	39.700.000	0	0
Instruments de capitaux propres AXA Bank Belgium			
- Contrats à terme sur actions	13.205.500	0	0
- Autres	448.785.675	32.655.322	3.105.995
Instruments de change AXA Bank Belgium			
- Swap de devises	99.868.769	558.626	2.759.538
- Opérations de change à terme	210.753.701	255.916	740.693
Total dérivés détenus à des fins de transaction	12.642.223.098	45.800.326	44.398.253

Vous trouverez ci-dessous un tableau des échéances liées à la comptabilité de couverture pour 2022 :

(en EUR)	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans	Total
31 décembre 2022						
Caps	0	0	180.820	2.539.189	0	2.720.008
Swaps de taux d'intérêt	-3.527.936	39.082.866	257.535.485	280.717.278	1.110.958.587	1.684.766.281
Swaps de performance sur taux d'intérêt	0	0	0	0	-7.917.775	-7.917.775
Payer swaptions - prime à terme	2.351.960	13.103.665	71.354.287	45.250.872	15.146.007	147.206.791

Vous trouverez ci-dessous un tableau des échéances liées à la comptabilité de couverture (à l'exclusion d'AXA Bank Belgium) pour 2021 :

(en EUR)	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans	Total
31 décembre 2021						
Fair Value hedges - macro						
Payers - Taux d'intérêt	-5.555.068	-7.900.243	-125.410.215	-221.521.648	-141.728.168	-502.115.341
Receivers - Taux d'intérêt	0	1.755.040	7.805.581	0	0	9.560.621

4.15. Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Sur base de l'observabilité des paramètres, la juste valeur est divisée en 3 catégories :

Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques ;

Niveau 2 : utilisation de paramètres autres que les prix cotés, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ;

Niveau 3 : utilisation de paramètres non observables, ou lorsqu'un input observable nécessite un ajustement utilisant un input non observable et que cet ajustement entraîne une variation significative de la juste valeur.

4.15.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous indique la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs inclus dans le bilan au coût amorti :

(en EUR)	31/12/2022				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Prêts et créances	47.778.840.125	42.561.208.576	0	0	42.561.208.576
<i>Crédits interbancaires Crelan</i>	57.198.900	57.198.900	0	0	57.198.900
<i>Crédits interbancaires AXA Bank Belgium</i>	415.760.623	415.760.623	0	0	415.760.623
<i>Crédits logement Crelan</i>	13.067.168.491	11.789.220.919	0	0	11.789.220.919
<i>Crédits logement AXA Bank Belgium</i>	24.049.779.691	20.795.821.123	0	0	20.795.821.123
<i>Crédits particuliers</i>	916.914.832	817.494.704	0	0	817.494.704
<i>Crédits agricoles</i>	2.068.788.260	1.925.096.735	0	0	1.925.096.735
<i>Crédits entreprises</i>	2.242.353.275	2.092.117.152	0	0	2.092.117.152
<i>Prêts à tempérament Crelan</i>	785.828.977	756.920.838	0	0	756.920.838
<i>Prêts à tempérament AXA Bank Belgium</i>	933.558.960	910.189.760	0	0	910.189.760
<i>Garanties en espèces déposées</i>	189.223.514	189.223.514	0	0	189.223.514
<i>Crédits à terme AXA Bank Belgium</i>	2.500.169.696	2.255.400.199	0	0	2.255.400.199
<i>Autres prêts et avances Crelan</i>	407.254.453	410.852.981	0	0	410.852.981
<i>Autres prêts et avances AXA Bank Belgium</i>	144.840.454	145.911.129	0	0	145.911.129
Titres	969.923.456	918.361.405	806.156.700	112.204.705	0
<i>Au coût amorti Crelan</i>	909.236.960	861.722.155	749.517.450	112.204.705	0
<i>Au coût amorti AXA Bank Belgium</i>	60.686.496	56.639.250	56.639.250	0	0
Passifs	0	0	0	0	0
Dépôts Crelan	21.591.151.476	21.594.750.690	0	21.125.570.603	469.180.086
Dépôts AXA Bank Belgium	22.201.605.142	22.201.605.142	0	0	22.201.605.142
Titres de créance Crelan	716.967.404	705.902.092	0	0	705.902.092
Titres de créance AXA Bank Belgium	5.233.091.074	5.072.170.188	0	5.027.935.712	44.234.476
Passifs subordonnés Crelan	209.047.595	208.958.552	0	0	208.958.552
Passifs subordonnés AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0

(en EUR)	31/12/2021				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Prêts et créances	45.726.698.487	45.978.114.111	0	0	45.978.114.111
<i>Crédits interbancaires Crelan</i>	323.287.220	323.287.220	0	0	323.287.220
<i>Crédits interbancaires AXA Bank Belgium</i>	124.713.247	124.713.247	0	0	124.713.247
<i>Crédits logement Crelan</i>	12.436.527.948	12.617.185.009	0	0	12.617.185.009
<i>Crédits logement AXA Bank Belgium</i>	23.295.169.466	23.295.169.466	0	0	23.295.169.466
<i>Crédits particuliers</i>	842.107.316	840.580.535	0	0	840.580.535
<i>Crédits agricoles</i>	2.042.595.053	2.088.006.474	0	0	2.088.006.474
<i>Crédits entreprises</i>	2.095.229.201	2.126.237.244	0	0	2.126.237.244
<i>Prêts à tempérament Crelan</i>	699.253.056	697.839.401	0	0	697.839.401
<i>Prêts à tempérament AXA Bank Belgium</i>	870.599.218	870.599.218	0	0	870.599.218
<i>Garanties en espèces déposées</i>	156.322.193	156.322.193	0	0	156.322.193
<i>Crédits à terme AXA Bank Belgium</i>	2.317.025.731	2.317.025.731	0	0	2.317.025.731
<i>Autres prêts et avances Crelan</i>	372.542.659	369.822.195	0	0	369.822.195
<i>Autres prêts et avances AXA Bank Belgium</i>	151.326.179	151.326.179	0	0	151.326.179
Titres	1.021.065.405	1.054.543.658	927.298.179	127.245.479	0
<i>Au coût amorti Crelan</i>	937.993.768	971.472.021	844.226.542	127.245.479	0
<i>Au coût amorti AXA Bank Belgium</i>	83.071.637	83.071.637	83.071.637	0	0
Passifs	0	0	0	0	0
Dépôts Crelan	21.811.466.252	21.829.789.002	0	20.081.197.554	1.748.591.449
Dépôts AXA Bank Belgium	20.838.684.184	20.838.684.184	0	0	20.838.684.184
Titres de créance Crelan	558.141.280	564.583.604	0	0	564.583.604
Titres de créance AXA Bank Belgium	5.804.746.840	5.804.746.840	0	5.704.677.653	100.069.187
Passifs subordonnés Crelan	226.316.082	226.618.954	0	0	226.618.954
Passifs subordonnés AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0

Pour les dépôts à un an au plus, la juste valeur est supposée égale à la valeur comptable. Pour les autres actifs et passifs, une juste valeur est déterminée sur base de :

- L'évolution du taux sans risque : il s'agit d'examiner la différence entre le taux d'intérêt historique et le taux actuel. En tant que taux sans risque, le taux IRS est appliqué sur une structure de flux de trésorerie comparable.
- L'évolution des marges sur l'actif et le passif : nous examinons ici la différence entre les marges historiques et actuelles sur différents produits. La marge est calculée comme le taux d'intérêt payé par le client, moins le taux sans risque. La moyenne pondérée des marges sur la production des différents produits au cours des 12 derniers mois est prise comme marge actuelle.

Pour obtenir l'impact sur la juste valeur, la variation de la marge est multipliée par l'encours restant et actualisée avec le taux d'intérêt sans risque. La même marge est utilisée pour la durée restante du prêt/passif et ne tient donc pas compte des variations des taux d'intérêt.

En 2022 comme en 2021, il n'y a pas eu de transferts significatifs d'actifs ou de passifs financiers entre les différents niveaux.

4.15.2. Évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur

Les tableaux ci-dessous donnent le classement de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux Niveaux 1, 2 et 3 en fonction de l'observabilité des paramètres utilisés :

Juste valeur des actifs financiers 2022				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>À la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans le compte de résultat</i>				
	0	0	0	0
Crédits	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
<i>Détenus à des fins de transaction</i>				
Titres de créance	539.783	4.288	0	535.495
Dérivés	11.211.935	0	4.653.417	6.558.518
Autres	0	0	0	0
TOTAL	11.751.718	4.288	4.653.417	7.094.013
<i>A la juste valeur par le biais des OCI</i>				
Titres de créance	228.770.878	228.770.878	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	13.377.974	54.871	214.515	13.108.589
TOTAL	242.148.852	228.825.749	214.515	13.108.589
<i>À la juste valeur par le résultat</i>				
Titres de créance	0	0	0	0
Fonds	6.494.954	1.397.194	0	5.097.760
Autres	0	0	0	0
TOTAL	6.494.954	1.397.194	0	5.097.760
<i>Au coût amorti</i>				
Titres de créance	0	0	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
<i>Dérivés de couverture</i>				
Interest Rate Swaps	66.681.715	0	66.681.715	0
Swaptions	239.888.372	0	239.888.372	0
Caps	18.948.496	0	18.948.496	0
TOTAL	325.518.583	0	325.518.583	0
<i>Détenus pour la vente</i>				
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
Juste valeur des passifs financiers 2022				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>Détenus à des fins de transaction</i>				
Titres de créance	0	0	0	0
Dérivés	36.418.642	0	16.350.052	20.068.590
Autres	0	0	0	0
TOTAL	36.418.642	0	16.350.052	20.068.590
<i>A la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>				
Titres de créance	376.190.783	0	133.503.432	242.687.352
<i>Dérivés de couverture</i>				
Interest Rate Swaps	7.076.008	0	7.076.008	0
Swaptions	0	0	0	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	7.076.008	0	7.076.008	0

Juste valeur des actifs financiers 2021				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>À la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans le compte de résultat</i>				
Crédits				
TOTAL	0	0	0	0
<i>Détenus à des fins de transaction</i>				
Titres de créance	408.825	0	0	408.825
Dérivés	45.800.326	0	16.694.021	29.106.305
Autres	0	0	0	0
TOTAL	46.209.151	0	16.694.021	29.515.130
<i>A la juste valeur par le biais des OCI</i>				
Titres de créance	405.100.117	405.100.117	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	12.450.143	88.734	60.664	12.300.746
TOTAL	417.550.260	405.188.851	60.664	12.300.746
<i>À la juste valeur par le résultat</i>				
Titres de créance	5.236.444	0	0	5.236.444
Fonds	1.581.481	1.581.481	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	6.817.925	1.581.481	0	5.236.444
<i>Au coût amorti</i>				
Titres de créance	0	0	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
<i>Dérivés de couverture</i>				
Interest Rate Swaps	820.462	0	820.462	0
Swaptions	13.265.121	0	13.265.121	0
Caps	2.984.436	0	2.984.436	0
TOTAL	17.070.019	0	17.070.019	0
<i>Détenus pour la vente</i>				
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Juste valeur des passifs financiers 2021				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>Détenus à des fins de transaction</i>				
Titres de créance	0	0	0	0
Dérivés	44.398.252	0	43.034.732	1.363.521
Autres	0	0	0	0
TOTAL	44.398.252	0	43.034.732	1.363.521
<i>A la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>				
Titres de créance	742.648.663	0	328.328.371	414.320.292
<i>Dérivés de couverture</i>				
Interest Rate Swaps	53.640.768	0	53.640.768	0
Swaptions	0	0	0	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	53.640.768	0	53.640.768	0

Groupe Crelan, à l'exclusion d'AXA Bank Belgium :

Les actifs et passifs financiers pour lesquels aucun prix coté n'est disponible sont évalués sur la base des évaluations de marché de contreparties financières externes réputées. Ces évaluations du marché sont systématiquement vérifiées par le département des marchés financiers et par le Back-Office. En raison de l'absence d'un prix de marché, 2 obligations sont évaluées sur la base d'un prix modèle. Pour ces obligations, les flux de trésorerie des obligations sont évalués sur la base du spread des obligations liquides du même émetteur.

Pour les produits dérivés, la valeur de marché est déterminée comme suit : depuis 2021, l'évaluation des swaps de taux d'intérêt est basée sur la courbe ESTER. Pour les caps et les swaptions, nous utilisons la volatilité du marché de diverses contreparties. Ensuite, la valeur de marché de l'option est basée sur les caractéristiques du produit dérivé sous-jacent.

Une analyse de sensibilité du portefeuille global est effectuée sur une base mensuelle. Le risque de taux d'intérêt est mesuré et surveillé par rapport aux limites fixées par les Conseils d'Administration. Le risque de taux d'intérêt est mesuré en utilisant un différentiel de taux d'intérêt nominal cumulé.

En raison de la nature de l'investissement, les obligations de Niveau 3 ne sont pas soumises à un risque de taux d'intérêt.

Enfin, il y a les investissements dans le portefeuille de private equity et ceux classés à la juste valeur par OCI pour un montant de 13,1 millions d'EUR (Niveau 3).

Pour les hypothèses utilisées pour les calculs de Niveau 3, aucun ajustement important n'a été effectué en 2022, en dehors des ajustements normaux de la valeur de marché.

En 2022, aucun transfert significatif d'actifs ou de passifs financiers n'a eu lieu entre les différents niveaux.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du Niveau 3 en 2022 :

31/12/2022	Actifs financiers détenus à des fins de transaction		À la juste valeur via OCI		A la juste valeur par le compte de résultat	
	Titres de créance	Dérivés	Autres	Fonds	Titres de créance	Fonds
Solde d'ouverture	408.825	29.106.305	12.251.360	49.385	5.236.444	0
Résultats						
<i>via des résultats obtenus</i>	-69.420	-12.438.068	0	0	0	0
<i>via des résultats non réalisés</i>	0	0	-180.483	0	-96.791	0
Achats	196.091	0	1.709.991	0	0	0
Ventes	0	0	-566.198	0	-41.894	0
Arrivés à échéance finale	0	-10.109.719	0	-1.615	0	0
Transferts in/out Niveau 3	0	0	-153.851	0	0	0
Solde de clôture	535.496	6.558.518	13.060.819	47.770	5.097.759	0

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du Niveau 3 en 2021 :

31/12/2021	Actifs financiers détenus à des fins de transaction		À la juste valeur via OCI		A la juste valeur par le compte de résultat	
	Titres de créance	Dérivés	Autres	Fonds	Titres de créance	Fonds
Solde d'ouverture	0	0	9.669.787	0	5.333.234	0
Résultats						
<i>via des résultats obtenus</i>	0	0	0	0	0	0
<i>via des résultats non réalisés</i>	0	0	1.171.367	0	0	0
Achats	0	0	3.207.938	0	-96.790	0
Ventes	0	0	-1.797.731	0	0	0
Arrivés à échéance finale	0	0	0	0	0	0
Transferts in/out Niveau 3	0	0	0	0	0	0
Acquisition AXA Bank Belgium	408.825	29.106.305	0	49.385	0	0
Solde de clôture	408.825	29.106.305	12.251.360	49.385	5.236.444	0

AXA Bank Belgium:

Juste valeur des opérations de détail :

Pour les actifs et passifs à court terme ou remboursables sur demande, AXA Bank Belgium considère la valeur comptable comme la meilleure approximation.

La juste valeur des autres produits de détail est calculée en plusieurs étapes :

- les flux de trésorerie futurs sont calculés sur la base des caractéristiques du produit (taux d'intérêt du client, fréquence des paiements, date de fin, etc.) ;
- les flux de trésorerie des prêts tiennent compte du capital à rembourser, des intérêts, des remboursements anticipés et de la commission de réinvestissement correspondante ;
- les flux de trésorerie sont ensuite ajustés pour les crédits afin de tenir compte de :
 - les remboursements anticipés conditionnels par tranche d'intérêt et par type de prêt, prêt par prêt ;
 - les plafonds et les planchers intégrés dans les crédits logement variables ;
 - les pertes de crédit attendues.
- enfin, les flux de trésorerie (ajustés) sont actualisés sur la base de la courbe OIS, plus un écart de liquidité et un écart couvrant les autres coûts (administratifs).

Juste valeur des activités de financement (trésorerie) :

Les instruments financiers sont classés en 3 catégories.

La première catégorie comprend les instruments financiers pour lesquels la juste valeur de Niveau 1 est déterminée par référence aux prix du marché sur un marché actif.

La détermination de l'existence d'un marché actif est généralement simple grâce aux informations sur le marché dont disposent le public et les investisseurs. Il n'existe pas de description définie ou de seuil minimum de l'activité qui représente des "transactions de marché régulières", de sorte que le niveau des transactions réelles doit être évalué en tenant compte de leur fréquence et de leur volume. Néanmoins, un faible volume de transactions représente toujours un prix s'il est déterminé dans un environnement économique normal sur une base objective. Les montants des transactions sont des indicateurs importants de la juste valeur.

Si le marché d'un instrument particulier n'est pas actif ou si les prix du marché ne sont pas disponibles ou ne sont pas disponibles de manière régulière, des techniques d'évaluation basées sur les valeurs actuelles des flux de trésorerie futurs ou sur des modèles d'options sont utilisées. Ces techniques d'évaluation font appel à des données de marché telles que les courbes de rendement, les rendements des dividendes, les niveaux

des indices et les données sur la volatilité. AXA Bank Belgium utilise des informations provenant de Bloomberg, Markit ou fournies par des intermédiaires fiables. Ces prix sont ensuite validés en interne ou les instruments sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation internes.

L'utilisation de paramètres d'entrée observables conduit à une juste valeur de Niveau 2, tandis que l'utilisation de paramètres non observables conduit à une juste valeur de Niveau 3, à moins que leur impact ne soit pas significatif. Les données observables sont élaborées à partir de données de marché, telles que des informations publiquement disponibles sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les participants au marché utiliseraient pour fixer le prix de l'instrument.

L'importance des paramètres non observables est évaluée (1) au niveau de chaque instrument financier individuel et (2) dans son ensemble.

1. L'impact spécifique des paramètres non observables sur la juste valeur de chaque instrument financier doit être évalué pour autant que leur évaluation à la valeur de marché dépasse 0,05% du total du bilan. On considère qu'ils ont un impact plus qu'insignifiant lorsqu'ils affectent la variation de la juste valeur d'un instrument financier de 30 % ou plus. Si AXA Bank Belgium ne peut pas mesurer l'impact spécifique des paramètres non observables sur la juste valeur de l'instrument avec un effort raisonnable, l'instrument est automatiquement classé au Niveau 3.
2. Au niveau global, il est vérifié que la valeur globale de tous les instruments financiers, dont la juste valeur est calculée à l'aide de paramètres non observables et qui ne sont pas catalysés en Niveau 3, ne dépasse pas 2% du total du bilan.

AXA Bank Belgium utilise une table de décision qui montre les niveaux alloués par classe d'instruments financiers. Un comité spécial révisé régulièrement ce tableau de décision, au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il est exact et complet. Le comité spécial est composé au minimum des responsables des politiques comptables (y compris CTFM) et du middle-office représentant la société.

En cas de désaccord au niveau de ce comité spécial sur la classification de la juste valeur, le point serait transmis au CFO d'AXA Bank Belgium pour décision sur la classification de niveau.

La deuxième catégorie contient les éléments suivants :

Actifs

Créances sur d'autres banques

Les créances sur les autres banques comprennent les placements interbancaires et les reverse repos.

La juste valeur estimée est basée sur les flux de trésorerie actualisés aux conditions actuelles du marché.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction et dérivés utilisés à des fins de couverture

Les produits dérivés qui ont pour objectif une stratégie de couverture et qui sont soumis aux conditions de l'IAS39 pour la comptabilité de couverture sont inclus dans l'une ou l'autre rubrique. Leur juste valeur représente le montant actualisé des flux de trésorerie futurs estimés dont les principaux paramètres sont des données de marché observables telles que les taux d'intérêt du marché, les taux de change ou le prix des actifs sous-jacents.

Passifs

Dépôts et emprunts

La juste valeur estimée des dépôts à revenu fixe, des opérations de repo et des autres emprunts à revenu fixe sans prix de marché coté est basée sur les flux de trésorerie actualisés aux conditions actuelles du marché.

Instruments de dette émis

Pour les certificats de dépôt émis, un modèle de flux de trésorerie actualisé est utilisé sur la base d'une courbe de rendement actuelle applicable pour la durée restante de l'instrument jusqu'à l'échéance.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction et dérivés utilisés à des fins de couverture

Il s'agit du même type de transactions dérivées que celles incluses dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les dérivés utilisés à des fins de couverture.

La troisième catégorie contient les éléments suivants :

Actifs

Prêts et créances sur les clients

Ces prêts et créances sont comptabilisés à leur valeur comptable nette, après dépréciation. La juste valeur estimée des prêts et créances représente le montant actualisé des flux de trésorerie futurs attendus. Ces flux de trésorerie attendus sont actualisés en fonction des conditions actuelles du marché pour déterminer la juste valeur.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)

Actions qui sont comptabilisées à leur prix d'achat en tant que meilleure estimation de leur valeur de marché.

Sont également incluses les transactions dérivées conclues dans le cadre des émissions EMTN. La juste valeur de ces dérivés est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés, en utilisant notamment des volatilités basées sur des données historiques et, le cas échéant, des indices de référence tels que l'Eurostoxx 50.

Passifs

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Il s'agit du même type de transactions dérivées que celles incluses dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat

EMTN émis, comme pour les dérivés, la juste valeur de ceux-ci est déterminée par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, selon laquelle les volatilités basées sur des données historiques sont utilisées comme données non observables, dans ce cas sur la base d'indices de référence tels que l'Eurostoxx 50. Cela s'applique également aux transactions sur les produits dérivés, car ceux-ci reflètent la structure de frais incluse dans les EMTN.

Les passifs financiers au coût pour lesquels la juste valeur a été calculée sont les "covered bonds" pour lesquels la juste valeur est basée sur des informations établies par plus de 20 participants au marché ou peut être obtenue via Bloomberg.

4.16. Compensation des actifs et passifs financiers

Pour limiter les risques liés à la conclusion de produits dérivés, un contrat-cadre ISDA, une Credit Support Annex (CSA) et un Global Master Repurchase Agreement (GMRA) sont conclus avec chaque contrepartie financière. Ces contrats stipulent qu'en cas de défaut, une compensation peut être effectuée sur tous les droits et obligations découlant des produits dérivés négociés avec cette contrepartie. Le risque est en outre limité par l'obligation contractuelle de fournir une garantie en espèces en cas de valeur de marché nette négative du portefeuille de produits dérivés. Si la valeur nette de marché est positive, cela se traduira par l'obtention d'une garantie en espèces.

Un risque résiduel subsiste à tout moment, car en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle des produits dérivés ont été conclus, une nouvelle contrepartie doit être trouvée, le coût de remplacement pouvant dépasser la garantie en espèces.

Pour réduire davantage le risque associé à la négociation de produits dérivés, les nouvelles transactions sont réglées par une contrepartie centrale (Clearing Member - membre compensateur). C'est principalement le risque de contrepartie qui est ainsi fortement réduit.

L'objectif de l'IAS 32 est d'établir les principes de présentation des instruments financiers en tant que passifs ou en tant que capitaux propres et de compensation des actifs et des passifs financiers.

La présente norme fournit des indications sur la compensation des actifs et des passifs financiers. Elle exige qu'un actif financier et un passif financier soient compensés et que le montant net soit présenté au bilan uniquement si l'entité (IAS32.42) :

- a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés. Crelan doit disposer d'un droit de compensation légalement exécutoire. Cela signifie que le droit de compensation :
 - peut ne pas dépendre d'un événement futur
 - doit être légalement exécutoire dans chacune des circonstances suivantes :
 - au cours du déroulement normal de la transaction
 - en cas de non- paiement
 - en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'entité et de toutes les contreparties
- a l'intention soit de régler le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif en même temps que le règlement du passif (IAS32.48). Crelan doit donc avoir l'intention d'exercer sur une base nette ou de vendre l'actif et le passif en même temps.

Le tableau suivant donne un aperçu des actifs et passifs financiers soumis à un contrat-cadre de compensation ISDA exécutoire. Cela s'applique aux opérations sur produits dérivés et aux conventions de cession-rétrocession de titres. Les montants compensés dans le bilan sont indiqués dans les trois premières colonnes de chiffres.

Les montants des accords généraux de compensation exécutoires ou des accords similaires qui ne sont pas compensés et le montant net restant après déduction de ces montants sont indiqués ci-dessous dans les autres colonnes de chiffres.

31/12/2022	Montants			Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	bruts comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts effectivement compensés comptablement	Montants net présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en EUR)						
Actifs financiers						
Dérivés	2.658.916.559	2.321.646.258	337.270.300	18.409.720	245.969.502	72.351.296
- Trading	27.408.585	15.656.867	11.751.718	1.718.545	8.966.465	526.924
- Hedging	2.631.507.974	2.305.989.391	325.518.582	16.691.174	237.003.037	71.824.371
Repo's & reverse repo's	750.183.099	750.183.099	0	0	0	0
Total actif	3.409.099.658	3.071.829.357	337.270.300	18.409.720	245.969.502	72.351.296
Passifs financiers						
Dérivés	860.321.793	816.827.143	43.494.649	18.409.720	20.469.567	4.615.363
- Trading	56.216.402	19.797.760	36.418.642	16.911.843	18.317.591	1.189.208
- Hedging	804.105.391	797.029.383	7.076.008	1.497.877	2.151.975	3.426.156
Repo's & reverse repo's	1.594.304.671	750.183.099	844.121.571	839.717.685	4.403.887	0
Total passif	2.454.626.463	1.567.010.243	887.616.221	858.127.404	24.873.454	4.615.363

31/12/2021	Montants			Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	bruts comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts effectivement compensés comptablement	Montants net présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en EUR)						
Actifs financiers						
Dérivés	466.568.146	403.697.801	62.870.345	17.392.732	42.719.203	2.758.410
- Trading	218.587.421	172.787.095	45.800.326	16.848.045	27.834.170	1.118.111
- Hedging	247.980.725	230.910.706	17.070.019	544.687	14.885.033	1.640.299
Repo's & reverse repo's	1.498.428.990	1.498.391.263	37.728	0	0	37.728
Total actif	1.964.997.136	1.902.089.064	62.908.072	17.392.732	42.719.203	2.796.137
Passifs financiers						
Dérivés	1.521.858.864	1.423.819.844	98.039.020	17.392.732	77.149.662	3.496.627
- Trading	153.428.567	109.030.315	44.398.252	12.423.124	31.703.508	271.621
- Hedging	1.368.430.297	1.314.789.529	53.640.768	4.969.608	45.446.154	3.225.006
Repo's & reverse repo's	1.498.391.263	1.498.391.263	0	0	0	0
Total passif	3.020.250.126	2.922.211.107	98.039.020	17.392.732	77.149.662	3.496.627

Les garanties obtenues et données consistent entièrement en des garanties en espèces. Le montant de la garantie est réglémenté et donc juridiquement exécutoire sur la base d'un accord CSA ("Credit Support Annex") joint à l'accord ISDA.

4.17. Fonds propres

La composition des fonds propres aux 31 décembre 2022 et 2021 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Capital	912.298.467	895.456.452
Autres instruments de capitaux propres émis	245.171.946	244.400.438
Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	2.910.905	3.006.407
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans les autres éléments du résultat global	-33.863	0
Variations de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat en raison de changements dans leur risque de crédit	16.825.353	0
Gains / pertes actuariels sur les régimes de retraite	-13.917.632	1.649.188
Réserves	1.009.671.702	389.160.641
Bénéfice net de l'exercice	158.199.554	660.346.065
Intérêts minoritaires	0	0
Total fonds propres	2.331.126.432	2.194.019.191

Le capital a augmenté de 16,8 millions d'EUR. Les réserves ont augmenté de 621 millions d'EUR, +98,7 millions d'EUR en raison de la réservation du résultat 2021 et +522,7 millions d'EUR en raison de l'augmentation du résultat reporté. Le résultat diminue en raison de 2 événements exceptionnels dans l'année 2021. Nous avons eu le badwill de 599 millions d'EUR dû à l'achat d'AXA Bank Belgium et la plus-value sur la vente de Crelan Insurance de 47 millions d'EUR.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital en 2022 et 2021 :

(en EUR)	2022		2021	
	nombre d'actions	capital	nombre d'actions	capital
Solde d'ouverture	72.214.230	895.456.452	72.300.069	896.520.856
- actions nominatives	0	0	0	0
- actions coopératives	72.214.230	895.456.452	72.300.069	896.520.856
Variations	1.358.227	16.842.015	-85.839	-1.064.404
- entrées/sorties de coopérateurs	1.358.227	16.842.015	-85.839	-1.064.404
- autres	0	0	0	0
Solde de clôture	73.572.457	912.298.467	72.214.230	895.456.452
- actions nominatives	0	0	0	0
- actions coopératives	73.572.457	912.298.467	72.214.230	895.456.452

Les parts sociales ont une valeur nominale de 12,40 EUR par part ; le capital de Crelan est entièrement constitué de parts sociales. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les demandes de remboursement faites en cours d'année ne sont exécutées qu'après approbation par l'assemblée générale annuelle. Ces demandes sont exécutées de la manière suivante :

Date d'introduction de la demande de remboursement	Date de paiement
Entre le 01/01 et le 30/06 de l'année X	Après l'Assemblée Générale de l'année X+1
Entre le 01/07 et le 31/12 de l'année X	Après l'Assemblée Générale de l'année X+2

Il n'existe qu'une exception à la règle générale de remboursement des parts coopératives :

En cas de décès du coopérateur ou de son conjoint, le remboursement des parts coopératives se fait immédiatement avec date valeur au 1er janvier.

Évolution des réserves de réévaluation

Les réserves issues de la réévaluation dans le tableau ci-dessous se rapportent aux variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés.

L'évolution des variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	Brut	Impôts différés	Total
Solde d'ouverture 01/01/2022	4.008.542	1.002.135	3.006.407
Réévaluation des actifs	-127.336	-382.008	-95.502
Titres vendus et échus	0	0	0
Dépréciations	0	0	0
Micro-couverture de la juste valeur	0	0	0
Macro-couverture de la juste valeur	0	0	0
Autres	0	0	0
Solde de clôture 31/12/2022	3.881.206	620.127	2.910.905

La distribution du dividende a déjà été expliquée dans la section 2.7. "Événements postérieurs à la date du bilan".

4.18. Actifs grevés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs grevés et non grevés en 2022 et 2021 :

31/12/2022 (en EUR)	Valeur comptable des biens grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	66.575.683	7.063.860.340
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec comptabilisation des ajustements de valeur dans le compte de résultat	0	6.494.954
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	101.509.356	140.639.496
Actifs financiers évalués au coût amorti	8.824.326.722	37.422.582.451
Autres actifs	14.382.063	201.924.332
Total actif	9.006.793.824	44.835.501.573

31/12/2021 (en EUR)	Valeur comptable des biens grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	74.227.669	4.921.161.298
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec comptabilisation des ajustements de valeur dans le compte de résultat	0	6.817.925
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	217.171.672	200.378.586
Actifs financiers évalués au coût amorti	11.044.144.059	35.703.619.833
Autres actifs	13.809.461	830.529.861
Total actif	11.349.352.860	41.662.507.503

À la fin de 2022, 16,73 % du total des actifs étaient considérés comme grevés (2021 : 21,41 %). Ces actifs ne peuvent pas être utilisés immédiatement pour soutenir des financements futurs.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs grevés et les passifs connexes :

31/12/2022 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	43.494.649	588.687.553
Dépôts	1.239.918.754	1.511.207.571
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	5.233.091.074	6.402.876.728
Autres dettes financières	0	0
Repos	834.429.499	1.023.413.834
Autres passifs (éventuels)	561.379.968	598.297.893
Total	7.912.313.945	10.124.483.580

31/12/2021 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	98.039.020	535.960.284
Dépôts	1.195.522.830	1.818.669.520
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	5.588.980.661	6.739.255.129
Autres dettes financières	0	0
Repos	1.642.213.975	2.049.299.113
Autres passifs (éventuels)	241.985.073	206.168.814
Total	8.766.741.560	11.349.352.860

4.19. Risque de crédit maximal

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le montant qui représente le mieux le risque de crédit maximal auquel l'entité est exposée à la date de clôture, sans tenir compte des garanties, sûretés ou autres rehaussements de crédit.

Le risque de crédit maximal est égal à la valeur comptable nette moins les pertes de valeur déjà comptabilisées pour les éléments du bilan. Pour les lignes de crédit non utilisées, le risque de crédit maximum est égal au montant non utilisé et pour les garanties bancaires, au montant de la garantie.

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.130.436.023	4.995.388.966
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11.751.718	60.708.457
Prêts et créances	0	0
- Crédits interbancaires Crelan	57.198.900	73.248.792
- Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	415.760.623	374.751.675
- Crédits logement Crelan	13.067.168.491	12.436.527.948
- Crédits logement AXA Bank Belgium	24.049.779.690	23.295.169.466
- Crédits particuliers	916.914.832	842.107.316
- Crédits agricoles	2.068.788.260	2.042.595.053
- Crédits entreprises	2.242.353.275	2.095.229.201
- Prêts à tempérament Crelan	785.828.977	699.253.056
- Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	933.558.959	870.599.218
- Garanties en espèces déposées	189.223.514	156.322.193
- Crédits à terme AXA Bank Belgium	2.500.169.695	2.317.025.730
- Autres prêts et avances Crelan	407.254.454	372.542.659
- Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	144.840.455	151.326.179
Portefeuille titres	0	0
- Titres de gouvernement	901.050.933	1.079.946.502
- Obligations et autres titres à revenu fixe	297.643.399	346.219.017
- Actions et autres titres à revenu variable	6.550.029	6.906.864
- Immobilisations financières	13.322.900	12.361.205
Lignes de crédit non utilisées	2.583.522.333	2.863.689.219
Garanties bancaires	56.919.555	57.877.742
Risque de crédit maximal	58.780.037.015	55.149.796.458

Pour atténuer le risque de crédit, le Groupe reçoit certaines garanties ou sûretés. Pour les prêts et créances sur la clientèle (hors prêts à la consommation et des avances en compte courant), il s'agit principalement de prêts hypothécaires, de fonds commerciaux et de privilèges agricoles.

En outre, le Groupe reçoit des garanties en espèces pour les produits dérivés ayant une valeur de marché nette positive.

4.20. Rapport de durabilité

Le tableau ci-dessous indique la constitution des actifs du groupe Crelan et leur répartition conformément aux exigences de la Taxonomie :

	Valeur comptable brute		Dont Taxonomie éligible
	En million €	% du total	En million €
1. Actifs couverts dans le calcul du GAR	41.222,3	76,3%	37.911,2
Ménages	41.199,0	76,3%	37.911,2
dont crédits pour l'achat de logements	36.538,6	67,6%	36.538,6
dont crédits à la consommation	1.922,3	3,6%	1.372,6
Établissements de crédit	0,0	0,0%	0,0
Autres sociétés financières	23,2	0,0%	0,0
Sociétés non financières	0,1	0,0%	0,0
2. Exclus du numérateur du calcul du GAR	4.638,2	8,6%	
PME	6.264,8	11,6%	
Produits dérivés	11,2	0,0%	
Prêts interbancaires à vue	93,5	0,2%	
Liquidités et actifs liés aux liquidités	105,9	0,2%	
Autres actifs	-1.837,2	-3,4%	
3. Exclus du numérateur et du dénominateur du GAR	8.153,5	15,1%	
Souverains	1.221,9	2,3%	
Exposition de la Banque Centrale	6.931,1	12,8%	
Portefeuille de négociation	0,5	0,0%	
Total des actifs	54.014,0	100,0%	

Le modèle d'entreprise du Groupe Crelan est principalement axé sur le métier de base : l'activité de détail belge. Crelan est avant tout une banque de détail, qui se concentre sur le financement et les prêts aux particuliers, c'est-à-dire qu'elle répond aux besoins de financement des clients et facilite les possibilités d'épargne et d'investissement.

L'activité est largement orientée vers les ménages, la plus grande partie étant constituée de prêts hypothécaires et une plus petite partie de prêts à la consommation. Compte tenu de l'importance de l'activité dans ces domaines, la majeure partie de l'activité de prêt aux ménages et aux consommateurs est donc considérée comme devant faire l'objet d'un rapportage dans le cadre de la Taxonomie.

Le tableau n'a pas été audité et est établi au mieux de nos capacités.

5. Notes relatives au compte de résultat

5.1. Produits et charges d'intérêt

La ventilation des produits et charges d'intérêt aux 31 décembre 2022 et 2021 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'intérêts		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	49.557.055	1.835.842
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec corrections de valeur comptabilisées dans le compte de résultat	525.715	421.410
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	0	0
Prêts et créances évalués au coût amorti	735.633.815	274.854.931
Titres évalués au coût amorti	4.080.568	4.565.850
Produits d'intérêts sur les passifs financiers	7.967.801	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture	11.807.782	17.843.091
Autres	3.716.092	4.096.226
Total produits d'intérêts	813.288.828	303.617.350
Charges d'intérêts		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	33.560.806	1.806.510
Dépôts	50.679.218	23.887.778
Dettes représentées par un titre (y compris les obligations)	22.552.051	4.827.030
Dettes subordonnées	7.901.266	1.881.000
Charges d'intérêt sur actifs financiers	20.094.419	14.681.609
Dérivés utilisés à des fins de couverture	0	0
Autres	405.022	272.907
Total charges d'intérêts	135.192.782	47.356.834
Revenu net d'intérêts	678.096.046	256.260.516

A partir de 2022, les chiffres d'AXA Bank Belgium ont été ajoutés pour la première fois dans le compte de résultats.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 421,8 millions d'EUR, dont 374,3 millions d'EUR sont dus à l'ajout des données d'AXA Bank Belgium.

Les produits d'intérêts ont augmenté de +509,7 millions d'EUR, dont +467,4 millions d'EUR en raison de l'ajout des données d'AXA Bank Belgium. L'augmentation de +42,3 millions d'EUR des produits d'intérêts, hors AXA Bank Belgium, est principalement due à l'évolution des taux d'intérêt et à une bonne production de crédit.

Les charges d'intérêt augmentent de +5,4 millions d'EUR, hors contribution d'AXA Bank Belgium. Cette augmentation est principalement due à l'émission en 2022 de SNP (Senior Non Preferred) pour 300 millions d'EUR et de dettes subordonnées, fin 2021, pour un montant de 200 millions d'EUR.

5.2. Produits et charges d'honoraires et de commissions

Les produits nets d'honoraires et de commissions s'établissent comme suit aux 31 décembre 2022 et 2021 :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières		
- titres émis	73.889.553	28.891.457
- ordres de transferts	5.567.550	3.158.626
- autres	2.265.401	0
Garde, surveillance et gestion des actifs		
- gestion d'actifs	236.252	287.015
- garde	1.807.151	1.277.262
Engagements de crédit et garanties financières	722.199	790.618
Services de paiement	78.698.744	37.699.022
Commissions de gestion reçues	47.731.883	44.463.214
Commissions reçues des compagnies d'assurance	10.066.103	9.597.167
Autres services financiers	26.228.900	3.686.292
Total produits d'honoraires et de commissions	247.213.736	129.850.673
Commissions versées aux agents (frais d'acquisition)	147.878.697	95.881.280
Compensation et règlement	957.528	0
Autres services financiers	44.787.588	625.104
Total charges d'honoraires et de commissions	193.623.813	96.506.384
Revenu net d'honoraires et de commissions	53.589.923	33.344.289

Les mouvements dans cette section résultent de l'intégration d'AXA Bank Belgium.

5.3. Dividendes

Le tableau ci-dessous détaille les dividendes reçus en 2022 et 2021 :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	791.622	1.121.098
Total dividendes	791.622	1.121.098

Les dividendes touchés par le Groupe en 2022 sont de +0,8 million d'EUR et ont diminué de -0,3 million d'EUR.

Ces dividendes proviennent de VISA pour +0,5 million d'EUR, de FORTINO pour +0,2 million d'EUR et de PMF pour +0,1 million d'EUR.

5.4. Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-dessous détaille la composition des pertes et profits réalisés sur les actifs et les passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat aux 31 décembre 2022 et 2021 :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Profits réalisés		
Actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	392.000	1.642.117
Actifs / passifs financiers évalués au coût amorti		
Titres de créance	0	0
Prêts et créances	7.097.387	993.132
Total profits réalisés	7.489.387	2.635.249
Pertes réalisées		
Actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	30.021	0
Actifs / passifs financiers évalués au coût amorti		
Titres de créance	0	0
Prêts et créances	0	0
Total pertes réalisées	30.021	0
Profits réalisés nets	7.459.366	2.635.249

Les profits ont augmenté de 4,8 million d'EUR par rapport à 2021.

Le montant repris au niveau des "Actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés" est le résultat d'une plus-value réalisée sur le fond Alven Capital (-1,2 million d'EUR par rapport à 2021).

Les gains réalisés sur les prêts et créances augmentent de +6,1 million d'EUR et se rapportent au produit de la vente de dossiers de crédit amortis et frais de réinvestissement reçus.

5.5. Profits et pertes sur actifs et passifs financiers, opérations de couverture et différences de change

Le résultat positif des rubriques "Gains ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, net", "Gains ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats, net", "Gains ou (-) pertes de la comptabilité de couverture, net" et "Différences de change" doit être pris en compte ensemble. L'impact sur le compte de résultat des activités EMTN et du transfert des swaps de couverture vers le portefeuille de négociation est réparti sur différentes rubriques.

5.6. Badwill

Conformément aux termes de la convention d'achat d'actions entre Crelan et AXA SA, un examen de la valeur nette d'inventaire finale a été effectuée afin de déterminer le prix final à payer par Crelan pour l'acquisition d'AXA Bank Belgium et tout ajustement potentiel de ce prix. Cette révision a débouché sur une proposition de réduction du prix.

En conséquence, la comparaison du nouveau prix avec les fonds propres d'AXA Bank Belgium (Badwill) augmente du même montant (+3,7 millions d'EUR), ce qui est comptabilisé directement dans le compte de résultats.

5.7. Profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs autres que ceux destinés à la vente

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des gains et des pertes réalisés sur la décomptabilisation d'actifs:

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Profits		
Vente CRI	0	46.667.823
Immobilisations corporelles	45.160	26.622
Pertes		
Immobilisations corporelles	47.904	34.802
Total profits et pertes	-2.744	46.659.643

La diminution de cette rubrique est due à la plus-value réalisée en 2021 sur la vente de Crelan Insurance.

5.8. Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation peuvent être détaillés aux 31 décembre 2022 et 2021 comme suit :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Récupération de frais sur crédits	10.970.428	11.245.545
Contributions dépôts	4.749.151	4.368.383
Primes nettes sur contrats d'assurance	0	0
Commissions reçues par la compagnie d'assurances	0	0
Récupération sur créances irrécouvrables	8.371.638	5.291.537
Résultat de refacturation	603.792	1.274.504
Autres produits d'exploitation	11.333.210	5.614.389
Total autres produits d'exploitation	36.028.219	27.794.358
Autres charges d'exploitation	304.159	9.391.240
Total autres charges d'exploitation	304.159	9.391.240
Autres produits nets d'exploitation	35.724.060	18.403.118

Le total des autres produits nets d'exploitation augmente de +17,3 millions d'EUR par rapport à 2021.

Ceci s'explique, d'une part, par la forte augmentation des autres produits d'exploitation de +8,2 millions d'EUR et, d'autre part, par la forte diminution des autres charges d'exploitation pour un montant de -9,1 millions d'EUR (success fees AXA Bank Belgium comptabilisées en 2021 pour 9,2 millions d'EUR).

5.9. Charges administratives

5.9.1. Charges de personnel

À la fin de décembre 2021, le Groupe employait 4.551 employés contre 4.883 à la fin de 2021.

Le total des charges de personnel peut être décomposé comme suit :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations	127.026.663	65.468.116
Charges sociales	33.190.608	17.448.832
Primes patronales pour assurances extralégales	13.511.901	6.191.770
Pensions de retraite et de survie et dépenses assimilées	184.217	138.147
Autres	10.460.910	2.170.310
Total dépenses de personnel	184.374.299	91.417.175

Les dépenses de personnel augmentent considérablement en 2022 par rapport à 2021.

Cette augmentation s'élève à +93,0 millions d'EUR et est principalement la conséquence de l'acquisition d'AXA Bank Belgium puisque +80,8 millions d'EUR de ce montant la concernent.

A côté de cela +2,2 millions d'EUR concernent la provision Fit For the Future et +10 millions d'EUR les autres rémunérations, avantages, charges patronales etc. que ceux concernant AXA Bank Belgium.

5.9.2. Dépenses générales et administratives

Les frais généraux et administratifs peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Dépenses de marketing	10.627.939	7.811.050
Honoraires	26.943.444	7.364.622
Dépenses IT	142.180.258	56.648.216
Loyers	1.085.940	1.551.205
Contrats de location-exploitation	1.278.946	0
Charges fiscales d'exploitation	55.353.160	26.877.739
Autres	70.965.159	41.720.728
Total	308.434.846	141.973.560

Les frais généraux et administratifs augmentent globalement de +166,5 millions d'EUR. De ce montant, +114,8 millions d'EUR concernent AXA Bank Belgium (2,4 millions d'EUR en dépenses de marketing, 19 millions d'EUR en frais d'honoraires, 9,3 millions d'EUR en dépenses IT, 27,4 millions d'EUR de taxes professionnelles et 56,4 millions d'EUR en autres frais généraux et administratifs).

A côté de l'évolution conséquente à l'acquisition d'AXA Bank Belgium, nous constatons une augmentation de +5 millions d'EUR des frais d'honoraires, une augmentation de +42,4 millions d'EUR des dépenses informatiques dont +39,6 millions d'EUR liés au projet d'intégration, une augmentation de +2,1 millions d'EUR des taxes bancaires et pour finir, une augmentation de +3,2 millions d'EUR des autres frais généraux et administratifs dont +1,8 million d'EUR représentant une récupération de frais de justice.

5.9.3. Contributions aux Fonds de résolution et aux Systèmes de garantie des dépôts

Les contributions aux Fonds de résolution et aux Systèmes de garantie des dépôts peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Système de garantie des dépôts	32.775.938	17.403.925
Single Resolution Funds	12.586.912	3.328.922
Total	45.362.850	20.732.847

L'acquisition d'AXA Bank Belgium a entraîné une augmentation des montants dus au système de garantie des dépôts pour +23,9 millions d'EUR. C'est la principale augmentation de ce poste.

5.10. Dépréciations

Les dépréciations peuvent être détaillées aux 31 décembre 2022 et 2021 comme suit :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciations sur actifs financiers		
- titres de dette évalués à la juste valeur avec corrections de valeur comptabilisées au compte de résultat	0	0
- titres de dette évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	0	0
- titres de dette évalués au coût amorti	-15.241	5.393
- prêts et créances	-24.636.122	-22.283.606
Dépréciations sur actifs non financiers		
- immobilisations corporelles	0	0
- immeubles de placement	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
- autres	0	0
Total	-24.651.363	-22.278.213

Les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles n'ont pas été dépréciés en 2022.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a augmenté ses dépréciations d'un montant consolidé de 24,7 millions d'EUR. En effet, Crelan SA a augmenté de +8,7 millions d'EUR ses dépréciations (contre une reprise de 10,8 millions d'EUR en 2021), tandis qu'Europabank a augmenté ses provisions de 5,2 millions d'EUR (contre 3,4 millions d'EUR en 2021) et qu'AXA Bank Belgium a enregistré une provision de 10,8 millions d'EUR fin 2022 (contre 29,6 millions d'EUR en 2021).

Des informations détaillées sur les réductions de valeur des actifs financiers ont déjà été fournies dans les notes 4.3. et 4.4.

5.11. Impôts sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des impôts exigibles et des impôts différés :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts exigibles	37.889.457	11.315.499
Impôts différés	17.306.287	12.867.838
Total impôts sur le résultat	55.195.743	24.183.337

Pour plus d'informations concernant les impôts différés repris dans le compte de résultat, veuillez vous reporter à la note 4.7.

Le bénéfice imposable comporte les dépenses non déductibles fiscalement, ainsi que les bénéfices non soumis à l'impôt sur le résultat.

Le tableau suivant illustre la relation entre les impôts légaux et les impôts effectifs sur le résultat :

(en EUR)	31/12/2022		31/12/2021	
	Taux d'impôt	Charge d'impôt	Taux d'impôt	Charge d'impôt
Résultat net avant impôt		212.868.201		106.873.598
Taux d'impôt légal	25,00%	53.217.051	25,00%	26.718.399
Effets fiscaux des taux d'imposition dans d'autres juridictions fiscales	2,62%	5.568.935	0,00%	0
Effets fiscaux de l'exonération de plus-value réalisée sur actions	0,00%	0	-17,43%	-18.623.201
Effets fiscaux des produits non imposables	-3,91%	-8.320.867	-5,95%	-6.356.286
Effets fiscaux des charges non fiscalement déductibles	1,19%	2.525.747	0,85%	911.336
Effets fiscaux de l'utilisation d'actifs d'impôts non comptabilisés antérieurement	-0,58%	-1.241.362	-2,86%	-3.056.756
Effets fiscaux des mouvements de provisions ou de réserves	0,43%	923.109	-0,71%	-762.386
Eliminations comptables	1,22%	2.592.355	30,86%	32.979.558
Plus-values imposées séparément	0,00%	0	0,00%	0
Acquisition d'AXA Bank Belgium	0,00%	0	-6,93%	-7.409.487
Autres	-0,03%	-69.225	-0,20%	-217.840
Taux d'impôt effectif de l'exercice	25,93%	55.195.744	22,63%	24.183.337

Le taux d'imposition est basé sur le taux d'imposition statutaire belge de 25%.

5.12. Honoraires des commissaires

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires du collège des commissaires du Groupe pour l'exercice :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
1. Emoluments du (des) commissaire(s)	882.232	367.484
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	323.337	170.005
a. Autres missions d'audit	141.181	35.600
b. Missions de conseil fiscal	0	0
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	182.156	134.405
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	58.745	37.209
a. Autres missions d'audit	0	0
b. Missions de conseil fiscal	53.745	14.915
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	5.000	22.294
Total honoraires payés aux réviseurs	1.264.314	574.698

Les services fournis par EY ont été approuvés par le Comité d'Audit.

5.13. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées du Groupe sont les membres du Conseil d'Administration (y compris les membres du Comité de Direction) et les sociétés liées au Groupe. AXA Bank Belgium fait partie du Groupe Crelan depuis le 31 décembre 2021.

À la fin de 2022, le Groupe Crelan avait un encours de 2,8 millions d'EUR de prêts et de créances envers les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, garantis par 0,8 million d'EUR d'engagements de prêts, de garanties financières et d'autres engagements pris. Toutes les transactions avec les parties liées ont été effectuées aux conditions du marché.

Les honoraires suivants ont été versés aux membres du Conseil d'Administration en 2022 et 2021 :

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme	8.058.581	3.944.550
Indemnité de sortie	1.412.787	1.292.662
Autres avantages à long terme	1.255.135	0
Indemnité de rupture	0	0
Avantages sur base d'actions	0	0
Total	10.726.503	5.237.212

La politique de rémunération est conforme à la réglementation de la BNB.

5.14. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe Crelan :

- qui exercent des activités commerciales dont elles peuvent tirer des revenus et engager des dépenses;
- dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le Comité de Direction de Crelan pour prendre des décisions sur l'allocation des ressources aux secteurs et pour évaluer leur performance ;
- et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Comité de Direction de Crelan est considéré comme le principal décideur opérationnel tel que défini dans la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels suivants sont présentés séparément sur la base des directives de l'IFRS 8 :

- Fédération Crelan (SA + SC)
- AXA Bank Belgium subconso - AXA Bank Belgium subconso (incluant AXA Bank Belgium SA, Royal Street SPV, AXA Belgium Finance SP, AXA Bank Europe SCF, CASPR sprl)
- Europabank SA

L'activité bancaire de la Fédération Crelan et d'AXA Bank Belgium consiste principalement en une activité de détail, à savoir la collecte de fonds (opérations quotidiennes, produits d'épargne) et l'octroi de prêts à ses clients (ménages, professionnels et petites entreprises) par le biais de son réseau d'agents indépendants. Les chiffres rapportés comprennent également les résultats du BSM (Balance Sheet Management), dont le but principal est de gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de liquidité et de change. L'activité de trésorerie, qui fait également partie de l'équipe BSM, consiste à fournir des liquidités et des financements à court terme afin de soutenir la croissance des activités de détail. Les deux banques ont un Comité de Direction commun et une stratégie commune.

L'activité d'Europabank consiste également en une activité de détail mais avec une stratégie propre et un positionnement correspondant sur le marché. En plus de cela, elle offre également des services de leasing et un profil spécifique dans les services de paiement liés à Visa et Mastercard.

Les transactions entre les différents segments opérationnels sont effectuées sur une base de pleine concurrence.

Les chiffres sont basés sur les informations actuellement fournies au principal décideur opérationnel à la fin de 2022, en tenant compte des anciennes et des nouvelles entités juridiques différentes du périmètre consolidé qui contribuent aux résultats actuels.

Les rapprochements entre le total des secteurs opérationnels et le résultat du Groupe sont principalement :

2022 - en millions d'EUR	Federation Crelan + ABB	Europabank	Reconciliation	Chiffres rapportés dans le compte de résultat consolidé
Produit net bancaire (Marge d'intérêt + commissions et plus-values)	871,1	97,1	-194,1	774,1
Commissions	-451,6	-53,9	-48,4	-553,9
Charges d'exploitation	-234,3	0,0	234,3	0,0
Dépréciation sur les prêts	-13,3	0,6	2,2	-10,5
Taxes	-37,9	-12,2	-5,1	-55,2
Activités abandonnées	-7,4	0,0	11,1	3,7
Résultat net	126,6	31,6	0,0	158,2

Groupe Crelan : le bilan au niveau du segment opérationnel n'est pas inclus dans le rapport fourni au principal décideur opérationnel, et ne doit donc pas non plus être rapporté dans les états financiers consolidés.

6. Notes relatives aux transactions hors bilan

Le tableau ci-dessous donne le détail des engagements hors bilan du Groupe aux 31 décembre 2022 et 2021:

(en EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements résultant d'emprunts		
- octroyés	2.582.781.807	3.358.667.029
- reçus	35.000.000	534.976.000
Garanties financières		
- octroyées	56.919.555	57.877.742
- reçues	2.648.487.989	2.650.279.521
Garanties		
- octroyées	6.526.287.215	8.395.196.700
- reçues	49.026.142.839	45.712.258.632
Engagements résultant de contrats de location-financement		
- octroyés à une autre contrepartie	18.136.436	9.050.600
- reçus d'une autre contrepartie	32.722.488	26.276.070

Les engagements de prêt accordés concernent des lignes de crédit accordées à des clients, qui n'ont pas (encore) été utilisées. Les engagements de prêt reçus représentent des lignes de crédit non (encore) utilisées que le Groupe détient vis-à-vis d'autres contreparties financières et qui peuvent être utilisées dans le cadre d'un manque de liquidités.

Les garanties financières et les sûretés reçues servent à garantir les engagements des clients dans le cadre de l'octroi de crédits. La plus grande partie concerne les hypothèques reçues. La garantie cédée est principalement constituée de dépôts versés dans le cadre de la "Credit Support Annex" (CSA) de la documentation ISDA sur les produits dérivés (voir note 4.4.).

Les dettes envers toute autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les engagements d'achat envers les fournisseurs. Les engagements envers toute autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les options d'achat accordées aux clients.

7. Gestion des risques

7.1. Introduction

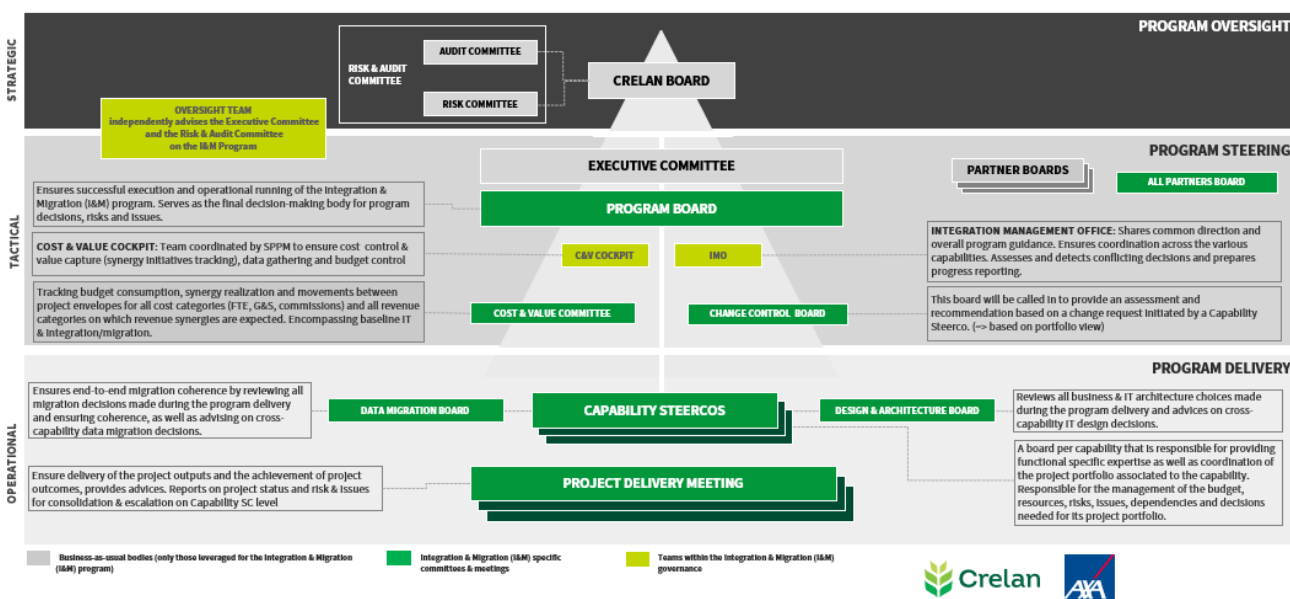
7.1.1. Gestion des risques pendant une procédure d'intégration et de migration

Le 31 décembre 2021, le Groupe Crelan a acquis AXA Bank Belgium auprès du Groupe AXA. Un programme de migration et d'intégration est mis en place pour réaliser l'intégration opérationnelle, prévue en 2024. Ce plan d'intégration et de migration comprend 76 projets.

Les principaux projets sont les suivants :

1. Ressources humaines : L'"organisation unique" pour Crelan et AXA Bank Belgium est mise en œuvre depuis novembre 2022. L'harmonisation des conditions de rémunération et de travail est prévue pour 2024.
2. Réseau – Agences : Construire le réseau du futur en remodelant le paysage, en ayant des agents compétents et bien informés, sur la base d'une empreinte claire.
3. Harmonisation de l'offre de produits.
4. Migration des données et intégration : Mise en place des processus et fonctionnalités "manquants", suivie de la migration de toutes les données clients et de tous les produits d'AXA Bank Belgium vers le Groupe Crelan.
5. Plan de changement et de communication.
6. Gestion du budget et des synergies.

Vu l'importance et l'ampleur de ce plan, une gouvernance spécifique est mise en place pour assurer le suivi nécessaire.



Pour assurer la supervision et la qualité, un suivi de 2^e et 3^e ligne est prévu. Vu la nature et l'ampleur de ce programme, une partie externe, expérimentée dans les fusions, soutient le CRO dans le suivi de deuxième ligne.

Au niveau du Conseil d'administration, un comité spécial, l'ABARC, est créé pour permettre de se concentrer sur les risques liés à l'intégration et à la migration. Des instruments spécifiques sont créés pour le suivi des risques liés au programme d'intégration et de migration : un registre des risques, un tableau de bord Indicateurs clés de risque (KRI). Chaque instrument fait l'objet d'une évaluation au moins chaque trimestre, au niveau de l'ABARC. Le service de gestion des risques fournit également un second avis à l'ABARC sur des sujets spécifiques (niveau de préparation des infrastructures, état lors du transfert, approche de migration...). Enfin, un rapport trimestriel à la BCE est également en vigueur.

7.1.2. Gestion des risques dans un contexte de crise énergétique

En raison de la guerre en Ukraine, les prix de l'énergie ont fortement augmenté depuis la fin de 2021, ce qui a eu un impact sur l'inflation. Les ménages et les entreprises ont été touchés par cette augmentation des coûts. En Belgique, l'indexation automatique des salaires et les tarifs sociaux protègent le pouvoir d'achat des salariés dans une large mesure. La baisse du pouvoir d'achat en Belgique a dès lors été l'une des plus faibles de l'UE.

D'autre part, la hausse rapide des salaires (surtout à partir de janvier 2023) entraînera une hausse des coûts pour les entreprises belges, ce qui pourrait entraîner des problèmes financiers dans ce segment. Si plusieurs entrepreneurs devaient se retrouver en défaut de paiement en raison de la hausse des coûts, cela pourrait entraîner une augmentation du chômage. Enfin, la banque devrait également être attentive aux retombées sur le secteur public, puisque le gouvernement assume aujourd'hui une part importante du fardeau. Cet élément a également été indiqué dans les publications de la Banque nationale de Belgique (BNB), qui indiquent que l'économie belge semble prête à entrer dans une brève récession dans le courant de 2023.

La direction du Groupe Crelan a pris de nombreuses mesures pour guider la banque pendant cette crise et pour s'assurer que le suivi de son impact sur la banque était intégré dans les affaires courantes (voir la section 7.1.2.1.) En outre, le secteur bancaire belge a mis en œuvre certaines mesures décrites à la section 0.

7.1.2.1. Gouvernance interne

En 2022, la banque a travaillé activement sur la gestion du risque de crédit lié à la crise énergétique.

Outre le suivi "régulier" du portefeuille, les actions suivantes ont été entreprises (entre autres) :

- Analyse de la capacité de remboursement des clients de détail ;
- Effet de levier du test de résistance ESG de la BCE pour déterminer les impacts financiers potentiels ;
- Évaluation de l'impact pour le portefeuille de grands risques ;
- Révision du cadre de tolérance concernant les nouvelles mesures de Febelfin.

Afin de s'assurer que la banque identifiera en temps utile les problèmes émergents et sera en mesure de faire face à l'augmentation des prêts en précontentieux, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Analyse des capacités au niveau du service précontentieux ;
- Examen des grands risques fortement impactés ;
- Tableaux de bord axés sur le nombre de jours d'arriérés (ou rappels) pour identifier les arriérés à un stade précoce ;
- Analyse basée sur les risques pour identifier les prêts présentant un risque croissant et suivi individuel avec les équipes chargées du parcours client.

Les incertitudes qui continueront d'être présentes en 2023 ont été reflétées dans les paramètres des modèles IFRS 9 et l'examen post-Covid des superpositions de gestion. Cela s'est traduit par une augmentation prudente et générale des provisions par rapport à 2021, comme décrit à la section 7.4.1.1.2.

Toutes les actions mentionnées ci-dessus ont été présentées au Comité du risque de crédit (CRC) pour validation. Un suivi régulier de l'évolution des KPI sur le portefeuille du Groupe Crelan (avec Europabank) a été mis en place grâce à un tableau de bord Crise énergétique en plus du suivi régulier des portefeuilles. Ces tableaux de bord sont également rapportés au CRC.

7.1.2.2. Mesures au niveau du secteur bancaire belge

Le secteur bancaire belge, via Febelfin, a décidé d'introduire des mesures d'accompagnement pour les clients prêts hypothécaires, comme ce fut déjà le cas pour le COVID-19.

Ces clients peuvent demander le report du paiement du capital dans les conditions suivantes :

- Résidence principale en Belgique ;
- Total des actifs mobiliers inférieur à 10 000 € ;
- Aucun arriéré de paiement au 1er mars 2022 sur le prêt pour lequel le report de paiement a été demandé ;
- Plan de paiement demandé au fournisseur d'énergie ou fourni par ce dernier.

Il s'agit d'un report du capital de 12 mois avec possibilité de prolongation du terme. Les intérêts sont toujours dus et seront ajoutés à l'échéancier contractuel des remboursements. Ces adaptations aux contrats devraient être réservées à ceux qui en ont vraiment besoin.

La demande doit être introduite entre le 1^{er} octobre 2022 et le 31 mars 2023. Fin 2022, les suspensions de capital accordées sont très limitées pour les deux banques (voir la section 0). Tous ces prêts sont marqués comme étant soumis à des pratiques accommodantes.

Il n'y a pas de mesures au niveau du secteur bancaire belge pour les crédits professionnels. Les mesures disponibles pour les clients professionnels sont décidées au cas par cas (y compris, par exemple, l'octroi de nouveaux crédits à court terme ou de crédits de fonds de roulement). Crelan a décidé d'accorder une ligne de crédit aux entreprises solides et aux indépendants dont le chiffre d'affaires est traité par le biais d'un compte Crelan et qui connaissent des problèmes de liquidité temporaires en raison de la crise énergétique. Elles sont traitées comme une nouvelle demande de crédit et une analyse de crédit individuelle est effectuée. En fonction du profil de risque de l'emprunteur, une proposition ajustée peut être faite.

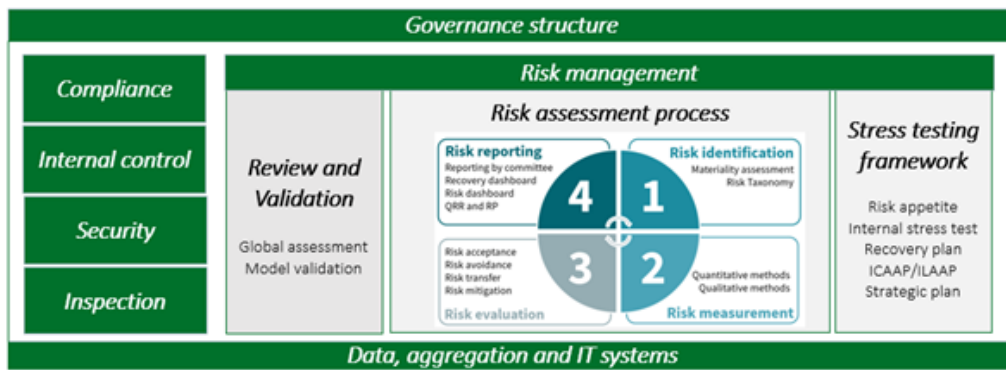
Voir la section 0 pour l'impact financier de ces mesures sur le Groupe Crelan.

7.1.3. Cadre de gestion des risques

En 2022, dans des conditions exceptionnelles, le Groupe Crelan a continué à développer une gestion des risques cohérente et prudente en appliquant son cadre de gestion des risques. La banque a largement intégré des stratégies, politiques, processus et systèmes solides en vue de l'identification, de la mesure, de la gestion et du suivi de ses risques.

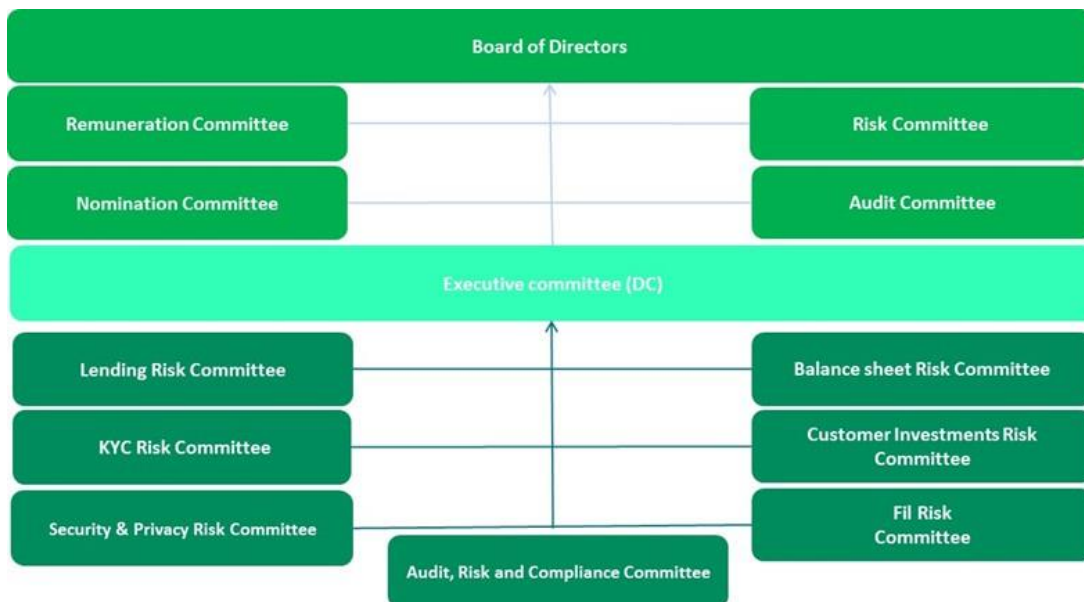
Le cadre de gestion des risques s'articule autour de 5 composantes :

- Structure de gouvernance des risques ;
- Processus d'évaluation des risques, qui comprend l'identification des risques, la mesure des risques, l'atténuation des risques et les rapports sur les risques ;
- Examen et validation ;
- Cadre des tests de résistance ;
- Données sur le risque, agrégation et systèmes informatiques.



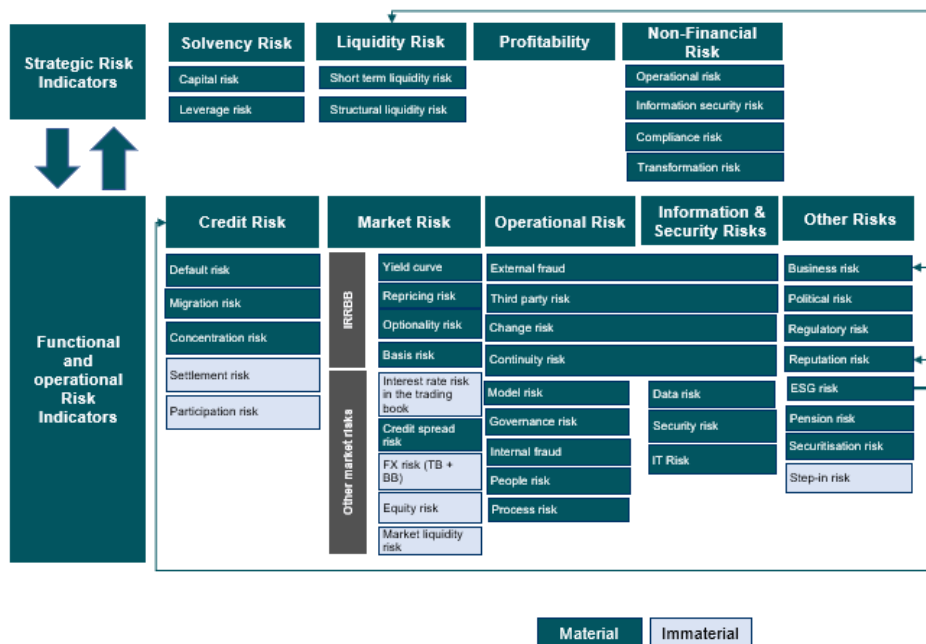
Structure de gouvernance des risques

Une structure efficace de gouvernance des risques exige une compréhension et une sensibilisation correctes des risques à tous les niveaux de l'organisation, facilitées par une structure efficace de suivi, d'établissement de rapports et de communication. La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques du Groupe Crelan sont illustrées ci-dessous.



Processus d'évaluation des risques et cadre d'appétence au risque

Le Groupe Crelan a mis en place un processus d'évaluation des risques annuel. Cet exercice est réalisé par le service de gestion des risques et consiste en l'identification des risques, la mesure des risques, l'atténuation et les limites des risques, et les rapports sur les risques. Le but de ce processus est d'identifier les risques, d'évaluer leur importance, de donner un aperçu de toutes les mesures d'atténuation et de rendre compte des risques. L'évaluation des risques conduit à une taxonomie des risques dans laquelle tous les risques importants auxquels le Groupe Crelan fait face sont identifiés.



Le processus d'évaluation des risques est étroitement lié au cadre de la banque en matière d'appétence au risque. L'identification et la quantification permanentes des risques importants de la banque sont des éléments centraux de la politique du Groupe Crelan en matière de risques. Ces risques sont mesurés, limités et font l'objet d'un suivi constant à l'aide d'un cadre interne d'appétence au risque (Risk Appetite Framework, RAF).

Une appétence stratégique au risque est déterminée pour les principaux domaines (capital, rentabilité, valeur économique et liquidité), en tenant compte de la sensibilité au stress de ces domaines. Cette appétence stratégique au risque se traduit par des limites de risque fonctionnelles. Ce modèle d'appétence au risque a été approuvé par le Conseil d'administration et a été utilisé par cet organe de direction et le Comité exécutif comme outil central de gestion des risques du Groupe Crelan en 2022.

Tous les risques importants sont traduits en indicateurs pertinents, résumés dans le "tableau de bord des risques" (rapports sur les risques). Celui-ci englobe à la fois des indicateurs réglementaires et internes. Différents niveaux de gravité sont définis pour chaque indicateur, de sorte que la direction est avertie suffisamment tôt si un indicateur approche de son appétence maximale au risque. Ce "tableau de bord des risques" fait partie intégrante du processus général de suivi des risques et fait l'objet d'un rapport trimestriel au Comité exécutif, au Groupe et au Conseil d'administration. Ces risques font l'objet d'un suivi plus fréquent et détaillé par les comités de gestion du risque spécialisés du Groupe Crelan.

Les prévisions dans le plan stratégique et le budget sont vérifiées par rapport aux limites du RAF. Le plan stratégique subit plusieurs itérations jusqu'à ce que l'équilibre soit atteint entre la rentabilité et les risques. Le plan stratégique est conçu de manière à ce que tous les risques respectent l'appétence au risque et les limites réglementaires, tout en tenant compte des réglementations nouvelles et existantes pour répondre aux exigences réglementaires. En outre, des tests de résistance sont appliqués au plan stratégique pour tester sa solidité.

Pour les risques financiers liés au capital et à la liquidité, en plus du cadre réglementaire, les risques sont également soumis à un cadre économique qui génère des prévisions couvrant différents horizons. Le capital économique est distribué à toutes les activités de la banque, sur la base des objectifs en matière de risque du Groupe Crelan. La direction du Groupe Crelan impose une limite au capital économique total pour s'assurer que la banque dispose toujours de ressources financières suffisantes. La banque a également élaboré une approche interne en matière de liquidité pour assurer le suivi de sa position de liquidité. Le cadre d'appétence au risque du Groupe Crelan définit la gouvernance, les exigences en matière de rapports, les limites, les contrôles et les processus décisionnels appropriés pour guider les décisions de la direction.

L'appétence au risque du Groupe Crelan est documentée et rapportée dans divers rapports à usage interne et externe (organisme de contrôle, audit externe et interne). Tout dépassement des limites d'alerte doit être transmis aux membres du Conseil de gestion ou du Conseil d'administration, afin de prendre des mesures correctives, si nécessaire.

Examen et validation

L'examen et la validation sont des éléments essentiels du cadre de gestion des risques. Sur une base annuelle, le Groupe Crelan procède à une évaluation globale qui garantit que la direction prend un moment pour évaluer l'état actuel du service des risques de la banque et fixe des objectifs pour l'année à venir. Ce faisant, il donne à la direction une meilleure vue d'ensemble des forces et des faiblesses de chaque dimension de risque identifiée. En complément de l'évaluation globale, qui est plutôt axée sur les risques financiers, le processus annuel de contrôle interne donne lieu à un rapport sur le contrôle interne. En outre, la validation du modèle est un élément important lors de la mesure des risques et de la réalisation d'exercices de tests de résistance. Une gouvernance solide dans la validation du modèle soutient les analyses et les calculs effectués par les différents services des risques.

Cadre des tests de résistance

Les tests de résistance sont une analyse effectuée pour déterminer si la banque dispose de suffisamment de capital et/ou de liquidités pour résister à l'impact d'évolutions défavorables, tels que des scénarios économiques défavorables.

Ces tests sont destinés à détecter les points faibles de la banque à un stade précoce, afin que des mesures préventives puissent être prises par la banque elle-même.

Ils jouent un rôle important pour :

- Fournir des évaluations prospectives des risques ;
- Surmonter les limites des modèles et/ou des données historiques ;
- Contribuer aux procédures de planification du capital et des liquidités ;
- Informer sur l'établissement de la tolérance/de l'appétence au risque d'une banque ;
- Faciliter l'élaboration de plans d'urgence.

Les résultats des différents exercices de tests de résistance sont également utilisés par l'organisme de contrôle dans son examen du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP). Le cadre des tests de résistance vise à fournir la méthodologie et la procédure pour la réalisation des tests de résistance par le Groupe Crelan, dans le cadre du processus de gestion des risques, en tenant compte de la réglementation applicable. Le champ d'application de ce programme s'étend à toutes les entités gérées ou contrôlées par le Groupe Crelan. Lors de la réalisation des tests de résistance, tous les domaines de risque importants de toutes les entités dans le champ d'application de ce programme sont pris en compte.

Données sur le risque, agrégation et systèmes informatiques

La gestion, le contrôle et le suivi des données sur le risque, de l'agrégation et des systèmes informatiques sont restés un pilier important en 2022. Le Groupe Crelan a été en mesure de répondre à toutes les exigences réglementaires en matière de rapports. Puisque la banque est devenue une institution importante, ces exigences en matière de rapports ont augmenté. En outre, des investissements importants sont réalisés dans le cadre du projet d'intégration et de migration, afin de préserver les données sur le risque et les capacités d'agrégation des banques.

Dans les sections suivantes, nous nous pencherons d'abord sur les principales catégories de risques auxquelles le Groupe Crelan a été exposé en 2022, à savoir les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels. Tous ces risques ont un impact potentiel sur les objectifs de la banque en termes de solvabilité, de liquidité et de rentabilité. Les autres risques de la banque sont décrits au chapitre 7.8.

7.2. Risque de solvabilité

7.2.1. Gestion

En vertu du règlement et de la directive de l'UE sur les exigences de fonds propres (CRR/CRD IV) ainsi que des accords de Bâle, le Groupe Crelan doit maintenir un niveau minimum de fonds propres pour couvrir ses risques de crédit, de marché et opérationnels. Cette obligation est connue sous le nom de "pilier 1 Exigences minimales de fonds propres". Les banques doivent également mettre en place des stratégies et des procédures solides, efficaces et complètes pour évaluer et maintenir en permanence les montants, les types et la répartition du capital interne qu'elles jugent adéquats pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels elles sont ou pourraient être exposées. Cette obligation est connue sous le nom de processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et constitue l'exigence du pilier 2 du cadre de Bâle.

Tant pour le capital réglementaire qu'économique, le "capital disponible" des banques est comparé aux "exigences de fonds propres" mesurées. Les différences entre les deux sont dues à leurs méthodologies de mesure³ et à l'étendue des risques couverts⁴.

Le risque de capital est le risque que la banque ne dispose pas ou ne puisse pas disposer de suffisamment de fonds propres pour couvrir les risques auxquels elle est exposée. Dans la pratique, cela se traduit par un recoupement des fonds propres par rapport aux exigences minimales de fonds propres (pilier 1) et aux exigences économiques de fonds propres (pilier 2).

Les fonds propres sont surveillés attentivement par le Comité des risques du bilan (BSRC). Le comité est appuyé dans cette mission par un groupe de travail : le Comité d'immobilisations et de financement (CFC). Ce dernier supervise la nouvelle réglementation ("veille réglementaire"), assure le suivi des ratios de solvabilité actuels et prévus, anticipe et gère les exigences de fonds propres économiques et réglementaires.

Le calcul des fonds propres réglementaires est communiqué à l'organisme de contrôle (COREP) sur une base trimestrielle.

La banque déclare le capital économique requis à l'organisme de contrôle dans un fichier ICAAP annuel. Elle calcule également chaque trimestre le capital économique requis et l'utilise dans plusieurs rapports internes et l'incorpore dans le rapport sur l'appétence au risque. L'ICAAP est le processus d'évaluation interne de l'établissement lui-même, qui lui permet d'évaluer l'adéquation de son capital compte tenu de son profil de risque et de son organisation.

7.2.2. Cadre réglementaire

Au lendemain de la crise financière, l'UE a instauré des règles plus strictes concernant les exigences de fonds propres des banques, sur la base des accords de Bâle III. Les exigences applicables aux banques sont définies dans le règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) et la directive sur les exigences de fonds propres (CRD IV). Le CRR/la CRD IV a fait l'objet d'une instauration progressive depuis le 1^{er} janvier 2014 et est pleinement en vigueur depuis 2019. Depuis juin 2021, le CRR2/la CRD V est en vigueur.

Les ratios de fonds propres minimums (exigences du pilier 1) à respecter selon le CRR/la CRD IV sont de 4,5 % pour les fonds propres de base (CET1), de 6,0 % pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et de 8,0 % pour le ratio total de fonds propres.

Outre les exigences minimales en matière de fonds propres du CRR, le Groupe Crelan doit également respecter les différents coussins imposés conformément à la CRD IV.

³ Selon le pilier 1, les méthodes sont définies par l'organisme de contrôle, tandis que les méthodes sont définies par le Groupe Crelan selon le pilier 2.

⁴ Seuls trois risques sont couverts sous le pilier 1, alors que tous les risques importants doivent être couverts selon le pilier 2.

La CRD IV prévoit un coussin de conservation des fonds propres. En période de boom économique, il peut aller jusqu'à 2,5 %. Le principe consiste à réserver des capitaux supplémentaires en période de prospérité financière. En période de difficultés financières, l'institution pourra alors utiliser ce capital. La condition, dans ce cas, est que l'institution ne puisse pas verser de dividende aux actionnaires. Ce coussin a été introduit progressivement pour être finalement fixé à 2,5 %.

Le Groupe Crelan peut également être obligé de constituer un coussin de fonds propres contracyclique, qui représente une exigence de fonds propres de base de catégorie 1 supplémentaire. L'objectif de ce coussin est de protéger la banque contre les risques liés au cycle financier et peut atteindre 2,5 %, voire plus. Cette exigence est entrée en vigueur en 2016. En raison de la pandémie de COVID-19, l'activation du coussin de fonds propres contracyclique de 0,5 % pour la Belgique a été reportée. Par conséquent, un taux de coussin contracyclique de 0 % est applicable en Belgique.

L'organisme de contrôle belge a désigné le Groupe Crelan "autre EIS" ou "autre établissement d'importance systémique", qui est donc soumis à une exigence de fonds propres de base de catégorie 1 supplémentaire (coussin pour les autres EIS) de 0,75 % depuis le 1^{er} janvier 2023.

Depuis le deuxième trimestre 2022, la BNB a imposé un coussin sectoriel pour le risque systémique (SSRB), qui remplace les majorations macroprudentielles. Ce coussin correspond à 9 % des actifs pondérés en fonction des risques, selon l'approche NI pour les expositions garanties par l'immobilier belge. En pratique, cela se traduit par une exigence de fonds propres supplémentaire de 2,89 % au 31 décembre 2022.

À la suite de son évaluation du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP), l'autorité de contrôle compétente (la Banque centrale européenne pour le Groupe Crelan) peut imposer des ratios minimums plus élevés (= exigences du pilier 2), lorsque, par exemple, tous les risques ne sont pas correctement pris en compte dans les calculs réglementaires du pilier 1. L'exigence du pilier 2 (P2R) du Groupe Crelan s'élève à 3,16 % selon le cycle SREP 2022. Il s'agit de la moyenne pondérée du P2R de Crelan et du P2R d'ABB au 31 décembre 2021, selon la méthodologie appliquée en situation d'acquisition.

En tant qu'autre EIS, Crelan sera également soumis aux exigences fixées par le CRU (Conseil de résolution unique) dans le cadre de la directive BRRD II/le règlement MRU II. L'objectif MREL de Crelan n'est pas encore connu, car le CRU n'a pas encore communiqué d'objectif officiel. Au niveau sous-consolidé, AXA Bank Belgium a un ancien objectif BRRD I qui reste applicable jusqu'à la communication officielle de l'objectif BRRD II du Groupe Crelan.

7.2.3. Fonds propres et engagements éligibles

Les fonds propres pour les exigences de solvabilité sont légèrement différents des fonds propres comptables.

Les fonds propres de base comptables sont rectifiés avec :

- Des filtres prudentiels qui excluent certains postes des fonds propres, telles que les variations de la valeur du risque de crédit propre et les corrections de valeur supplémentaires dans le cadre d'une évaluation prudente ; et
- D'autres déductions, telles que les immobilisations incorporelles, la déduction CET1 pour la titrisation, les actifs d'impôt différé qui sont basés sur la rentabilité future, les déficits en termes de provision de l'"approche fondée sur la notation interne" (NI). Si l'approche NI est appliquée pour calculer le risque de crédit, les banques sont tenues de comparer leurs provisions réelles avec leurs pertes anticipées. Tout déficit doit être déduit de la catégorie 1, tandis qu'un excédent pourra être inclus dans les fonds propres de catégorie 2 sous réserve d'un plafond.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des fonds propres comptables sur la base des normes IFRS avec les fonds propres pour les exigences de solvabilité :

COMPOSITION DU CAPITAL UTILE (en '000 EUR)	31/12/2021	31/12/2022
Capital libéré	895.456	912.298
Réserves (y compris les bénéfices non distribués)	209.944	256.025
Résultat de l'exercice en cours	655.588	753.647
Autres réserves	157.371	122.688
Cumul des autres éléments du résultat global	4.656	5.785
COMPTABILITÉ FONDS PROPRES ORDINAIRES TIER 1	1.923.014	2.050.443
Filtres prudentiels	-1.625	-19.263
<i>Ajustement de la valeur du risque de crédit propre</i>	-326	-18.577
<i>Ajustement de la valeur de l'évaluation prudente</i>	-1.299	-686
Déductions des fonds propres ordinaires Tier 1	-80.352	-134.959
<i>Ajustements réglementaires cumulés des autres éléments du résultat global</i>	0	0
<i>Immobilisations incorporelles</i>	-35.928	-31.858
<i>Actifs d'impôts différés qui dépendent de la rentabilité future</i>	-13.152	-37.028
<i>Autres déductions</i>	-13.047	-27.875
<i>Titrisation</i>	-2.825	-2.478
<i>Insuffisance de la provision IRB</i>	-15.400	-35.720
CAPITAL UTILE FONDS PROPRES ORDINAIRES TIER 1 (CET1)	1.841.037	1.896.222

Le CET1 s'élève à 1.896 millions d'EUR en 2022 contre 1.841 millions d'EUR en 2021.
Cette augmentation du CET1 est principalement causée par :

- L'augmentation du capital coopératif de 16,8 millions d'EUR : évolution nette du capital coopératif en 2022 ;
- L'augmentation du bénéfice non distribué de 10,8 millions d'EUR, incluant le bénéfice admissible de 122,7 millions d'EUR ;
- L'augmentation des autres réserves de 98,7 millions d'EUR ;
- Les corrections selon les filtres prudentiels de -17,6 millions d'EUR ;
- L'évolution des autres immobilisations incorporelles de 4,1 millions d'EUR ;
- L'évolution du déficit NI de -20,3 millions d'EUR ;
- L'évolution des actifs d'impôt différé de -23,9 millions d'EUR ;
- L'évolution de la couverture des expositions non performantes de -0,9 million d'EUR ;
- L'évolution des déductions supplémentaires dues à l'art. 3 du CRR de -14 millions d'EUR.

Cela renforce les fonds propres du Groupe Crelan.

Les fonds propres prudentiels, la dette de rang supérieur non privilégiée de 300 millions d'EUR, la dette de rang inférieur à échéance résiduelle > 1 an de 1,4 million d'EUR et les EMTN à échéance résiduelle > 1 an de 324 millions d'EUR sont des engagements éligibles pertinents pour le ratio MREL à la fin de 2022.

Le total des fonds propres pour les exigences de solvabilité comprend :

- Le CET1 ;
- Les fonds propres supplémentaires de catégorie 1 constitués d'obligations convertibles applicables ;
- Les fonds propres de catégorie 2, constitués de la valeur utile des emprunts subordonnés, des emprunts subordonnés perpétuels, y compris les mesures transitoires de Bâle III.

TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LES EXIGENCES DE SOLVABILITÉ (en '000 EUR)	31/12/2021	31/12/2022
CET1	1.841.037	1.896.222
Fonds propres complémentaires Tier 1	244.400	245.172
TIER 1	2.085.437	2.141.393
TIER 2	205.289	201.715
Dettes subordonnées	205.289	201.715
Dettes subordonnées perpétuelles	0	0
<i>Perpetuals</i>	0	0
<i>Abandon progressif des titres perpétuels</i>	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LES EXIGENCES DE SOLVABILITÉ	2.290.726	2.343.108

Le total des fonds propres du Groupe Crelan est passé de 2.291 millions d' EUR en 2021 à 2.343 millions d' EUR fin 2022.

7.2.4. Exigences réglementaires de fonds propres

Les exigences réglementaires de fonds propres sont basées sur le concept d'actifs pondérés en fonction des risques. Les méthodes de calcul des exigences minimales de fonds propres du pilier 1 sont définies spécifiquement dans le règlement. L'approche fondée sur la notation interne (NI) est appliquée pour la majeure partie de l'activité de crédit belge (voir le point 0). L'approche normalisée est utilisée pour une plus petite partie de l'exposition (voir le point 7.4.4).

Les actifs pondérés en fonction des risques pour le Groupe Crelan, selon les règles de Bâle III, s'élevaient à 8.915 millions d' EUR en décembre 2022, contre 11.602 millions d' EUR à la fin de 2021. Cette diminution de 2.687 millions d' EUR des actifs pondérés en fonction des risques est principalement due à la suppression de la majoration macroprudentielle à partir du deuxième trimestre de 2022, qui est remplacée par le coussin sectoriel pour le risque systémique décrit à la section 7.2.2, ce qui a entraîné une diminution de 2.790 millions d' EUR des actifs pondérés en fonction des risques par rapport au premier trimestre de 2022. En outre, une augmentation de 96 millions d' EUR des actifs pondérés en fonction des risques découle du risque opérationnel. L'information sur les risques opérationnels est mise à jour une fois par an. Il en résulte une exigence de fonds propres de 97,7 millions d'EUR, avec un niveau d'actifs pondérés en fonction des risques correspondant de 1.222 millions d' EUR. Enfin, l'ajustement de valeur du crédit des actifs pondérés en fonction des risques du Groupe Crelan a augmenté de 21,1 millions d' EUR en 2022 en raison de la hausse des taux d'intérêt.

MONTANTS DE L'EXPOSITION AU RISQUE (en '000 EUR)	31/12/2021	31/12/2022
Montants de l'exposition pondérée au risque de crédit	10.419.328	7.620.968
Montant de l'exposition au risque de marché	16.014	10.024
Montant de l'exposition au risque opérationnel	1.125.528	1.221.509
Montant de l'exposition au risque pour l'ajustement de la valeur du crédit	41.552	62.692
MONTANT TOTAL DE L'EXPOSITION AU RISQUE	11.602.422	8.915.193

7.2.5. Titrisation – Transfert des risques importants

En décembre 2020, AXA Bank Belgium, filiale du Groupe Crelan, a mis en place une titrisation synthétique sur son portefeuille de prêts hypothécaires, afin d'optimiser l'équilibre risque-rendement d'AXA Bank Belgium et de soutenir la croissance du portefeuille de prêts tout en maintenant les niveaux de solvabilité envisagés (tels que définis dans le cadre d'appétence au risque de la banque). Il s'agit d'une titrisation synthétique de bilan avec transfert des risques importants par laquelle AXA Bank Belgium (initiatrice et vendeuse) vend les tranches mezzanines à un tiers tout en conservant les tranches de rang supérieur et de première perte, ainsi qu'une tranche verticale de 5 % de l'ensemble du portefeuille.

La tranche de première perte est entièrement déduite du capital CET1. Elle est calculée comme la somme de toutes les expositions qui seraient pondérées à 1 250 % (la tranche de première perte, ainsi que la marge nette), de laquelle les provisions spécifiques estimées pour les expositions sous-jacentes peuvent être déduites. Dans ce cas, la déduction est donc égale à 2,5 millions d'EUR au quatrième trimestre de 2022 contre 2,8 millions d'EUR au quatrième trimestre de 2021. La valeur de déduction calculée est directement déduite du capital CET1. Par conséquent, seule la tranche de rang supérieur retenue doit être pondérée en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques de la tranche de rang supérieur retenue s'élèvent à 60,9 millions d'EUR fin 2022 contre 77,7 millions d'EUR au quatrième trimestre de 2021. Cette tranche de rang supérieur des actifs pondérés en fonction des risques est mesurée selon la méthode SEC-IRBA, car tous les crédits sous-jacents sont des expositions NI. Des ajustements sont effectués pour tenir compte de l'asymétrie des échéances entre la protection du crédit et les expositions sous-jacentes ; la pondération de risque de la tranche de rang supérieur est plafonnée à la pondération de risque moyenne qui serait applicable aux expositions sous-jacentes, si elles n'avaient pas été titrisées. La pondération de risque finale de la tranche de rang supérieur est égale à 15 %, ce qui correspond au plancher de pondération de risque applicable dans le cadre de la titrisation.

7.2.6. Ratios de capital

Les ratios de solvabilité réglementaires comparent les fonds propres du Groupe Crelan à ses actifs pondérés en fonction des risques.

Ratios de capital	31/12/2021	31/12/2022
Ratio fonds propres de base Tier 1	15,87 %	21,27 %
Ratio Tier 1	17,97 %	24,02 %
Ratio de capital	19,74 %	26,28 %

Le Groupe Crelan affiche de solides ratios de solvabilité à la fin de 2022. L'augmentation des ratios de solvabilité s'explique en grande partie par le bénéfice net de 2022 qui a été entièrement inclus dans le capital (voir section 7.2.3), l'augmentation du capital coopératif et la diminution des actifs pondérés en fonction des risques en 2022, en raison de la suppression de la majoration macroprudentielle (voir la section 7.2.4). Au 31 décembre 2022, le ratio de catégorie 1 du Groupe Crelan s'établit à 24,02 % (17,97 % en 2021) et le ratio de fonds propres total, à 26,28 % (19,74 % en 2021).

7.2.7. Capital économique

Outre la perspective réglementaire (normative) de la gestion du risque de capital, le Groupe Crelan a également décidé d'un cadre économique interne pour mesurer l'adéquation de son capital en 2022. Approche pour le périmètre consolidé :

- Commence par les risques qui ont été identifiés par AXA Bank Belgium dans l'ICAAP 2021. Par conséquent, non seulement les risques financiers tels que l'IRRBB et le risque de marché sont inclus, mais aussi le risque de crédit ;

- L'idée générale est que le Groupe Crelan essaie de mesurer les chocs ayant une probabilité de 1 sur 1 000 ans par type de risque pour les risques les plus importants : risque de crédit et IRRBB ;
- Pour le risque de crédit, le point de départ est le modèle ECAP interne (modèle asymptotique à un seul facteur de risque, avec un niveau de confiance de 99,9 %) ⁵ qui a été développé par AXA Bank Belgium et qui est validé sur une base annuelle. Étant donné qu'il était impossible d'intégrer pleinement les expositions et les paramètres de risque de Crelan (y compris Europabank) dans les systèmes d'AXA Bank Belgium, une simple règle de 3 a été appliquée pour extrapoler les exigences ECAP à l'ensemble du portefeuille. Cette règle de 3 est appliquée en fonction de la part relative des deux banques par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques totaux réglementaires des banques combinées ;
- Pour l'IRRBB, le Groupe Crelan applique l'approche suivante :
 - Les six chocs définis par le Groupe Crelan sont calculés (déplacement parallèle vers le bas, déplacement parallèle vers le haut, baisse des taux courts, hausse des taux courts, pentification de la courbe et aplatissement de la courbe). Cela montre clairement qu'au niveau consolidé, le choc parallèle vers le haut est le plus grave ;
 - Le Groupe Crelan s'est ensuite appuyé sur ses modèles internes de tests de résistance, où les données historiques sur les taux d'intérêt sont utilisées pour vérifier ce que sont les chocs ayant une probabilité de 1 sur 1 000 ans : pour un choc vers le haut, cela correspond à +175 points de base ; le montant qui en résulte est une exigence ECAP de 187,8 millions d'euros ;
- Pour le risque opérationnel, une approche simplifiée a été utilisée : approche réglementaire normalisée ;
- En ce qui concerne le risque commercial, l'approche par scénario d'AXA Bank Belgium a été maintenue, mais sur l'ensemble du portefeuille ;
- La matrice de corrélations de AXA Bank Belgium a été maintenue ;
- Pour les autres risques moins importants, le Groupe Crelan revient à l'approche réglementaire où les montants des actifs pondérés en fonction des risques sont traduits en exigences de fonds propres.

Le Groupe Crelan mesure ses exigences économiques de fonds propres en utilisant les méthodes décrites dans le tableau ci-dessous :

Modèle	Approche
Risque de crédit clients de détail	Modèle asymptotique à un seul facteur de risque
Risque de crédit clients autres que de détail	Approche réglementaire
IRRBB	Valeur en risque
Risque de marché	Risque de marché – Approche réglementaire
Risque opérationnel	Monte-Carlo VAR
Risque commercial	Approche par scénario
Agrégation des risques	Matrice de corrélations

L'excédent de capital du Groupe Crelan se mesure en soustrayant du capital interne de la banque (après la période de crise) ses exigences économiques de fonds propres totales (ECAP). Le Groupe Crelan mesure ses exigences économiques de fonds propres en supposant un niveau de confiance de 99,9 %.

⁵ Le modèle de capital économique peut être calculé selon différents niveaux de confiance. Le niveau de confiance de 99,9 % est utilisé en raison du pilier 2.

7.2.8. Ratio de levier

Le ratio de levier est défini comme le capital de catégorie 1 par rapport à la mesure d'exposition totale de la banque, qui comporte à la fois les éléments du bilan et hors bilan. Le but est de limiter l'effet de levier excessif et d'aligner davantage les actifs des établissements par rapport à leurs fonds propres.

Le ratio de levier du Groupe Crelan selon la législation CRR en vigueur ("acte délégué") a diminué pour atteindre un niveau de 3,89 % au quatrième trimestre de 2022, contre 4,12 % au quatrième trimestre de 2021 (3,77 % hors impact des réserves temporaires de la banque centrale). La baisse du ratio de levier en 2022 s'explique en grande partie par la mesure d'allègement temporaire des banques centrales, qui a pris fin au premier trimestre de 2022. À partir du deuxième trimestre de 2021, le Groupe Crelan a été autorisé à exclure les expositions de la banque centrale de l'exposition totale au ratio de levier. Cette mesure d'allègement temporaire était applicable jusqu'en mars 2022. En excluant l'exposition de la banque centrale de l'exposition totale à l'effet de levier, l'exigence de ratio de levier de 3 % a dû être recalibrée. L'exigence de ratio de levier recalibrée du Groupe Crelan était de 3,28 % jusqu'en mars 2022. À partir du deuxième trimestre de 2022, l'exemption n'était plus autorisée. Par conséquent, les expositions de la banque centrale ont de nouveau été incluses dans l'exposition à l'effet de levier du Groupe Crelan. En conséquence, l'exposition au ratio de levier a augmenté de 5 383 millions d'euros au deuxième trimestre de 2022 et l'exigence de ratio de levier a été ramenée à 3 %, soit le même niveau qu'avant l'application des exemptions de la banque centrale. Cette augmentation de l'exposition à l'effet de levier a été partiellement compensée par la compensation dans le portefeuille de produits dérivés de -1 167 millions d'euros au quatrième trimestre de 2022.

	31/12/2021	31/12/2022
Ratio de levier	4,12 %	3,89 %

7.3. Risque de liquidité

Le "Comité de Bâle sur le contrôle bancaire" (CBCB) définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être à même d'augmenter rapidement et facilement la position de trésorerie pour absorber les chocs résultant d'un stress financier et économique.

La taxonomie des risques du Groupe Crelan prend en compte les deux aspects suivants du risque de liquidité qui entrent tous deux dans le cadre de la gestion du risque de liquidité :

- Le risque de liquidité à court terme est défini comme le risque que le Groupe Crelan ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières à leur échéance (dans un délai d'un mois), à un coût raisonnable et en temps opportun. Il résulte de positions de trésorerie et de sûretés à court terme (intrajournalières, au jour le jour, d'un jour à un mois).
- Le risque structurel de liquidité est le risque que le Groupe Crelan ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières à leur échéance à moyen et long terme (dans un délai de plus d'un mois), à un coût raisonnable et en temps opportun.

7.3.1. Gestion du risque de liquidité

7.3.1.1. Politique de risque, cadre de limites et rapports

Le Groupe Crelan dispose de sources stables de financement à court et à long terme. Elle dispose d'une solide base de dépôts de détail et d'un programme d'obligations sécurisées bien établi (via ABE SCF) pour attirer un financement de gros à bon prix et non volatil.

Pour évaluer et gérer son risque de liquidité consolidé, le Comité des risques du bilan du Groupe Crelan surveille :

- Les indicateurs internes : Stress de liquidité interne et cadre de liquidité à court terme ;
- Les indicateurs réglementaires : LCR, NSFR, ALMM et nantissement d'actifs.

Tous ces indicateurs sont sous-tendus par une approche commune : garantir que le coussin de liquidité du Groupe Crelan est suffisant pour faire face à une série d'événements de crise. Plus spécifiquement, l'indicateur de liquidité interne du Groupe Crelan a été conçu pour garantir que la banque conserve un coussin de liquidité adéquat pour pouvoir résister aux tensions idiosyncratiques et sur les marchés combinées sur un horizon de 3 mois.

Stress de liquidité interne

La méthodologie de stress de liquidité interne est dérivée des exigences réglementaires en matière de rapports sur le ratio LCR. Les données du rapport prudentiel LCR sont utilisées pour calculer l'exigence de liquidité interne en situation de crise. Cependant, lorsque des décotes bien définies doivent être appliquées dans le LCR, la méthodologie de stress interne dévient en appliquant des chocs plus importants propres à la banque aux actifs et passifs, afin de simuler les impacts sur la valeur des actifs, les entrées et les sorties au cours d'une période de stress définie.

Le stress de liquidité interne est mesuré comme un coussin de liquidité en euros, qui est le montant d'actifs liquides de haute qualité qui dépasse la sortie nette de liquidité du scénario de crise défini. Le Groupe Crelan a défini un scénario de crise qui couvre une période plus longue que la fenêtre de 30 jours civils de la LCR. La durée du scénario de crise a été fixée à 3 mois, ce qui donne à la banque le temps de s'adapter à une nouvelle situation de liquidité et de considérer à la fois un marché financier sévère et un choc idiosyncratique.

Les tensions extrêmes sur les marchés financiers supposent les deux circonstances suivantes qui sont censées se produire en même temps :

La sûreté en espèces du portefeuille de produits dérivés dépend des fluctuations des taux d'intérêt. Le Groupe Crelan doit ajouter des sûretés en espèces en cas de mouvement négatif des taux d'intérêt. Nous définissons ce stress comme un déplacement parallèle vers le bas de la courbe des taux d'intérêt. Deuxièmement, un élargissement instantané de 150 points de base des écarts de taux sur les obligations.

Le stress idiosyncratique suppose que le comportement des clients de détail et de gros change par rapport aux conditions normales du marché. Cela conduit à des débits sortants jusqu'à 50 % supérieurs au calcul du LCR. En outre, des débits sortants supplémentaires sont prévus pour les crédits dans le pipeline, car en cas de situation de crise, le comportement de retrait des clients peut changer. Enfin, le montant des entrées reçues des clients de détail est limité aux paiements du principal, sans tenir compte des intérêts.

Enfin, le stress de liquidité interne du Groupe Crelan prévoit également une mesure d'atténuation pour remédier aux tensions ressenties au cours de l'horizon de 3 mois considéré. Cette mesure consiste à émettre des obligations sécurisées retenues par l'intermédiaire du véhicule SCF de la sous-entité AXA Bank Belgium.

en '000 EUR	31/12/2022	Limite	Tampon
Indicateur de stress de liquidité interne	3.882.958	1.300.000	2.582.958

Cadre de liquidité à court terme

Pour compléter le cadre de liquidité réglementaire et les calculs du stress de liquidité interne, le Groupe Crelan a créé un indicateur de liquidité calculé quotidiennement, qui évalue la position de liquidité pour les 5 prochains jours ouvrables. Cet indicateur est appelé cadre de liquidité à court terme. Il mesure le coussin de liquidité défini comme la somme des titres admissibles non grevés de la BCE et des soldes de trésorerie en EUR, et est calculé pour deux scénarios. Dans le scénario de statu quo, le coussin de liquidité du cadre de liquidité à court terme prend en compte les entrées et les sorties pour les cinq prochains jours ouvrables.

Tandis que dans le scénario de crise, seules les sorties sont prises en compte ainsi qu'une sortie de crise supplémentaire.

Indicateurs réglementaires

Le Groupe Crelan surveille le LCR et le NSFR du cadre de Bâle III.

- Le LCR (ratio de couverture de liquidité) est devenu contraignant en octobre 2015, tandis que le NSFR (ratio de financement stable net) est devenu contraignant avec l'introduction du CRR II en juin 2021.
- L'ALMM (indicateur additionnel de suivi de la liquidité) est signalé à l'organisme de contrôle depuis avril 2016. Les ratios de nantissement d'actifs (au sens large et au sens strict) sont calculés conformément à la réglementation belge.

7.3.1.2. Politiques de gestion du risque de liquidité

Le plan d'urgence de liquidité du groupe Crelan a été adapté et la banque a mis en place un groupe de travail spécial qui, lors de crises de liquidité systémiques ou idiosyncratiques, doit immédiatement intervenir et prendre les mesures appropriées. Des projections prospectives régulières des principaux ratios de liquidité soutiennent la gestion active du risque de liquidité au sein de la banque.

7.3.2. Évaluation du coussin de liquidité

Le Groupe Crelan dispose d'une forte position de liquidité, comme en témoigne son solide coussin de liquidité qui dépasse clairement les limites réglementaires et internes.

Les deux indicateurs de Bâle III sont largement supérieurs aux exigences minimales à la fin de 2022 (limite de 100 %) grâce à un confortable stock d'actifs liquides et à une structure de financement solide.

Ratio	31/12/2021	31/12/2022	Limite
LCR	178 %	196 %	100 %
NSFR	142 %	149 %	100 %

Financement

Les principales sources de financement stable de la banque sont les dépôts de détail (42,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022) et les obligations sécurisées (5,9 milliards d'EUR au 31 décembre 2022). Le Groupe Crelan a également participé aux opérations de refinancement à long terme de la BCE pour un montant de 1,3 milliard d'EUR au 31 décembre 2022. Ce financement est reçu en nantissant les obligations sécurisées conservées en garantie auprès de la BCE. Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessous.

Analyse des échéances

Date as of 31/12/2022 (in '000 EUR)	< 6 months	6-12 months	> 12 months	Total
Capital	-	726	2,342,382	2,343,108
Retail funding	40,591,742	225,664	1,257,399	42,074,805
Stable retail funding	28,358,389	121,795	577,868	29,058,053
Other retail funding	12,233,353	103,869	679,531	13,016,753
Non-financial customers	840,682	21,079	23,824	885,585
Central bank funding	11,389	400,000	887,286	1,298,675
Financial customers	1,516,595	260,889	5,264,136	7,041,620
Covered bonds	752,007	-	5,128,278	5,880,285
Other financial customers	764,589	260,889	135,857	1,161,335
Other counterparties	295,020	11,301	563,613	869,934
Total	43,255,428	919,660	10,338,640	54,513,728

Dans ce tableau, la juste valeur des produits dérivés n'est pas incluse, car nous ne considérons pas ces dérivés comme un "financement".

Obligations sécurisées

AXA Bank Belgium, qui fait partie du Groupe Crelan, a créé AXA Bank Europe SCF pour l'émission d'obligations sécurisées. Cette dernière achète directement des prêts hypothécaires à AXA Bank Belgium. Bien qu'elle ne soit pas encore appliquée, cette configuration permet également d'exécuter une transaction de prêt garanti entre AXA Bank Belgium et AXA Bank Europe SCF avec des hypothèques comme garantie sous-jacente pour émettre des obligations sécurisées avec un délai de mise sur le marché plus court.

La solide qualité sous-jacente du portefeuille de prêts hypothécaires de détail d'AXA Bank Belgium en Belgique est la garantie idéale pour un programme d'obligations sécurisées. Ce programme permet au Groupe Crelan de gérer son risque de liquidité. Il offre à la banque une diversification des sources de financement et minimise les concentrations de financement dans les tranches d'échéances. Le programme d'obligations sécurisées permet au Groupe Crelan d'accéder au marché des obligations sécurisées, ce qui permet de réduire le coût du financement institutionnel à long terme. Ce programme offre à la banque un accès à des marchés de financement qui restent ouverts en période de tensions sur les marchés. La banque a lancé sa première obligation sécurisée en novembre 2010. Le programme d'obligations sécurisées s'élève à 9,25 milliards d'EUR en 2022, dont 5,75 milliards d'EUR restent à un niveau consolidé : 5,75 milliards d'EUR sont placés sur le marché et 3,5 milliards d'EUR de ces obligations sécurisées sont conservés par AXA Bank Belgium (utilisés dans des transactions de financement garanti) et ont été supprimés du bilan consolidé.

Étant donné que les obligations émises dans le cadre de ce programme sont couvertes par des prêts hypothécaires, une partie du portefeuille de prêts hypothécaires de la banque est considérée comme grevée. Pour s'assurer que le montant des actifs grevés ne devient pas trop important, le Groupe Crelan calcule l'indicateur de nantissement des actifs économiques. Cet indicateur précise le montant des actifs grevés par rapport au total du bilan. Le tableau ci-dessous montre que même en utilisant des prêts hypothécaires pour émettre des obligations sécurisées, le ratio de nantissement des actifs économiques reste inférieur à sa limite.

En %	31/12/2022	Limite
Economic asset encumbrance ratio	19%	25%

7.4. Risque de crédit

7.4.1. Gestion du risque de crédit

Le Groupe Crelan définit le risque de crédit comme le risque de perte associé à l'incapacité du débiteur à remplir pleinement les obligations financières convenues contractuellement. L'objectif de la gestion du risque de crédit est de s'assurer qu'un événement ou ensemble d'événements de crédit ne menaceront pas de manière significative la solvabilité ou la rentabilité de la banque. Afin d'atteindre cet objectif, les expositions au risque de crédit sont maintenues dans des limites strictes. La gestion efficace du risque de crédit est un élément essentiel d'une approche globale de la gestion des risques et est essentielle au succès à long terme de toute organisation bancaire.

L'activité principale du Groupe Crelan est de fournir des prêts hypothécaires (79 %), professionnels (10 %), agricoles (4 %), à la consommation (4 %) et autres (3 %), les prêts hypothécaires représentant la part la plus importante. Ces produits sont proposés en Belgique uniquement.

7.4.1.1. Impact de la crise énergétique sur le portefeuille du groupe

Depuis octobre 2022, les banques belges offrent des reports de paiement aux clients individuels touchés par la crise énergétique. Comme expliqué au point 0. Au 31 décembre 2022, les suspensions de capital accordées par les deux banques ne représentent que 0,5% du portefeuille total (voir le tableau ci-dessous).

Economic barometer for Belgian households and NFCs	Entity	Outstanding		payment deferral - sum of initially granted since 19/9/2022 until 31/12/2022			total exposure (% of total)
		# of facilities	total exposure (€)	# of facilities	amount of deferred capital repayments	total exposure (€)	
	Crelan Mortgage loans	165,032	12,161,517,108	560	2,555,723	54,553,838	0.4%
	AXA Mortgage loans	248,690	23,039,675,251	958	5,125,717	112,812,334	0.5%
	Total	413,722	35,201,192,359	1,518	7,681,440	167,366,171	0.5%

7.4.1.1.1 Règles de tolérance

Le règlement fait référence aux modifications de contrats demandées par les clients en difficulté financière. Dans un cadre normal, Crelan utilise son système de notation interne pour faire la distinction avec les adaptations commerciales. Chez AXA Bank Belgium, les suspensions du capital pour une période de 6 mois ou plus sont considérées comme étant soumises à des pratiques accommodantes. Les mesures énergétiques liées aux prêts hypothécaires sont d'une durée de 12 mois et assorties de conditions concernant un plan de remboursement auprès du fournisseur d'énergie et un montant d'épargne limité qui correspond à des difficultés financières. Tous les dossiers contenant des mesures énergétiques seront marqués comme étant soumis à des pratiques accommodantes dans les deux banques, sans tenir compte de la note du client. Ce point est également conforme au consensus de Febelfin. Tous ces dossiers seront classés en Stage 2 ou en Stage 3, si un indicateur de tolérance est toujours actif (pendant la période probatoire de 2 ans). L'impact sur les pertes de crédit anticipées est décrit dans la section suivante.

7.4.1.1.2 Superposition de gestion

Le Groupe Crelan a terminé l'année 2021 avec des superpositions de gestion sur ses chiffres concernant les pertes de crédit anticipées. Ces superpositions ont été considérées comme couvrant les incertitudes liées aux nouveaux modèles de notation, à l'impact de la pandémie de COVID-19 et à la volatilité du secteur agricole. Une réévaluation quantitative de la pertinence et des niveaux des superpositions a été effectuée à la fin de l'année dans le contexte de la crise énergétique, parallèlement à la poursuite de l'harmonisation du cadre de la norme IFRS 9 et des méthodologies de Crelan et d'AXA Bank Belgium. La banque a identifié des poches de risque dans ses portefeuilles composés de clients qui pourraient faire face à des problèmes de remboursement, si les prix de l'énergie et l'inflation demeurent historiquement élevés au cours des prochains mois.

Prêts hypothécaires et à la consommation

Les prêts hypothécaires sont le produit le plus important du portefeuille de crédits du Groupe Crelan concentré sur l'immobilier résidentiel belge. Un paramètre de risque important dans l'octroi de prêts est la capacité de remboursement du client. Dans le cas des prêts hypothécaires, tous les revenus et dépenses, y compris ceux liés aux prêts, sont pris en compte pour obtenir un revenu net qui est comparé à ce que l'on appelle le revenu minimum disponible, c'est-à-dire ce qu'il reste au client pour les dépenses quotidiennes telles que la nourriture, le chauffage, etc. Si ce revenu minimum n'est pas atteint, la demande de prêt est rejetée.

Afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'impact de la crise énergétique sur la capacité de remboursement de nos clients de détail, nous avons simulé cet impact sur le revenu disponible présent dans la base de données

(remonte principalement à l'octroi du prêt). Nous avons indexé ces revenus et les avons diminués de l'impact moyen sur la facture énergétique en Belgique.

Tous les crédits qui n'atteignent pas le revenu minimum restant et pour lesquels l'emprunteur n'a pas 2.500 EUR d'actifs sous gestion auprès du Groupe Crelan ont été pris en compte pour déterminer une superposition de gestion de 6,8 millions d'EUR correspondant à l'application du taux de couverture des crédits du Stage 2 à ces crédits (qui sont classés en Stage 1).

Prêts professionnels et agricoles

Le service des risques a effectué une analyse pour identifier les dossiers de crédit les plus risqués en fonction d'une série d'indicateurs négatifs. Chaque client du portefeuille reçoit un score basé sur divers indicateurs internes et externes. Plus le score est élevé, plus le risque est élevé. Sur la base de la sélection des clients à risque, nous envisageons l'application du ratio de couverture du Stage 2 sur ces expositions du Stage 1 pour déterminer la superposition de gestion pour les deux portefeuilles. Cette superposition de gestion de 3,1 millions d'EUR vient s'ajouter à la provision collective sur le secteur agricole (voir ci-dessous).

Provision sectorielle sur le marché agricole

Au quatrième trimestre de 2022, une réévaluation a été effectuée des vulnérabilités du marché agricole, y compris les principaux changements survenus au cours de la dernière année et leur impact sur l'agriculture et l'horticulture. La conclusion a été que tous les secteurs sont touchés par une forte augmentation de la structure des coûts. Dans certains secteurs, cette augmentation peut être compensée par l'augmentation des prix de vente. Mais le pouvoir de fixation des prix pourrait subir des pressions de la part de l'environnement macroéconomique négatif. Les exploitations agricoles en monoculture sont particulièrement touchées, car elles ne bénéficient pas de la diversification des risques et pour l'horticulture, l'augmentation des frais de personnel s'ajoute à celle de l'énergie. En outre, en particulier du côté flamand, les changements réglementaires créent une incertitude importante pour le secteur agricole. Compte tenu de l'incertitude accrue, la superposition existante pour le secteur agricole a été révisée à la hausse, passant de 8,8 millions à 12 millions d'EUR fin 2022. Quelles que soient les évolutions, le portefeuille agricole reste actuellement résilient. De plus, le portefeuille agricole n'a pas été touché par la pandémie de COVID-19. La qualité globale du portefeuille n'a cessé de s'améliorer au cours des dernières années, grâce à une politique prudente, une diversification sectorielle, une garantie solide, une connaissance approfondie du secteur et un cadre de limites strict. En outre, tous les dossiers importants sont examinés annuellement par le Comité de crédit.

7.4.1.2. Politique de risque, cadre de limites et rapports

L'objectif de la gestion du risque de crédit est d'identifier et de mesurer correctement le risque de crédit dans le bilan, de surveiller le risque de crédit et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir le risque de crédit dans les limites de l'appétence au risque, empêchant ainsi les événements de crédit d'affecter significativement la solvabilité ou la rentabilité de la banque.

Pour atteindre cet objectif, les portefeuilles de prêts doivent rester dans certaines limites prédéterminées. Ces limites sont déterminées par un cadre d'appétence au risque préalablement élaboré dans lequel des limites fonctionnelles sont définies. Ces limites fonctionnelles se traduisent par des limites opérationnelles qui sont utilisées quotidiennement pour s'assurer que l'activité de crédit fonctionne en respectant le cadre d'appétence au risque défini par le Conseil d'administration.

Les risques liés aux prêts hypothécaires, prêts personnels, prêts agricoles crédits professionnels du Groupe Crelan en Belgique sont gérés en quatre phases (acquisition, gestion, recours et recouvrement) sur la base des politiques de crédit.

Les prêts hypothécaires sont acceptés en fonction d'un ensemble de normes d'acceptation et de règles de politique. Les modèles de notation des acquisitions sont élaborés en interne et examinés régulièrement, afin d'évaluer la validité de ces modèles de risque internes. Le Groupe Crelan se conforme aux directives de la BNB (appelées "limites de vitesse").

Le service des recours de la banque représente une partie essentielle de la gestion du risque de crédit. Ce service adopte des mesures visant à minimiser le risque de crédit de la banque en fonction de la nature et de la gravité de l'incident. De plus, il détermine le montant des provisions mensuelles à constituer pour les radiations futures. Les procédures et les contrôles relatifs à la radiation des prêts non performants sont intégrés dans une politique de radiation conformément aux directives de l'ABE.

Conformément aux attentes réglementaires, le Groupe Crelan effectue des tests de résistance pour le risque de crédit clients de détail. L'objectif principal est d'évaluer la sensibilité des pertes de crédit du portefeuille de crédits existant, ainsi que d'évaluer la solvabilité de la banque en situation de crise.

L'évolution du risque de crédit fait l'objet d'un suivi actif dans le cadre des rapports destinés au Comité du risque de crédit, qui examine régulièrement le risque. Tous ces principes conduisent à un système de gestion des risques très efficace avec des processus de contrôle qui empêchent les manipulations indésirables. Ce système est fortement intégré dans les opérations de la division "Risque financier et de crédit" et fait l'objet d'un suivi permanent par le Comité du risque au niveau du Conseil d'administration.

7.4.1.3. Portfolio

Le portefeuille de prêts se compose de prêts hypothécaires, professionnels, agricoles, à la consommation et autres, les prêts hypothécaires représentant la part la plus importante.

Compte tenu de la bonne couverture par des garanties et de la faible probabilité de défaut de paiement, le profil de risque de l'ensemble du portefeuille de crédits est faible.

7.4.2. Exposition au risque de crédit

Pour la grande majorité des prêts belges, la mesure du risque de crédit est effectuée au moyen de modèles fondés sur la notation interne (NI) chez Crelan et AXA Bank Belgium. Une proportion résiduelle des prêts est mesurée par l'approche normalisée. Europabank mesure toutes ses expositions avec l'approche normalisée, car elle cible un segment de clientèle spécifique. Le Groupe Crelan applique l'approche normalisée au portefeuille d'investissement et aux participations, comme indiqué à la section 7.4.4.

Les expositions au risque de crédit sont pondérées à 21 %, selon l'approche normalisée et à 79 %, selon l'approche NI. Si l'on considère uniquement le portefeuille de détail, 98 % sont pondérés selon l'approche NI.

Pour les éléments du bilan, la valeur nette est la valeur comptable brute de l'exposition diminuée des réductions/pertes de valeur. Pour les éléments hors bilan, la valeur nette est la valeur comptable brute (montant nominal) de l'exposition diminuée des provisions.

Le portefeuille de détail du Groupe Crelan se concentre principalement sur les ménages. Crelan propose à ces ménages des prêts hypothécaires, des prêts à la consommation et des facilités de crédit sur les comptes courants. En outre, le Groupe Crelan a une certaine exposition aux sociétés non financières et financières. Ces expositions correspondent à notre portefeuille de prêts professionnels ciblant les agriculteurs, les clients indépendants, les professions libérales et les microentreprises. Crelan dessert un ensemble diversifié de secteurs industriels.

Le portefeuille de prêts hypothécaires a augmenté en 2022 de 3,9 %, grâce à la production élevée de nouveaux prêts hypothécaires qui s'avèrent être de bonne qualité (conformes aux limites de vitesse).

Pour le portefeuille de crédits à la consommation, nous avons constaté une hausse en 2022 (9,7 %). La production a fait plus que compenser l'érosion naturelle du portefeuille, même s'il ne s'agit pas d'un produit stratégique.

En 2022, le portefeuille de prêts professionnels du Groupe Crelan a augmenté de 7,4 %. Ceci est conforme aux initiatives stratégiques du groupe Crelan visant à intensifier la relation dans le segment professionnel.

Enfin, le portefeuille agricole du Groupe Crelan a enregistré une hausse de 1,5 % en 2022.

7.4.3. Qualité du crédit

7.4.3.1. Définition du défaut de paiement

Crelan et AXA Bank Belgium ont toutes deux une définition du défaut de paiement pour les prêts aux particuliers conforme à la définition harmonisée formulée par l'ABE.

Les deux banques considèrent qu'un client/établissement est en défaut, si une ou plusieurs des conditions suivantes sont remplies :

- Le client/l'établissement est en contentieux. Dans ce cas, le contrat avec le client a été annulé et des mesures telles que la réclamation de garanties sont prises pour recouvrer le montant total de l'exposition ;
- Le client/l'établissement a des arriérés importants de plus de 90 jours. Le seuil de signification pour les arriérés est fixé à 100 EUR et à au moins 1 % de l'exposition ;
- Le remboursement du client/de l'établissement est jugé "improbable". Les banques perçoivent des indications selon lesquelles le client ne sera probablement pas en mesure de rembourser pleinement son crédit sans une réclamation éventuelle des garanties. Les indications de remboursement improbable comprennent la faillite, la fraude, la contagion par l'intermédiaire de clients liés et la détérioration de la solvabilité des prêts soumis à des pratiques accommodantes.

Si un client/établissement appartient aux 2 dernières catégories, il est fait référence à une "perte éventuelle". Au contraire, un crédit/établissement qui est en contentieux est dit douteux.

Lorsqu'un client/établissement est en défaut de paiement, il est considéré comme déprécié et une provision spécifique (évaluée collectivement ou individuellement) doit donc être comptabilisée. À ce moment, il y a toujours lieu d'évaluer si ce défaut de paiement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier et si, par conséquent, une dépréciation doit être comptabilisée.

7.4.3.2. Politique d'acceptation

Crelan et AXA Bank Belgium ont toutes deux mis en place une politique d'acceptation sélective et prudente. Par conséquent, la nouvelle production des deux banques a été caractérisée par une qualité élevée et l'ensemble du portefeuille de crédits a affiché une bonne performance, malgré les défis macroéconomiques actuels tels que la crise énergétique.

En 2022, l'accent a été mis sur l'alignement des politiques d'acceptation de Crelan et d'AXA Bank Belgium. Une analyse des lacunes a dès lors été effectuée et certaines "mesures à effet rapide" ont été identifiées. En étroite collaboration avec le service des risques, la plupart des principes sont aujourd'hui alignés.

7.4.3.3. Stages de la qualité du crédit

7.4.3.3.1. Performant – Stage 1

Selon la norme IFRS 9, dans le segment des prêts performants, une distinction est opérée entre les prêts sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur octroi, d'une part, et les prêts avec une augmentation significative du risque de crédit depuis leur octroi, d'autre part. Les prêts qui se trouvent dans le segment performant sans augmentation significative du risque de crédit sont classés en Stage 1. Pour le

Stage 1, les dépréciations sont comptabilisées pour une perte de crédit anticipée sur 12 mois. En l'absence des déclencheurs qualitatifs ou quantitatifs décrits aux Stages 2 et 3, un prêt est classé en Stage 1.

7.4.3.3.2. Sous-performant – Stage 2

Crelan et AXA Bank Belgium considèrent que les conditions suivantes, à la fois quantitatives et qualitatives, attribuent une augmentation significative du risque de crédit et les prêts qui répondent à ces conditions sont donc classés en Stage 2 (sous-performant) :

Déclencheurs pour les deux banques :

- Retard de paiement supérieur ou égal à 30 jours ;
- Inscription au volet négatif de la base de données de la CPP 12 ;
- Mesures de tolérance sur le crédit.

Déclencheurs spécifiques pour AXA Bank Belgium :

- Notation PD actuelle dans le bucket 9.
- La PD PIT⁶ actuelle est supérieure à un facteur de 3 fois la PD au moment de l'octroi et la différence absolue est supérieure à 67 points de base.
- La différence entre la PD PIT' actuelle et la PD au moment de l'octroi est supérieure ou égale à 2 points de pourcentage.

Déclencheurs spécifiques pour Crelan :

- Notation actuelle déclassée en dehors du cadre d'appétence au risque après l'octroi (notation C- ou inférieure).
- Déclassement de la notation entraînant une augmentation de la PD sur 12 mois d'au moins 200 % par rapport à l'octroi.
- Transfert vers la liste sous contrôle par décision du Comité de crédit, sur la base des signaux qualitatifs négatifs identifiés lors des examens et du processus de suivi du portefeuille.

Si une seule des conditions qualitatives ou quantitatives de déclenchement est remplie, le prêt sera classé en Stage 2.

Veuillez noter que les critères ont été harmonisés d'un point de vue conceptuel à la fin du quatrième trimestre de 2022. Certaines différences subsistent en raison de différences techniques dans l'outil et/ou les procédures.

7.4.3.3.3. Non performant – Stage 3

Le Stage 3 contient tous les prêts en défaut de paiement, voir la section 7.4.3.1 pour sa définition.

Lorsqu'un client/établissement devient non performant, une dépréciation doit être comptabilisée. À ce moment, il y a toujours lieu d'évaluer si ce défaut de paiement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

En outre, le statut de défaut est entièrement aligné sur les statuts "non performant" et "déprécié" et donc en Stage 3.

7.4.3.4. Ajustements spécifiques et généraux pour risque de crédit

Sur la base de la définition du CRR, les ajustements pour risque de crédit sont les montants des provisions spécifiques et générales pour pertes sur prêts pour risque de crédit qui ont été comptabilisés dans les états

⁶ Point-in-time ou ponctuelle

financiers, conformément au cadre comptable applicable. Les états financiers consolidés du Groupe Crelan sont établis conformément à la norme IFRS – y compris les normes internationales de comptabilité et les interprétations acceptées au sein de l'Union européenne.

Selon la norme IFRS 9, le risque de crédit et les pertes de crédit potentielles qui y sont associées sont pris en compte par les principes des pertes de crédit anticipées et tous les ajustements pour risque de crédit sont classés comme spécifiques. Il n'existe pas de provision pour perte générale au sens de la Directive concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques (directive 86/635/CEE du Conseil).

Toutes les pertes de crédit anticipées calculées à l'aide de modèles statistiques élaborés en interne et d'autres données historiques sont considérées comme des provisions évaluées collectivement. Chez AXA Bank Belgium, seuls les prêts ayant le statut "CX" dans le portefeuille de crédits-prêts douteux bénéficient de provisions évaluées individuellement.

Chez Crelan, tous les prêts en défaut (mis en litige en contentieux et pas mis en litige en précontentieux) ont des provisions évaluées individuellement. Le Groupe Crelan calcule les pertes de crédit anticipées à partir de la comptabilisation initiale du prêt au bilan. Pour les engagements de prêts, la date à laquelle le Groupe Crelan devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme étant la date de la comptabilisation initiale aux fins de l'application des dispositions en matière de dépréciation.

Sur la base des éléments clés suivants :

- Exposition en défaut
- Perte en cas de défaut
- Probabilité de défaut

Les pertes de crédit anticipées sont calculées comme un résultat pondéré en fonction des probabilités, sur la base de 3 scénarios : un scénario de reprise, un scénario de base et un scénario de récession.

Le Groupe Crelan utilise un compte de provision séparé, qui reflète l'amortissement spécial pour dépréciation, subi par l'actif financier sous-jacent à la suite de pertes de crédit. Le calcul des pertes anticipées tient également compte de l'impact de la valeur temps, et l'ajustement correspondant est comptabilisé dans le produit des intérêts.

Les différences négatives entre les montants recouvrables calculés et la valeur comptable sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que dépréciation. Chaque augmentation due à une récession est comptabilisée par les comptes de dépréciation dans le compte de résultat. Chaque diminution due à des indicateurs objectifs qui montrent que le montant recouvrable augmente à la suite d'une amélioration du flux de trésorerie recouvrable évalué est comptabilisée par la reprise sur dépréciations dans le compte de résultat. Cependant, cela ne doit jamais entraîner un coût amorti qui serait supérieur au coût amorti si aucune dépréciation n'avait eu lieu. Les provisions sont directement amorties par rapport aux créances, s'il n'existe plus de possibilité de recouvrement.

7.4.3.5. Atténuation du risque de crédit

AXA Bank Belgium et Crelan définissent dans leurs politiques de crédit la nécessité d'établir des garanties pour atténuer le risque de crédit.

7.4.3.6. Principaux types de garanties reçues

Sur la base du produit, différents types de garanties sont fournies.

Garantie pour les prêts hypothécaires

Le crédit est généralement garanti par une hypothèque (inscription ou mandat) sur un bien immobilier (pleine propriété) en Belgique. Le bien doit être normalement négociable. L'hypothèque qui doit être fournie peut être réutilisée dans le cadre d'éventuels prêts hypothécaires ultérieurs (et même utilisée pour d'autres prêts). Toutes les garanties complétant l'hypothèque doivent être fournies avant l'enregistrement officiel du prêt.

Garantie pour les prêts professionnels

Ces garanties sont les suivantes :

- Les garanties solides concernent un bien, mobilier ou immobilier, ayant une valeur intrinsèque, dans la plupart des cas, une inscription ou un mandat hypothécaire.
- Les garanties personnelles consistent en des réclamations à l'encontre d'une personne.
- Les garanties morales ne fournissent aucun moyen d'exécution à la banque et reposent sur l'honnêteté de ceux qui les ont apportées.

Garantie pour les prêts agricoles

Elles sont similaires aux prêts professionnels avec hypothèques et mandats sur les biens immobiliers (y compris les terrains) et les nantissements sur les biens mobiliers (matériel, bétail, etc.).

Garantie pour les prêts à la consommation

Pour les crédits à la consommation, le transfert de recouvrement de créances ou l'acte de renonciation aux salaires et autres revenus sont utilisés comme garantie. Pour les clients qui ont également un prêt hypothécaire, l'hypothèque peut également être considérée comme garantie.

Politique d'évaluation des prêts non performants

Les clients ayant des prêts en souffrance constituent une partie limitée du portefeuille de la banque, mais appliquer une approche d'indexation pourrait ne pas être appropriée pour ces prêts, car l'évaluation des pertes potentielles repose davantage sur la valeur des biens à ce stade. Le Groupe Crelan effectue dès lors une évaluation externe au moment où le prêt devient douteux pour les biens pour lesquels aucune évaluation individuelle récente (c'est-à-dire ≤ 3 ans) n'est disponible. Une vérification annuelle sera effectuée pour s'assurer que la dernière évaluation externe date de moins de 3 ans. Si les évaluations externes sont plus anciennes, une (nouvelle) évaluation sera effectuée.

7.4.3.7. Variations du stock des ajustements pour risque de crédit

Depuis le début de la norme IFRS 9 début 2018, tous les ajustements pour risque de crédit sont classés comme spécifiques.

7.4.3.8. Évolution du portefeuille en 2022

Malgré la pandémie de COVID-19 en 2021 et la crise énergétique qui s'est déroulée en 2022 (voir la section 7.1.2), le portefeuille de crédit du Groupe Crelan reste sain et exempt de signes matériels de détérioration. Ce fait est principalement dû à la qualité intrinsèque du portefeuille de crédits et à la politique d'acceptation prudente. Les tableaux de la section 7.4.1 donnent un aperçu de l'évolution du portefeuille de crédits du Groupe Crelan en 2022 au cours des différentes étapes de la norme IFRS 9 et montrent le niveau de perte anticipée pour chaque Stage.

En 2022, le ratio de prêts non performants a encore diminué pour s'établir à 0,9 % (1,1 % en 2021), car tous les crédits marqués UTP COVID-19⁷ ont quitté le Stage 3 en 2022 (après avoir retrouvé des paiements normaux pendant une période probatoire de 3 mois).

⁷ Les crédits marqués UTP COVID-19 sont des crédits dont le remboursement a été jugé improbable en raison de la pandémie de COVID-19. Cette évaluation a été réalisée et mise en œuvre à la fin du mois de novembre 2020

Ratio de couverture	31/12/2021	31/12/2022
Stage 1	0,13%	0,10%
Stage 2	1,29%	0,83%
Stage 3	16,60%	24,80%
POCI'S		2,87%

Veillez noter qu'en 2021, les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création ont été ajoutés aux chiffres du Stage 3, car il n'y avait aucune dépréciation pour ces actifs à la fin de 2021. Le ratio de couverture du Stage 3 a augmenté en 2022 à la suite de la mise en œuvre de superpositions dans le cadre de la crise énergétique.

7.4.4. Approche standardisée

7.4.4.1. Portefeuilles selon l'approche normalisée

Le Groupe Crelan utilise l'approche normalisée pour déterminer le risque de crédit pour une partie limitée de son portefeuille. Europabank mesure toutes ses expositions avec l'approche normalisée, car elle cible un segment de clientèle spécifique (clients ayant un profil de risque légèrement plus élevé). L'approche normalisée mesure le risque de crédit soit en fonction de pondérations de risque fixes, prédéfinies par l'organisme de contrôle, soit par l'application de notations externes.

Plus précisément, l'approche normalisée est utilisée pour déterminer le risque de crédit en ce qui concerne :

- Les produits dérivés et mises en pension ;
- Le portefeuille d'investissement ;
- Les participations ;
- Les autres petits portefeuilles.

Ces expositions sont examinées en détail dans la section suivante.

7.4.4.1.1. Produits dérivés et mises en pension

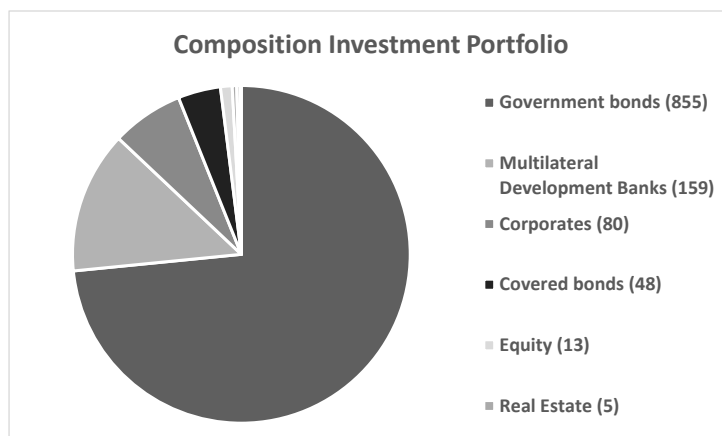
L'exposition sur les produits dérivés et mises en pension est calculée selon l'approche normalisée pour le risque de crédit de contrepartie (SA-CCR) et est donc définie dans la section 7.5 "Risque de crédit de contrepartie".

7.4.4.1.2. Portefeuille d'investissement

La valeur de marché du portefeuille d'investissement a diminué en 2022 en raison de l'échéance des obligations (226 millions d'EUR au total). Le portefeuille d'investissement restant à la fin du mois de décembre 2022 s'élève à 1.164 millions d'EUR.

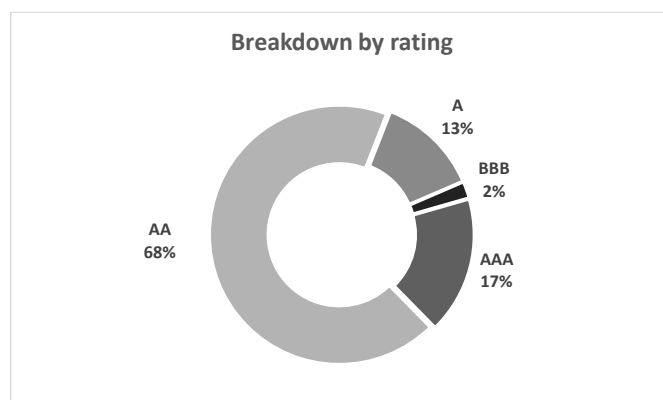
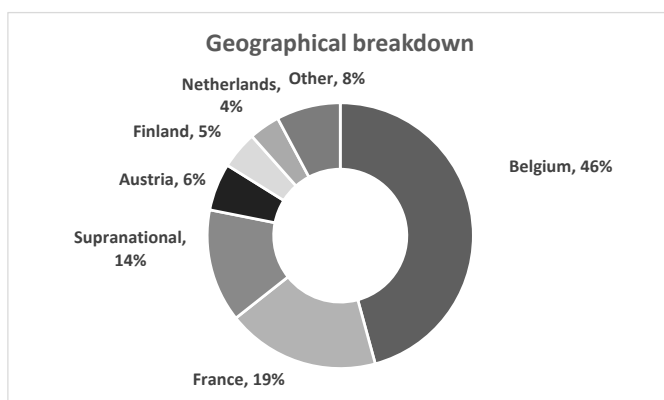
Le portefeuille d'investissement du Groupe Crelan se compose principalement d'obligations d'État de haute qualité (74 %) et d'obligations supranationales (14 %).

Le graphique suivant illustre les expositions du portefeuille d'investissement du Groupe Crelan (en millions d'EUR).



En outre, les notations de crédit et les variations des prix de marché des positions du Groupe Crelan font l'objet d'un suivi attentif, afin d'examiner la vulnérabilité du portefeuille de crédits à un certain nombre d'évolutions défavorables. Il n'y a pas une seule position ayant une note inférieure à la catégorie "investissement".

Géographiquement, le risque de crédit du portefeuille d'investissement est principalement limité aux pays membres de l'Union européenne.



7.4.4.1.3. Participations

Le portefeuille de participations du Groupe Crelan est limité (10 millions d'EUR fin décembre 2022). Ces actions représentent des participations dans des filiales non consolidées (Beran SA), des entités intermédiaires financières (par exemple, Visa Belgium), du capital-investissement et des fonds.

7.4.4.1.4. Autres petits portefeuilles

D'autres petits portefeuilles sont traités selon l'approche normalisée. Cela concerne notamment les immobilisations corporelles et autres créances. Une très petite partie des crédits de détail, qui ne sont plus considérés comme "de détail" en raison de leur taille, est affectée à la catégorie d'exposition "Entreprises" et traitée selon l'approche normalisée. Les petits portefeuilles de détail tels que les crédits d'impôt, les garanties et les comptes courants négatifs sont également traités selon l'approche normalisée. Les actifs d'impôt différé qui reposent sur la rentabilité future et découlent de différences temporaires en dessous du seuil font également partie de l'approche normalisée. Europabank mesure toutes ses expositions avec l'approche normalisée, car elle cible un segment de clientèle spécifique.

7.4.5. Approche fondée sur la notation interne (NI)

7.4.5.1. Généralités

Au sein du Groupe Crelan⁸, Crelan et AXA Bank Belgium ont reçu l'approbation de la BNB/BCE pour appliquer l'approche (A)NI à leur activité belge de crédit de détail. Il s'agit de l'approche la plus élaborée disponible dans le cadre réglementaire pour le risque de crédit. Elle permet à une banque d'utiliser des modèles fondés sur la notation interne et des estimations internes ultérieures des paramètres de risque. Ces méthodes et paramètres représentent des éléments clés de la gestion interne des risques de la banque et de la procédure à l'appui de la procédure d'approbation des crédits, du capital économique, du calcul des provisions et des pertes anticipées, ainsi que du suivi et des rapports internes liés au risque de crédit. AXA Bank Belgium a reçu l'autorisation de la BNB en 2008 et Crelan, en décembre 2011. Pour AXA Bank Belgium, l'autorisation d'utiliser l'approche NI a été de nouveau confirmée par la BCE à l'issue de l'examen ciblé des modèles internes en 2017. Au quatrième trimestre de 2022, les modèles NI d'AXA Bank Belgium ont été recalibrés en fonction de la nouvelle définition du défaut de paiement, tout en respectant les directives réglementaires sur la modélisation interne conformément au programme de réparation de l'ABE, rétablissant la confiance dans les modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres. Le paysage NI de Crelan et AXA Bank Belgium sera harmonisé au cours des prochaines années.

7.4.5.2. Modèles fondés sur la notation interne

Pour appliquer l'approche NI, Crelan et AXA Bank Belgium ont développé des modèles prédictifs internes conformes à l'approche fondée sur la notation interne de Bâle III.

Les paramètres pertinents sont les suivants :

- Probabilité de défaut (PD) des crédits de détail ;
- Perte en cas de défaut ;
- Exposition au défaut, y compris le facteur de conversion de crédit.

Les données entrées dans ces modèles sont : les caractéristiques des produits, des données sociodémographiques sur les demandeurs, des données financières et des données externes qui doivent répondre à certains critères de qualité. Étant donné la grande quantité d'informations disponibles, il a été possible de mettre au point des modèles de notation très puissants au moyen de techniques statistiques pour prédire les comportements futurs en matière de défaut de paiement.

Les modèles de PD attribuent un score à chaque prêt, en fonction des caractéristiques du produit et des critères de l'emprunteur. Sur la base de ces scores, des catégories de PD sont créées et une PD à long terme est associée à chaque catégorie. Cette PD à long terme est le taux de défaut moyen historique, corrigé pour être "prospectif". De cette façon, Crelan a créé 11 catégories de PD, allant de la notation A+ (la catégorie présentant le risque le plus faible) à la notation E (présentant le risque le plus élevé). Les catégories de notation F et Z contiennent les prêts en défaut de paiement. AXA Bank Belgium a créé 10 catégories, 1 étant la catégorie présentant le risque le plus faible et 9, celle présentant le risque le plus élevé. La 10^e catégorie contient les prêts en défaut de paiement.

Les modèles de perte en cas de défaut estiment l'ampleur de la perte pour les prêts en défaut de paiement. Une approche de restructuration est adoptée à cette fin. Les niveaux de pertes sont discriminés grâce à plusieurs caractéristiques telles que la valeur de la garantie qui couvre le prêt. La perte en cas de défaut se base sur deux éléments distincts : la probabilité de régularisation et la perte en cas de recouvrement. La combinaison de ces deux éléments donne une note finale de perte en cas de défaut, corrigée pour tenir compte des conditions de récession.

⁸ Le Groupe Crelan a une utilisation partielle permanente de l'approche NI. Les expositions aux entreprises, gouvernements centraux, banques centrales et institutions sont exclues du champ d'application. De même, certains produits de détail spécifiques sont également inclus dans l'approche d'utilisation partielle permanente. Il s'agit de Biznes Fisc et de Budget +. Ils sont comptabilisés selon l'approche normalisée.

L'exposition au défaut est le montant dû par l'emprunteur au moment du défaut de paiement. Ce montant comprend le capital restant dû au moment du défaut de paiement, le remboursement de principal en souffrance, les intérêts et amendes. Pour les lignes de crédit non utilisées et les offres dans le pipeline, des modèles de facteur de conversion de crédit ont été élaborés sur la base de données historiques. Ces modèles permettent d'estimer la part des éléments inscrits hors bilan par le client au moment du défaut de paiement.

Un processus d'étalonnage, faisant partie du développement du modèle, relie la notation et la PD/perte en cas de défaut. Cet étalonnage est révisé et ajusté au cours du processus annuel d'évaluation des modèles.

7.4.5.3. Pertes anticipées

Il s'agit de la valeur anticipée des pertes dues à un défaut de paiement sur un horizon déterminé. Les pertes anticipées se calculent généralement en multipliant la probabilité de défaut (pourcentage) par la perte en cas de défaut (pourcentage) et l'exposition en défaut (montant). Il s'agit d'une perspective en raison du facteur de probabilité de défaut. La PD, la perte en cas de défaut, l'exposition au défaut et les pertes anticipées constituent les éléments de base pour calculer les exigences de fonds propres pour le risque de crédit selon l'approche NI.

7.4.5.4. Dépréciations

À compter de 2018, les pertes de valeur sont comptabilisées conformément aux exigences de la norme IFRS 9 (calculées sur la base d'une perte de crédit anticipée sur la durée de vie pour les prêts en défaut de paiement et sur une base d'une perte de crédit anticipée sur 12 mois ou sur la durée de vie pour les expositions qui ne sont pas en défaut, selon qu'il y a eu ou non une détérioration du risque de crédit et un passage correspondant du Stage 1 au Stage 2). Des modèles IFRS 9 spécifiques sont utilisés à cette fin. Il s'agit en fait d'une extension des modèles de notation existants (voir la section 7.4.3.3 pour de plus amples informations sur les étapes de dépréciation).

7.4.5.5. Mécanismes de contrôle des systèmes de notation

Le principe des 3 lignes de défense est appliqué au système de notation. L'équipe d'analyse des risques est responsable de l'élaboration, du maintien et du contrôle des performances des modèles de l'approche NI. En outre, l'équipe de validation agit en tant que deuxième ligne de défense. Elle contrôle et valide conformément aux directives internes les activités de modélisation effectuées par l'équipe d'analyse des risques. Enfin, l'audit interne du Groupe Crelan est la troisième ligne de défense. Elle réalise un audit interne des modèles en suivant le processus d'audit en place.

7.4.5.6. Expositions selon l'approche NI

Le Groupe Crelan utilise les modèles NI pour calculer les exigences de fonds propres pour les expositions des PME et de détail :

- Le portefeuille de détail avant titrisation mesuré avec les modèles NI est passé de 42.890 millions d'EUR fin 2021 à 44.528 millions d'EUR fin 2022. La qualité du portefeuille de détail est restée stable en 2022, tandis que les actifs pondérés en fonction des risques avant titrisation (à l'exception de la majoration macroprudentielle) sont passés de 4.127 millions d'EUR en 2021 à 4.058 millions d'EUR fin 2022. Cette baisse est due à la mise en œuvre du nouveau modèle ELBE au premier trimestre de 2022. Cet effet a été partiellement compensé par la croissance du portefeuille au cours de l'année et la mise en œuvre des nouveaux packages de modèles au quatrième trimestre de 2022.
- Le portefeuille de PME mesuré avec les modèles NI est passé de 1.400 millions d'EUR fin 2021 à 1.611 millions d'EUR fin 2022. Le portefeuille de PME a affiché une qualité stable en 2022. Ceci, alors que les actifs pondérés en fonction des risques sont passés de 507 millions d'EUR en 2021 à

498 millions d'EUR à la fin de 2022. Cela est dû à la mise en œuvre du nouveau modèle de perte en cas de défaut et du nouveau modèle ELBE au premier trimestre de 2022.

Au quatrième trimestre de 2020, AXA Bank Belgium a mis en place une titrisation synthétique avec transfert des risques importants, comme expliqué au chapitre 0, afin de soutenir la croissance du portefeuille de prêts tout en optimisant l'équilibre risque-rendement. Après titrisation, les actifs de détail pondérés en fonction des risques ont diminué de 133 millions d'EUR.

7.4.5.7. Planchers réglementaires

Le Groupe Crelan applique le plancher réglementaire de 10 % de perte en cas de défaut pour ses prêts hypothécaires.

7.4.5.8. Réglementation spécifique belge

À compter du deuxième trimestre de 2022, la majoration macroprudentielle sur les expositions hypothécaires n'est plus applicable et est remplacée par le coussin sectoriel pour le risque systémique (SSRB). La mesure macroprudentielle impose la constitution d'un coussin de fonds propres CET1 sous la forme d'un coussin sectoriel pour le risque systémique pour les expositions à l'immobilier résidentiel belge des banques qui utilisent des modèles internes pour calculer les expositions pondérées en fonction des risques (banques NI). Les expositions ciblées sont les mêmes que celles visées par la mesure précédente appliquée jusqu'au 30 avril 2022, selon l'article 458 du CRR. En d'autres termes, les expositions immobilières pertinentes visées par cette mesure sont les expositions de détail garanties par des biens immobiliers résidentiels situés en Belgique. Elles comprennent également des expositions partiellement ou totalement garanties par des mandats hypothécaires et couvrent à la fois les prêts en défaut et qui ne sont pas en défaut. Ce coussin sectoriel pour le risque systémique est calculé en multipliant par 9 % les actifs pondérés en fonction des risques liés aux expositions pertinentes susmentionnées. Contrairement à la mesure de l'art. 458 du CRR, cette mesure n'aboutit pas à une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques, mais à la constitution d'un coussin de fonds propres CET1 spécifique, appelé coussin (sectoriel) pour le risque systémique. Les exigences de capital total pour le coussin sectoriel pour le risque systémique du Groupe Crelan s'élèvent à 2,89 % à la fin du quatrième trimestre de 2022.

7.4.6. Perspectives macroéconomiques

Au début de 2022, les perspectives macroéconomiques étaient incertaines en raison de la cinquième vague de COVID-19 et de l'évolution future de la pandémie. Cette incertitude s'est reflétée dans les chiffres financiers du Groupe Crelan. Elle a rapidement été réduite grâce au succès du programme de vaccination en Europe. Cependant, l'invasion de la Russie en Ukraine a confronté l'Europe et la Belgique à une nouvelle crise caractérisée par une hausse des prix de l'énergie et une inflation élevée qui en a résulté. Au début de cette crise, le Groupe Crelan a adapté ses perspectives macroéconomiques et mis en œuvre des superpositions de gestion connexes (voir le point 0). Un suivi étroit de l'évolution de la crise a été mis en place, avec un examen des scénarios lorsque cela a été jugé nécessaire⁹.

Des scénarios macroéconomiques plus pessimistes ont été envisagés tout au long de l'année en raison de l'intensité de la crise énergétique et des prévisions officielles actualisées. Pour fin 2022, le Groupe Crelan a défini 3 scénarios macroéconomiques pour les années à venir, suivant le processus et la méthodologie définis en interne. Ces scénarios sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Dans le scénario de base, une faible croissance du PIB est prévue pour les années à venir, avec une légère augmentation du taux de chômage¹⁰. L'opinion négative sur le taux de chômage est le résultat de la crise énergétique et de la hausse du coût du travail. Le prix nominal de l'immobilier devrait être stable au cours des prochaines années. Le prix de

⁹ Les scénarios macroéconomiques ont été alignés entre AXA Bank Belgium et Crelan dans le courant de 2022.

¹⁰ Le taux de chômage de 2022 était de 5,70 % (sur la base des chiffres disponibles à la fin de 2022).

l'immobilier devrait être affecté par la réduction des revenus disponibles à laquelle les ménages belges sont (et seront) confrontés en raison de la flambée de l'inflation, ainsi que de la forte hausse des taux d'intérêt.

Le scénario défavorable envisage une vision plus pessimiste pour les années à venir. Une baisse du PIB pour 2023 est prévue. Cette diminution est la conséquence d'un impact plus pessimiste de la crise énergétique. Dans ce scénario, une stabilisation du PIB de la Belgique est attendue en 2024, avant une légère reprise en 2025. Le taux de chômage augmente fortement, tandis qu'une baisse significative du prix de l'immobilier est prévue. À l'inverse, le scénario de reprise envisage des perspectives plus favorables pour l'économie par rapport au scénario de base, en raison d'une crise énergétique plus modérée. Une forte croissance du PIB et du prix de l'immobilier est prévue, combinée à une baisse du taux de chômage.

Le Groupe Crelan considère le scénario de reprise comme hautement improbable. Par conséquent, une pondération de 0 % est attribuée à ce scénario selon la norme IFRS 9. Le scénario de base et le scénario défavorable se voient accorder la même pondération (c'est-à-dire 50 % chacun) en raison à la fois de l'incertitude des conséquences de la crise énergétique et des perspectives macroéconomiques plus négatives à la fin de 2022.

Ces scénarios ainsi que leurs pondérations associées conduisent à une augmentation des provisions au niveau du Groupe Crelan, les conditions macroéconomiques pondérées étant plus pessimistes. Notez qu'il est extrêmement difficile de prévoir l'effet de la crise énergétique, car elle est polymorphe (impact direct avec les coûts de l'énergie et impact indirect avec l'inflation, la hausse du coût du travail, etc.) En outre, de nombreuses incertitudes subsistent quant à la durée de la crise et à l'issue de la guerre en Ukraine. Compte tenu de ces circonstances, des superpositions de gestion ont également été mises en place (voir le point 7.4.1.1.2).

En 2022, des actions ont été prises pour s'assurer que ces scénarios macroéconomiques s'appliquent de manière cohérente à Crelan et AXA Bank Belgium.

Croissance du PIB %	2023	2024	2025
Défavorable	-2,04 %	0,03 %	0,91 %
Base	1,35 %	1,34 %	1,42 %
Reprise	4,76 %	2,62 %	1,92 %
Chômage (%)	2023	2024	2025
Défavorable	6,87 %	6,66 %	6,42 %
Base	5,83 %	5,89 %	5,87 %
Reprise	4,78 %	5,12 %	5,31 %
Croissance de l'IPH (%)	2023	2024	2025
Défavorable	-1,48 %	-1,69 %	-1,67 %
Base	0,00 %	0,07 %	0,04 %
Reprise	1,70 %	1,77 %	1,66 %

7.4.6.1. Sensibilité de la perte de crédit anticipée aux perspectives macroéconomiques

La perte de crédit anticipée a été calculée selon chacun des scénarios macroéconomiques définis en interne (c.-à-d. scénario de base, défavorable et de reprise)¹¹. Ces calculs fournissent une mesure du niveau de sensibilité de la perte de crédit anticipée par rapport aux perspectives macroéconomiques. Le tableau ci-dessous présente les résultats. Comme on peut le constater, la perte de crédit anticipée est à son plus faible niveau dans le scénario de reprise et à son niveau le plus élevé dans le scénario de récession. Le scénario de base représente un point médian. La sensibilité au scénario macroéconomique est principalement influencée

¹¹ Les pondérations pour le quatrième trimestre de 2022 sont les suivantes : 50 % pour le scénario de base et 50 % pour le scénario de récession.

par le prix de l'immobilier, qui a un impact direct sur les recouvrements des prêts en défaut. L'évolution du prix de l'immobilier est la plus négative dans le scénario défavorable. Notez que les résultats présentés dans le tableau ci-dessus sont sans superposition de gestion.

Crelan + ABB			
	Stage 1 et 2	Stage 3	Total
Base	41,19	91,1	132,29
Défavorable	46,45	94,18	140,63
Reprise	36,94	88,16	125,1

7.5. Risque de crédit de contrepartie

Le Groupe Crelan s'engage dans différents types de produits dérivés afin de couvrir ses risques de bilan. Pour mesurer le risque de crédit de contrepartie de ces produits dérivés, nous tenons compte de l'évolution future possible de la valeur de ces produits en cas de défaut de la contrepartie. Pour ce faire, les produits dérivés sont estimés après application des chocs sur les marchés. Les pertes causées par ces chocs devraient rester inférieures à la limite autorisée pour la contrepartie.

Outre les produits dérivés, le Groupe Crelan négocie régulièrement des contrats de rachat dans lesquels ses obligations sécurisées émises en propre sont échangées contre des espèces ou un actif éligible au LCR. Étant donné que les obligations sécurisées émises en propre ne sont pas incluses dans le coussin de liquidité du ratio de couverture de liquidité, ce type de contrats de rachat a une incidence positive sur le LCR (voir la section 7.3 Risque de liquidité). Pour mesurer le risque de crédit de contrepartie sur les mises en pension, une méthode similaire à celle utilisée pour les produits dérivés est utilisée : les chocs sur le marché sont appliqués à tous les titres comptabilisés et reçus. Ces chocs reflètent les fluctuations futures possibles des titres en cas de défaut de la contrepartie. En outre, une décote supplémentaire est appliquée en cas de risque de corrélation défavorable.

L'exposition du Groupe Crelan aux produits dérivés et aux transactions sur le marché monétaire, qui sont décrites dans le paragraphe précédent, est limitée par une politique très stricte concernant les exigences en matière de garanties. Les expositions à ces transactions font l'objet d'un suivi quotidien du risque de crédit et sont garanties quotidiennement par les contreparties du marché et les contreparties centrales. Les garanties échangées sont limitées aux espèces et aux titres de haute qualité afin d'assurer une limitation adéquate des risques de crédit.

Accords de réduction du risque

Pour tous les produits dérivés, il est obligatoire de conclure un "accord-cadre de l'ISDA" et un "contrat de service de garantie" (CSA). Ces CSA doivent être conformes au règlement EMIR. Les nouvelles transactions avec des contreparties avec lesquelles aucun CSA conforme au règlement EMIR n'a été signé sont interdites. Pour les opérations de mise en pension, il est obligatoire de conclure un "accord-cadre d'achat global". Chaque nouvelle contrepartie doit être présentée au Comité des risques du bilan et approuvée par celui-ci.

Exposition en défaut

Dans cette section, nous donnons un aperçu de notre exposition en cas de défaut d'une contrepartie liée à l'activité "salle de marchés" pour les produits dérivés et les mises (ou prises) en pension. La définition réglementaire est utilisée. Cette dernière tient compte de la nature des instruments et simule le montant de l'exposition en cas de défaut de la contrepartie. Cette exposition est utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques et les exigences de fonds propres.

(i) Mise et prise en pension

L'exposition réglementaire de l'activité de mise en pension est calculée de la manière suivante :

- Toutes les transactions sont regroupées par ensemble de compensation. La garantie reçue dans le cadre de la compensation est déduite de l'exposition.
- Les corrections pour volatilité fondées sur les paramètres prudentiels sont appliquées aux titres autres que des espèces reçus/comptabilisés dans le cadre de l'opération de mise en pension. Ces décotes reflètent l'évolution négative possible des titres échangés

Au 31 décembre 2022, l'exposition réglementaire de l'activité de mise en pension s'élevait à 167 millions d'EUR ;

- dont 103 millions d'EUR sont dus à la différence entre l'exposition et les garanties reçues ;
- dont 64 millions d'EUR résultent des corrections pour volatilité fondées sur les paramètres prudentiels appliquées aux titres comptabilisés et reçus.

(ii) Produits dérivés

La méthode réglementaire pour déterminer l'exposition en cas de défaut des contreparties de produits dérivés comprend les étapes suivantes :

- a) Les transactions sont regroupées en "ensembles de compensation", dans lesquels il est légalement possible de rassembler les valeurs de marché positives et négatives, les garanties reçues et les garanties données. Le résultat de ce calcul est le coût de remplacement net, plafonné à zéro en cas de somme négative ;
- b) Pour chaque transaction, un facteur de risque est déterminé, qui reflète l'évolution négative possible de la valeur de la transaction en cas de défaut de la contrepartie ;
- c) (a) et (b) sont additionnés et multipliés par le facteur alpha réglementaire de 1,4. Le résultat de ce calcul donne l'exposition en défaut pour chaque contrepartie.

En outre, nous scindons l'exposition entre l'exposition aux contreparties bilatérales et l'exposition à la plateforme compensation centrale (PCC) pour les swaps de taux d'intérêt auxquels nous avons accès par l'intermédiaire du courtier de compensation HSBC.. Dans le courant de l'année 2023, nous prévoyons de compter ABN Amro comme deuxième courtier de compensation.

Les résultats agrégés au 31 décembre 2022 sont présentés étape par étape ci-dessous.

- a) La somme de toutes les valeurs de marché positives s'élève à 1.817 millions d'EUR. Ces montants de valeurs de marché positives sont neutralisés par des valeurs de marché négatives (23 millions d'EUR). Cette neutralisation va au-delà de la simple compensation comptable des éléments hors bilan qui est basée sur le droit de compensation juridiquement exécutoire. Au total, le Groupe Crelan a donné 21 millions d'EUR de garanties et a reçu 1.370 millions d'EUR de garanties. Cela conduit à un coût de remplacement net de 609 millions d'EUR.
- b) La somme des facteurs de risque s'élève à 160 millions d'EUR. Pour clarifier : il s'agit du calcul réglementaire prescrit d'une évolution négative du portefeuille de produits dérivés en cas de défaut simultané de toutes les contreparties dans des conditions de tensions sur les marchés.
- c) Après application du facteur alpha réglementaire de 1,4, nous arrivons à une exposition totale en défaut de 1.077 millions d'EUR dans des conditions de tensions sur les marchés et au défaut simultané de toutes les contreparties. Dans des conditions stables, cette exposition s'élève toujours à 609 millions d'EUR. Il est important de noter que 532 millions d'EUR proviennent des exigences élevées en matière de garantie de la contrepartie centrale LCH Clearenet.

Le Groupe Crelan a des normes très élevées concernant la qualité de ses contreparties et aucun des produits dérivés n'est en souffrance ou déprécié.

Risque de concentration

Le Groupe Crelan respecte les exigences réglementaires concernant la limitation des grands risques. L'exposition à un groupe de contreparties affiliées ne peut dépasser 25 % du capital admissible. En raison de la diversification des contreparties, le risque de concentration du Groupe Crelan est très faible : aucune exposition aux groupes de clients liés ne dépasse 10 % du capital admissible.

7.6. Risque de marché

Pour le risque de marché, le Groupe Crelan opère une distinction entre le risque de marché lié au "portefeuille de négociation" (nomenclature comptable) et le risque de taux d'intérêt lié au "portefeuille bancaire". Le portefeuille de négociation comprend tous les instruments financiers utilisés dans le cadre d'activités de négociation spécifiques. Le Groupe Crelan n'exerce aucune activité de négociation pour son propre compte. Les instruments financiers relevant de la nomenclature comptable "portefeuille de négociation" englobent le traitement des ordres secondaires des clients pour l'activité du marché des changes (Forex), des euro-obligations et des billets structurés. Le portefeuille bancaire comprend tous les autres instruments financiers qui n'appartiennent pas au portefeuille de négociation. Il s'agit principalement des activités de détail de la banque.

7.6.1. Risque de taux d'intérêt Portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire est défini comme le risque d'une diminution de la valeur économique ou du revenu net d'intérêts du portefeuille bancaire en raison de variations des taux d'intérêt et d'écarts.

Le risque de taux d'intérêt du Groupe Crelan provient principalement des produits/activités suivants :

- En tant que banque de détail principalement, le Groupe Crelan attire les dépôts de détail (principalement les comptes épargne et les dépôts à vue) et accorde des prêts aux particuliers (principalement des prêts hypothécaires) ; les premiers ont généralement des échéances plus courtes que les seconds. L'asymétrie des échéances de ces produits entraîne un risque de taux d'intérêt ; plus précisément, un risque lié à la courbe de rendement.
- La majeure partie des dépôts de détail du Groupe Crelan sont non échus avec des taux, bien que discrétionnaires par nature, liés indirectement aux taux du marché en raison d'un environnement bancaire fortement concurrentiel. En outre, les comptes épargne en Belgique bénéficient d'un taux plancher légal de 11 points de base. Ces caractéristiques sont prises en compte dans des modèles spéciaux intégrés dans la gestion globale du risque lié à la courbe de rendement du Groupe Crelan, mais qui, à leur tour, donnent lieu à un risque de modèle.
- Les prêts hypothécaires belges, qui constituent la plus grande part des prêts aux particuliers du Groupe Crelan, sont principalement des prêts hypothécaires à taux fixe (80 %) et les prêts hypothécaires à taux variable sont tous assortis de plafonds qui créent une couverture partielle du taux d'intérêt pour le client. Tous les prêts hypothécaires se caractérisent par une option légale de remboursement anticipé, assez peu coûteuse pour le client. Au cours des dernières années, cette caractéristique s'est traduite par d'importantes vagues de remboursement anticipé. Ce risque de remboursement anticipé est également pris en compte dans des modèles spéciaux intégrés dans la gestion globale du risque de taux d'intérêt du Groupe Crelan.
- Une autre spécificité du marché belge des prêts hypothécaires est le fait que les taux des prêts hypothécaires à taux variable des clients sont indexés sur les taux OLO et légalement plafonnés. Ces caractéristiques créent respectivement un risque de base et un risque lié aux options (cap).

7.6.1.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

7.6.1.1.1 Politique de risques, cadre de limites et rapports

Cadre de risques

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire est largement couvert dans le cadre d'appétence au risque du Groupe Crelan :

- Les déclarations d'appétence au risque les plus stratégiques du Groupe Crelan en matière de solvabilité, de bénéfice et de valeur ont défini un coussin à conserver au-dessus des exigences réglementaires en fonction, notamment, de la sensibilité du revenu net d'intérêts du Groupe Crelan.
- Les tests réglementaires de valeurs aberrantes sont inclus dans les déclarations stratégiques d'appétence au risque.
- Des déclarations d'appétence au risque fonctionnelles fixent des limites pour la valeur économique des fonds propres et la sensibilité au revenu net d'intérêts du portefeuille bancaire du Groupe Crelan.
- En plus des limites ci-dessus, des indicateurs opérationnels sont utilisés pour surveiller toutes les autres sous-composantes du risque de taux d'intérêt (risques de base, liés aux options et de spread).

En outre, les activités de trésorerie incluses dans le portefeuille bancaire du Groupe Crelan sont également soumises à des limites de sensibilité et de VAR qui font l'objet d'un suivi quotidien.

Rapports sur les risques

Les principaux rapports du Groupe Crelan sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire sont inclus dans le rapport mensuel du Comité des risques du bilan (BSRC) et dans le rapport trimestriel sur les risques.

Ces rapports comprennent les indicateurs de risque suivants :

- Sensibilité de la valeur économique du portefeuille bancaire à différents scénarios de taux : déplacements parallèles de -200 points de base à +300 points de base, scénarios de pentification de la courbe et d'aplatissement de la courbe.
- Sensibilité du revenu net d'intérêts du portefeuille bancaire à différents scénarios de taux : déplacements parallèles de -200 points de base à +300 points de base, scénarios de pentification de la courbe et d'aplatissement de la courbe.
- Gaps d'échéances et de taux (cumulatifs inversés).
- Indicateurs de sensibilité réglementaires de la valeur économique et du revenu net d'intérêts.
- Analyse de la valeur en risque (VAR) à 99,9 % (dans le rapport trimestriel sur les risques).
- Indicateurs spéciaux du risque de capitalisation, risque de modèle, risque de base OLO et risque de base Euribor.

Cet ensemble d'indicateurs fournit au BSRC une vue d'ensemble de toutes les sous-composantes de l'IRRBB. Ils sont produits par un outil de gestion IRRBB spécial géré en coordination entre les services de gestion actif-passif et de gestion des risques.

7.6.1.1.2 Politiques relatives aux techniques de couverture et d'atténuation des risques

Le Groupe Crelan applique les politiques de couverture suivantes pour atténuer le risque de taux d'intérêt dans son portefeuille bancaire :

- Afin de maintenir les sensibilités aux taux d'intérêt dans les limites réglementaires et internes, la banque gère activement un portefeuille de produits dérivés dans le cadre de ses activités de portefeuille bancaire. La production mensuelle d'actifs et de passifs de détail (y compris le pipeline) est systématiquement couverte, afin de maintenir les niveaux d'exposition du Groupe Crelan dans la fourchette souhaitée.

- Le risque de capitalisation intégré dans les prêts hypothécaires à taux variable est couvert par une politique d'achat active de capitalisations boursières et de swaptions.
- Le risque de base OLO intégré dans les prêts hypothécaires à taux variable est couvert par le maintien d'un portefeuille OLO : la baisse des spreads OLO générant des revenus plus faibles sur les prêts hypothécaires est ensuite compensée par des plus-values sur les OLO.

Le risque de remboursement anticipé est géré grâce à des modèles spéciaux (chez Crelan et AXA Bank Belgium) comprenant des remboursements anticipés naturels et basés sur les taux, ainsi qu'à un ajustement permanent de la position globale du Groupe Crelan en matière de risque de taux d'intérêt par rapport au niveau souhaité (couverture delta). L'objectif est d'harmoniser pleinement les modèles de remboursement anticipé en 2023.

7.6.1.1.3 Exposition au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le portefeuille bancaire du Groupe Crelan, y compris ses filiales, se compose principalement de prêts aux particuliers et d'investissements du côté de l'actif, d'épargne et de dépôts de détail et de financements à long terme hors détail, y compris les obligations sécurisées et les EMTN, du côté du passif.

La plus grande part des prêts aux particuliers sont des prêts hypothécaires belges, dont 80 % sont assortis d'un taux d'intérêt fixe et 20 %, d'un taux d'intérêt flottant. Les intérêts des hypothèques à taux variable sont liés à l'évolution des taux OLO. La loi belge impose un plafond aux taux d'intérêt variables de ces prêts. Le tableau suivant reprend les valeurs de 2 indicateurs internes : le SI de la Banque ("indicateur de solvabilité") et le NII de la Banque ("revenu net d'intérêts").

Le SI absolu de la Banque indique l'impact d'une hausse parallèle de 1 % des taux d'intérêt du marché sur la valeur économique du portefeuille bancaire. Le SI relatif de la banque exprime cet impact en pourcentage des fonds propres réglementaires.

Le NII de la banque indique l'impact d'un déplacement parallèle de 10 points de base vers le haut et vers le bas des taux d'intérêt du marché sur le résultat des intérêts du portefeuille bancaire.

Indicateurs de risque de taux d'intérêt ('000 EUR)	31/12/2021	31/12/2022
SI de la banque (absolu)	5 632	44 648
SI de la banque (relatif)	0,5 %	2,1 %
NII de la banque (+10 points de base)	1 791	207
NII de la banque (-10 points de base)	-9 626	-11 547

7.6.2. Risque de marché Portefeuille de négociation

Le risque de marché dans le portefeuille de négociation du Groupe Crelan est le risque de perte résultant de mouvements défavorables des taux d'intérêt, des prix de marché ou des fluctuations des taux de change du portefeuille de négociation. Le Groupe Crelan a une faible appétence au risque de marché et le risque du portefeuille de négociation est donc très limité.

7.6.2.1. Gestion du risque de marché

7.6.2.1.1 Politique de risques, cadre de limites et rapports

Le Groupe Crelan garde une approche très prudente du risque de marché de son portefeuille de négociation. Les expositions au risque de marché font l'objet d'un suivi continu. Ces expositions sont comparées à une limite globale de capital économique couvrant l'ensemble des risques de marché du Groupe Crelan. Cette limite d'appétence au risque est complétée par différentes limites de VAR et de sensibilité. Le service de

gestion des risques du Groupe Crelan utilise également des procédures de déclenchement et de transmission des alertes pour s'assurer que la banque reste dans ses limites prudentes d'appétence au risque de marché.

Pour répondre aux exigences minimales de fonds propres de Bâle III, le Groupe Crelan utilise l'approche normalisée définie au titre IV du règlement CRD/CRR pour mesurer, surveiller, rapporter et gérer ses risques de marché.

Cette approche mesure les composantes suivantes des risques de marché :

- Risque général de taux d'intérêt
- Risque spécifique de taux d'intérêt
- Risque de change

L'approche normalisée du risque de change s'applique à toutes les positions de la banque, c'est-à-dire aux positions des portefeuilles de négociation et bancaires d'AXA Bank Belgium.

7.6.2.1.2 Politiques relatives aux techniques de couverture et d'atténuation des risques

Le portefeuille de négociation est soumis à des seuils de signification qui ont été introduits par la Banque nationale de Belgique (BNB) en 2015 dans le cadre de la nouvelle législation bancaire belge. Pour AXA Bank Belgium, le "ratio non basé sur les risques", qui est basé uniquement sur le volume, est bien inférieur au seuil défini par la BNB. Pour le Groupe Crelan, le "ratio basé sur les risques", qui reflète les risques sous-jacents, est aussi remarquablement inférieur au seuil réglementaire. Cela peut s'expliquer par la stratégie de risque de marché limité de son portefeuille de négociation, ce qui se traduit par de faibles actifs pondérés en fonction du risque de marché.

En outre, le cadre de limites de risque du Groupe Crelan garantit que la VAR avec un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de 1 jour ne dépasse pas 0,25 % des fonds propres de catégorie 1, comme l'exige également la loi bancaire belge.

7.6.2.1.3 Expositions au risque de marché pour le portefeuille de négociation

Le risque de marché du Groupe Crelan se compose principalement du risque de taux d'intérêt. En outre, le risque sur actions lié à l'émission d'Euro Medium Term Notes (EMTN) est faible, puisque le Groupe Crelan couvre cette exposition sur les marchés financiers. En outre, le Groupe Crelan n'est impliqué dans aucune activité de négociation liée aux matières premières.

Le Groupe Crelan propose également aux clients de détail des EMTN émis en externe. Pendant la période de commercialisation, le Groupe Crelan supporte l'intégralité du risque de marché, car le front office convient d'une vente à terme avec l'émetteur externe 6 à 8 semaines avant l'émission du billet. Le Groupe Crelan calcule actuellement la VAR de l'EMTN de tiers de manière prudente. Fin décembre 2022, le Groupe Crelan ne commercialisait pas l'un de ces types d'EMTN.

Les activités mentionnées au paragraphe précédent sont surveillées de près par le service de gestion des risques du Groupe Crelan dans un cadre de limites très strict. La limite de VAR pour toutes les activités liées au portefeuille de négociation est fixée à 5,8 millions d'EUR. La VAR avec un niveau de confiance de 99,5 % et un horizon temporel de 10 jours est calculée quotidiennement à l'aide d'une simulation historique d'une série chronologique de deux ans. La VAR pour l'ensemble des activités du portefeuille de négociation fin 2022 est égale à 0,61 million d'EUR et donc bien inférieure à la limite prédéfinie. Enfin, ce modèle est soumis chaque année à un contrôle a posteriori approprié et à la validation par un auditeur externe, afin d'en préserver la précision et la pertinence.

7.6.3. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux de change. Le Groupe Crelan applique une politique visant à minimiser l'exposition au risque de change. Toutes les positions résiduelles importantes sont systématiquement couvertes. Par conséquent, le Groupe Crelan n'avait aucune exigence de risque de change en 2022, car sa position nette de change n'a jamais dépassé 2 % de ses fonds propres.

7.7. Risque opérationnel

Le Groupe Crelan définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de procédures internes inadéquates ou défectueuses, ou de membres du personnel ou de systèmes. L'échec ou l'inadéquation peut résulter de causes internes et externes.

Dans le cadre de Bâle, le risque opérationnel est divisé en 7 catégories :

- i. **Fraude interne** : rapports financiers frauduleux, activités financières abusives ou frauduleuses, ainsi que détournement d'actifs et autres fraudes internes
- ii. **Fraude externe** : vol et fraude, ainsi que fraude dans le système d'information
- iii. **Pratiques d'emploi et de sécurité au travail** : relations avec les employés, diversité et discrimination, environnement sûr, perte d'employés clés et gestion des talents
- iv. **Pratiques liées aux clients, aux produits et aux activités commerciales** : conformité, diffusion d'informations et devoir fiduciaire, pratiques commerciales ou de marché inappropriées, y compris les activités de conseil, violation de la réglementation et de la législation, activité non autorisée, défauts de production
- v. **Dommage aux actifs physiques** : catastrophes naturelles, vandalisme, terrorisme, etc.
- vi. **Arrêt d'activité et échec des systèmes** : perturbations du système et violation de la sécurité de l'information
- vii. **Gestion de l'exécution des opérations, des livraisons et des processus** : erreurs de saisie, erreurs comptables, échec du rapportage obligatoire, perte des actifs clients par négligence, etc.

Pour le Groupe Crelan, la définition du risque opérationnel inclut également le risque de conformité, qui est défini comme le risque de perte résultant de l'incapacité d'une institution à adopter des politiques, procédures ou contrôles appropriés, à se conformer à son obligation juridique découlant des lois, des règlements ou de tout autre type de contrats contraignants.

Pour le Groupe Crelan, la définition du risque opérationnel exclut le risque de réputation et le risque stratégique. Cependant, lors de l'évaluation des impacts des risques opérationnels, les dommages potentiels causés à la réputation¹² de Crelan sont pris en compte par un indicateur qualitatif, tandis que les dommages majeurs sont surveillés par le Comité exécutif.

7.7.1. Gestion du risque opérationnel

7.7.1.1. Politique de risque, cadre de limites et rapports

Pour les fonds propres réglementaires, le Groupe Crelan applique l'approche normalisée (c'est-à-dire égale à la moyenne des exigences de fonds propres pour l'ensemble des branches d'activité sur les 3 derniers exercices, alors que les exigences de fonds propres sont le résultat de la multiplication du produit net bancaire par branche d'activité par le coefficient bêta de la branche d'activité, et ne sont mises à jour qu'à la

¹² En utilisant le cadre suivant : insignifiant (préoccupations/incidences mineures isolées de la partie prenante), mineur (préoccupations/incidents graves segmentés de la partie prenante), modéré (préoccupations plus larges et davantage exprimées au sein du secteur), majeur (exposition publique négative avec un impact significatif) et grave (perte dramatique de la confiance de la partie prenante – exposition publique négative considérable).

fin de chaque année).
Europabank applique l'approche de l'indicateur d'activité.

Pour son capital économique, le Groupe Crelan a imaginé 3 scénarios pour les risques liés à la cybersécurité et aux infrastructures (pour Crelan & AXA Bank) en 2022.

Le Groupe Crelan a mis en place un comité spécial (au niveau du Comité exécutif), le Comité d'audit, de risque et de conformité, pour gérer les risques d'audit, opérationnel, d'information et de sécurité, et de conformité.

Les équipes risque et conformité travaillent en permanence sur la "sensibilisation aux risques" au sein de l'ensemble de l'organisation (en organisant des formations pour les différentes branches d'activité, en participant à des projets d'envergure et à des lancements de produits, en mettant en place un réseau de correspondants Risques). Le principal objectif pour 2022 était l'intégration des équipes, de la méthodologie, des politiques, des procédures et des outils.

Un "exercice d'auto-évaluation des risques de haut niveau" (une auto-évaluation descendante des risques) a été appliqué à l'échelle de l'entreprise. Une feuille de route visant à construire le cadre de contrôle interne des procédures et systèmes de Crelan a été établie pour définir les risques principaux par macroprocédure et les contrôles visant à atténuer les risques.

Afin d'orienter ces activités, une charte de gestion du risque opérationnel, ainsi qu'une charte et un manuel de contrôle interne ont été mis en place. La charte de gestion du risque opérationnel inclut le cadre d'appétence au risque, dans lequel le champ d'application pour le risque opérationnel dans les procédures de Crelan est défini et surveillé.

Le Groupe Crelan utilise, pour Crelan & AXA Bank, un outil de gouvernance, de gestion des risques et de conformité combinant toutes les activités de gestion du risque opérationnel (collecte de données sur les pertes, identification et évaluation des risques, identification, évaluation et test des contrôles, plans d'action). Il peut ainsi exploiter les capacités de rapportage et de visualisation intégrée de l'application.

En 2023, l'accent sera mis sur la détection et la prévention de la fraude et des risques liés à la cybersécurité (piratage, hameçonnage et attaques de virus ou informatiques), des risques réglementaires (liés à la directive MIFID, à celle sur la lutte contre le blanchiment d'argent, etc.), du risque lié au facteur humain (exposition des employés clés, pandémie, etc.) et sur le plan d'intégration et de migration.

7.7.1.2. [Politiques relatives aux techniques de couverture et d'atténuation des risques](#)

Des mesures d'atténuation sont définies pour nos risques opérationnels les plus importants. Différentes options sont possibles :

- Transfert du risque (contrats d'assurance pour les incendies, les incidents de cybersécurité et la fraude des agents).
- Plans d'action visant à renforcer la procédure et à réduire le risque à un niveau inférieur/acceptable. Ces plans d'action sont définis par l'entreprise, remis en question et suivis par les équipes Risque de 2e ligne et rapportés trimestriellement à la direction.

Le Groupe Crelan surveille son risque opérationnel au moyen d'un tableau de bord des risques opérationnel, d'information et de conformité, dans lequel les indicateurs de risque clés (KRI) sont mesurés sur une base trimestrielle. Ces tableaux de bord sont présentés au Comité d'audit, de risque et de conformité chaque trimestre et sont conformes aux limites fixées dans le cadre d'appétence au risque opérationnel.

L'équipe Risque opérationnel et Contrôle interne effectue la surveillance et le test de 2^e ligne des contrôles clés, couvrant les principaux risques dans les procédures et les systèmes. Veuillez noter que pour AXA Bank Belgium, toutes les procédures ont été examinées et les contrôles ont été structurellement documentés et testés. Pour Crelan, la configuration existante doit être réglée et étendue.

7.7.1.3. Risques de sécurité

Le Groupe Crelan définit le risque de sécurité comme une menace ou une vulnérabilité potentielle susceptible de compromettre ses opérations, ses actifs ou sa réputation.

L'équipe Sécurité et confidentialité est dirigée par le CSO (responsable de la sécurité) et fait partie de la 2^e ligne de défense. Le CSO rend compte au CRO (responsable des risques).

L'équipe Sécurité et confidentialité, qui est responsable des risques de sécurité, est composée de 3 divisions :

1. Gouvernance, gestion des risques et conformité, et risque opérationnel ;
2. Sécurité technique et physique ;
3. Bureau du DPD (confidentialité) – en ligne directe avec le CRO.

Les activités de gestion des risques de sécurité sont centralisées au sein de l'équipe de Gouvernance, gestion des risques et conformité, et exercées par l'expert en risques de sécurité. L'expert en risques de sécurité est chargé de coordonner la gestion des risques de sécurité au sein de l'équipe Sécurité et confidentialité.

La mission de gestion des risques de sécurité est d'identifier, d'évaluer et de gérer les expositions aux risques de la banque d'une manière qui soutient l'atteinte de ses objectifs stratégiques, tout en protégeant la réputation et l'intégrité de la banque. Pour ce faire, nous fournirons des conseils indépendants et objectifs en matière de gestion des risques, en élaborant et en mettant en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles efficaces en matière de gestion des risques, et en surveillant continuellement le profil de risque de la banque et en produisant des rapports à ce sujet.

Les rôles et responsabilités comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Identifier les risques potentiels de sécurité pour les actifs de l'organisation, y compris les actifs physiques, la propriété intellectuelle et les informations sensibles.
- Évaluer la probabilité et l'impact des risques identifiés.
- Inclure tous les risques de sécurité identifiés dans le registre des risques
- Classer les risques par ordre de priorité en fonction de la probabilité et de l'impact de la menace potentielle.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des risques qui comprend des mesures visant à atténuer ou à éliminer les risques identifiés.
- Surveiller et examiner l'efficacité du plan de gestion des risques et apporter les changements nécessaires.
- Communiquer avec la direction et les autres parties prenantes au sujet de l'état des risques de sécurité et de l'efficacité des mesures de gestion des risques.
- L'équipe de gestion des risques de sécurité est responsable de la mise en œuvre du plan de gestion des risques et de la surveillance de son efficacité, mais elle peut également faire participer d'autres services et employés pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques.

Le cadre de gouvernance qui sous-tend la gestion des risques de sécurité :



En outre, la "sensibilisation aux risques de sécurité" est constamment mise en avant au sein de l'ensemble de l'organisation. Fin 2022, un nouvel outil d'apprentissage en ligne sur la sécurité et la simulation d'hameçonnage a été lancé pour former en permanence le personnel interne et externe aux pratiques de sécurité. En 2023, pour guider le personnel interne et externe, l'accent sera mis sur la fusion des différentes politiques et procédures en matière de sécurité et sur l'établissement d'un nouveau rapport général sur les risques de sécurité à différents niveaux, sur la base d'un tout nouveau registre des risques.

En collaboration avec le service Risque opérationnel et afin d'accroître la sensibilisation aux risques (de sécurité) au sein du Groupe Crelan, un "exercice d'auto-évaluation des risques de haut niveau" (une auto-évaluation descendante des risques) est réalisé à l'échelle de l'entreprise chaque année.

L'équipe de gestion des risques de sécurité utilise le cadre d'appétence au risque incorporé par Risque opérationnel dans sa charte de gestion du risque opérationnel.

En 2023, l'équipe de sécurité continuera à développer le nouveau cadre de contrôle de sécurité qui aidera la banque à se conformer davantage aux normes et réglementations du secteur et à améliorer la posture de sécurité du Groupe Crelan. L'équipe de sécurité communique régulièrement avec la direction et les autres parties prenantes au sujet de l'état des risques et de l'efficacité des contrôles.

Le Groupe Crelan évalue régulièrement sa posture de sécurité. Ces évaluations sont menées par des équipes indépendantes, qui examinent les politiques et procédures du système de gestion de la sécurité de l'information de la banque, évaluent l'efficacité des contrôles et assurent la conformité aux normes et réglementations en vigueur. Cette procédure permet d'identifier les vulnérabilités, les domaines à améliorer et de démontrer aux clients et aux organismes de contrôle que le Groupe Crelan prend la sécurité au sérieux, et qu'il s'agit d'un aspect important de la stratégie globale de sécurité. Elle aide la banque à être consciente des menaces actuelles et à ajuster les mesures de sécurité en conséquence.

7.7.1.4. Risques de conformité

Le risque de conformité représente le risque qu'une institution et/ou ses employés soient sanctionnés au niveau judiciaire, administratif ou réglementaire en raison du non-respect des règles d'intégrité et de conduite légale et réglementaire, avec pour conséquence une perte de réputation et un préjudice financier possible. Cette perte de réputation peut également être la conséquence du non-respect de la politique interne en la matière, ainsi que de ses propres valeurs et règles de conduite en termes d'intégrité des activités de l'institution. Une perte de réputation peut entacher la crédibilité de l'institution et de ses employés. La crédibilité représente l'élément fondamental pour pouvoir évoluer dans le secteur financier.

Les risques de "conformité" peuvent être multiples :

- Atteinte à la réputation, qui ternit l'image de Crelan,
- Publicité négative qui nuit à la confiance des clients,
- Sanctions judiciaires, y compris à l'encontre de personnes physiques dont la responsabilité serait mise en cause,
- Sanctions administratives, qui peuvent entraîner des limitations ou des retraits d'agrément ou de licences,
- Perte financière subie par la Banque du fait du non-respect des lois bancaires applicables, des réglementations externes émises par les autorités de contrôle (BNB/FSMA), ainsi que des codes de conduite ou des normes de bonnes pratiques applicables au secteur bancaire.

La gestion des risques de conformité chez le Groupe Crelan est basée sur une politique d'intégrité générale, une charte de conformité, des politiques concernant les domaines de conformité et une politique de lancement d'alerte. Ces documents sont revus régulièrement pour tenir compte de l'évolution constante du cadre réglementaire et en raison des changements observés dans l'opinion publique.

L'organisation et le fonctionnement du service Conformité sont les suivants :

Le **responsable de la conformité** qui coordonne et supervise la fonction de conformité. Il assume donc la responsabilité globale de la conformité de Crelan et de ses filiales et assure l'exécution de la politique d'intégrité.

Une équipe de plusieurs conseillers et collaborateurs Conformité, avec une certaine spécialisation notamment :

- Un groupe, principalement chargé des activités récurrentes liées à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (LBC/FT).
- Une équipe consacrée à la formulation d'avis et à la réalisation d'analyses plus spécifiques ou ad hoc et qui traite également d'autres sous-domaines tels que la directive MiFID, la protection des investisseurs et des consommateurs, etc.
- Un groupe dédié aux activités de surveillance.

Des **correspondants Conformité** au sein de plusieurs services de la banque où ils exercent leur fonction principale.

Le fonctionnement de cette structure est détaillé dans le rapport de conformité annuel.

Le service Conformité intervient dans plusieurs activités clés de la banque, en utilisant des politiques, des procédures et des contrôles de deuxième ligne. Il s'agit notamment des éléments suivants : prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, y compris dans le domaine de l'octroi et de la gestion des crédits, des sanctions et embargos, du respect des exigences légales et réglementaires en matière de MiFID, d'abus de marché, de conflit d'intérêts, de gouvernance des produits, etc.

Le Groupe Crelan utilise un cadre général (politiques et procédures, formation et contrôles) pour s'assurer que la banque respecte toutes les exigences matérielles de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et d'autres autorités de régulation nationales et étrangères. Il existe cependant des domaines spécifiques dans lesquels les régulateurs attendent des mesures correctives. Ces domaines sont la MiFID et l'AML. Crelan a lancé des plans correctifs qui comprennent toute une série d'actions liées aux domaines suivants :

- Gestion des conflits d'intérêts potentiels dans la rémunération des agents liés ;
- Procédures de contrôle des transactions AML ;
- Plateforme de vente pour les produits d'investissement.

Un dossier a été ouvert par l'auditeur de la FSMA en juin 2019 suite à une inspection MiFID I chez AXA Bank Belgium en 2017. Après quelques pourparlers entre la banque et l'auditeur, un règlement à l'amiable a été conclu pour 500.000 EUR et une publication sur le site web de la FSMA. Ceci a été fait le 31 mai 2022. Suite à l'inspection de 2017, AXA Bank Belgium a adapté et renforcé ses dispositions, systèmes et procédures. Ceci en vue d'offrir des services adaptés, de renforcer les contrôles internes, l'archivage des données et la gestion des produits.

7.8. Autres risques

7.8.1. Risque politique et réglementaire

Les risques géopolitiques sont les risques associés aux conflits entre pays. Ces conflits peuvent aller de sanctions et de mesures protectionnistes à de véritables guerres et à attaques terroristes.

Le risque géopolitique le plus important à l'heure actuelle est la guerre en Ukraine. Cette guerre affectera la qualité du portefeuille de prêts, compte tenu de l'inflation et de la hausse des prix de l'énergie depuis fin 2021. Les ménages seront touchés, ainsi que les entreprises dont la capacité de remboursement est limitée. Crelan est également fortement exposée à l'agriculture, où certains secteurs sont confrontés à la fois à une forte volatilité des prix de vente sur le marché et à une hausse des prix de l'énergie (par exemple, l'élevage porcin et l'horticulture sous serre).

Il est actuellement difficile d'évaluer l'impact financier potentiel sur la banque. Cela dépendra de l'évolution de la situation géopolitique, mais jusqu'à présent, il n'y a aucun signe de détérioration du portefeuille. En Belgique, des mesures sociales protègent également les emprunteurs telles que l'indexation automatique des salaires ou les tarifs sociaux.

Jusqu'à présent, Crelan n'observe aucun signe de détérioration de la qualité de ses emprunteurs ou de leur capacité de remboursement. En cas de difficultés futures, la banque prendra des mesures pour soutenir ses clients conformément aux procédures et règles de gestion des risques.

Pour les secteurs agricoles intensifs fortement dépendants de l'énergie (par exemple, l'élevage porcin et l'horticulture), des directives prudentes s'appliquent en matière de prêts. L'exposition à ces secteurs représente une part limitée du portefeuille, compte tenu des limites de prêt sectorielles applicables. Elle se concentre sur un petit nombre de contreparties que la banque connaît bien et qui sont régulièrement examinées par le comité. La banque a également constitué une provision collective de 12 millions d'EUR pour couvrir les incertitudes liées à ce secteur.

Hormis l'impact secondaire du conflit sur le portefeuille de prêts du Groupe, ce dernier ne subit actuellement aucun autre impact significatif sur d'autres risques.

Crelan a mis en place un certain nombre de mesures d'atténuation pour faire face à ce risque. Crelan suit de près la situation et rend régulièrement compte aux comités internes et à l'organisme de contrôle de l'impact de la crise sur le portefeuille de crédits. La banque évalue également les provisions liées à l'évolution des risques. Fin 2022, Crelan a augmenté la superposition de gestion de 3,3 millions d'EUR par rapport à 2021 (montant total de 23,6 millions d'EUR).

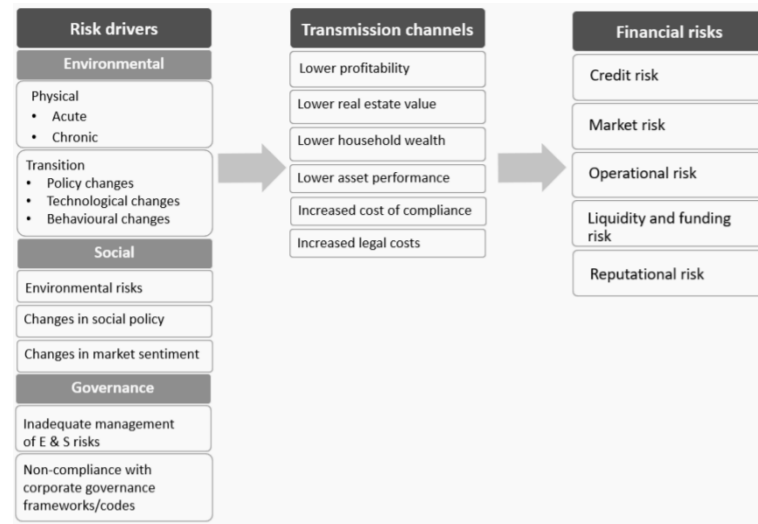
7.8.2. Risque de modèle

Le risque de modèle est lié au risque que les décisions et les calculs soient liés à l'élaboration, à la mise en œuvre et/ou à l'utilisation erronée des modèles. Le Groupe est exposé à des risques de pertes ou à des conséquences négatives potentielles découlant de décisions fondées sur des résultats de modèles et des rapports de modèles incorrects ou mal utilisés.

7.8.3. Risque ESG

Le processus général de gestion des risques relatif à l'identification, à l'évaluation et à la mesure, au traitement et au rapportage des risques s'applique également aux risques ESG.

L'identification des risques du Groupe Crelan est effectuée au moins une fois par an avec la révision de la taxonomie des risques de la banque, qui inclut le risque ESG. Veuillez noter que le risque ESG est considéré comme un facteur de risque affectant d'autres risques dans la taxonomie des risques. L'illustration ci-dessous montre comment les risques ESG peuvent entraîner d'autres risques (financiers) par le biais de canaux de transmission économiques.



Conformément à la définition de l'ABE¹³, la banque a défini les risques ESG comme les risques de tout impact financier négatif sur l'établissement découlant des impacts actuels ou futurs des facteurs climatiques et environnementaux (C&E), sociaux et/ou de gouvernance sur ses contreparties, ses actifs investis ou ses propres actifs et opérations.

Veuillez noter qu'aux fins de la gestion des risques, les risques C&E, sociaux et de gouvernance sont pris en compte séparément dans l'évaluation des risques et les plans de mesures d'atténuation, l'accent étant actuellement mis davantage sur le pilier C&E. En outre, les risques C&E ont été subdivisés en risques physiques et risques de transition.

Les risques physiques sont les risques de tout impact financier négatif sur l'établissement découlant des impacts actuels ou futurs d'un changement climatique sur ses contreparties, ses actifs investis ou ses propres actifs et opérations. Cela comprend des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents (risques physiques aigus), des changements graduels du climat (risques physiques chroniques) et une détérioration de l'environnement.

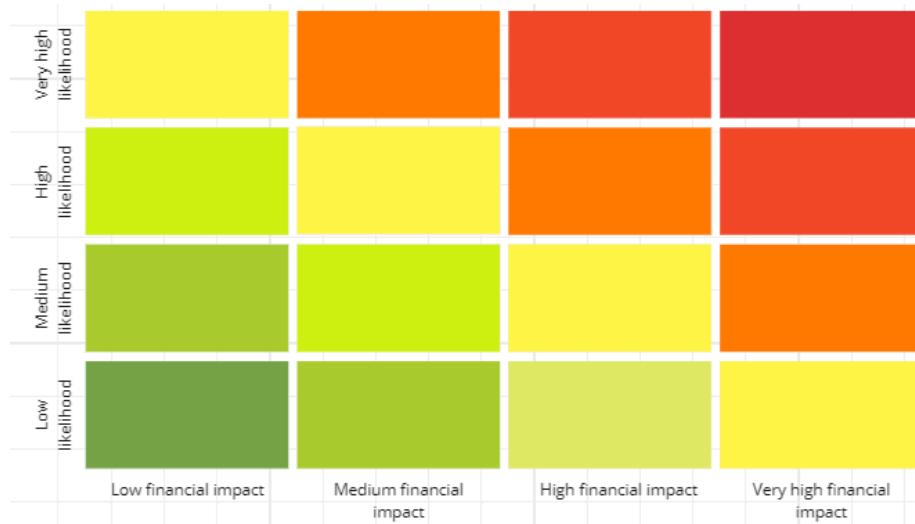
Les risques de transition désignent la perte financière de l'établissement qui peut résulter, directement ou indirectement, du processus d'ajustement vers une économie à plus faibles émissions de carbone et plus durable sur le plan environnemental pour ses contreparties, ses actifs investis ou ses propres actifs/opérations. Les risques de transition peuvent être subdivisés en risques politiques et réglementaires, risques technologiques et risques liés à l'attitude du marché et à la demande.

À la suite de l'examen annuel de la taxonomie des risques de la banque, une évaluation des risques est effectuée afin de déterminer l'importance des risques identifiés. Dans le cadre de cette procédure, une évaluation de l'importance du risque ESG est réalisée sur la base d'un jugement d'expert.

¹³ Référence au paragraphe 38 (page 28) du rapport suivant de l'ABE : [Document de discussion de l'ABE sur le risque ESG](#)

Pour cet exercice, le service de gestion des risques élabore un certain nombre de scénarios de risque C&E plausibles pour les risques financiers, qui font ensuite l'objet d'une discussion au sein des équipes Risque respectives. Des sessions distinctes sont organisées par risque financier (risque de crédit, de marché et de liquidité). Le même exercice est effectué pour les risques opérationnels par le service de Gestion du risque opérationnel.

L'évaluation de l'importance du risque tient compte de deux axes, à savoir la probabilité (faible, moyenne, élevée, très élevée) et l'impact financier (faible, moyen, élevé, très élevé) à court terme (0 à 3 ans), moyen terme (4 à 10 ans) et long terme (au-delà de 10 ans). Le cas échéant, les mesures en cours et les procédures existantes sont considérées dans ces discussions comme des atténuateurs de risques.



L'exercice de 2022 a été réalisé principalement de manière qualitative. Cependant, à l'avenir, davantage de données quantitatives seront disponibles pour soutenir la procédure d'évaluation.

Aujourd'hui, les parties prenantes de Crelan, y compris l'organisme de contrôle, ont mis davantage l'accent sur le pilier C&E de l'ESG (par exemple, dans le contexte du pacte vert pour l'Europe). Par conséquent, comme mentionné ci-dessus, l'exercice d'identification et d'évaluation des risques de 2022 s'est concentré sur les risques C&E.

En tant qu'institution financière, le Groupe Crelan se considère comme étant exposé aux risques C&E de manière importante. À court et moyen terme, les risques de transition devraient avoir le plus d'impact sur la banque. Plus spécifiquement, le Groupe estime que les risques de transition pourraient avoir un impact significatif sur son portefeuille de crédits aux particuliers et ses capacités de levée de fonds. Voici un bref aperçu des principaux risques C&E identifiés dans le cadre de l'exercice d'identification et d'évaluation des risques de 2022.

Risque de crédit

La majorité du solde des prêts à la clientèle est constituée de prêts hypothécaires aux particuliers. Par conséquent, les principaux risques C&E pour le portefeuille de crédits sont les suivants :

Prêts hypothécaires aux particuliers – risques de transition

Les logements à mauvais rendement énergétique peuvent devenir un investissement moins attrayant à moyen et long terme, compte tenu des coûts énergétiques élevés associés à ces biens. Par conséquent, les garanties avec un faible rendement énergétique peuvent diminuer en valeur, affectant les valeurs de perte en cas de défaut. En outre, les clients dont les logements ont un mauvais rendement énergétique peuvent éprouver de plus en plus de difficultés à rembourser leurs prêts, car une plus grande partie de leurs revenus est consacrée au paiement des factures énergétiques, ce qui diminue leur capacité de paiement et augmente

leur probabilité de défaut (PD). Le risque lié à la volatilité des prix de l'énergie devrait être le plus pertinent à court terme.

Prêts professionnels – risques de transition

Les principaux risques concernent les initiatives réglementaires à moyen et long terme (comme une taxe carbone) affectant les secteurs à forte intensité de carbone, ce qui aura un impact sur leur coût d'exploitation et donc sur leur capacité de paiement et leur PD, s'ils ont contracté un prêt auprès de la banque. Par exemple, la réglementation relative aux émissions d'azote peut avoir une incidence sur les coûts liés à l'élevage et augmenter les risques de crédit dans ce segment. En outre, la flambée des coûts de l'énergie à court terme peut également affecter leur capacité de paiement et leur PD.

Prêts hypothécaires aux particuliers – risques physiques

Les principaux risques concernent les dommages qui peuvent être causés par de graves inondations dans le bien pour lequel un prêt a été contracté. Les propriétaires peuvent avoir besoin d'utiliser leurs économies pour financer des réparations, ce qui affecte alors leur capacité de paiement et leur PD (du moins, temporairement). En outre, les valeurs des garanties peuvent (temporairement) être affectées par les dommages causés, affectant les valeurs de perte en cas de défaut. Bien que l'on s'attende à ce que l'impact financier d'un tel scénario d'inondation soit similaire selon les périodes, la probabilité pourrait augmenter avec le temps.

Veillez noter que les dommages causés par les inondations sont normalement couverts par l'assurance incendie en Belgique. Ce type d'assurance est obligatoire et peut donc être considéré comme un atténuateur de risques.

Prêts professionnels – risques physiques

Les principaux risques concernent les dommages qui peuvent être causés par de graves inondations aux biens et aux opérations de l'entreprise. Elles peuvent ne pas avoir d'épargne en place pour amortir les dommages financiers causés, ce qui aurait un impact sur leur capacité de paiement et leur PD, s'ils ont contracté un prêt auprès de la banque. Bien que l'on s'attende à ce que l'impact financier d'un tel scénario d'inondation soit similaire selon les périodes, la probabilité pourrait augmenter avec le temps.

Veillez noter qu'un scénario de sécheresse grave a également été pris en compte dans l'exercice d'évaluation de l'importance des risques C&E de cette année, étant donné l'exposition de la banque au secteur agricole. Cependant, la banque fait remarquer la résilience de ses expositions au secteur agricole étant donné les sécheresses passées (exercices 2018, 2019, 2020 et 2022) et le fait que les contreparties ont, dans la plupart des cas, fait les investissements nécessaires pour s'adapter à la fréquence croissante des sécheresses (par exemple, par la réutilisation de l'eau). Par conséquent, ce risque n'est pas considéré comme important pour le moment.

Risque opérationnel

Le principal risque C&E est lié au respect des réglementations ESG. Une partie importante de cette réglementation concerne les rapports normalisés sur les sujets relatifs au climat et à l'environnement. Afin de respecter ces obligations de reporting, il est essentiel d'identifier et de combler les lacunes en matière de données C&E. Ce risque est considéré comme important pour toutes les périodes. Même si la probabilité de violations diminuera au fil du temps, à mesure que davantage de données seront disponibles et que les méthodologies d'approximation s'amélioreront, l'impact financier reste important en cas de violation.

Un autre risque, principalement à court terme, est le risque d'écoblanchiment chez les principaux fournisseurs, compte tenu de la complexité des réglementations ESG et de la pression concurrentielle pour des produits verts. Enfin, les risques de réputation associés aux activités de la banque dans le secteur agricole ont également été évalués. En particulier, leur impact sur la capacité de la banque à attirer et à retenir les talents à moyen et long terme.

Risque de liquidité

Le groupe ne dispose actuellement pas d'un cadre d'obligations vertes pour obtenir des financements verts, ce qui peut représenter un risque important, déjà à court terme. La banque fait remarquer que les préférences des investisseurs pour les obligations vertes (en particulier, les obligations non sécurisées) par rapport aux émissions traditionnelles sont déjà plus pertinentes sur le marché aujourd'hui.

L'impact du risque d'inondation sur les prélèvements des clients est également considéré comme un risque pertinent pour toutes les périodes. Même si la probabilité est considérée comme faible à court terme, l'impact financier devrait être très élevé, en particulier si le soutien du gouvernement et des assurances ne peut pas suivre (ce qui est plus probable dans un scénario extrême, où une partie plus importante du pays est inondée).

Risque de marché

La banque n'exerce aucune activité de négociation pour son propre compte. Les principaux risques C&E pour la banque concernent les risques de transition dans le portefeuille d'investissement. Ces risques devraient être les plus pertinents à moyen et long terme.

Le portefeuille d'investissement se compose principalement d'obligations d'État, actuellement concentrées dans 5 pays de l'UE (Belgique, Autriche, France, Pays-Bas et Finlande).

Tous les risques importants connus et identifiés doivent être évalués et atténués par des techniques et/ou procédures d'atténuation adéquates. Pour s'assurer que les risques C&E sont correctement intégrés dans la stratégie commerciale globale et le cadre de gestion des risques de la banque, ils ont été intégrés dans le cadre du rapport trimestriel sur les risques et dans la présentation trimestrielle des risques de la banque.

La présentation des risques résume les événements importants du trimestre et peut être considérée comme le résumé du rapport trimestriel sur les risques. Les rapports décrits ci-dessus sont présentés sur une base trimestrielle au Conseil d'administration (CA), au Comité exécutif (ComEX) et au Comité des risques (CR), qui prendront des mesures en fonction des résultats des discussions tenues. Veuillez noter que la BCE est également informée du résultat du rapport trimestriel sur les risques. Les différents risques climatiques sont suivis et évalués dans les différents organes de gouvernance en vigueur dans l'entité Crelan.

7.8.4. Risque lié à la pension

Le Groupe définit le risque lié à la pension comme le risque de devoir faire des cotisations supplémentaires aux régimes de pension détenus par le Groupe et le risque de variation des résultats de la norme IAS 19, puis de la solvabilité. Si le Groupe devait apporter des contributions supplémentaires importantes, cela pourrait avoir un effet négatif sur sa situation financière.

7.8.5. Risque commercial

Le risque commercial est le risque découlant de la stratégie commerciale à long terme d'une banque. Il s'agit de l'incapacité de la banque à suivre le bilan présumé, ce qui implique une incertitude quant aux bénéfices ou un risque de perte. Le risque commercial peut également découler d'un mauvais choix de stratégie de la part de la banque. Le risque commercial est identifié, mesuré et atténué au moyen de fonds propres et de procédures (scénarios ECAP + tests de résistance). Le scénario ECAP part du scénario du plan stratégique central et suppose des tensions sur les volumes de production de prêts hypothécaires et les marges sur une période de 3 ans (scénario défavorable). Le scénario de risque commercial est mis à jour en supposant des marges plus faibles (pertes et profits plus faibles) ainsi que des niveaux de production plus élevés (actifs pondérés en fonction des risques plus élevés).

7.8.6. Risque de règlement

Le risque de règlement est le risque qui survient lorsque les paiements ne sont pas échangés simultanément. Le cas le plus simple est lorsqu'une banque effectue un paiement à une contrepartie, mais ne sera pas rémunérée simultanément. Le risque est que la contrepartie soit en défaut de paiement avant d'avoir effectué le paiement compensatoire ou avant la livraison de l'instrument financier.

Ce risque peut théoriquement apparaître dans plusieurs domaines chez le Groupe Crelan : opérations à risque de gros (opérations sur produits dérivés, opérations de change et opérations sur obligations) et opérations à risque de détail. Ce risque est considéré comme peu important par le Groupe Crelan.

7.8.7. Risque de titrisation

Le risque de titrisation est le risque lié à la mise en place d'opérations de titrisation telles que le rapportage réglementaire correct, la compréhension et la mesure du risque de transfert de crédit, les tests de résistance, etc. Le risque de titrisation est applicable depuis 2021, car AXA Bank Belgium a mis en place une opération de titrisation synthétique. Comme le Groupe Crelan calcule les exigences réglementaires de fonds propres selon l'approche SEC-IRBA, le risque est atténué par les fonds propres et les procédures.

8. Sommaire des principales bases d'évaluation pour le reporting financier

8.1. Généralités

Les règles d'évaluation suivantes s'appliquent au Groupe Crelan (ci-après "Crelan" ou "le Groupe" ou "le Groupe Crelan"). Ces règles d'évaluation sont fondées sur les normes internationales d'information financière (IFRS) au 31 décembre 2022, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les règles d'évaluation qui ne sont pas spécifiquement mentionnées ci-après correspondent aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

8.2. La consolidation

Un investisseur contrôle une entreprise détenue lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de son association avec l'entreprise détenue et qu'il a la capacité d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient.

En dérogation à ce principe, le Groupe a décidé, sur la base des principes de pertinence et d'immatérialité, de ne pas inclure certaines filiales dans leur intégralité aux fins des états financiers consolidés IFRS. Une filiale dont le total du bilan de l'exercice précédent est inférieur à 0,15% du total du bilan du Groupe Crelan est considérée comme non significative et, à ce titre, n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, sauf décision contraire du Conseil d'Administration. Il est inclus dans le bilan sous une ligne distincte "Participations dans des entreprises associées, des filiales et des coentreprises".

Dans la préparation des états financiers consolidés, le Groupe Crelan intègre les états financiers individuels de toutes les entités à consolider, poste par poste, en additionnant des éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Pour que les états financiers consolidés du Groupe présentent des informations comme s'il s'agissait des états financiers d'une entité économique distincte, les étapes suivantes doivent être suivies :

- La valeur comptable de la participation dans chaque filiale et la quote-part dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées en totalité;
- Les positions du bilan et les gains et pertes résultant de transactions intra-groupes (y compris les produits, les charges et les dividendes) sont éliminés en totalité;
- Les différences temporaires résultant de l'élimination des gains et des pertes sur les transactions au sein du Groupe sont soumises à la norme IAS 12, Impôts sur le résultat.

8.3. Enregistrement dans le bilan

8.3.1. Enregistrer / ne pas enregistrer dans le bilan

Les actifs ou passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe est affecté par les dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers ne sont plus repris dans le bilan dès que les droits contractuels sur les flux de trésorerie expirent ou que le Groupe transfère les droits contractuels sur les flux de trésorerie, transférant ainsi tous les risques et avantages associés au bien.

C'est le cas dans le Groupe Crelan pour tous les prêts qui arrivent à échéance et ceux qui sont entièrement remboursés avant l'échéance. Toute différence entre la valeur comptable et le montant reçu est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme "modifiés" si les flux de trésorerie contractuels sont renégociés ou autrement modifiés, sauf lorsque ces actifs financiers sont décomptabilisés ou réévalués périodiquement

(actifs financiers à taux variable). Dans ce cas, la valeur comptable brute de l'actif financier doit être recalculée (valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels modifiés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial) et la différence (gain ou perte de variation) doit être comptabilisée en résultat.

Les passifs financiers ne sont plus repris dans le bilan lorsque les obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent.

Une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie de celui-ci doit être comptabilisée comme la dissolution du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. Une modification de plus de 10 % de la valeur actuelle par laquelle les flux de trésorerie modifiés sont actualisés au taux d'intérêt effectif initial est considérée comme une modification "substantielle".

Tous les coûts ou frais encourus sont comptabilisés dans le cadre du gain ou de la perte lié à la dissolution.

8.3.2. Date de transaction et date de règlement

Tous les passifs financiers du Groupe Crelan sont toujours comptabilisés au bilan à la date de règlement, à l'exception des passifs liés aux produits dérivés qui sont comptabilisés à la date de transaction.

Tous les achats et ventes d'actifs financiers, qui doivent être réglés dans les délais impartis par la réglementation ou une convention de marché, sont comptabilisés au bilan à la date de règlement, qui est la date à laquelle un actif est livré au ou par le Groupe Crelan. Les actifs liés aux produits dérivés sont comptabilisés à la date de la transaction.

8.4. Actifs financiers

Le Groupe Crelan évalue les actifs financiers sur la base des règles définies dans la norme IFRS 9. La classification dépend des éléments suivants :

- Le business model
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier
- Des règles spécifiques

8.4.1. Business model (modèle d'entreprise)

La première étape du processus de classification consiste à déterminer le Business Model dans lequel l'actif est acquis. On distingue les modèles commerciaux suivants :

- Hold To Collect : le modèle économique vise à recevoir des flux de trésorerie contractuels
- Hold To Collect and Sell : le modèle économique vise à recevoir des flux de trésorerie contractuels ainsi qu'à vendre des actifs financiers
- Autres modèles commerciaux (y compris le Trading)

8.4.2. Flux de trésorerie contractuels de l'actif financier

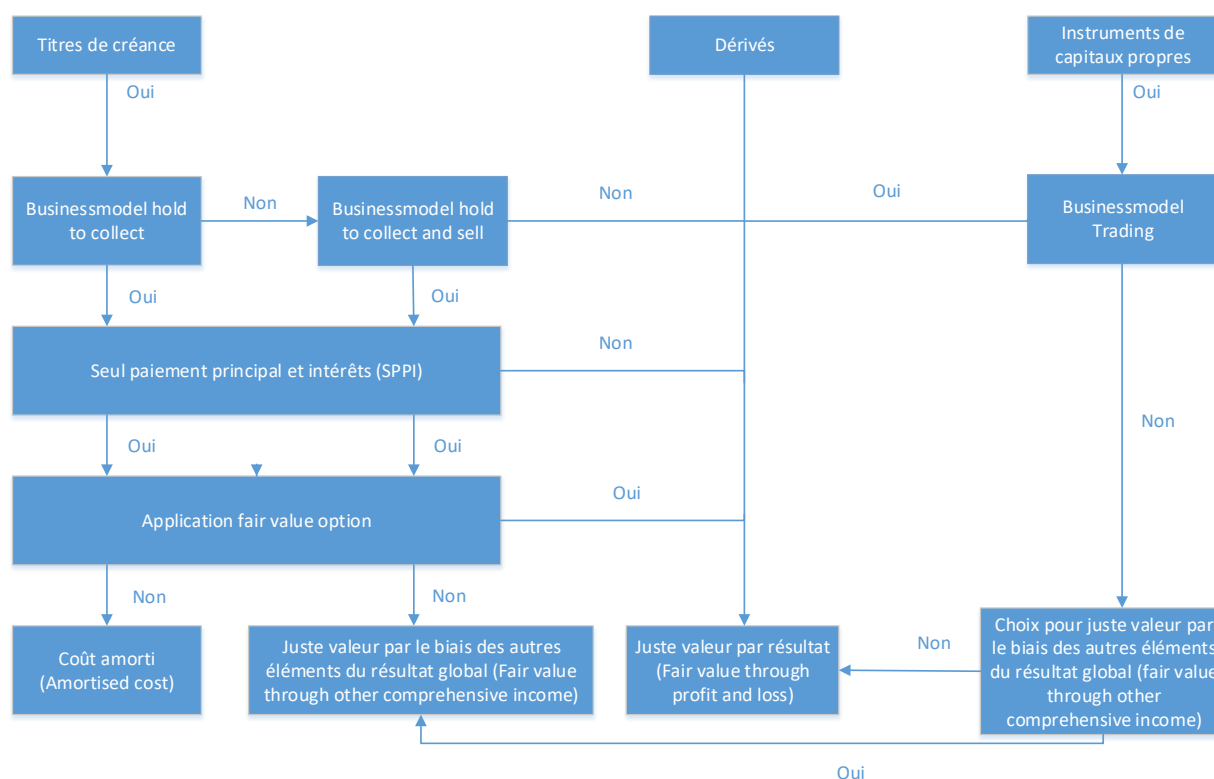
En ce qui concerne les flux de trésorerie contractuels, on évalue si les flux de trésorerie sont uniquement liés aux remboursements et aux paiements d'intérêts sur le principal en cours : le terme "Solely Payment of Principal and Interest" (SPPI) est utilisé.

8.4.3. Règles spécifiques

- Le Groupe peut choisir d'utiliser les OCI (réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres) pour traiter initialement les fluctuations de valeur qui sont normalement traitées par le biais du compte de résultat lors de l'acquisition d'instruments de capitaux propres. Ce choix est irrévocable.
- Lors de la comptabilisation initiale et de manière irrévocable, le Groupe peut choisir d'évaluer un actif à la juste valeur avec les variations de valeur en résultat si ce choix élimine ou réduit de manière significative une asymétrie comptable ("Option de Juste Valeur").

8.4.4. Classifications

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes classifications pouvant s'appliquer :



Sur la base de la classification ci-dessus, on distingue les rubriques suivantes dans le bilan :

8.4.4.1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Cette catégorie est évaluée à la juste valeur ("Fair Value") avec fluctuations de valeur comptabilisées dans le compte de résultat. A priori, Crelan n'effectue pas d'opérations de Trading. Les produits dérivés pour lesquels aucune relation de couverture effective ne peut être définie conformément aux règles IFRS sont inclus dans cette catégorie.

8.4.4.2. Actifs financiers non commerciaux obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie est évaluée à la juste valeur avec les fluctuations de valeur par le biais du compte de résultat. Les titres de créance qui n'ont pas passé le test SPPI sont classés dans cette catégorie.

8.4.4.3. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie est évaluée à la juste valeur, les fluctuations de valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat. Cela inclut les titres que Crelan choisirait d'évaluer à la valeur de marché, les fluctuations de valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat.

8.4.4.4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Other Comprehensive Income)

Cette catégorie est évaluée à la juste valeur, les fluctuations de la valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, via OCI. Cette catégorie comprend les instruments de capitaux propres pour lesquels Crelan a choisi de les évaluer à la juste valeur avec des fluctuations de valeur via d'autres éléments OCI car il s'agit d'intérêts durables à long terme. D'autre part, cette catégorie comprend également la partie du portefeuille obligataire détenue à des fins de liquidité, de gestion du bilan et d'optimisation du risque par rapport au rendement, c'est-à-dire les obligations détenues dans le modèle "Hold To Collect and Sell".

Les variations de la juste valeur des dérivés qui font partie des couvertures de flux de trésorerie qualifiées sont également comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI).

8.4.4.5. Actifs financiers au coût amorti

Le portefeuille de crédit ainsi que les titres de créance selon le modèle de gestion Hold To Collect qui ont passé le test SPPI sont inclus dans cette catégorie.

8.4.4.6. Reclassements

Les actifs financiers ne peuvent être reclassés que si le Groupe Crelan change son modèle d'entreprise pour la gestion des actifs financiers. Les changements futurs d'un modèle d'entreprise ne peuvent se produire que sporadiquement et doivent résulter de changements externes ou internes importants dans les activités du Groupe Crelan qui sont visibles pour les parties externes. Toute modification d'un modèle d'entreprise doit être approuvée par les organes internes compétents et ratifiée par le Conseil d'Administration. Après un changement de modèle d'entreprise, le Groupe Crelan n'exercera plus d'activités basées sur l'ancien modèle d'entreprise.

Les reclassements sont effectués uniquement de manière prospective et sans ajustement des gains, pertes ou intérêts comptabilisés précédemment :

- reclassement du coût amorti à la juste valeur par le biais du compte de résultat : tout gain ou perte résultant de la différence entre le coût amorti précédent et la juste valeur est comptabilisé(e) dans le compte de résultat
- reclassement de la juste valeur par le biais du compte de résultat au coût amorti : la juste valeur lors du reclassement est la nouvelle valeur comptable brute
- reclassement du coût amorti à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI): tout gain ou perte résultant de la différence entre le coût amorti précédent et la juste valeur est comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (OCI)
- reclassement de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) au coût amorti : l'actif financier est reclassé à la juste valeur à la date de reclassement. En outre, le gain ou la perte cumulé(e) dans les autres éléments du résultat global (OCI) est retiré(e) des capitaux propres et ajusté(e) à la juste valeur de l'actif financier à la date du reclassement.
- reclassement de la juste valeur par le biais du compte de résultat à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) : l'actif financier continue d'être évalué à la juste valeur.
- reclassement de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) à la juste valeur par le biais du compte de résultat : l'actif financier continue d'être évalué à la juste valeur et le gain ou la perte cumulé(e) dans les autres éléments du résultat global (OCI) est reclassé(e) des capitaux propres au compte de résultat

8.4.5. Réductions de valeur

Les pertes de valeur liées aux actifs financiers au coût amorti sont déterminées sur la base d'un modèle interne qui calcule la perte attendue. Les actifs financiers sont subdivisés en 3 stages conformément à la norme IFRS 9 :

- Stage 1 : cette catégorie comprend les actifs qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis que l'actif a été comptabilisé au bilan. Pour ces actifs, une perte de valeur est calculée sur la base de la perte attendue sur un horizon d'un an.
- Stage 2 : cette catégorie comprend les actifs qui ont connu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation de l'actif au bilan. Pour ces actifs, une perte de valeur est calculée sur la base de la perte attendue sur un horizon temporel de la durée de vie totale de l'actif.
- Stage 3 : cette catégorie couvre les actifs en défaut/ non performants.

Le Groupe Crelan utilise des informations prospectives sur 3 ans. Les paramètres macro-économiques utilisés pour les provisions selon IFRS 9 (Stage 1 + 2) sont les suivants :

- Le taux de croissance du PIB en Belgique (prévision sur 3 ans) ;
- Taux de chômage en Belgique (prévision sur 3 ans) ;
- L'évolution des prix de l'immobilier en Belgique (prévision sur 30 ans).

Trois scénarios sont utilisés pour chaque paramètre¹⁴ :

- Un scénario de Base ;
- Un scénario Positif ;
- Un scénario Négatif.

Faible risque de crédit

Le Groupe Crelan considère que le risque de crédit d'un instrument financier est faible si l'instrument financier :

- présente un faible risque de défaillance
- l'emprunteur a une forte capacité à faire face à ses obligations de trésorerie dans un avenir proche en tenant compte des changements dans les conditions économiques et commerciales qui pourraient réduire la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations de crédit.

Par conséquent, les expositions non liées à la vente au détail qui sont évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et classées dans la catégorie "investment grade" (BBB- et plus) à la date de clôture sont automatiquement incluses dans le Stage 1 (pertes de crédit attendues sur un horizon de 12 mois). Pour les expositions souveraines, ce seuil est réduit à BB- et plus.

8.4.5.1. Estimation du risque de crédit

Pour déterminer si un actif est soumis à une augmentation significative du risque de crédit, une sélection de paramètres (ceux-ci peuvent varier en fonction de l'actif, par exemple la probabilité de défaut), ou l'évolution de ceux-ci, indique un risque de crédit accru. La présence d'au moins un de ces paramètres entraîne alors le transfert de Stage selon IFRS 9. Il s'agit de facteurs à la fois quantitatifs et qualitatifs qui peuvent évoluer

¹⁴ Les poids attribués à chacun des scénarios au 31 décembre 2021 sont respectivement - par ordre de mention - de : 55%, 15% et 30%. Le poids supérieur accordé au scénario pessimiste par rapport au scénario optimiste témoigne bien de la politique prudente choisie par le Groupe en matière de risque.

dans le temps. Un arriéré de 30 jours est utilisé comme filet de sécurité, ce qui signifie qu'une augmentation significative du risque de crédit est assumée à ce moment-là.

Dans le portefeuille retail, le Groupe Crelan utilise la "probabilité de défaut" ("probability of default") comme critère pour déterminer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit. Le Groupe Crelan transfère tous les instruments financiers dont la probabilité de défaillance a augmenté sur une période de 12 mois entre la première comptabilisation et la date du rapport d'un montant relatif et jusqu'à un maximum. Des déclencheurs supplémentaires sont alors :

- mention négative dans la centrale de crédits aux particuliers
- octroi de mesures de restructuration de crédit ("forbearance")
- une liste de suivi individuel ("liste de suivi de crédit") des clients tenant compte, entre autres, d'un score individuel attribué à chaque client, d'une analyse périodique des clients dont le chiffre d'affaires est > 1 million d'EUR et des mesures de restructuration susmentionnées

Dans le portefeuille non retail, une augmentation significative du risque de crédit est déterminée sur la base de la notation des instruments financiers, c'est-à-dire une diminution avec un nombre minimum de "crans" depuis la date d'achat et jusqu'à un certain niveau absolu (généralement inférieur à "investment grade").

8.4.5.2. Détermination de la perte de valeur

La dépréciation elle-même est déterminée comme la perte future attendue sur les flux de trésorerie des actifs. En pratique, elle est calculée pour les actifs des Stages 1 et 2 comme un produit de la probabilité de défaut (PD : "Probability of Default"), de la perte en cas de défaut (LGD : "Loss Given Default") et de l'exposition en cas de défaut (EAD : "Exposure At Default") :

PD : la probabilité de défaut dans un horizon temporel donné.

EAD : l'exposition attendue au moment du défaut. (hors commerce de détail : exposition brute).

LGD : différence entre les flux de trésorerie attendus sans défaut et les flux de trésorerie attendus en cas de défaut.

Regroupement

La modélisation des paramètres se fait sur une base collective. Les instruments financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risque communes telles que :

- type d'instrument
- notations du risque de crédit
- type de garantie
- ratio prêt/valeur pour les prêts hypothécaires de détail
- date de la comptabilisation initiale
- échéance résiduelle
- nombre d'années dans les comptes.

Les regroupements sont revus régulièrement pour s'assurer que les différents groupes restent homogènes.

Pour les actifs du Stage 1, une PD est calculée sur un horizon de 12 mois, pour les actifs de Stage 2 sur toute la durée.

Pour les actifs du Stage 3, la dépréciation correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels attendus et les flux de trésorerie futurs attendus (en tenant compte de la valeur temps).

Les PD, LGD et EAD utilisés pour déterminer la dépréciation sont basés sur les PD, LGD et EAD utilisés pour le reporting prudentiel du risque de crédit (Bâle). Des ajustements sont effectués pour rendre ces

paramètres conformes aux exigences des IFRS. L'ajustement le plus important concerne le passage d'une moyenne pondérée sur une période plus longue ("Through The Cycle") à une provision à un moment précis dans le temps ("Point In Time"). En outre, les dispositions conservatrices demandées par les régulateurs sont supprimées et des éléments futurs sont ajoutés.

Pour le portefeuille non retail, ces paramètres sont dérivés de données historiques et ajustés à des paramètres statistiquement significatifs. Il convient de noter que le portefeuille non destiné à la vente au détail se compose uniquement de positions de qualité supérieure (high investment grade) et essentiellement garanties: obligations d'État et supranationales, reverse repos et prêts garantis. Par conséquent, les pertes de crédit attendues sont non significatives.

8.4.5.3. Défaut de paiement

La définition du défaut est conforme aux orientations de l'EBA sur le défaut (EBA/GL/2016/07).

Le défaut peut être traité selon des critères quantitatifs ou qualitatifs. Les mêmes critères que ceux utilisés pour la gestion du modèle interne de risque de crédit sont utilisés. Un arriéré important de plus de 90 jours est utilisé comme référence.

Un actif financier du portefeuille non commercial est considéré comme étant en défaut dès que le défaut est identifié sur la base des termes du contrat.

8.4.5.4. Dépréciations relatives à des actifs financiers achetés ou à des actifs financiers déjà dépréciés à l'origine

A la date de clôture, le Groupe Crelan ne comptabilise comme perte de valeur pour pertes attendues sur les actifs financiers acquis ou les actifs financiers déjà dépréciés à l'origine que les changements cumulés des pertes de crédit attendues calculées sur la durée de vie totale des actifs, depuis leur comptabilisation initiale au bilan.

Par la suite, à chaque date de reporting, le montant de la variation des pertes de crédit attendues calculées sur la durée de vie totale doit être comptabilisé comme un gain ou une perte de valeur. Ce faisant, les variations favorables des pertes de crédit attendues calculées sur la durée de vie totale doivent être comptabilisées comme un profit de dépréciation, même si les pertes de crédit attendues calculées sur la durée de vie totale sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues incluses dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

8.5. Passifs financiers

Les passifs financiers sont les passifs financiers détenus à des fins de transaction, les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers les clients, les titres de créance, les dettes subordonnées et les autres financements.

L'évaluation et l'affectation des résultats dépendent de la catégorie IFRS des passifs financiers, à savoir les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les autres passifs financiers.

8.5.1. Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le Groupe considère qu'un passif financier est détenu à des fins de transaction si :

- il est acquis principalement dans le but de le vendre ou de le racheter à court terme ;
- il s'agit de l'un des instruments financiers identifiés, contrôlés conjointement et pour lesquels il existe des indications d'un programme récent et effectif de contrôle des bénéficiaires à court terme ;
- il s'agit d'un dérivé pour lequel aucune couverture formelle ne peut être documentée selon les règles IFRS.

Les passifs détenus à des fins de transaction sont initialement évalués à leur juste valeur et les fluctuations de la juste valeur sont ensuite comptabilisées dans le compte de résultat.

8.5.2. Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat

En outre, le Groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un passif financier (qui remplit par ailleurs les conditions pour être évalué au coût amorti) comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si cette désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait de l'évaluation des actifs et des passifs ou de la comptabilisation des gains et des pertes sur une base différente. De plus, lorsqu'un contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés, le Groupe peut désigner l'ensemble du contrat hybride comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sauf :

- si le ou les dérivés incorporés ne modifient pas de manière significative les flux de trésorerie qui seraient autrement requis par le contrat ou;
- s'il est clair, sans ou avec peu d'analyse, que la séparation du ou des dérivés incorporés n'est pas autorisée.

Le Groupe a fait usage de cette possibilité dans le cas des EMTN (European Medium Term Notes) émis par AXA Bank Belgium ou AXA Belgium Finance (NL).

Pour cette dernière catégorie, le Groupe a choisi de comptabiliser toutes les variations de la juste valeur en résultat, à l'exception des variations du risque de crédit du passif (DVA, Debit Valuation Adjustment) qui doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI), comme l'exige la norme IFRS9.

8.5.3. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers les clients, les titres de créance, les (titres de) créance chirographaires subordonnés (Senior non preferred debt), les dettes subordonnées et les autres passifs financiers.

Il s'agit notamment de l'encours des dépôts à vue et à terme d'autres établissements de crédit auprès du Groupe Crelan, des dépôts à vue, des dépôts à terme et des comptes d'épargne des clients, ainsi que des certificats de dépôt (subordonnés).

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les amortissements périodiques sont comptabilisés dans le compte de résultat en tant que charges d'intérêts.

8.6. Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers est le prix coté pour ces actifs et passifs ou des actifs et passifs similaires sur un marché actif (Niveau 1). S'il n'existe pas de marché actif pour un instrument financier, la juste valeur est déterminée en utilisant une analyse des flux de trésorerie actualisés basée sur des données de marché observables (Niveau 2). Si une évaluation de la juste valeur basée uniquement sur des données de marché observables n'est pas possible, la juste valeur est déterminée en utilisant des données non observables (Niveau 3).

8.7. Cessions-rétrocessions de titres

Les titres liés à une convention de cession de titres (Repo) restent à l'actif du bilan. Le passif qui découle de l'obligation de rachat d'actifs est inscrit au passif du bilan sous forme de dettes envers des établissements de crédit ou de dettes envers des établissements autres que de crédit, selon la contrepartie.

Les titres liés à une convention de rétrocession de titres (Reverse Repo) ne sont pas comptabilisés au bilan. Toutefois, les fonds empruntés sont comptabilisés à l'actif du bilan en tant que créances sur les établissements de crédit ou créances sur les établissements autres que de crédit, selon la contrepartie.

La différence entre le prix de vente et le prix de remboursement des titres est traitée comme un revenu d'intérêt, étalé sur la durée du contrat.

8.8. Garanties financières fournies

La première comptabilisation des garanties financières émises dans le bilan a lieu à la date du contrat. Elle est comptabilisée à sa juste valeur, qui correspond généralement à la contrepartie reçue pour la fourniture de la garantie financière. Si la prime reçue ne correspond pas aux pratiques du marché, la différence avec la juste valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Tout d'abord, la prime reçue est amortie pro rata temporis sur la durée du contrat. Cela se fait sur la base "contrat par contrat". Ensuite, on vérifie (sur la base d'un portefeuille) si aucune provision ne doit être constituée pour des évictions possibles ou certaines. Cette provision est actualisée si l'impact est significatif.

La décomptabilisation a lieu à l'expiration du terme. En cas d'éviction, la garantie fournie sera radiée pour le montant garanti, qui a été constitué par la provision.

8.9. Compensation d'un actif et d'un passif financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan uniquement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de procéder au règlement du passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

8.10. Dérivés et transactions de couverture

8.10.1. Comptabilisation et évaluation

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur varie en fonction de l'évolution du sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, indice, action), qui nécessitent un investissement net initial faible ou nul et qui sont réglés à une date ultérieure. Les produits dérivés sont des instruments financiers tels que les swaps, les contrats à terme, les futures et les options (émis et achetés).

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les intérêts courus sont comptabilisés dans le compte de résultat pro rata temporis.

Le Groupe classe les dérivés comme suit :

- Les dérivés qui ne sont pas des dérivés de couverture sont détenus en tant qu'actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction
- Les dérivés de couverture.

8.10.2. Couverture

A l'origine du dérivé, le contrat est reconnu comme une couverture de juste valeur, qui couvre le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé. Le Groupe peut distinguer la couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel ("micro-couverture") et la couverture de la juste valeur d'un risque de taux d'intérêt d'un portefeuille ("macro-couverture"). Dans ce dernier cas, le Groupe définit un groupe d'instruments de couverture pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers.

Documentation

Les dérivés de couverture répondent aux conditions et critères des instruments de couverture imposés par l'IAS 39. Les actifs et/ou passifs couverts répondent aux conditions et critères des éléments couverts définis dans l'IAS 39. Au début de la couverture, la relation de couverture est formellement désignée et documentée, de même que l'objectif de gestion des risques du Groupe et la stratégie de couverture. La documentation comprend l'identification du ou des instruments de couverture, du ou des éléments couverts, de la nature du risque couvert et de la manière dont le Groupe déterminera que le ou les instruments de couverture sont efficaces pour compenser l'exposition aux variations de la juste valeur du ou des éléments couverts.

Tests d'efficacité

Le Groupe ne conclut que des opérations de couverture qui sont hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur attribuables au risque couvert à l'origine et au cours des périodes ultérieures. L'efficacité réelle des opérations de couverture est déterminée sur une base mensuelle. Le résultat du rapport entre la variation de la juste valeur du ou des instruments de couverture et le ou les éléments couverts doit se situer dans une fourchette de 80 à 125 %. Si tel n'est pas le cas, la relation de couverture est interrompue.

Evaluation

Le gain ou la perte résultant des variations de la juste valeur du ou des instruments de couverture est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat. Le gain ou la perte sur le ou les éléments couverts attribuable au risque couvert, d'une part, entraîne un ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert et, d'autre part, est comptabilisé dans le compte de résultat. De cette manière, les variations de la juste valeur dans le compte de résultat dues à l'instrument ou aux instruments de couverture, d'une part, et à l'élément couvert ou au portefeuille des éléments couverts, d'autre part, sont entièrement ou partiellement compensées et toute inefficacité de la relation de couverture est comptabilisée en résultat.

Si une relation de couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture tels que définis par l'IAS 39, la relation de couverture est interrompue de manière prospective. Les dérivés de couverture sont reclassés en "Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction". La valeur comptable du ou des éléments couverts est alors traitée comme elle le serait selon les normes IFRS sans relation de couverture. Les variations de la juste valeur du passé présentées au bilan sont comptabilisées dans le compte de résultat sur la durée de vie restante du ou des éléments couverts.

Les produits et charges d'intérêts résultant des instruments de couverture, d'une part, et des positions couvertes, d'autre part, sont comptabilisés en résultat d'intérêts.

8.10.3. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat composite qui comprend également un contrat de base non dérivé. Par conséquent, certains des flux de trésorerie de l'instrument combiné évoluent de la même manière que ceux d'un dérivé autonome.

Si un contrat composite comprend un contrat de base qui est un actif financier, la réglementation du paragraphe 8.4 s'applique à l'ensemble du contrat composite.

Si un contrat composite contient un contrat de base qui est un passif financier, un dérivé incorporé est séparé du contrat de base et comptabilisé comme un dérivé si et seulement si :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat de base ;
- un instrument distinct présentant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument combiné n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (c'est-à-dire qu'un dérivé incorporé dans un passif financier évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat n'est pas séparé).

Toutefois, si le contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés et que le contrat de base est un passif financier, le Groupe peut décider de désigner l'ensemble du contrat combiné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, pour autant que les conditions de la section 8.5.2 "Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat" soient remplies.

8.11. Immobilisations corporelles

Le Groupe traite les immobilisations corporelles suivant le modèle de coût. Cela signifie que les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan à leur coût (y compris les coûts d'acquisition directement imputables), diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût correspond au montant payé pour acquérir l'actif, majoré de tous les coûts directement imputables engagés pour le transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et/ou à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le montant amortissable d'un actif correspond à son prix d'achat diminué de sa valeur résiduelle. Dans la pratique, la valeur résiduelle est généralement insignifiante. Si tel est le cas, le Groupe a décidé de ne pas prendre en compte la valeur résiduelle lors de la détermination du montant à amortir. Les amortissements sont alloués sur la durée d'utilisation prévue de l'actif. La durée d'utilisation estimée d'un actif est révisée à chaque date de clôture. Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis mais font l'objet de dépréciations. La dotation aux amortissements de chaque période est comptabilisée dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise les durées d'amortissement suivantes :

Bâtiments	
Gros œuvre bâtiments non commerciaux	33 ans
Aménagements bâtiments non commerciaux	10 ans
Gros œuvre bâtiments commerciaux	30 – 40 ans
Aménagements bâtiments commerciaux	9 – 10 ans
Hardware	5 ans
Installations	10 ans
Coffres	10 – 20 ans

Publicité lumineuse	3 – 5 ans
Machines et matériels	3 – 5 ans
Meubles	10 ans
Matériel roulant	4 – 5 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans le compte de résultat sur la période au cours de laquelle ces coûts sont encourus. Les coûts des pièces détachées sont capitalisés et ensuite amortis si ces dépenses procurent des avantages économiques futurs au Groupe. La valeur comptable potentielle des pièces remplacées est décomptabilisée.

Le profit ou la perte résultant du retrait d'un actif du bilan en raison d'une désaffectation ou d'une suppression est comptabilisé dans le compte de résultat. Si un actif est détruit, le montant restant à amortir est immédiatement porté au compte de résultat.

Si une immobilisation corporelle est détenue en vue de la vente, elle est classée comme détenue en vue de la vente, les amortissements sont arrêtés et l'actif est évalué au plus bas de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

8.12. Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans forme physique qui n'est comptabilisé au bilan que s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus pouvant être attribués à l'actif iront à l'entité et que son coût peut être déterminé de façon fiable.

Les autres immobilisations incorporelles concernent des logiciels achetés ou générés en interne à usage interne et des fichiers clients achetés. Pour les logiciels générés en interne, seuls les coûts de développement directement attribuables aux logiciels terminés et utilisés efficacement dans le but de générer des avantages économiques sont activés.

Une immobilisation incorporelle est évaluée au prix coûtant lors de la comptabilisation initiale. Ensuite, le modèle de coût est appliqué. Le logiciel est repris au bilan au coût, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur accumulées. Les logiciels et les fichiers clients sont amortis de façon linéaire. Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle correspond à son coût diminué de sa valeur résiduelle. Dans la pratique, la valeur résiduelle est généralement insignifiante. Si tel est le cas, le Groupe a décidé de ne pas prendre en compte la valeur résiduelle lors de la détermination du montant à amortir.

Pour les immobilisations incorporelles les durées d'amortissement suivantes sont appliquées :

Logiciels développés en interne	3-10 ans
Logiciels acquis	5-10 ans
Fichiers clientèle	10 ans

8.13. Aides d'État

La BCE, en tant qu'institution publique supranationale au sein de l'Union Européenne, est considérée par le Groupe comme un organe équivalent aux autorités publiques locales, nationales ou internationales.

Les conditions plus favorables incluses dans ses opérations de refinancement à plus long terme ("opérations TLTRO") sont donc considérées comme une subvention publique. La valeur de l'avantage est déterminée comme étant la différence entre le montant reçu et la valeur initiale du prêt, conformément à la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

Elles sont comptabilisées dans le bilan lorsqu'il existe une certitude raisonnable que :

- le Groupe respectera les conditions liées à la subvention ;

- les subventions seront reçues.

Elles sont comptabilisées en tant que produits dans le compte de résultat sur une base systématique au cours des périodes pendant lesquelles les coûts connexes qu'elles sont censées compenser sont encourus.

8.14. Regroupements d'entreprises (IFRS 3)

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le Groupe achète les actifs nets et comptabilise les actifs acquis et les passifs repris (y compris les passifs conditionnels). Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Un passif éventuel acquis lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé s'il s'agit d'un passif existant découlant d'événements passés et dont la juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Le goodwill payé lors de l'acquisition de sociétés du périmètre de consolidation (une filiale) est comptabilisé au bilan comme une immobilisation incorporelle et est initialement évalué à son coût d'acquisition, soit la différence positive entre le prix de revient du regroupement d'entreprises et la participation du Groupe Crelan dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill négatif est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises n'est pas amorti. Le Groupe Crelan soumet le goodwill à un test de dépréciation annuel, ou plus d'une fois par an si certains événements indiquent que la valeur comptable pourrait être supérieure à la valeur recouvrable. Les pertes de valeur du goodwill comptabilisées antérieurement ne sont pas reprises.

Le test annuel d'évaluation du goodwill est basé sur le modèle des flux de trésorerie actualisés (discounted cash flow model). Si la valeur actuelle nette des prévisions de bénéfices, basée sur le plan stratégique de la filiale en question, est inférieure au goodwill comptabilisé, la différence entre les deux montants est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat. Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt sans risque majoré d'une prime de risque dépendant du profil de risque de la filiale en question.

8.15. Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication d'une éventuelle perte de valeur d'un actif non financier. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur de l'actif net.

La valeur comptable des actifs non financiers dépréciés est ramenée à leur valeur recouvrable estimée et le montant de la dépréciation est comptabilisé dans le compte de résultat de l'exercice en cours.

Si le montant de la dépréciation des actifs non financiers (à l'exclusion du goodwill) diminue au cours d'une période ultérieure et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la dépréciation, la dépréciation précédemment comptabilisée est reprise.

8.16. Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs comportant une incertitude quant à l'ampleur des dépenses futures et au moment où elles devront être effectuées. Le Groupe comptabilise une provision au bilan si - à la date de clôture - un passif découle d'événements passés, s'il est probable que le passif nécessitera un flux de trésorerie sortant et si le passif peut être estimé de manière fiable.

Au sein du Groupe Crelan, les provisions concernent principalement des questions juridiques, des sinistres, des dettes fiscales et des engagements de retraite.

- Pour les affaires juridiques et les sinistres, les provisions sont calculées individuellement (par dossier juridique ou par sinistre), sur la base des montants dus aux bénéficiaires. Le montant et la répartition des flux de trésorerie futurs sont incertains et dépendent du calendrier des affaires juridiques ou des sinistres.
- Pour les provisions pour engagements de retraite, nous nous référons à la section sur les avantages du personnel (voir notes 8.18. & 4.13.).
- Tous les passifs individualisables comportant des incertitudes quant au montant des coûts futurs et à la date à laquelle ces coûts seront encourus, qui ne peuvent être inclus dans les catégories ci-dessus, sont inclus dans les autres provisions.

Un passif éventuel est indiqué si le Groupe a une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais pour laquelle il est improbable qu'une sortie de ressources soit nécessaire ; ou pour laquelle le passif ne peut être déterminé de manière fiable.

Les actifs (droits) éventuels ne sont pas comptabilisés dans le bilan ; ils sont toutefois mentionnés dans les annexes si une entrée d'avantages économiques est probable.

8.17. Produits et charges d'intérêt

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode est utilisée pour calculer l'amortissement d'un actif ou d'un passif financier et répartir les produits et charges d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement le flux attendu de paiements futurs ou de soldes de trésorerie sur la durée de vie prévue de l'instrument financier à la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie. Ce calcul inclut toutes les commissions et les frais payés ou reçus par les parties contractantes qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction. Les coûts de transaction sont les coûts supplémentaires directement attribuables à l'acquisition ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Ils comprennent les commissions versées aux agents, conseillers, courtiers et négociants en valeurs mobilières, les frais d'enregistrement facturés aux clients ainsi que les prélèvements effectués par les régulateurs, les bourses et divers types d'impôts.

Les intérêts courus sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au prorata dans le compte de résultat.

8.18. Provisions et produits et charges de commissions

Le Groupe distingue différents types de commissions :

- Dans le cas des commissions reçues en échange de services spécifiques, la comptabilisation a lieu dans le compte de résultat lorsque les services sont fournis. C'est le cas des commissions perçues pour les activités de gestion d'actifs et d'assurance.
- Les commissions de production versées sur la production de crédits et de bons de caisse sont étalées sur la durée des crédits et des bons de caisse concernés et comptabilisées dans le compte de résultat sur la base du taux d'intérêt effectif.
- Les autres commissions relatives aux crédits et aux bons de caisse sont réglées annuellement et comptabilisées dans le compte de résultat.

8.19. Dividendes

Les dividendes reçus sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le droit définitif de les percevoir est établi.

8.20. Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et les pertes réalisés sur la vente et la cession d'instruments financiers classés comme "détenus pour être collectés et vendus" représentent la différence entre les produits reçus et la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif vendu, après déduction de toute perte de valeur qui aurait pu être comptabilisée dans le compte de résultat et en tenant compte de l'impact de tout ajustement de couverture.

La différence entre la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction à la fin de la période en cours et à la fin de la période précédente est reprise dans les "Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction". Pour les produits dérivés, la variation de la juste valeur au cours de la période (hors intérêts courus) est également comptabilisée dans cette section. La variation de la juste valeur des dérivés de couverture est présentée sur une ligne distincte avec la variation de la juste valeur du risque couvert. Les intérêts courus sont inclus dans les produits et charges d'intérêts.

Les gains ou les pertes non réalisés sur les actifs financiers "détenus pour être collectés et vendus" comptabilisés dans les capitaux propres (dans la ligne "autres composantes des capitaux propres" relative aux autres éléments du résultat global - OCI) sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les instruments financiers concernés sont vendus ou lorsqu'une perte de valeur est comptabilisée.

Les gains ou pertes non réalisés et réalisés relatifs aux instruments de capitaux propres restent dans les autres éléments du résultat global (OCI), à l'exception des dividendes reçus (cf. 8.14).

8.21. Impôts sur le résultat

Ce poste contient les impôts courants et différés de l'exercice.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale.

Des provisions sont constituées pour les dettes fiscales de l'exercice sur la base du montant d'impôt attendu selon les taux d'imposition applicables à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'une différence temporaire déductible apparaît entre la valeur comptable et la base fiscale d'un actif ou d'un passif. La comptabilisation n'est possible que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles et pour lesquels des différences temporaires peuvent être attribuées.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'imposition attendu au cours de l'année de réalisation de l'actif ou de règlement du passif.

8.22. Contrats de location

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe Crelan opère en tant que bailleur ("lessor") et accorde uniquement des contrats de location-financement à ses clients. Presque tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (à l'exception de la propriété juridique) sont transférés au preneur ("lessee"). En outre, il est possible qu'un transfert de propriété ait lieu à la fin du contrat.

Les contrats de location-financement sont initialement comptabilisés comme des créances au bilan pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. L'investissement net dans un contrat de location-financement est l'investissement brut dans ledit contrat, actualisé au taux d'intérêt implicite du

contrat de location. Le montant de la créance comprend également les coûts initiaux directement imputables ainsi que la valeur résiduelle du contrat de location, à savoir la valeur déterminée à laquelle le preneur peut acquérir le bien loué à la fin du contrat.

Le taux d'intérêt effectif est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs. Sur la base de ce taux d'intérêt effectif, les flux de trésorerie futurs sont actualisés à la date du bilan pour obtenir une valeur actuelle nette qui est égale à la juste valeur de l'actif loué (y compris les coûts initiaux directement imputables).

Les produits financiers non acquis correspondent à la différence entre l'investissement brut et l'investissement net dans le contrat de location et sont comptabilisés dans le compte de résultat sur la base du taux d'intérêt effectif mentionné ci-dessus, étalé sur la durée de la créance.

Les créances de location sont comptabilisées au bilan à leur valeur nette, c'est-à-dire après déduction d'une éventuelle réduction de valeur.

Le Groupe en tant que preneur

Suite aux amendements apportés à la norme IFRS 16 (Contrats de location), les entreprises sont tenues, à partir du 1er janvier 2019, de divulguer les engagements locatifs auxquels elles sont exposées. Ces engagements sont représentés par un droit d'utilisation ("Right-of-Use") à l'actif et par un passif de location (Lease Liabilities) au passif.

Les contrats couverts par la nouvelle norme concernent principalement la location d'immeubles, de voitures de société et de terminaux de paiement. Comme les taux d'intérêt implicites ne sont pas disponibles, Crelan met à jour les montants périodiques avec le taux d'intérêt approprié pour chaque produit ¹⁵.

Sur la base du principe d'immatérialité (IAS8.8), AXA Bank Belgium n'a pas encore appliqué la norme IFRS16.

8.23. Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme comme les rémunérations, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, sont imputés à la période au cours de laquelle les services sont rendus. Des provisions non actualisées sont constituées dans le cadre des avantages devant être versés l'année suivant la fin de l'exercice en cours (p. ex. pécule de vacances, primes, etc.).

Toutefois, les indemnités de départ ne sont comptabilisées que lorsqu'un lien de causalité peut être démontré.

Engagements de retraite

Le Groupe dispose de divers régimes de retraite à cotisations définies et de divers régimes de retraite à prestations définies. Les engagements de retraite sont tous financés par le versement de cotisations aux compagnies d'assurance.

Concernant les régimes à cotisations définies, l'employeur et l'employé versent périodiquement un montant fixe pour constituer le capital de retraite. Cette cotisation fixe est comptabilisée comme un passif, d'une part, et comme une charge, d'autre part, dans la période au cours de laquelle l'employé a fourni les prestations.

Conformément à la législation belge applicable aux régimes de pension du deuxième pilier (la loi sur les pensions complémentaires), tous les régimes de pension belges à cotisations définies doivent être considérés comme des régimes de pension à prestations définies selon les normes IFRS.

¹⁵ Il s'agit respectivement pour les bâtiments, voitures de société et distributeurs ATM : du taux hypothécaire à 10 ans, du taux d'un prêt auto à 5 ans et du taux s'appliquant aux crédits professionnels à 7 ans.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, les dépenses périodiques sont déterminées sur la base de calculs actuariels effectués au moins une fois par an. La méthode PUC ("Projected Unit Credit") est utilisée d'une part pour calculer la valeur actuelle des engagements bruts à comptabiliser au bilan, et d'autre part, pour calculer les coûts de pension à comptabiliser dans le compte de résultat.

Les coûts de pension des services fournis sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat, sauf si la rémunération n'est pas immédiatement et inconditionnellement promise. Dans ce cas, les coûts de pension des services fournis sont comptabilisés de manière linéaire sur la période moyenne jusqu'à ce que les avantages deviennent inconditionnels.

Jusqu'au 31 décembre 2010 inclus, les gains et pertes actuariels nets cumulés dépassant le corridor (le montant le plus élevé correspondant à 10% de la valeur actualisée des engagements bruts et à 10% de la juste valeur des actifs du régime) ont été imputés au compte de résultat sur les années de service restantes des employés participant au régime.

Depuis le 1er janvier 2011, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés intégralement dans les autres éléments du résultat global pour la période au cours de laquelle ils surviennent. À cette fin, conformément à la norme IAS 8 sur les changements de méthodes comptables, les états financiers des exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 ont été modifiés.

Les actifs du régime du Groupe comprennent des contrats d'assurance qualifiés conformément à l'IAS 19. Les contrats d'assurance sont émis par des assureurs non liés et le produit de ces contrats ne peut être utilisé que pour financer des avantages sociaux dans le cadre de régimes à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages sociaux à long terme, qui sont payés après l'année suivant la date de clôture de la période en cours (tels que les primes à long terme, la retraite anticipée et l'assurance hospitalisation), un calcul de la valeur actuelle des engagements bruts s'applique également. Toutefois, les écarts actuariels résultant de la révision périodique des hypothèses et des estimations sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

8.24. Trésorerie, équivalents de trésorerie et flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces, les soldes auprès des banques centrales et les autres actifs financiers dont l'échéance maximale est de trois mois à compter de la date d'acquisition.

Crehan détermine ses flux de trésorerie opérationnels en utilisant la méthode indirecte. Selon cette méthode, le résultat net de l'exercice est ajusté pour tenir compte des opérations non monétaires, des impôts différés, des provisions, de la variation des dettes ou des créances commerciales, ainsi que des produits et charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

8.25. Effets des variations de taux de change

Les éléments monétaires et non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en EUR lors de la comptabilisation initiale au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Ensuite, un processus d'évaluation monétaire quotidien est effectué pour les composants monétaires. Tous les soldes monétaires restant en devises sont convertis au taux de clôture du mois. Toutes les différences positives et négatives sont comptabilisées dans le compte de résultat, quelle que soit la catégorie de notation.

Les éléments non monétaires du Groupe Crehan se composent exclusivement d'instruments de capitaux propres libellés en devises étrangères. Ceux-ci sont initialement évalués à leur juste valeur. Ensuite, la catégorie de valorisation est prise en considération. Dans le cas de la catégorie des actifs financiers détenus

à des fins de transaction, les résultats de change résultant de la conversion au taux de clôture sont également comptabilisés dans le compte de résultat en tant que variation de la juste valeur de l'instrument sous-jacent. Dans le cas de la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, ce résultat de change est reporté dans les capitaux propres.

Les éléments monétaires et non monétaires en devises étrangères sont convertis en EUR lorsqu'ils sont retirés du bilan à la date de la transaction.

Dans le cas d'éléments non monétaires en devises étrangères appartenant à la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, la totalité de la différence de change entre la comptabilisation initiale et la sortie du bilan est comptabilisée dans le compte de résultat comme une plus-value ou une moins-value réalisée(s).

8.26. Fonds propres

Les fonds propres comprennent le capital émis sous forme de parts ordinaires et de parts coopératives, la réserve provenant de la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'OCI, ainsi que les réserves provenant des bénéfices non distribués.

En outre, les capitaux propres comprennent également tous les instruments financiers émis ou leurs composantes qui devraient être classés comme instruments de capitaux propres sur la base de leurs caractéristiques économiques de l'accord contractuel.

Une distinction importante avec la classification en tant qu'instrument de dette ici est que le Groupe Crelan ne peut pas être obligé de :

- livrer des espèces ou des actifs financiers
- d'échanger des instruments financiers qui pourraient être potentiellement préjudiciables
- de livrer un nombre variable de ses propres instruments de capitaux propres

Tant les distributions d'un tel instrument que les coûts de transaction associés à son émission sont déduits directement des capitaux propres.

8.27. Informations complémentaires

8.27.1. Principales sources d'incertitude de l'estimation

La préparation des comptes annuels conformément aux normes IFRS nécessite un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Bien que toutes les informations disponibles soient utilisées pour rendre ces estimations et hypothèses aussi fiables que possible, les résultats réels peuvent différer de celles-ci.

Les estimations et les hypothèses sont principalement faites dans les domaines suivants :

- estimation de la valeur recouvrable en cas de dépréciation (voir sections 4.3 et 4.4) ;
- détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés (voir chapitre 4.15.2) ;
- évaluation de la CVA et de la DVA sur les produits dérivés et sur les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (voir chapitre 4.11.2) ;
- détermination des durées d'utilité attendues des immobilisations corporelles et incorporelles (voir chapitres 4.5 et 4.6) ;
- estimation des passifs existants dus à des événements passés lors de la comptabilisation des provisions (voir chapitre 4.12) ;
- hypothèses actuarielles lors de l'évaluation des engagements de retraite (voir chapitre 4.13) ;
- estimation des actifs d'impôts différés (voir chapitre 4.7) ;
- détermination de la réserve de couverture lors de l'application de la couverture de la juste valeur (voir chapitre 4.14) ;

- détermination du contrôle lors de la préparation du périmètre de consolidation (voir chapitre 8.2) ;
- estimation de la production future de crédits éligibles lors de l'examen des conditions relatives aux opérations de refinancement à plus long terme (voir chapitre 4.11.1.5) ;

8.27.2. Événements postérieurs à la clôture du bilan

Les événements postérieurs à la clôture qui révèlent des circonstances qui existaient à la date de clôture (par exemple, des informations supplémentaires sur des estimations déjà faites), nécessiteront un ajustement des états financiers s'ils sont importants.

Les événements postérieurs à la clôture du bilan qui indiquent des circonstances survenues après la date de clôture (par exemple, les variations du dollar ou de la juste valeur des titres), ne nécessiteront pas d'ajustement dans le bilan, le compte de résultat, le tableau des variations des fonds propres ou le tableau des flux de trésorerie. Toutefois, s'ils sont importants, des informations sur la nature et l'impact financier estimé sont fournies pour éviter que les états financiers ne soient trompeurs.

8.27.3. Changements d'estimations et de méthodes comptables

Lorsqu'il est difficile de décider s'il s'agit d'un changement d'estimation comptable ou d'un changement de méthode comptable, un changement d'estimation comptable est utilisé conformément aux IFRS.

Un changement d'estimation comptable est appliqué de manière prospective. Dans la mesure où un changement d'estimation comptable entraîne des changements dans les actifs et les passifs, ou concerne un élément des capitaux propres, il est comptabilisé dans la période au cours de laquelle le changement se produit en ajustant la valeur comptable de l'actif, du passif ou de l'élément des capitaux propres concerné.

Dans le cas d'un changement de méthode comptable, celui-ci doit être appliqué de manière rétrospective.

Lorsqu'il n'est pratiquement pas faisable de déterminer les effets spécifiques à une période du changement de méthode comptable sur les informations comparatives d'une ou plusieurs périodes antérieures présentées, la nouvelle méthode comptable est appliquée à la valeur comptable des actifs et des passifs au début de la première période pour laquelle une application rétrospective est praticable, qui peut être la période en cours. Ce faisant, le solde d'ouverture de chaque composante des capitaux propres concernée est retraité pour cette période.

Lorsqu'il n'est pratiquement pas faisable de déterminer l'effet cumulé, au début de la période comptable, de l'application d'une nouvelle méthode comptable à toutes les périodes antérieures, les informations comparatives sont modifiées pour appliquer la nouvelle méthode comptable de manière prospective à partir de la date la plus proche possible.

Sur base de matérialité, les frais administratifs reçus des clients n'étaient auparavant pas pris en compte lors de la détermination de la méthode du taux d'intérêt effectif (section 8.17). Compte tenu de l'acquisition d'AXA Bank Belgium (où ces revenus étaient déjà pris en compte), cela a été pris en compte à partir de 2022.

En raison des volumes et le cycle de vie des crédits (principalement au niveau de la disponibilité de l'information concernant les remboursements anticipés et les refinancements), il n'est pas possible de reconstituer l'information comparative et cela n'a été appliqué que de manière prospective.

Les montants suivants sont :

- repris au bilan de manière différée par la valeur d'achat : -7.738.836 EUR
- inclus dans les résultats dans le cadre de la méthode du taux d'intérêt effectif : +292.797 EUR

Rapport annuel 2022

Groupe Crelan

Le Groupe Crelan a acquis AXA Bank Belgium le 31/12/2021. Depuis lors, le Groupe Crelan est représenté par trois marques : Crelan, Europabank et AXA Banque Belgique.

La collaboration entre ces trois banques contribuera à déterminer le succès du Groupe dans les années à venir. D'une part, la collaboration est importante pour préparer l'intégration de Crelan et d'AXA Bank Belgium au printemps 2024. D'autre part, nous voulons continuer à optimiser les synergies au sein du Groupe Crelan.

Dans ce rapport annuel, vous verrez régulièrement des photos illustrant cette collaboration.

Les chiffres repris dans ce rapport concernent, conformément à l'article 3:17 du Code des sociétés et associations, une version abrégée des comptes annuels officiellement publiés, clôturés au 31 décembre 2022, du Groupe Crelan, relatifs aux comptes annuels consolidés en IFRS. En ce qui concerne ces comptes annuels publiés, une attestation sans réserve a été délivrée par notre commissaire.

Les chiffres mentionnés dans ce rapport annuel peuvent concerner le Groupe Crelan dans son ensemble et les entités individuelles, à savoir la banque Crelan, Europabank et AXA Bank Belgium.

Les comptes annuels consolidés complets peuvent être obtenus sur demande auprès de la direction General Office, en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : general.office@crelan.be.



Le regard du CEO sur l'année 2022

Un sentiment de fierté

2022 restera comme une année charnière, marquée par le retour de la guerre en Europe, avec des décisions où la cohésion des gouvernements européens et le fort soutien des opinions publiques ont été remarquables.

La guerre a eu un impact majeur à l'intérieur de l'Union européenne : dans les états-membres d'un point de vue économique, environnemental et social avec la crise énergétique.

Pourtant au fil de ces saisons de dangers, ce qui est demeuré constant, une fois encore est la capacité collective du groupe à relever ces défis.

Face à une année où l'incertitude, les doutes, les craintes ont prévalu, le groupe coopératif Crelan a su afficher un très solide résultat tout en continuant activement l'intégration d'AXA Bank.

Le résultat opérationnel net sous-jacent du groupe Crelan (Crelan, AXA Bank et Europabank réunies) en 2022 s'est établi à 164 millions d'EUR en progression de 8,4 % par rapport au résultat opérationnel net calculé sur une base comparable pour l'exercice 2021.

Ce bon résultat opérationnel s'explique entre autres par la croissance de 12% du produit net bancaire du groupe à 942 millions d'EUR.

La solidité financière reste à des niveaux très élevés avec un ratio global de solvabilité qui atteint 26,3%, un des pourcentages les plus élevés parmi les banques européennes.

Commercialement, le groupe Crelan a réalisé plus de 8 milliards d'EUR de crédits dont 6 milliards d'EUR de crédits hypothécaires, dans un contexte de début de normalisation du marché immobilier sur le dernier trimestre. Les encours crédits du groupe ont progressé de presque 7% sur 2022.

L'année 2022 a aussi souligné la culture de solidarité de la banque envers ses clients agriculteurs ayant subi des dommages inévitables suite à l'extrême sécheresse de l'été 2022.

Ces solides résultats commerciaux et financiers du groupe sont rendus possibles par une stratégie commune fondée sur 3 piliers-clés : la proximité avec le plus grand réseau d'agences où l'entrepreneuriat et l'ancrage local prévalent, la durabilité, où la responsabilité sociétale fait partie de l'ADN du groupe et enfin la force coopérative comme Crelan est détenue intégralement par ses presque 278.000 actionnaires coopérateurs, suscitant une responsabilité collective et moteur de notre développement.

2022 a donc été la première année où Crelan et AXA Bank ont travaillé ensemble pour préparer la fusion. Nous y avons mis beaucoup d'énergie avec tous nos collaborateurs et agents bancaires. Nous continuons de rester un partenaire de confiance pour nos 1,8 millions de clients.

Je remercie nos collaborateurs, les agents et les partenaires pour les performances réalisées en 2022 ainsi que pour les progrès significatifs dans notre parcours d'intégration d'AXA Bank.

Il nous faut nous munir de cette fierté et de cette confiance pour aborder 2023.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' shape with a horizontal line extending to the right.

Philippe Voisin,
CEO de Crelan et d'AXA Bank Belgium

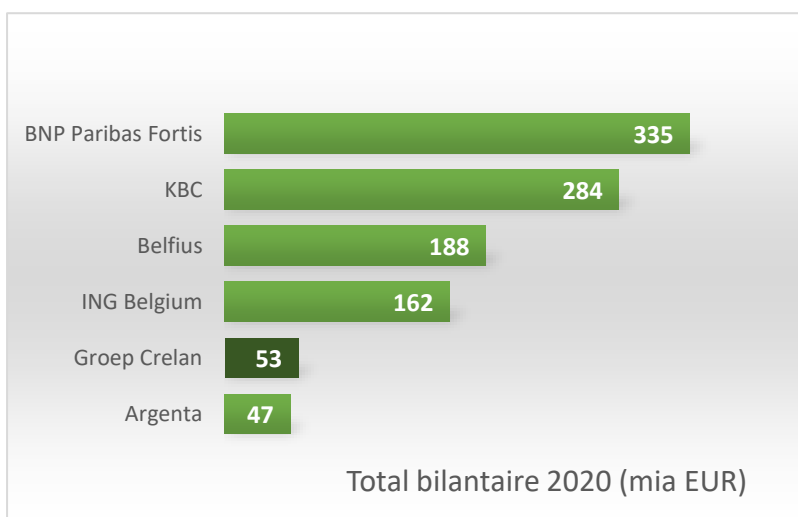
Qui sommes-nous ?



Le Groupe Crelan est composé de 4.551 collaborateurs enthousiastes - tant les membres du personnel que les agents bancaires indépendants et leurs employés - qui donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes pour près de 1,8 million de clients.

Le Groupe financier est constitué de la SC CrelanCo, de la SA Crelan, de la SA Europabank et de la SA AXA Bank Belgium. Elle occupe la cinquième place en termes de total bilantaire parmi les banques de détail belges.

Pour le grand public, le Groupe Crelan est représenté par trois logos bancaires : Crelan, AXA Banque et Europabank.



CrelanCo SC est **l'actionnaire unique et à 100 %** du Groupe Crelan. Le capital social de cette société coopérative agréée est constitué par la participation de **plus de 277.000 actionnaires coopérateurs**. Ces derniers sont donc tous copropriétaires de notre Groupe bancaire.

Les racines coopératives de Crelan remontent aux années soixante et trouvent leur origine dans les liens étroits de la banque avec le secteur agricole et horticole belge. Les premières caisses coopératives collectaient l'épargne des agriculteurs, ce qui permettait à la banque d'accorder des crédits agricoles. À partir des années 1990, les caisses coopératives ont également rejoint l'actionnariat de Crelan, jouant un rôle important dans la privatisation de l'institution financière initialement publique. Depuis novembre 2015, toutes les anciennes caisses coopératives ont fusionné et CrelanCo est l'actionnaire à part entière.

Le Groupe Crelan en plus d'être une coopérative, est également un groupe bancaire 100 % belge dont le centre de décision se trouve dans son propre pays et dont la gamme de produits et services est exclusivement destinée au marché belge.



La banque Crelan est **une fédération d'établissements de crédit** constituée par Crelan SA et par son actionnaire, la SC CrelanCo. La solidarité entre les deux est totale.

Crelan propose une large gamme de produits bancaires et d'assurance pour les particuliers, les indépendants et les PME. L'objectif de Crelan est d'offrir à ses clients des solutions globales plutôt que simplement des produits, notamment des moyens de paiement, des produits d'épargne et d'investissement, des formes de crédit et des polices d'assurance. À cette fin, Crelan utilise sa propre gamme de produits, qu'elle complète avec les produits de plusieurs partenaires, chacun étant une référence dans son domaine. Il s'agit notamment de polices d'assurance non-vie d'AXA Belgium, de polices d'assurance-vie d'Allianz et de formules d'investissement d'Amundi, d'Econopolis Wealth Management et d'AXA Invest Managers.

En outre, avec une gamme de produits spécialisés, la banque est le partenaire privilégié des agriculteurs et des grandes entreprises du secteur agricole et horticole.

Si vous demandez à nos clients pourquoi ils choisissent Crelan, **la relation de confiance** qu'ils entretiennent avec leur agent bancaire Crelan est invariablement l'une des raisons. Nous sommes fiers de rapprocher le conseil financier du client. Non seulement par le biais des canaux bancaires numériques, mais aussi grâce à notre réseau d'agents bancaires indépendants qui connaissent bien leur quartier et leurs clients.

Plus de 450 agences sont accessibles pour nos clients chaque jour.

Des clients satisfaits ne peuvent être obtenus que grâce à des collaborateurs satisfaits. C'est pourquoi Crelan accorde une attention constante au bien-être au travail. En 2022, la banque a reçu le label de Top Employer pour la septième fois consécutive.

Des décisions durables et notre engagement social, notamment par le biais de la Crelan Foundation, vont de soi.



Contrairement à ce que son nom indique, Europabank est une banque belge, dont le siège est à Gand. Elle fait partie du Groupe Crelan depuis 2004.

En tant que **filiale de Crelan**, Europabank offre une gamme spécifique de produits et de services pour les particuliers et les entrepreneurs. Elle est notamment connue pour sa spécialisation dans le **crédit à la consommation**.

Les commerçants et les entrepreneurs connaissent aussi la banque comme **prestataire de transactions avec les cartes de débit et les cartes de crédit Visa et MasterCard** et en tant que fournisseur de **leasing et de renting**.

La banque compte 47 agences.

Contrairement à Crelan et à AXA Bank Belgium, Europabank ne travaille pas avec un réseau d'agents bancaires indépendants, mais exclusivement avec du personnel salarié.



AXA Group.

AXA Bank Belgium est la plus récente et aussi la plus grande entité du Groupe Crelan. AXA Bank Belgium est la **banque sœur** de Crelan depuis le 31/12/2021, après que le Groupe Crelan l'a acquise auprès de l'assureur international français

AXA Bank Belgium **soutient ses clients, les familles et les entrepreneurs belges, en les guidant de manière proactive dans la constitution et la gestion de leur patrimoine, grâce à des conseils sur mesure en matière de crédits immobiliers et d'investissements.** La banque est ancrée localement grâce à son réseau d'agents bancaires indépendants. Les outils numériques conviviaux et le contact personnel vont de pair. À ce titre, la banque a reçu plusieurs prix au cours des cinq dernières années, dont celui de la banque la plus innovante en 2021, décerné par ses clients.

Au sein du Groupe, il existe une coopération commerciale, technique et financière.

Chiffres au 31/12/2022

Entreprise	Nombre de collaborateurs	Nombre d'agences	Nombre de clients	Nombre d'actionnaires coopérateurs	Active en
Crelan	2.199*	453	759.224	273.427	Belgique
Europabank	361	47	173.451	-	Belgique
AXA Bank Belgium	1.991**	333	858.148	4.328	Belgique

*717 membres du personnel et 1.482 collaborateurs dans le réseau d'agences indépendantes

**660 membres du personnel et 1.331 collaborateurs dans le réseau d'agences indépendantes

Pour plus d'informations sur l'histoire de Crelan et du Groupe Crelan, consultez le site www.crelan.be.

Structure et actionariat

La SA Crelan forme avec la société coopérative agréée SC CrelanCo, une fédération d'établissements de crédit, où la SA Crelan assume le rôle d'établissement central. Il existe une solidarité complète entre les deux entités de la fédération, ce qui explique pourquoi les résultats de la SA Crelan et ceux de la SC CrelanCo sont globalisés.

La SC CrelanCo détient 100 % des actions et droits de vote de la SA Crelan. Au 31 décembre 2022, le capital coopératif de CrelanCo était détenu par 277.755 actionnaires coopérateurs. Crelan est donc une banque 100 % belge avec un ancrage 100 % coopératif.

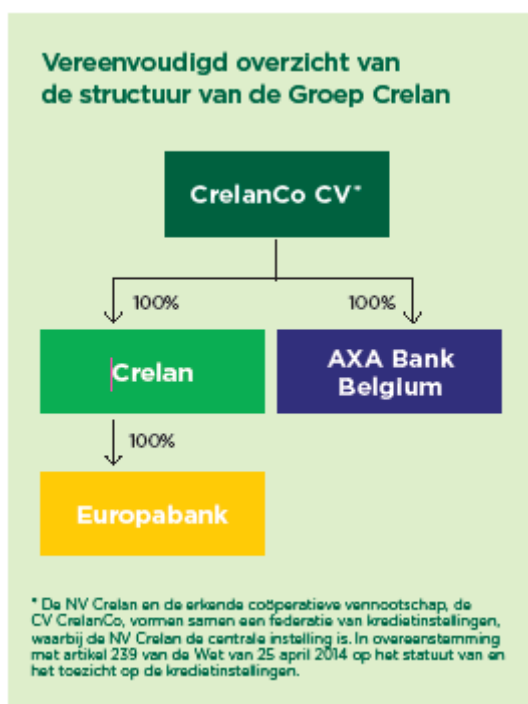
La gestion opérationnelle tant de la SA Crelan que de la SC CrelanCo, que de la SA AXA Bank Belgium est assurée par le Comité de Direction de la SA Crelan.

L'ensemble formé par la SA Crelan et la SC CrelanCo est dénommé dans le présent rapport « Crelan » ou « la Banque », alors que le vocable plus large « Groupe Crelan » ou « le Groupe » fait référence à toutes les entités ou filiales citées ci-dessous et comprises dans la consolidation par intégration globale.

Les comptes d'Europabank et d'AXA Bank Belgium sont inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe Crelan conformément à l'Arrêté Royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

Le Groupe Crelan n'a pas de filiales.

Le schéma ci-dessous reprend la structure du Groupe Crelan sous forme simplifiée.



La SA Crelan forme avec la société coopérative agréée SC CrelanCo, une fédération d'établissements de crédit, où la SA Crelan assume le rôle d'établissement central. Conformément à l'article 239 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

Crelan et AXA Bank Belgium, ensemble, allons de l'avant !



Ce que l'on remarque immédiatement, ce sont les fortes similitudes entre Crelan et AXA Banque en termes de gamme de produits, de services fournis par les agents bancaires indépendants, d'approche client...

Cela explique également pourquoi Crelan et AXA Bank Belgium préparent actuellement une intégration pour le printemps 2024.

En combinant notre savoir-faire, notre expérience et nos ressources, nous voulons faire encore mieux et créer une valeur ajoutée pour nos clients, nos agents bancaires et nos collaborateurs, ainsi que pour la banque elle-même. Après

l'intégration, la banque poursuivra ses activités sous le logo Crelan.

2022 en un coup d'œil

Les marchés

CONTEXTE

D'un point de vue économique et financier, l'année 2022 a été largement dominée par une stagflation, à savoir un ralentissement de la croissance combiné à un taux d'inflation très élevé. Cette situation est principalement due aux effets différés de la crise du COVID-19 et, à partir de fin février, à l'influence du conflit en Ukraine.

En réaction, les banques centrales ont brusquement resserré leur politique monétaire en vue de juguler l'inflation, même si cela a accru le risque d'un nouveau ralentissement de l'activité économique.

Alors qu'au début de l'année, l'activité économique aux **États-Unis** souffrait encore des restrictions liées au Covid-19, elle s'est redressée à partir de février. Toutefois, l'inflation élevée de la fin 2021 s'est avérée plus tenace que prévu et s'est progressivement propagée, des prix des biens importés - notamment l'énergie et l'alimentation - aux services et au logement.

Cela a détérioré le pouvoir d'achat des ménages. Malgré un ralentissement à partir de l'été, l'inflation a poussé la Réserve fédérale à relever son taux directeur à un rythme beaucoup plus rapide que prévu initialement. Par conséquent, cela a nuit à l'activité économique dans de nombreux secteurs, dont l'immobilier.

La plupart des indicateurs économiques ont dès lors ralenti au second semestre de l'année, sans toutefois entraîner un affaiblissement du marché du travail. Au contraire, le chômage se situe à un niveau historiquement bas de 3,5 %. Sur le plan économique, les États-Unis clôturent donc l'année 2022 avec un marché du travail en bonne santé et des enquêtes de conjoncture indiquant toujours une forte activité dans le secteur des services.

Sur le plan politique, les républicains ont pris le contrôle de la Chambre des représentants. Les démocrates ont quant à eux conservé le Sénat après les élections de mi-mandat de novembre.

L'économie de la **zone euro** se remettait à peine des restrictions liées au COVID-19 lorsque la Russie a envahi l'Ukraine fin février. Outre un choc de confiance - dû aux craintes d'une expansion du conflit - la conséquence immédiate et tangible a été une forte pression à la hausse sur les prix de l'énergie et des matières premières. Les prix des matières premières agricoles et des métaux ont explosé, car on anticipait des problèmes d'approvisionnement. À partir de l'été, le spectre d'un arrêt complet de l'approvisionnement en gaz russe a fait grimper les prix du gaz européen à des niveaux historiquement élevés. Par ailleurs, les restrictions liées au COVID-19 en Chine ont continué à peser sur les chaînes de production industrielle.

L'inflation s'est accélérée rapidement - pour atteindre des niveaux à deux chiffres en octobre - ce qui a également incité la Banque centrale européenne à remonter ses taux directeurs à partir de juin à un rythme inédit depuis sa création. Parallèlement, les gouvernements ont tenté d'alléger la charge énergétique pesant sur les entreprises et les ménages. Toutefois, faute de coordination, ces mesures sont parties dans tous les sens.

Des nouvelles plus réjouissantes sont arrivées à la fin de l'été, les chiffres se révélant moins médiocres que prévu. En particulier, les prix du gaz naturel ont fortement reculé, même s'ils sont restés plusieurs fois supérieurs à la moyenne des années précédentes. En outre, le risque de pénurie s'est atténué et les indicateurs du quatrième trimestre ont laissé entrevoir une contraction modérée de l'activité économique.

La formation d'un nouveau gouvernement italien, dirigé par un premier ministre considéré comme eurosceptique, a été l'événement le plus marquant sur le plan de la politique intérieure. Pourtant, sa nomination en 2022 n'a pas entraîné de fortes tensions sur les marchés, ni avec les autres pays de la zone euro.

Pour les **marchés émergents**, l'année 2022 a commencé par la réouverture de la plupart des économies et l'espoir que les effets négatifs de la pandémie s'atténuent. Mais à partir de février, l'invasion russe en Ukraine, qui a entraîné une forte hausse de l'inflation mondiale, a sapé ce scénario. L'environnement inflationniste, conjugué à l'aversion croissante des marchés pour le risque, a lourdement pesé sur les actifs des marchés émergents, principalement sur leurs devises, dont la plupart ont dégringolé.

Les banques centrales des **pays émergents** ont dû resserrer leur politique monétaire avant même celle des pays développés. Des facteurs tels que la baisse du pouvoir d'achat des ménages, la hausse des coûts des crédits et de production ont pesé sur la croissance économique. De plus, la marge de manœuvre budgétaire pour absorber ce choc était limitée dans la plupart de ces pays, compte tenu de l'impact de la pandémie.

Pourtant, les répercussions n'ont pas été les mêmes partout. Les pays asiatiques, par exemple, ont été davantage épargnés, tandis que ceux d'Europe centrale et orientale - en raison de la proximité avec l'Ukraine et de la difficulté du marché du travail - ont été très durement touchés par la crise.

La politique intérieure, avec les élections dans plusieurs pays, notamment en Amérique latine, a également été un facteur de volatilité des performances des actifs de ces pays émergents.

La Chine a également connu des difficultés spécifiques, car les restrictions liées au Covid-19 y ont persisté pendant la majeure partie de l'année. Leur suppression soudaine plus tard dans l'année par le gouvernement chinois a été l'événement le plus marquant de 2022.

Impact sur les marchés

Sur les **marchés obligataires**, la hausse des taux d'intérêt en 2022 a été particulièrement importante, d'une ampleur jamais vue depuis les années 1980. Les rendements allemands à 10 ans ont commencé l'année en territoire négatif, pour finir au-dessus de 2,3 %. Les rendements américains à 10 ans ont dépassé 4 % en octobre/novembre, après avoir atteint un plancher de 1,5 % en janvier.

Les récents signes de modération de l'inflation mondiale n'ont pas suffi à rassurer les banques centrales. La Fed reste très préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation dans les services de base. La BCE s'attend également à ce que les pressions sur les prix restent notables dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. De plus, la diminution des pressions inflationnistes ne se traduit pas encore par une baisse de l'inflation de base. La présidente de la BCE, Christine Lagarde, a également souligné que des mesures budgétaires non ciblées pourraient accentuer les pressions inflationnistes.

Dans ce contexte, les écarts de taux des pays périphériques ont assez bien résisté.

Le **marché boursier** ont affiché un sérieux recul en 2022. L'indice MSCI World AC a perdu 17,5 % sur l'année.

Malgré la résistance de l'économie et du marché du travail américains, l'indice MSCI USA, avec un repli de 20,8 %, a fait moins bien que l'indice européen qui a perdu 10,9 %. En raison de la forte concentration en valeurs de croissance (notamment les grandes valeurs technologiques), le marché américain a davantage souffert de la hausse des taux d'intérêt réels.

L'indice MSCI Japan s'est montré encore plus résistant que l'indice européen, clôturant l'année avec une baisse de 6,6 %. Quant à l'indice , tandis que l'indice MSCI Emerging Markets, il est repassé dans le rouge avec 17,9 %.

Le **dollar** s'est renforcé par rapport à la plupart des autres devises, mais a perdu du terrain en fin d'année. L'indice du dollar a pris de 8,2 % en 2022.

Avec une progression de 16,1 % de leur indice, les **matières premières** ont été les grandes gagnantes. Sur le front de l'énergie, les prix du pétrole brut (WTI) ont augmenté de 6,7 % pour atteindre 80,3 USD/baril. Les prix des produits agricoles ont pris 15,6 %. Cependant, la hausse ne s'est pas appliquée à toutes les matières premières, car les craintes d'inflation ont fait chuter les métaux industriels de 2,4 % en moyenne. Ils se sont fortement redressés au quatrième trimestre, portés par l'espoir d'un rebond de l'activité économique en Chine. L'or n'a pu jouer son rôle de valeur refuge que de manière limitée. En effet, son prix a reculé de 0,3 % (en USD) à la suite de hausse des taux d'intérêt réels

Sous les projecteurs

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des événements économiques financiers les plus importants chez Groupe Crelan. Nous avons inclus un aperçu des événements à caractère spécifiquement durable dans le rapport de durabilité 2022 du Groupe Crelan.

	<p>5 JANVIER : ACCUEIL DES COLLÈGUES D'AXA BANQUE</p> <p>Le 31 décembre 2021, Crelan Group a racheté AXA Bank Belgium au Groupe AXA. Le nouveau comité de direction de Crelan et d'AXA Bank Belgium a organisé un webinaire pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux collègues et expliquer l'acquisition et les projets futurs.</p>
	<p>14 JANVIER: EB-LEASE ÉTEND SON OFFRE</p> <p>Eb-lease élargit sa gamme de formules de renting. Désormais, les voitures, camionnettes, camions et véhicules agricoles d'occasion ainsi que les équipements professionnels tels que les excavatrices et les chargeuses sur pneus seront également éligibles.</p>

	<p>1ER MARS : DEUXIÈME PHASE DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE UNIFIÉE</p> <p>Le nouveau comité de direction de Crelan et d'AXA Banque a déjà été présenté en janvier. C'est maintenant au tour des nouveaux directeurs et de leurs direct reports, les membres du Cercle Crelan. Après cette deuxième phase du projet de structure organisationnelle unifiée, chaque département élaborera dans les mois à venir sa propre structure, jusqu'au niveau de l'équipe.</p>
	<p>19 AVRIL: NOMINATION D'UN NOUVEAU CEO CHEZ EUROPABANK</p> <p>Rudi Vanlangendyck a pris sa retraite le 19 avril et Paul Malfeyt lui a succédé au poste de CEO d'Europabank.</p>
	<p>20, 25 ET 27 AVRIL: ROADSHOWS EUROPABANK</p> <p>Europabank présente son offre et les possibilités de collaboration aux agents d'AXA Banque lors de trois roadshows organisés au niveau régional. Comme leurs collègues de Crelan, ils peuvent désormais collaborer avec Europabank dans les domaines du crédit, du renting et du leasing financiers, ainsi que pour l'offre de terminaux de paiement.</p>
	<p>30 AVRIL: DIVIDENDE DE 3 %</p> <p>Le week-end du 30 avril, les actionnaires coopérateurs de CrelanCo percevront un dividende brut de 3 %. CrelanCo souhaite ainsi les remercier pour l'engagement qu'ils prennent dans le groupe Crelan.</p>
	<p>2 MAI: PUBLICATION DES RÉSULTATS ANNUELS</p> <p>Le groupe Crelan est à nouveau en mesure de présenter d'excellents résultats pour l'exercice 2021.</p>
	<p>4 MAI: EXTENSION DES PARTENARIATS</p> <p>Avant l'acquisition, Crelan et AXA Banque collaboraient déjà avec des partenaires solides dans le domaine des placements. En ouvrant ces partenariats dans les deux banques, les clients de Crelan et d'AXA Bank Belgium auront désormais une gamme de produits bien plus large à leur disposition. Ainsi, AXA Investment Managers sera présenté comme un partenaire supplémentaire aux agents de Crelan, tandis que les produits d'Amundi et d'Econopolis Wealth Management seront proposés aux agents d'AXA Banque.</p>

	<p>6 MAI: NOMINATION AU DEAL OF THE YEAR</p> <p>Les hebdomadaires Trends et Trends Tendances annoncent que l'acquisition d'AXA Bank Belgium par le Groupe Crelan en 2021, fait partie des cinq nominés pour le trophée « The deal of the year ».</p>
	<p>20 MAI: NOUVELLE ÉDITION AGRIDAGEN</p> <p>En tant que sponsor principal, Crelan est largement présente à l'édition 2022 du salon Agridagen à Ravels.</p>
	<p>21 JUIN: CRELAN FIBA 3X3 WORLD CUP</p> <p>Du 21 au 26 juin, les championnats du monde de basket-ball 3x3 se sont déroulés à Anvers. Pendant six jours, la ville vivra sous le signe de ce beau sport. En tant que sponsor principal, Crelan implique ses collaborateurs et ses clients dans l'événement.</p>
	<p>1 JUILLET: PRÊT AUTO, LE MEILLEUR DU TEST</p> <p>Le prêt auto Crelan a été désigné « meilleur du Test » par le magazine de consommateurs Test-Achats. Une comparaison des taux de crédit auto en ligne de toutes les banques belges a été réalisée et Crelan est arrivée en tête pour les 12 derniers mois.</p>
	<p>29 JUILLET: 86^E 2DITION DE LA FOIRE DE LIBRAMONT</p> <p>La 86e édition de la Foire de Libramont a eu lieu du 29 juillet au 1^{er} août. Ce grand événement agricole et horticole attire plus de 199.000 visiteurs. Crelan est le sponsor principal de cet événement pour la 46e fois consécutive.</p>
	<p>11 AOÛT: MESURE S DE SOUTIEN A LA SUITE DE LA SÉCHERESSE</p> <p>Une fois de plus, de nombreuses entreprises agricoles et horticoles ont été touchées par la longue période de grande sécheresse. Les clients agricoles de Crelan peuvent compter sur le soutien de leur banquier. En effet, Crelan leur offre la possibilité de suspendre le remboursement du capital de leur prêt pendant un an, allégeant ainsi la pression temporaire sur leur trésorerie.</p>
	<p>4 SEPTEMBRE : LANCEMENT DU CAPITAL COOPÉRATIF CHEZ AXA BANK</p> <p>Les clients d'AXA Banque qui sont intéressés et qui répondent au profil d'investissement requis peuvent</p>

	désormais souscrire des actions coopératives de CrelanCo par l'intermédiaire de leur agence AXA Banque.
	<p>16 SEPTEMBRE : NOUVELLE ÉQUIPE DE CYCLOCROSS CRELAN FRISTADS</p> <p>La nouvelle équipe de cyclocross Crelan Fristads, qui succède à Iko Crelan, est présentée à la presse.</p>
	<p>27 SEPTEMBRE : MESURES DE SOUTIEN ÉNERGÉTIQUE POUR LES CLIENTS PROFESSIONNELS</p> <p>Crelan, AXA Banque et Europabank participent aux mesures de soutien énergétique que le gouvernement et le secteur bancaire ont élaborées pour les ménages temporairement en difficulté en raison de l'augmentation de leurs factures d'énergie.</p> <p>Mais Crelan et AXA Banque vont plus loin pour leurs clients professionnels. Fin septembre, les deux banques ont annoncé que les clients professionnels, dont la trésorerie est mise à mal par l'augmentation des prix de l'énergie, peuvent faire appel à un prêt énergie, spécialement conçu à cet effet, à des conditions très intéressantes.</p>
	<p>13 OCTOBRE : WEBINAIRE INVEST « NOTRE PROSPÉRITÉ EST-ELLE EN DANGER ? »</p> <p>Le 13 octobre, Crelan et AXA Banque ont organisé un événement en ligne pour les clients.</p> <p>L'invité principal de ce webinaire en néerlandais était Jonathan Holslagh, analyste géopolitique et expert de la Chine, qui s'est entretenu avec Bart Abeloos, notre économiste en chef. Cette conversation était animée par Indra De Witte.</p> <p>Pour le webinaire en français, l'invité principal était Etienne De Callataÿ, avec Christophe Deborsu comme modérateur.</p> <p>Plus de 12.000 personnes ont suivi cet événement passionnant en direct et en différé.</p>
	<p>1^{ER} NOVEMBRE : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE UNIFIÉE</p> <p>Après l'annonce, à la mi-octobre, des nouveaux responsables au sein des différentes directions, la</p>

	nouvelle structure organisationnelle unifiée de Crelan et d'AXA Banque est mise en place .
	22 DÉCEMBRE : ANNONCE DE LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT POUR LES ÉPARGNANTS Pour permettre aux épargnants de bien commencer 2023, Crelan et AXA Bank Belgium annoncent que le taux d'intérêt des livrets d'épargne sera relevé à partir du 16 janvier 2023. Cette première hausse du taux d'intérêt après une très longue période est due à l'augmentation du taux d'intérêt de la BCE.

Chiffres-clés du Groupe Crelan 2022

Collaborateurs, agences, actionnaires coopérateurs et clients

Collaborateurs	4.551
Agences	833
Actionnaires coopérateurs	277.755
Clients	1.790.823

Répartition de l'encours crédits

Particuliers	83,60 %
Professionnels	16,35 %*

* dont 28,46% aux agriculteurs et aux horticulteurs

Chiffres-clés consolidés

(EN MIO EUR)*

	2021	2022	ÉVOLUTION
Dépôts à la clientèle (y compris certificats subordonnés)	47.790,00	48.563,71	+1,62%
Crédits à la clientèle (IFRS)	45.278,70	47.303,72	+4,47%
Prêts et créances	45.726,70	47.778,84	+4,49%
Portefeuille financier	1.445,43	1.218,57	-15,69%
Fonds propres (y compris capital coopératif)	2.194,02	2.331,13	+6,25%
Total de l'actif	53.011,86	53.842,30	+1,57%
Résultat net	660,35	158,20	-76,04%

Ratios consolidés

2022

Cost Income Ratio	67,30%
Loan Loss Ratio	0,05%
ROE	7,33%
ROA	0,29%
Tier 1	24,02%

Légende

CIR (Cost Income Ratio) : représente les coûts d'exploitation par rapport aux revenus d'exploitation. Indicateur d'efficacité.
(Pour chaque euro de bénéfice, le Groupe supporte des coûts de 67,30 centimes)

Loan Loss Ratio : représente les pertes sur les crédits par rapport au total du portefeuille de crédits. Indicateur de la qualité du portefeuille de crédits. (Par euro de crédit non remboursé, le Groupe subit une perte de 0,05 cent pour le contentieux)

ROE (Return on equity) : compare le bénéfice net aux fonds propres. Indicateur de rentabilité.
(Pour chaque euro de fonds propres, le Groupe génère 7,33 cents de bénéfice net)

ROA (Return on Assets) : compare le bénéfice net au total des actifs. Indicateur de rentabilité.
(Pour chaque euro du total du bilan, le Groupe réalise 0,29 cent de bénéfice net)

Tier 1 Compare les fonds propres de base aux actifs pondérés en fonction des risques dans le bilan. Indicateur de solvabilité.
(Pour chaque euro de risque au bilan, le Groupe dispose de 24,02 cents de fonds propres de base pour la couverture)

Que signifie la fusion de Crelan et d'AXA Bank pour nos clients ?

[texte à réviser encore]

Depuis l'acquisition d'AXA Bank Belgium le 31 décembre 2021, le groupe Crelan opère avec trois marques bancaires : Crelan, sa filiale Europabank et AXA Bank Belgium.

L'objectif est d'intégrer Crelan et AXA Bank Belgium et de poursuivre les activités de la banque fusionnée sous le logo Crelan.

Au cours de l'année 2022, cette intégration - prévue pour 2024 - a été préparée. Il s'agit d'un élément essentiel de la stratégie que le Groupe Crelan entend mettre en œuvre dans les années à venir.

La direction du Groupe Crelan explique pourquoi et ce que la fusion signifie pour les clients et les collaborateurs de la banque.

Pourquoi cette intégration ?



Emmanuel Vercoustre, CFO : "La reprise d'AXA Bank Belgium et son intégration avec Crelan s'inscrivent dans une vision à long terme qui renforce notre groupe bancaire et nous permet de répondre encore plus efficacement aux besoins de nos clients. Les banques sont confrontées à des investissements considérables, d'une part dans des services numériques bien développés et actualisés et d'autre part dans la mise en œuvre de réglementations modifiées et en constante évolution. Et ce, alors que les marges bénéficiaires sont plutôt limitées. L'échelle d'une banque est donc importante. L'intégration de Crelan et d'AXA Bank Belgium signifie une banque deux fois plus grande, offrant des services à deux fois plus de clients. Cela rendra nos investissements plus rentables."

Les clients en profitent-ils également ?



Jean-Paul Gregoire, COO-CHRO : "Certainement. Une banque deux fois plus grande signifie aussi une expérience et un savoir-faire partagés et une offre plus large pour nos clients. Nous avons déjà mis notre propre offre bancaire et celle des partenaires financiers avec lesquels Crelan et AXA Bank collaborent à la disposition de tous nos clients. Par exemple, les clients d'AXA Bank peuvent, s'ils le souhaitent et s'ils ont le profil d'investisseur adéquat, devenir actionnaires coopératifs de Crelan. Dans leur agence AXA Bank, ils peuvent également accéder aux formules d'investissement des gestionnaires de fonds Amundi et Econopolis Wealth Management et aux formules d'assurance d'Allianz. Les clients professionnels peuvent profiter des formules de leasing et de l'offre de terminaux de paiement d'Europabank. Pour les clients Crelan, nous avons introduit des formules d'investissement d'AXA IM et des offres d'assurance d'AXA Belgium. En outre, nous travaillons également sur une nouvelle application de banque mobile qui sera progressivement ouverte aux clients de Crelan et d'AXA Bank"

Une fusion ne signifie-t-elle pas automatiquement moins d'agences, moins de guichets automatiques et moins de services ?



Joris Cnockaert, CCO : "La proximité avec nos clients est dans l'ADN de Crelan et d'AXA Bank et le restera à l'avenir. Nous maintiendrons une forte présence locale avec moins de bâtiments, mais plus d'experts par agence bancaire. Avec ses 833 agences réparties dans tout le pays, le groupe Crelan dispose aujourd'hui du plus grand réseau d'agences. Il en va de même pour notre réseau de guichets automatiques, avec lequel nous sommes présents dans 477 endroits. Il serait faux de prétendre que la fusion n'aura pas d'incidence sur le nombre d'agences. Dans de nombreuses municipalités, les agences Crelan et AXA Bank sont géographiquement très proches les unes des autres, souvent dans la même rue. Dans ce cadre, nous estimons avoir un réseau d'agences de 420 à 500 agences d'ici la fin 2027, ce qui sera toujours l'un des plus grands, sinon le plus grand, réseau d'agences financières en Belgique. Ce faisant, nous entamerons progressivement un dialogue avec nos directeurs d'agence indépendants, qui prendront leurs propres décisions à cet égard. Si ces bureaux fusionnent, nous maintiendrons notre présence locale et créerons une équipe de bureau plus importante qui pourra offrir un service plus ciblé et plus complet aux clients. En adoptant ce modus operandi, le nombre de sites disposant d'un distributeur automatique de billets Crelan restera également à un niveau élevé".

Les clients devront-ils faire quelque chose eux-mêmes dans le cadre de la fusion ?



Frédéric Mahieu, CIO : "L'intégration de Crelan et d'AXA Bank Belgium est prévue pour 2024. Une partie importante, si ce n'est la plus importante, de ce projet est la migration des données d'AXA Bank vers la plateforme Crelan. Ainsi, à l'avenir, les clients d'AXA Bank pourront également se rendre dans n'importe quelle agence Crelan et la banque pourra concentrer ses investissements informatiques sur une seule plate-forme.

Nous voulons minimiser les perturbations pour les clients en rendant le processus presque entièrement automatique. C'est pourquoi nous avons également prévu plus de deux ans de préparation. Les clients seront informés en temps utile et n'auront rien à faire ou presque. Les conditions de leurs investissements, crédits et assurances actuels resteront également en vigueur.

La banque issue de la fusion restera-t-elle une banque sûre ?



Pieter Desmedt, CRO : "L'acquisition d'AXA Bank Belgium et la fusion avec Crelan est une décision stratégique et financièrement saine. L'ensemble du processus est également suivi et contrôlé de près par les régulateurs. En acquérant AXA Bank Belgium, Crelan est devenue *une institution financière importante* sous la supervision directe de la Banque centrale européenne (BCE). Dans ce contexte, nous avons également adapté nos procédures de reporting et de suivi à ce nouveau cadre. Pour l'exercice 2022, la banque a pu présenter un résultat net de 164 millions d'euros et un ratio de solvabilité de 26,3 %. Les actionnaires coopérateurs de notre groupe bancaire peuvent compter sur un dividende de 4 %. En outre, nous avons pu lancer un programme EMTN pour les investisseurs institutionnels en 2022, qui a immédiatement attiré 300 millions d'euros à l'automne. Crelan et AXA Bank sont depuis longtemps des banques financièrement saines et sortiront encore plus fortes de la fusion."



Philippe Voisin, CEO.

"L'acquisition d'AXA Bank Belgium et le projet de fusion de cette dernière avec Crelan renforcent non seulement notre groupe financier, mais élargissent également les services et l'offre que nous proposons à nos clients. Notre groupe financier a doublé de taille mais reste fidèle à sa philosophie de proximité avec les clients, d'ancrage local des agences bancaires, de prise en charge de ses actionnaires coopératifs et de focalisation sur une transition durable. La digitalisation est nécessaire et utile, mais seulement en combinaison avec une forte présence locale d'agents bancaires professionnels indépendants qui peuvent conseiller nos clients."



Luc Versele, président du conseil d'administration de Crelan nv.

"Pendant plus de 39 ans, j'ai suivi de près l'évolution du groupe Crelan. Les éléments suivants ont toujours été au cœur de cette évolution : faire ce que l'on sait faire mieux, croître pas à pas en accordant une attention constante à une politique de risque prudente et prendre soin des actionnaires coopératifs et des clients. Cette philosophie fait partie de notre ADN et nous a permis de connaître une belle croissance. Toujours à notre propre rythme. Le conseil d'administration souhaite également rester fidèle à ces principes à l'avenir. Une banque coopérative, ancrée dans les intermédiaires agricoles, doit veiller aux intérêts de ses actionnaires coopératifs, de ses clients, de ses agents bancaires et de ses employés comme un bon père de famille. Après tout, ce sont eux qui font et qui sont la banque et je tiens à les en remercier chaleureusement".

Rapport de gestion consolidé du Groupe Crelan, exercice 2022



Resultats et synergies du Groupe et des ses membres

Synergies

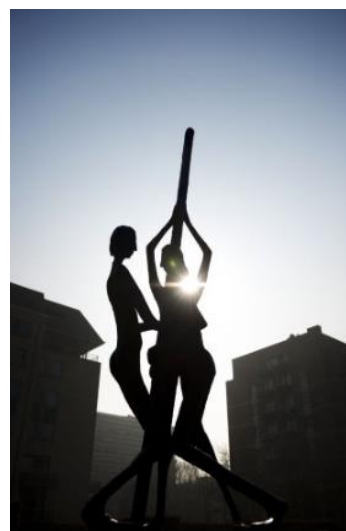
Le Groupe Crelan est représenté par trois marques sur le marché belge : Crelan, sa filiale Europabank et AXA Bank Belgium
Belgium: Crelan, haar dochter Europabank en AXA Bank Belgium.

Trois banques ayant chacune des décennies d'expérience au compteur. En partageant cette expérience et en collaborant de manière ciblée sur les services et la gamme de produits, vous créez un effet de levier au profit de Crelan Group et de ses clients.

Cette coopération s'exerce dans les domaines du crédit, du renting financier et du leasing, de l'offre de terminaux de paiement et du traitement des paiements.

Les entités du Groupe travaillent également en étroite collaboration sur des projets plus importants, tels que la définition d'une politique ESG (Environnement, Social, Gouvernance), la gestion du portefeuille bancaire, la gouvernance des risques et de l'audit... Les synergies commerciales des dernières années entre les différentes entités du Groupe Crelan se sont poursuivies.

Des informations plus détaillées à ce sujet figurent dans la description de la stratégie et du fonctionnement des trois banques dans le présent rapport annuel.



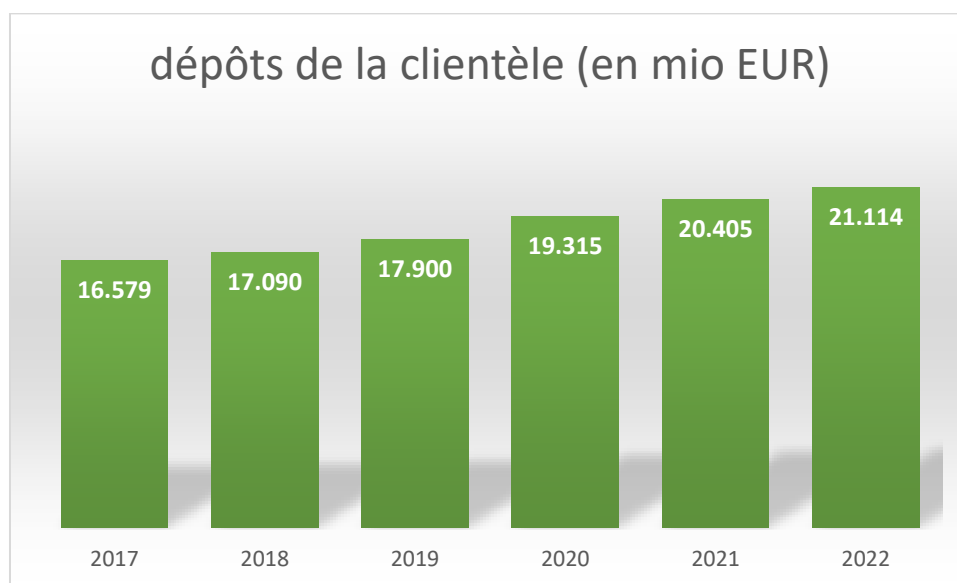
Résultats de Crelan SA

ACTIONNAIRES COOPÉRATEURS ET CLIENTS

Au 31 décembre 2022, Crelan pouvait compter sur la confiance de 273.427 actionnaires coopérateurs et de 759.224 clients.

ENCOURS DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE : LES DÉPÔTS SUR LES COMPTES D'ÉPARGNE ET LES COMPTES À VUE CONTINUENT DE CROÎTRE

(en mio EUR)



Fin 2022, Crelan détenait 21,1 milliards d'euros de dépôts de la clientèle. À la suite de l'ajustement de la politique des taux d'intérêt de la Banque centrale européenne et de la hausse des taux des dépôts, plusieurs initiatives ont été lancées à l'automne 2022. Cela nous a permis de protéger au maximum l'encours des comptes d'épargne, qui s'élève à 15,15 milliards d'euros, en dépit d'une baisse du marché de l'épargne. La croissance des comptes à vue et des produits de dépôt s'élève à 710,99 millions d'euros, soit une augmentation de 3,5%.

Une inflation sévère, combinée à un ralentissement de la croissance économique, a entraîné un fléchissement de la croissance au second semestre.

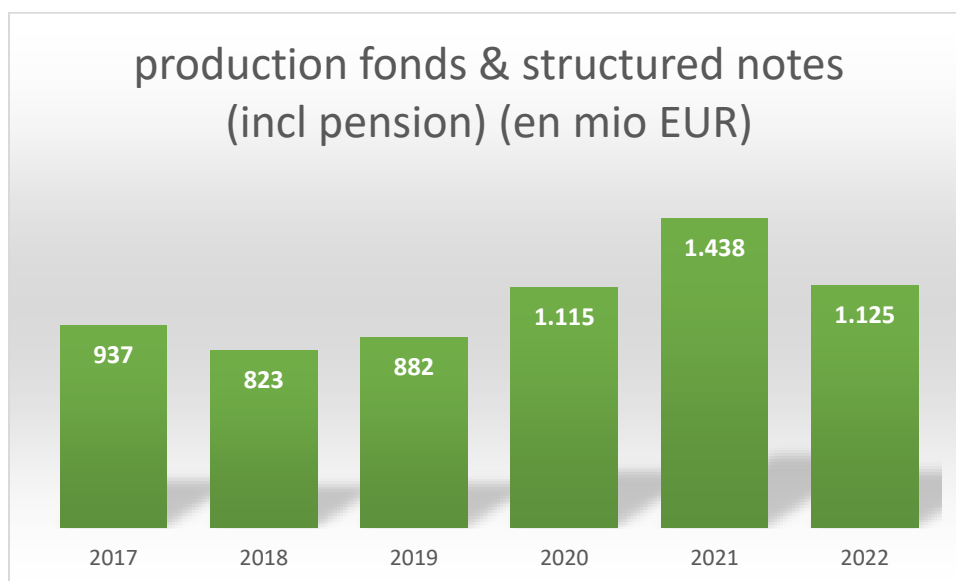
La croissance en 2022 se compose comme suit :

- L'encours des comptes à vue a augmenté de 11,6 % et s'élève à 6,4 milliards d'euros, un ralentissement de la croissance par rapport celle de 13,08% en et directement lié à une augmentation de l'inflation et de la consommation. Le nombre de comptes à vue particuliers a progressé de 3,4 % pour s'établir à 479.999 et les comptes à vue professionnels, de 2,04% à 88.075.

- le marché de l'épargne en Belgique a perdu du terrain pour la première fois en cinq ans. Nous observons un ralentissement de la croissance chez Crelan, mais néanmoins une croissance positive de 3,9% pour un encours total de 15,15 milliards d'euros. L'inflation associée à une consommation plus élevée a en effet entraîné une réduction de l'effort d'épargne, et la demande croissante d'obligations a eu un effet déterminant supplémentaire.
- les comptes à terme et les bons de caisse connaissent un recul, l'encours total se chiffre à 607 millions d'EUR, soit une baisse de 19,3%. Elle s'explique par la faible rémunération des intérêts en 2022 sur les produits à terme à long terme. Les comptes à terme à court terme ont été réactivés par l'intermédiaire des agents bancaires à l'automne 2022.

PRODUCTION DE FONDS ET DE NOTES : L'INCERTITUDE EST SOURCE DE PRUDENCE

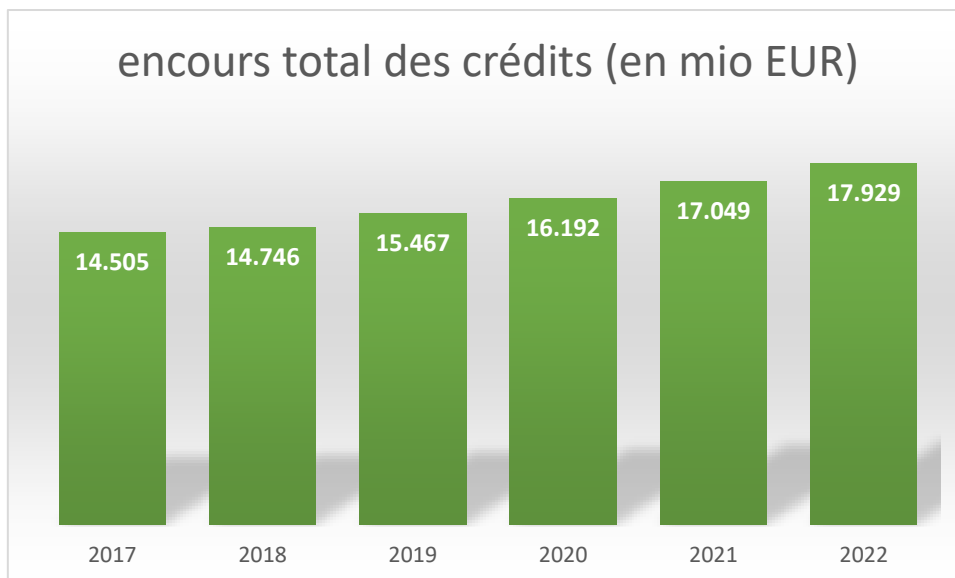
(en mio EUR)



Les tensions géopolitiques, l'inflation et le ralentissement de la croissance ont amené les investisseurs à faire preuve de prudence. Après des années de croissance, la production a chuté de 20,93 %. Elle reste néanmoins à un niveau élevé car, malgré ce recul : 2022 est la deuxième meilleure année de production de la banque.

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDITS

(en mio EUR)



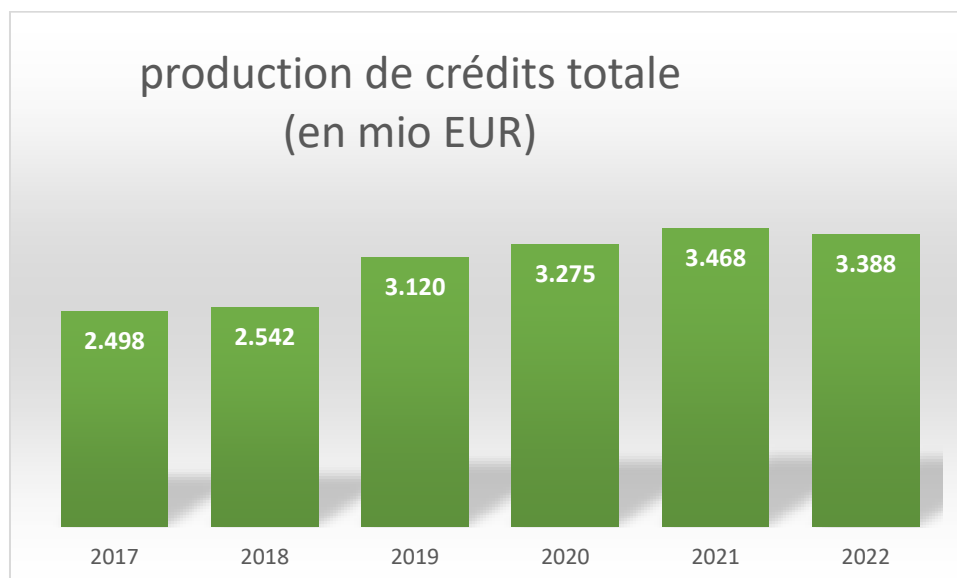
L'**encours total des crédits** a augmenté de 5,1 % pour atteindre **17,93 milliards d'euros** en 2022.

L'encours des crédits logement a atteint 13 milliards d'euros, soit une augmentation de 5,3 %.

L'encours des crédits aux indépendants et aux petites et moyennes entreprises a augmenté de 7,6 % et celui des crédits agricoles de 2,3%.

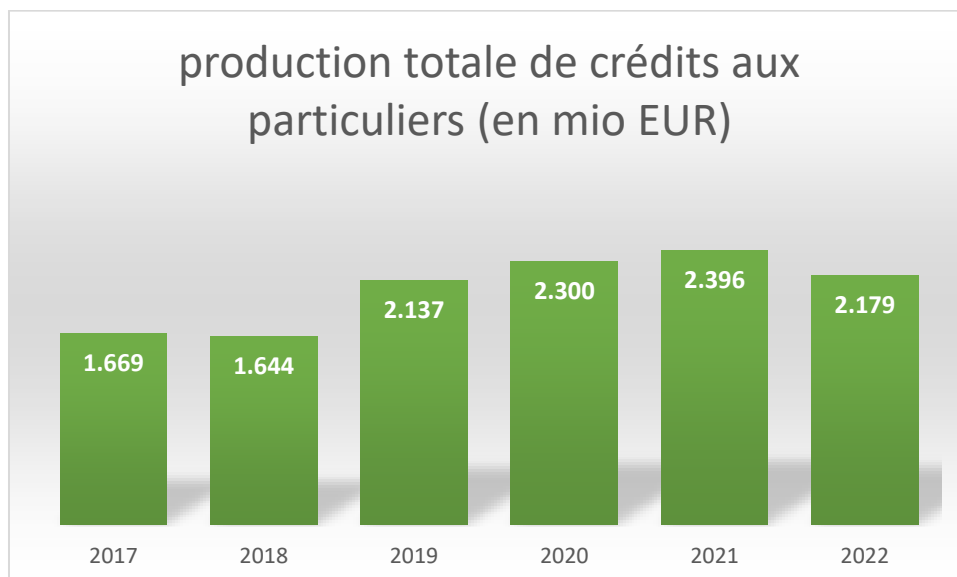
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CRÉDITS : 3,4 MILLIARDS D'EUROS DE NOUVEAUX CRÉDITS OCTROYÉS

(en mio EUR)



En 2022, Crelan a accordé 3,4 milliards d'euros de crédits à ses clients particuliers et professionnels. Ce chiffre ne tient pas compte des dossiers qui ont bénéficié d'un refinancement interne. La légère baisse concerne les crédits logement compte tenu des conditions macroéconomiques exceptionnelles. Les crédits professionnels ont poursuivi leur croissance annuelle régulière en 2022.

ÉVOLUTION DU CRÉDIT CHEZ LES CLIENTS PARTICULIERS (en mio EUR)

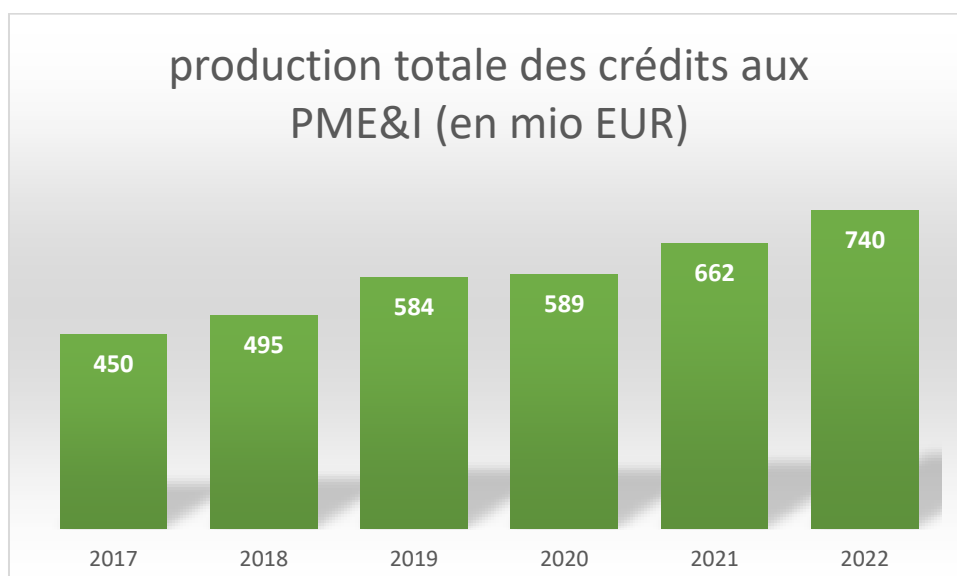


Le montant des crédits accordés aux clients particuliers a diminué de 9%. Cette baisse est principalement due à la production plus modeste de crédits logement, malgré une part de marché stable de crédits approuvés. L'année 2022 a été marquée par des évolutions macroéconomiques exceptionnelles ainsi que par une hausse sans précédent des taux d'intérêt du marché qui ont fortement intensifié la pression concurrentielle.

La production des prêts à tempérament a augmenté de 17%. Le recul des prêts automobiles dû à la crise des semi-conducteurs a été largement compensé par une croissance des prêts à la rénovation.

ÉVOLUTION DU CRÉDIT AUPRÈS DES CLIENTS PROFESSIONNELS : LA FORTE CROISSANCE SE POURSUIT

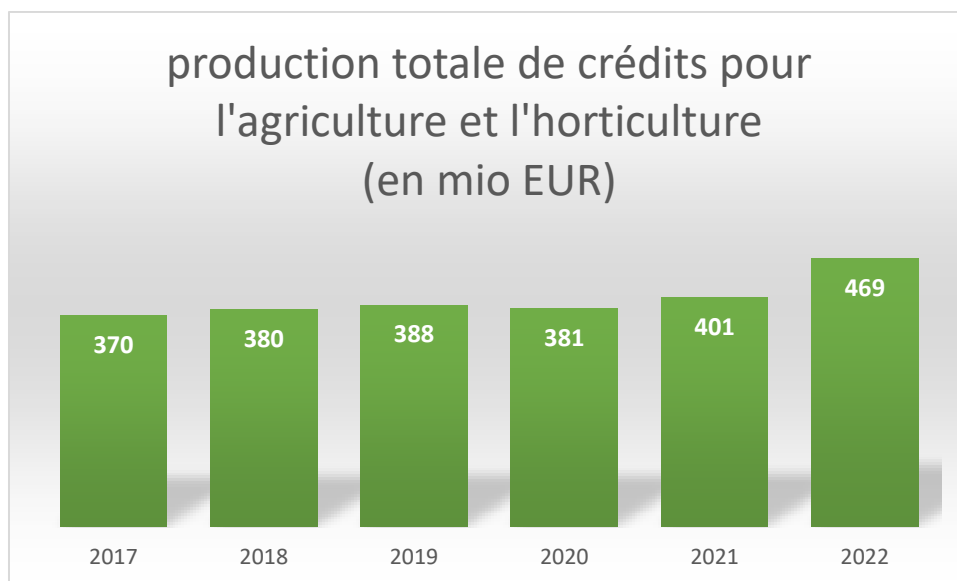
Financement des PME et des indépendants (en mio EUR)



Avec 740 millions d'euros de crédits accordés aux PME et aux indépendants, la forte croissance de ces dernières années dans ce segment se poursuit, après une stabilisation temporaire en 2020 sous l'influence du coronavirus. Cette progression de 12 % est d'autant plus remarquable dans une année marquée par un rythme d'investissement plus faible en raison de la guerre et de la crise énergétique.

Financement de projets agricoles et horticoles

(en mio EUR)



La production de crédits dans le secteur agricole et horticole a augmenté de 17 %. Nous remarquons une nette différence entre la Flandre et la Wallonie, cette progression étant principalement réalisée en Wallonie. Le climat d'investissement dans le secteur agricole et horticole flamand a évolué moins favorablement depuis l'année dernière, notamment en raison des perspectives incertaines à long terme liées à la problématique de l'azote.

Resultats d'Europabank



RÉSULTATS DE PRODUCTION

Europabank a accordé **526,6 millions d'euros de crédits** en 2022. Cela représente 77,2 millions d'euros de plus qu'en 2021 et dépasse notre précédente production record de 2019 de 67,1 millions d'euros. La part des agences de Crelan dans ce résultat est de 48,5 millions d'euros, contre 39,2 millions d'euros en 2021. À partir de mai 2022, les agences d'AXA Banque ont également pu apporter des crédits, soit une production de 19,2 millions d'euros.

La production record a entraîné une croissance de l'encours total des crédits de 11% (139,2 millions d'euros).

Les dépôts ont augmenté de 52,7 millions d'euros. (+3,4%).

Nous avons constaté à nouveau une forte croissance dans le traitement des transactions par carte **Le chiffre d'affaires des transactions par carte a connu une hausse de 49,4% pour atteindre 4,4 milliards d'euros, contre 2,9 milliards d'euros en 2021.**

RÉSULTATS FINANCIERS

Europabank a clôturé l'année 2022 avec un bénéfice net de 31,5 millions d'euros selon les normes IFRS (et 31,9 millions d'euros selon les normes belges Be Gaap). Ce beau résultat est principalement dû à une nouvelle production record de crédits, à des réductions de valeur relativement faibles et à une forte croissance du traitement des transactions par carte.

Malgré la solide indexation des salaires, le Cost/Income Ratio pour 2022 a légèrement diminué, passant à 53,1%, contre 53,9% en 2021, ce qui démontre que la banque dispose d'une structure performante et solide..

Le rendement des fonds propres reste à un niveau élevé de 19,2%.

FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

Europabank dispose de **47 agences**. L'effectif du personnel a connu une légère hausse de 2,8 %. Fin 2022, **361 personnes** étaient employées chez Europabank (182 dans les agences et 179 au siège), contre 351 en 2021.

Europabank/eb-lease a organisé trois roadshows exclusifs pour le réseau d'agences AXA Bank en avril 2022 afin de se faire mieux connaître et d'expliquer la gamme de produits eb-lease et Europabank Cards. Ainsi, à l'instar des agents Crelan, les agents d'AXA Bank peuvent désormais proposer à leurs clients les crédits d'eb-lease et les solutions de paiement d'Europabank Cards.

Europabank continue de s'engager dans l'innovation et les nouvelles technologies. Le nouveau **site web d'eb-lease** a été lancé en avril. Par ailleurs, la **plateforme de courtage en ligne E-broker** subit une véritable métamorphose. La nouvelle version d'E-broker sera déployée pour tous les producteurs membres au printemps 2023..

La numérisation reste également un pilier important pour Europabank vis-à-vis de ses clients. Par exemple, de nouvelles fonctions sont régulièrement ajoutées à **eb online**, la plateforme de banque en ligne. Grâce à l'intégration d'un portail de documents pour la **signature électronique**, les clients peuvent signer numériquement de plus en plus de documents à distance. La banque poursuivra la numérisation dans le futur.

Un **groupe de travail ESG** a été mis en place au sein d'Europabank. En collaboration avec Crelan, il a défini un plan d'action dans le but de prendre des mesures visant à encourager les opérations durables de la banque.

Résultats d'AXA Bank Belgium

ACTIONNAIRES COOPÉRATEURS ET CLIENTS

Au 31 décembre 2022, AXA Bank Belgium pouvait compter sur la confiance de 4.328 actionnaires coopérateurs et de 858.148 clients.

ENCOURS DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

L'encours des dépôts de la clientèle en 2022 s'élève à 19,86 milliards d'euros, soit une progression de 2,3% ou 442 millions d'euros. Le contexte économique de hausse de l'inflation et de baisse du pouvoir d'achat a clairement entraîné un ralentissement de la croissance.

L'encours total des dépôts de la clientèle de 19,86 milliards d'euros se répartit de la manière suivante :

- l'encours total des comptes courants a connu une croissance de 5,1% à 4,11 milliards d'euros. Nous observons une croissance de 2,2% des comptes courants comfort2bank contre une nouvelle diminution de 1,9% du portefeuille de comptes courants gratuits start2bank.
- l'encours total des comptes d'épargne des particuliers et des entreprises a augmenté de 2,2% à 15,31 milliards d'euros. Le ralentissement de la croissance en 2022 (328 millions d'euros contre 591 millions d'euros en 2021) correspond à l'évolution du marché, compte tenu du contexte économique particulier.
- -l'encours total des comptes à terme est plutôt limitée et se chiffre à 441 millions d'euros, soit une diminution de 14,7 % qui s'explique par un taux d'intérêt faible persistant.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENT

Le portefeuille total d'investissements hors-bilan a évolué de 6,09 milliards d'euros à 5,71 milliards d'euros (-6,1%), une conséquence directe de l'incertitude quant aux conditions de marché.

En particulier, les **fonds d'investissement ont vu leur succès reculer, avec une production de 424,6 millions d'euros**. Sur ce montant, 201 millions d'euros ont été investis dans la formule Delegio lancée en 2020, une formule intégrale de fonds profilés destinée au segment du personal banking

Pour le segment professionnel, la banque a lancé une solution RDT dédiée, en automne 2021. En 2022 8,5 millions d'euros ont été investis dans ce produit.

Fin 2022, AXA Bank Belgium a lancé une nouvelle émission EMTN (Euro Medium Term Notes) qui peut être considérée comme un succès, avec une production brute de 75 millions d'euros.

L'incertitude qui règne sur les marchés financiers en raison de la situation géopolitique entre l'Ukraine et la Russie a entraîné une baisse de l'activité boursière en 2022, ce qui s'est traduit non seulement par un résultat de production inférieur, mais aussi par un encours inférieur de 8,2 %.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS

En 2022, la production de crédits logement d'AXA Bank Belgium a atteint plus de 3,2 milliards d'euros. En raison de la situation macroéconomique complexe en 2022 (inflation, crise énergétique) et de la hausse des taux d'intérêt, le marché mondial des prêts immobiliers a ralenti. Par conséquent, la concurrence était vive et les marges étaient sous pression. La part d'AXA Bank Belgium s'est établie à de 7,1 %. La stratégie consistant à positionner les crédits logement comme des "produits accompagnés de conseils", avec le soutien des agents bancaires professionnels locaux, est restée inchangée. Le portefeuille de crédits logement a continué à croître en 2022, pour atteindre 24,3 milliards d'euros, Il est d'excellente qualité.

La **productin des crédits professionnels** s'élève à 666 millions d'euros en 2022, une réduction de 7% par rapport à 2021 (713 millions d'euros), un chiffre équivalent à celui de 2020, l'année du coronavirus. Le contexte économique et géopolitique incertain a joué un rôle à cet égard.. Le portefeuille a évolué de 2,33 milliards d'euros à 2,528 milliards d'euros (+8,5 %). Depuis 2015, AXA Bank Belgium investit spécifiquement dans un Business Banking Model. En 2022, cela s'est traduit par la nomination de 37 business bankers.

Les événements pour les comptables se sont poursuivis sous une forme hybride en 2022. Les agents de Crelan ont également pu inviter leurs comptables dès l'édition d'automne.

Grâce à l'investissement continu dans la formation des agents, à l'encouragement d'une approche proactive et aux efforts commerciaux soutenus de ces dernières années dans le segment B2B, la banque est convaincue de pouvoir réaliser à nouveau une solide croissance dans ce segment l'année prochaine.

Le marché des prêts à tempérament a été frappé encore plus durement en 2022 qu'en 2021 par la crise du secteur des semi-conducteurs. Celle-ci a eu un impact notable sur le volume des prêts auto. Toutefois, cela a été compensé par une hausse importante des prêts à la rénovation en raison de l'effet de stimulation de la crise énergétique. Globalement, la production de prêts à tempérament a augmenté de 6% pour atteindre 346 millions. Cela représente une consolidation de notre part de marché de 4,2%. En 2022, nous avons continué à nous concentrer sur les prêts à tempérament numériques pour les clients existants. La part des demandes de prêt facilitées par voie numérique a augmenté de manière significative depuis le début de 2022.

Bilan et compte de résultat

Données comptables consolidées en IFRS

CONSOLIDATION

Règles d'évaluation

À la suite de l'inclusion d'AXA Bank Belgium dans le périmètre de consolidation de Crelan, les règles d'évaluation d'AXA Bank Belgium ont été intégrées et harmonisées.

L'application de ces règles d'évaluation au niveau de l'activation et l'amortissement des frais de dossier crédit a eu un impact sur le résultat de 2022 (-7,5 millions d'euros).

Bilan consolidé

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution des éléments les plus importants de l'actif et du passif consolidés et des fonds propres consolidés entre 2021 et 2022.

Actifs

Actifs (en mio EUR)	31/12/2022	31/12/2021	Δ	%
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts directement exigibles	7.130	4.995	2.135	42,7%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12	46	-34	-74,6%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6	7	0	-4,8%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	242	418	-175	-42,0%
Actifs financiers évalués au coût amorti	48.749	46.748	2.001	4,3%
<i>Prêts et créances (y compris les contrats de location financement)</i>	47.779	45.727	2.052	4,5%
<i>Titres de créance</i>	970	1.021	-51	-5,0%
Dérivés, comptabilité de couverture	326	17	308	1807,0%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-3.149	431	-3.581	-830,1%
Immobilisations corporelles	85	84	0	0,3%
Goodwill et immobilisations incorporelles	47	44	3	6,0%
Investissements dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées	13	13	0	0,0%
Actifs d'impôts	217	49	168	343,8%
Autres actifs	165	159	6	3,8%
Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*	0	0	0	
Total actifs	53.842	53.012	830	1,6%

En ce qui concerne la composition du bilan à l'actif, les **actifs financiers** sont toujours évalués au coût amorti. **Avec 90,5%**, ils restent **la principale composante de l'actif**. La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales constituent la deuxième composante la plus importante avec 13,2%.

Le total bilantaire a augmenté de 830,0 millions d'euros au cours de l'année 2022.

À l'actif, c'est la rubrique trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales qui enregistre la plus forte augmentation de 2,135 milliards d'euros, due principalement aux avoir auprès de la

banque centrale. Les prêts et créances à la clientèle enregistrent quant à eux une progression de 2,001 milliards d'euros. Cette hausse est due à une bonne production de crédits, supérieure aux remboursements. En 2022, **la production de crédit s'est élevée à 8,1 milliards d'euros**, dont la majorité dans le segment des clients particuliers.

Une autre évolution importante à l'actif se situe au niveau de la variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêts, mais cette fois-ci de manière négative pour un montant de -3,581 milliards d'euros correspondant au changement de valeur de marché à la suite de l'évolution des marchés financiers.

Passifs

Passifs (en mio EUR)	31/12/2022	31/12/2021	Δ	%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	36	44	-8	-18,0%
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	376	743	-366	-49,3%
Passifs financiers évalués au coût amorti	50.483	49.537	946	1,9%
<i>Dépôts</i>	43.793	42.650	1.143	2,7%
<i>d'établissements de crédit</i>	1.388	1.449	-61	-4,2%
<i>d'établissements autres que de crédit</i>	42.405	41.201	1.204	2,9%
<i>Titres de créance, y compris les obligations</i>	5.950	6.363	-413	-6,5%
<i>Passifs subordonnés</i>	209	226	-17	-7,6%
<i>Autres passifs financiers</i>	531	298	233	78,4%
Dérivés, comptabilité de couverture	7	54	-47	-86,8%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-40	4	-44	-1168,1%
Provisions	247	182	65	35,7%
Passifs d'impôts	237	52	186	360,6%
Autres passifs	165	203	-38	-18,9%
Passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*	0	0	0	
Total passifs	51.511	50.818	693	1,4%

Le passif du bilan est constitué à **98% de passifs évalués au coût amorti**. La majeure partie de ce montant (93,8 % du total bilantaire) concerne **les dépôts de la clientèle**.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 366 millions d'euros en 2022 et ce à la suite des échéances des EMTN (European medium term notes) pour -271 millions d'euros, une diminution des MtM pour -71 millions d'euros et, pour terminer, une diminution des AVD (ajustement de la valeur de la dette) pour -23 millions d'euros

Les passifs financiers évalués au coût amorti ont augmenté de 946 millions d'euros. D'une part, les dettes représentées par un titre et les engagements subordonnés (c'est-à-dire respectivement les bons de caisse, les certificats de dépôts et les obligations subordonnées) ont diminué de 430 millions d'euros. Il est à noter que cette diminution fait suite principalement à l'évolution de la position des obligations garanties ou covered bonds (-458 millions d'euros), la diminution des certificats de dépôts (-256 millions d'euros) et des obligations subordonnées (-17 millions d'euros), le tout compensé par l'émission pour 301 millions d'euros de SNP (certificats "senior non preferred") par Crelan durant l'année 2022.

D'autre part, les dépôts auprès d'autres établissements de crédit ont également diminué dans un moindre mesure (-61 millions d'euros), tandis que les dépôts de la clientèle ont augmenté quant à eux

de 1,204 milliards d'euros. Enfin les autres passifs financiers se sont accrus de 233 millions d'euros principalement en raison de la hausse garanties en espèces.

Le poste des provisions augmente de 65 millions d'euros par rapport à 2021. Plusieurs éléments expliquent cette évolution: d'une part, certaines provisions ont été reclassées vers les autres dettes pour un montant de 58 millions d'euros en 2021, ce qui n'est plus le cas en 2022 et qui a engendré de facto une hausse de 70 millions d'euros correspondant au solde de la provision pour les plan de pension fin 2022 et, d'autre part, par une baisse tant au niveau des provisions pour engagements et garanties donnés de 4 millions d'euros que des provisions pour litiges et sinistres divers de 1 million d'euros.

Fonds propres

Fonds Propres (en mio EUR)	31/12/2022	31/12/2021	Δ	%
Capital émis	912	895	17	1,9%
<i>Capital libéré</i>	912	895	17	1,9%
<i>Capital appelé non libéré</i>	0	0	0	0,0%
Agio	0	0	0	0,0%
Autres fonds propres	245	244	1	0,0%
Autres composantes des fonds propres	6	5	1,13	24,2%
Postes non reclassés en résultat	3	2	1	74,2%
Gains/pertes actuariels pour les plans de pension	-14	2	-15,57	-943,9%
<i>Variations de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat en raison de changements dans leur risque de</i>	17	0	16,80	
Postes susceptibles d'être reclassés dans le compte de résultat	3	3	-0,10	-3,2%
<i>Variations de la juste valeur des instruments de dette désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>	3	3	-0,10	-3,2%
Réserves (y compris les résultats non distribués)	1.010	389	621	159,4%
Résultat de l'exercice	158	660	-502	-76,0%
Intérêts minoritaires	0	0	0	0,0%
Total des capitaux propres	2.331	2.194	137	6,2%
Total des passifs et des fonds propres	53.842	53.012	830	1,6%

Les mouvements des fonds propres concernent, d'une part, une augmentation de capital de 16,8 millions d'euros à la suite de la vente des actions coopératives en 2022. D'autre part, les réserves ont augmenté de 98,7 millions d'euros en raison de la mise en réserve du résultat de 2021, après l'affectation du dividende de 26,6 millions d'euros aux actionnaires coopérateurs. On note par ailleurs une évolution du résultat reporté pour un montant de 522,7 millions d'euros qui se répartit entre l'affectation du résultat 2021 (+536 Miod'euros) et la comptabilisation d'intérêts sur titres de capital émis en 2021 pour un montant de -13,3 millions d'euros.

Enfin un résultat en diminution compte tenu de deux mouvements exceptionnels en 2021 : d'une part en raison du badwill de 598,8 millions d'euros suite à l'achat d' AXA Bank Belgium, et d'une plus-value sur le vente de Crelan Insurance de 46,6 millions d'euros. Abstraction faite de ces deux mouvements exceptionnels, le résultat 2022 montre cependant une belle évolution par rapport à 2021.

Le **ratio CAD atteint 26,28% à la fin de 2022** par rapport à 19,74% un an auparavant. **Le ratio Tier I- atteint 24,02%**, par rapport à 17,97% en 2021.

Résultat consolidé

Comme Crelan Insurance a été vendue en 2021 dans le cadre de l'achat d'Axa Bank Belgium, nous avons transféré en 2021 l'ensembles des pertes et profits de celle-ci sur une ligne séparée nommée " Profits et pertes sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente". Ce n'était plus le cas en 2022.

Etat des résultats réalisés et non-réalisés (en mio EUR)	31/12/2022	31/12/2021	Δ	%	31/12/2022 ABB
Activités ordinaires					
Produits et charges financiers et opérationnels	774,1	362,5	411,6	113,6%	408,8
Produits d'intérêt	813,3	303,6	509,7	167,9%	467,4
Charges d'intérêt	-135,2	-47,4	-87,8	185,5%	-93,1
Dividendes	0,8	1,1	-0,3	-29,4%	0,5
Produits d'honoraires et de commissions	247,2	129,9	117,4	90,4%	111,4
Charges d'honoraires et de commissions	-193,6	-96,5	-97,1	100,6%	-91,9
Gains et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net)	7,5	2,6	4,8	183,1%	5,8
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net)	-64,5	0,0	-64,5	-994732,9%	-64,5
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (nets)	51,2	0,1	51,1	38247,9%	51,2
Gains ou (-) pertes sur les actifs financiers non commerciaux devant être évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, nets	-0,2	0,0	-0,2	0,0	0,0
Ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation des opérations de couverture	10,5	3,0	7,5	252,5%	6,1
Ecarts de change (net)	1,4	0,9	0,5	48,3%	0,7
Gains et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net)	0,0	46,7	-46,7	-100,0%	0,0
Autres produits opérationnels	36,0	27,8	8,2	29,6%	15,1
Autres charges opérationnels	-0,3	-9,4	9,1	-96,8%	-0,1
Charges administratives	-492,8	-233,4	-259,4	111,2%	-230,4
Dépenses de personnel	-184,4	-91,4	-93,0	101,7%	-80,9
Dépenses générales et administratives	-308,4	-142,0	-166,5	117,2%	-149,5
Contributions aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	-45,4	-20,7	-24,6	118,8%	-23,9
Amortissements	-15,7	-11,2	-4,5	40,4%	-4,4
Immobilisations corporelles	-11,1	-7,4	-3,6	48,8%	-3,8
Immobilisations incorporelles (autres que goodwill)	-4,7	-3,8	-0,9	23,9%	-0,6
Modification pertes et profits, net	0,1	-0,2	0,4	-166,3%	-0,1
Provisions	14,0	2,6	11,4	442,1%	9,9
Dépréciations	-24,7	-22,3	-2,4	10,7%	-10,8
Dépréciations sur actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-24,7	-22,3	-2,4	10,7%	-10,8
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0
<i>Actifs financiers évalués au coût amorti</i>	-24,7	-22,3	-2,4	10,7%	-10,8
Dépréciations sur immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0
Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat	3,7	598,8	-595,1	-99,4%	0,0
Profits et pertes sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	0,0	8,5	-8,5	-100,0%	0,0
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS	213,4	684,5	-471,1	-68,8%	149,5
Charges fiscales (impôt sur le résultat) associées au résultat des activités ordinaires	-55,2	-24,2	-31,0	128,2%	-45,0
<i>Impôts exigibles</i>	-37,9	-11,3	-26,6	234,8%	-26,0
<i>Impôts différés</i>	-17,3	-12,9	-4,4	34,5%	-19,0
PROFIT OU PERTE (NET)	158,2	660,3	-502,1	-76,0%	104,5

Un élément important en 2022 pour comprendre l'évolution par rapport à 2021 est l'ajout pour la première fois des chiffres d'AXA Bank Belgium (y inclus les mouvements IFRS3 pour 23 millions d'euros) dans le compte de résultat, ce qui explique les fortes variations entre les deux années.

Les produits d'intérêt ont augmenté de 509,7 millions d'euros dont 467,4 millions d'euros proviennent de l'ajout d'AXA Bank Belgium. Sans tenir compte de l'ajout d'AXA Bank en 2022, les produits d'intérêt montrent une progression de 42,3 millions d'euros se situant principalement au niveau des actifs

financiers évalués au coût amorti (évolution des taux et bonne production crédit). Les charges d'intérêts ont quant à elles augmenté de 87,8 millions d'euros dont 82,2 millions d'euros d'AXA Bank, soit 5,6 millions d'euros hors apport d'AXA Bank, principalement au niveau de la progression des passifs financiers évalués au coût amorti (+13,7 millions d'euros), à la suite de l'émission durant 2022 de SNP (senior non preferred) pour 300 millions d'euros et de dette subordonnée fin 2021 pour un montant de 200 millions d'euros, compensé par la diminution des intérêts (-7,9 millions d'euros), principalement d'une part sur les garanties en espèces auprès de la London Clearing House et, d'autre part, sur les avoirs auprès de la banque nationale (évolution des taux).

La somme des produits et des charges d'intérêts a ainsi augmenté de 421,9 millions d'euros dont 374,3 millions d'euros proviennent de l'ajout des données d'AXA Bank en 2022.

La ligne «gains et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat» se rapporte principalement, en 2022 chez Crelan, à des plus-values sur private equity et participations (0,4 million d'euros) et un revenu réalisé sur la vente des dossiers de crédits dénoncés (1,2 million d'euros). Tout ceci se traduit par un produit de 7,5 millions d'euros en 2022, contre 2,6 millions d'euros en 2021.

Concernant les postes «Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net)» et «Gains et pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (nets)», les montants proviennent pour la quasi-totalité d'AXA Bank et reprennent pour le premier les gains réalisés ou non des EMTN (European medium term notes) ainsi que des variations de valeur de marché de receiver swaps (-64,5 millions d'euros) et pour le second également des résultats liés aux EMTN (+50,2 millions d'euros).

Les produits d'honoraires et de commissions (activité de revenus de commissions) ont connu une augmentation de 117,4 millions d'euros en 2022 dont 111,4 millions d'euros en raison de l'ajout d'AXA Bank. Abstraction faite de l'ajout des données d'AXA Bank, l'augmentation restante de 6,0 millions d'euros est principalement due à une hausse des commissions durant 2022 pour un montant de 9,6 millions d'euros, notamment sur les services de paiement, une hausse au niveau des commissions de gestion de 3,1 millions d'euros et une hausse des commissions assurances reçues pour 0,5 million d'euros le tout compensé par une diminution des commissions sur transaction valeurs mobilières. de -7,2 millions d'euros.

Les commissions versées aux agents sont en augmentation par rapport à 2021 (97,1 millions d'euros) dont 91,9 millions d'euros provenant de l'ajout des chiffres d'AXA Bank. Abstraction faite de cet ajout, cette hausse découle de la combinaison des éléments suivants: l'augmentation des commissions d'encours, compensée par la diminution des commissions d'accroissement, l'augmentation des commissions d'intervention pour dynamisation et la diminution des commissions sur production hors bilan.

Les autres produits opérationnels augmentent en 2022 de 8,2 millions d'euros dont 15,1 millions d'euros à la suite de l'ajout des données d'AXA Bank. Abstraction faite de cet ajout, nous obtenons une diminution de 6,9 millions d'euros principalement en raison de l'activation - pour la première fois chez Crelan - des produits liés aux récupérations des frais de dossier crédit pour un montant de 7,5 millions d'euros, à des récupérations exceptionnelles en 2022 pour un montant de 2,2 millions d'euros et enfin une diminution de la refacturation à Crelan Insurance de 0,7 million d'euros en 2022, ainsi qu'une diminution des récupérations sur les dépôts pour 0,3 million d'euros.

Les autres charges opérationnelles diminuent de 9,1 millions d'euros par rapport à 2021, ce qui s'explique par le fait que les succès fees liées à la réalisation du closing avec AXA Bank ont été comptabilisés dans ce poste.

Charges administratives et amortissements

Par rapport à 2021, les charges administratives ont globalement augmenté de 259,4 millions d'euros, dont 230,4 millions d'euros à la suite de l'ajout des données d'AXA Bank. Si nous faisons abstraction de cet ajout et des activités intragroupes avec AXA Bank, nous constatons d'une part des dépenses de personnel qui augmentent par rapport à 2021 (12,1 millions d'euros principalement en raison des indexations salariales de 2022) et, d'autre part, les frais généraux et administratifs qui progressent globalement (51,6 millions d'euros), notamment en raison de la hausse des coûts liés au projet de fusion (27,2 millions d'euros), l'augmentation de 1,6 million d'euros des coûts divers liée au leasing de véhicules et aux conseils en matière de personnel, l'augmentation des coûts informatiques de 16,9 millions d'euros, la hausse des taxes bancaires (2,1 millions d'euros), l'augmentation au niveau des autres coûts pour 1,8 million d'euros, et enfin l'augmentation de 2,0 millions d'euros des autres charges d'exploitation, notamment en rapport avec l'augmentation des contributions aux organismes de contrôle (FSMA, BNB,...).

Le poste "Contribution aux fonds de résolution et aux système de garantie des dépôts" a quant à lui augmenté de 26,4 millions d'euros dont 23,9 millions d'euros à la suite de l'ajout des données d'AXA Bank.

Les amortissements ont augmenté par rapport à 2021 de 4,5 millions d'euros dont 4,3 millions d'euros en raison de à l'ajout d'AXA Bank.

Depuis 2020 une nouvelle charge est apparue sous la ligne "modification pertes et profits, net" qui correspond à la perte subie à la suite des intérêts non perçus pour les dossiers covid-19 pour les revenus inférieurs à 1.700 euros. Cette nouvelle charge représente pour 2022 un montant de 0,1 million d'euros, à attribuer complètement à AXA Bank.

Le coefficient d'exploitation ou CIR a diminué à 67,30%, en 2022 (par rapport à 73,81% en 2021).

Provisions et dépréciations

Les provisions ont augmenté de 11,4 millions d'euros dont 9,9 millions d'euros en raison de l'ajout d'AXA Bank. Cette évolution est principalement le fruit chez Crelan d'une reprise de 4,6 millions d'euros comptabilisée en 2022 des provisions pour la restructuration (siège et réseau) constituées en 2016, mais également l'augmentation de 2,3 millions d'euros des provisions pour litiges et sinistres divers et une augmentation de 1,2 millions d'euros au niveau de la provision pour engagement et garantie donnés. Enfin un changement de répartition de la provision (plan de pension) reprise en 2022 dans les provisions et en dépenses personnelles en 2021 fait que le montant des provisions diminue de 0,2 million d'euros.

Concernant les amortissements nous notons une augmentation en 2022 de 2,4 millions d'euros

En 2022, la situation géopolitique (guerre en Ukraine, crise énergétique, activité économique) a eu un impact négatif sur les paramètres macro-économiques utilisés dans les modèles de calcul et d'évaluation des clients ayant un impact négatif sur les corrections de valeur pour les prêts calculées dans nos systèmes, conduisant à une dotation des provisions stage 1&2 supérieure à 2021 de 14,3

millions d'euros. Enfin la comptabilisation par AXA Bank d'une provision en stage1&2 de 29,6 millions d'euros en 2021 dans le cadre du closing a un effet inverse sur le mouvement négatif des provisions stage 1&2 en 2022 et montre donc une reprise en 2022 de 18,8 millions d'euros.

En ce qui concerne le stage 3 (statut 700 et CTX), globalement nous constatons une tendance négative par rapport à 2021 pour un montant de 5,1 millions d'euros. Evolution en raison de la situation économique et d' une provision globale supplémentaire pour le stage 3 de 1,2 million d'euros.

Enfin pour Europabank nous avons une augmentation globale des provisions pour un montant de 1,8 million d'euros.

Tous ces effets font que nous aboutissons à une évolution des montants de dépréciations entre 2021 et 2022 reprise dans le tableau ci-dessous :

(en mio EUR)	2022	2021	Δ	%
Evolution stages 1&2	4,7	-9,6	14,3	-149%
Evolution stage 3	4,0	-1,1	5,1	-446%
Europabank	5,2	3,4	1,8	52%
AXA Banque Belgique	10,8	29,6	-18,8	-64%
Total groupe	24,7	22,3	2,4	11%

Enfin, un élément important dans l'explication de l'évolution du résultat de 2022 par rapport à 2021 est la comptabilisation d'un surplus de badwill à la suite du paiement final dans le cadre de l'acquisition d'AXA Bank Belgium pour un montant de 3,7 millions d'euros contre 598,8 millions d'euros à la base en 2021.

Résultat global

Le résultat avant impôt passe ainsi de 684,5 millions d'euros à 213,4 millions d'euros, dont 149,5 millions d'euros pour AXA Bank. Les principaux effets se situent au niveau de différents éléments : l'augmentation des revenus financiers et d'exploitation pour 411,6 millions d'euros (dont 408,8 millions d'euros pour AXA Bank), l'augmentation des coûts administratifs pour 259,4 millions d'euros (dont 230,4 pour AXA Bank), d'une augmentation des contributions aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts pour 24,6 millions d'euros (dont 23,9 millions d'euros pour AXA Bank Belgium), d'une augmentation nette des provisions et dépréciations pour un montant de 2,4 millions d'euros, le badwill pour 3,7 millions d'euros en 2022 soit une diminution de 595,1 millions d'euros par rapport à 2021, et enfin d'une diminution du résultat de Crelan Insurance pour 8,5 millions d'euros repris globalement dans une ligne séparée comme détenu en vue de la vente car vendu fin 2021.

Les charges d'impôts ont quant à elles augmenté de 31,0 millions d'euros par rapport à 2021 dont 45 millions d'euros à la suite de l'ajout des données d'AXA Bank. Abstraction faite de cet ajout, nous constatons une diminution au niveau des impôts différés. Le résultat net diminue ainsi de 502,1 millions d'euros pour atteindre 158,2 millions d'euros fin 2022.

Le rendement sur fonds propres s'élevait à 7,33% fin 2022 (contre 51,38% fin 2021 tenant compte du goodwill et de la plus-value sur la vente de Crelan Insurance et contre 5,16% sans tenir compte de ces éléments).

Le rendement sur actifs (rapport entre le résultat net de l'année et le total de l'actif en fin d'année) s'élevait à 0,67% fin 2022 (contre 1,25% fin 2021 tenant compte du goodwill et de la plus-value sur la vente de Crelan Insurance ou contre 0,28% sans ces deux éléments).

Solvabilité

Crelan

Le groupe Crelan affiche de solides ratios de fonds propres au 31 décembre 2022, avec un ratio CET1 de 21,27% (15,9% en 2021) et un ratio CRD total de 26,3% (19,7% en 2021).

Augmentation du capital à 2,343 milliards d'euros (contre 2,291 milliards d'euros en 2021), principalement en raison de l'enregistrement du bénéfice net annuel après déduction d'un dividende de 4% qui sera proposé à l'assemblée générale de CrelanCo le 27 avril 2023.

Les actifs pondérés par le risque (RWA) ont diminué pour atteindre 8,915 milliards d'euros (contre 11,602 milliards d'euros en 2021). L'exposition sous-jacente aux crédits à la clientèle a augmenté de 2,1 milliards d'euros grâce à une bonne production au cours de l'année. Toutefois, la BNB a supprimé les ajouts pondérés en fonction des risques appliqués à certains prêts résidentiels belges jusqu'au deuxième trimestre 2022. Ceci a conduit à un ratio de capital d'environ +3%.

Le ratio de levier s'est établi à 3,9 % (contre 4,1% en 2021 ou 3,8% sur une base comparable, c'est-à-dire en incluant toutes les positions auprès des banques centrales).

AXA Banque

AXA Bank a maintenu une base de capital solide avec un ratio CET1 de 26,09% (en hausse par rapport à 20,0% en 2021). Malgré une augmentation significative des crédits aux clients (1,1 milliard d'euros) grâce à une bonne production au cours de l'année, AXA Banque a vu ses actifs pondérés par le risque (RWA) diminuer au cours de l'année, notamment en raison de la décision de la BNB de supprimer les ajouts sur certains crédits logements belges.

Liquidité

Crelan

En 2022, Crelan a maintenu sa réserve de liquidités à un niveau élevé, avec un ratio de couverture des liquidités (LCR) de 196% à la fin de 2022 (contre 178% en 2021).

Les crédits aux particuliers ont augmenté de 0,9 milliard d'euros en 2022, principalement au cours du premier semestre. En outre, Crelan a également été active sur le marché institutionnel, avec l'émission d'une première Senior Non-Preferred Note de 300 millions d'euros éligible au ratio MREL et d'une obligation sécurisée de 750 millions d'euros émise par AXA Bank Europe SCF, une filiale française d'AXA Banque.

Par ailleurs, le portefeuille de prêts aux particuliers du groupe Crelan a progressé de 2,1 milliards d'euros en 2022 et la banque a pu bénéficier d'importantes rentrées de fonds sur des produits dérivés à la suite de la hausse des taux d'intérêt.

AXA Banque

AXA Banque a augmenté ses financements aux particuliers d'environ 0,3 milliard d'euros et son portefeuille de crédits de 1,1 milliard d'euros. En outre, la banque a émis des obligations garanties pour un montant de 750 millions d'euros au quatrième trimestre, ce qui a plus que compensé une échéance de 500 millions d'euros plus tôt dans l'année.

Enfin, la banque a également bénéficié de dépôts internes au sein du groupe Crelan.

AFFECTATION DU BÉNÉFICE DES DIFFÉRENTES ENTITÉS DU GROUPE

Le Conseil d'Administration de la SC CrelanCo proposera de **verser un dividende de 4%** aux actionnaires coopérateurs pour un montant total de 35,5 millions d'euros. Dans le contexte actuel des taux d'intérêt, ce dividende constitue une rémunération très attractive pour ce type de placement.

Corporate governance

Conseils d'Administration et Comités de Direction

CRELAN SA



Conseil d'Administration

La structure de gouvernance du Groupe Crelan a encore été optimisée en 2022 dans le but de :

- créer une structure de Groupe plus simple avec de responsabilités et des pouvoirs plus définis entre la SA Crelan et la SC CrelanCo;
- renforcer les Conseils avec des administrateurs ayant accumulé des années d'expérience dans les domaines de la finance, de l'ICT, de l'Audit et des risques ;
- suivre et orienter le déroulement de l'acquisition et de l'intégration d'AXA Bank Belgium.

La nouvelle structure permettra au groupe Crelan de répondre encore mieux à l'évolution rapide de la situation du marché ainsi qu'aux nouveaux développements et de répondre aux attentes des régulateurs dans ce domaine.

Les changements suivants ont eu lieu au cours de l'année 2022 :

- Le mandat du vice-président Jean-Pierre Dubois et des administrateurs non exécutifs Alain Diéval, Robert Joly et Clair Ysebaert a pris fin le 28/04/2022, car ils ont atteint la limite d'âge..
- La nomination en tant qu'administrateurs non exécutifs de Benoît Bayenet et de Bernard De Meulemeester le 01/01/2022 et de Pierre Léonard, Claude Melen et Sarah Scaillet le 28/04/2022. Benoît Bayenet remplit également le rôle de vice-président depuis le 28/04/2022.
- La nomination en tant qu'administrateur exécutif de Frédéric Mahieu le 28/12/2022.
- La fin du mandat d'administrateur exécutif de Jeroen Ghysel le 24/08/2022.

La banque souhaite exprimer sa gratitude aux administrateurs dont les mandats ont pris fin pour leur engagement de longue date et leur contribution à la croissance du Groupe Crelan.

Conseil d'Administration de la SA Crelan au 31/12/2022

	Luc Versele président		Benoît Bayenet vice président		Philippe Voisin CEO		Joris Cnockaert CCO
	Agnes Van den Berge administrateur indépendant		Jan Annaert administrateur indépendant		Jean-Paul Grégoire COO/CHRO		Pieter Desmedt CRO
	Paul Thysens administrateur indépendant		Eric Hermann administrateur indépendant		Frédéric Mahieu CIO		Emmanuel Vercoustre CFO
	Hendrik Vandamme administrateur non exécutif		Marianne Streef administrateur non exécutif		Xavier Gellynck administrateur non exécutif		Pierre Léonard administrateur non exécutif
	Sarah Scaillet administrateur non exécutif		Claude Melen administrateur non exécutif		Bernard De Meulemeester administrateur non exécutif		

Le Conseil d'Administration de la SA Crelan s'est réuni neuf fois en 2022.

Conformément à l'article 27 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit, un Comité des Rémunérations, un Comité des Risques, un Comité d'Audit et un Comité de Nomination soutiennent le Conseil d'Administration dans ses tâches.

La banque accorde beaucoup d'attention à ce que son Conseil d'Administration ait une composition équilibrée et une représentation adéquate de l'actionnaire coopérateur. C'est pourquoi neuf représentants de la SC CrelanCo siègent également au Conseil d'Administration de la SA Crelan.

Les quatre administrateurs indépendants – Jan Annaert, Eric Hermann, Paul Thysens et Agnes Van den Berge - ont notamment pour tâche de garantir l'objectivité des décisions prises tant au sein du Conseil d'Administration que des comités dont ils assurent la présidence et dont ils sont membres. Ils contrôlent également le respect des règles en matière de gestion des risques, de conformité, d'éthique et de bonnes pratiques au sein de Crelan.

Lors de sa réunion du 22 avril 2021, le Conseil d'administration a formellement approuvé la politique de diversité de la banque. Cette politique répond aux exigences de la directive européenne du 22/10/2014 et de la loi du 23/03/2019 introduisant le Code des sociétés et des associations (article 7:86). Elle vise une composition équilibrée du Conseil d'administration et du Cercle Crelan. Ce dernier est composé des membres du Comité de direction, ainsi que des directeurs et leurs *direct reports*. Bien entendu, aucune restriction en matière de sexe, de religion et d'appartenance ethnique ne s'applique dans la composition de ces organes. On trouve parmi les éléments essentiels un bon équilibre entre les connaissances bancaires, les compétences en matière de gestion et l'engagement social dans le cadre de la philosophie du fonctionnement coopératif de la banque.

Dans la politique de diversité approuvée, un objectif de 25% de femmes sous-représentées a été fixé pour le conseil d'administration. En 2022, l'entreprise a déjà consenti à des efforts en nommant deux nouvelles administratrices pour succéder aux trois administrateurs masculins qui prendront leur retraite en avril 2022. Le pourcentage de femmes sous-représentées est ainsi passé de 14% à 31%, ce qui est proche de la règle des 1/3.

Pour le Cercle Crelan - qui a été mis en place dans le cadre de l'intégration d'AXA Bank Belgium le 1er mars 2022 - un objectif d'au moins 25% du sexe sous-représenté s'appliquait. Au 31 décembre 2022, le ratio était également de 25 % de femmes et de 75 % d'hommes.

La composition des comités au 31/12/2022

Comité d'Audit

Président	Agnes Van den Berge
Membre	Claude Melen*
Membre	Xavier Gellynck*
Membre	Paul Thysens

* à partir du 28 avril 2022

Comme repris dans la Charte du Comité d'Audit du groupe Crelan, la moitié des membres du Comité d'Audit est indépendante au sens de l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité. Les membres du Comité d'Audit, tant collectivement qu'individuellement, ont les connaissances et l'expérience nécessaires et disposent des pouvoirs requis par la loi dans le domaine des activités de la banque, de l'audit et de la comptabilité.

Agnes Van den Berge est licenciée en sciences économiques. Après avoir été assistante à l'Université de Gand, elle est entrée à la Banque nationale de Belgique en 1980, où elle a occupé successivement les fonctions de Head Front Office, Head Financial Markets (et conseiller du conseil d'administration) et Head Controlling.

Paul Thysens est titulaire d'un diplôme d'ingénieur industriel en énergie nucléaire et d'une maîtrise supplémentaire en gestion générale. Il a occupé diverses fonctions professionnelles au sein des départements informatiques de la Générale de Banque et de Fortis Banque, dont celle de CIO de Banca Nazionale del Lavoro (qui fait partie du groupe BNP Paribas) en Italie, avant de rejoindre Fortis Banque en Belgique, en tant que co-Head puis CIO (membre de l'executive committee).

Xavier Gellynck est titulaire d'un Master en économie appliquée et en gestion d'entreprise et d'un doctorat de l'UGent. Il est professeur au département d'économie agricole de l'université de Gand. Il a également été expert pour la Commission européenne concernant la « Food Quality assurance and Certification schemes managed within the integrated supply chain » (l'assurance de qualité des denrées alimentaires et les systèmes de certification gérés dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement intégrée)."

Claude Melen est titulaire d'un Master en gestion (orientation finance) et d'une année complémentaire en analyse - contrôle - audit. Elle a commencé sa carrière professionnelle en tant que réviseur d'entreprises et, après quelques étapes intermédiaires dans divers cabinets ministériels, elle est passée à la Cour des comptes belge, successivement en tant que réviseur financier et premier réviseur (chargée du contrôle des comptes et des budgets de la Communauté française).

La mission du Comité d'Audit consiste à assister le Conseil d'Administration dans sa mission de surveillance et de contrôle, notamment en ce qui concerne :

- Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la banque ;
- Le suivi de l'audit interne et de ses activités ;
- Le suivi du contrôle légal des comptes annuels (consolidés), en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur ;
- L'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la banque ou à une personne avec laquelle elle a un lien étroit.

Le Comité d'Audit s'est réuni sept fois en 2022.

Il a, entre autres, examiné le suivi du Plan d'audit annuel 2022, l'état d'avancement des recommandations en suspens, la préparation du Plan d'audit annuel 2023, l'organisation du système de contrôle interne de la Banque et les activités de l'audit interne, de la gestion des risques, de l'inspection du réseau d'agents et de Compliance, ainsi que les activités de surveillance exercées au sein du Comité d'Audit d'Europabank.

En outre, sept réunions conjointes des Comités d'Audit et des Risques ont été organisées en 2022 avec pour objectif exclusif de suivre l'évolution du programme d'intégration et de migration d'AXA Bank Belgium.

Comité des Risques

Président	Eric Hermann
Membre	Jan Annaert
Membre	Bernard De Meulemeester
Membre	Sarah Scaillet*

*à partir du 28 avril 2022

Le Comité des Risques s'est réuni neuf fois en 2022.

Comité de Rémunération

Président	Jan Annaert
Membre	Benoît Bayenet*
Membre	Eric Hermann
Membre	Luc Versele

* à partir du 28 avril 2022

Le Comité des Rémunérations s'est réuni quatre fois en 2022.

Comité de Nomination

Président	Paul Thysens
Membre	Benoît Bayenet*
Membre	Agnes Van den Berge
Membre	Luc Versele

* à partir du 28 avril 2022

Le Comité de Nominations s'est réuni six fois en 2022.

Conformément à l'article 62 § 2 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et conformément au règlement de la Banque Nationale en la matière, la Banque est tenue de rendre publiques les fonctions externes exercées hors du Groupe Crelan par ses administrateurs et dirigeants effectifs. La liste au 31 décembre 2022 est la suivante :

	Fonctions dans Crelan SA	Société dans laquelle le mandat externe est exercé	Siège social	Type d'activité	Noté	Fonctions dans cette société
Luc VERSELE	Président du Conseil d'administration et membre du Comité de nomination et du Comité de rémunération	Incofin CVSO	Sneeuwbeslaan 20, 2610 Wilrijk Belgique	Microfinancement	Non	Administrateur non exécutif
		Centrum voor Agrarische Boekhouding en Bedrijfsleiding (CCAB) vzw	Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles Belgique	Comptabilité & consultance	Non	Administrateur non exécutif
Benoît BAYENET	Vice-président du Conseil d'administration et membre du Comité de Nomination et du Comité de Rémunération	La Financière du Bois SA	Rue de la Plaine 11, 6900 Marche-en-Famenne Belgium	Société d'investissement	Non	Président du Conseil d'administration
		Caisse d'investissement de Wallonie Sa-A	Avenue Maurice-Desteny 13, 4000 Liège Belgique	Société d'investissement	Non	Administrateur non-exécutif
Bernard DE MEULEMEESTER	Administrateur non-exécutif et membre du Comité des Risques	Bernard De Meulemeester BV	Boerendreef 17, 2970 Schilde Belgique	Société de management et consultance	Non	Gérant
		Adviesbureau De Annes BV	Boerendreef 17, 2970 Schilde Belgique	Société immobilière	Non	Gérant
		Xerius Ondernemingsloket vzw	Brouwersvliet 4, 2000 Anvers Belgique	Guichet d'entreprise	Non	Administrateur non exécutif
		Xerius Contact vzw	Brouwersvliet 4, 2000 Anvers Belgique	Prestateur de services	Non	Administrateur non exécutif

		Xerius Sociaal Verzekeringskatoor vzw	Brouwersvliet 4, 2000 Anvers Belgique	Prestateur de services	Non	Administrateur non exécutif
		Xerius OVV	Brouwersvliet 4, 2000 Anvers Belgique	Société d'assurances mutuelles	Non	Administrateur non exécutif
		Landsbond van de Onafhankelijke Ziekenfonsen (Helan)	Chaussée de Lennik 788A, 1070 Bruxelles Belgique	Entité mutualiste	Non	Administrateur non exécutif
		MLOZ Insurance vmob	Chaussée de Lennik 788A, 1070 Bruxelles Belgique	Société d'assurances	Non	Administrateur non exécutif
Xavier GELLYNCK	Administrateur non-exécutif et membre du Comité d'Audit	Thalix BV	Beekstraat 35, 9920 Lievegem Belgium	Société de management	Non	Gérant
		Bravura Global KFT	Hongrie	Bureau d'enquêtes	Non	Gérantr
Eric HERMANN	Administrateur indépendant et Président du Comité des Risques	Eric Hermann Management SRL	Champ de Présenne 46, 1390 Grez-Doiceau Belgium	Société de management	Non	Gérant
		Golf et Sporting Club de Grez-Doiceau SA	Les Gottes 1, 1390 Grez-Doiceau Belgium	Club de golf	Non	Président du Conseil d'administration
Pierre LEONARD	Administrateur non-exécutif	Sowafinal SA	Avenue Maurice-Destenay 13, 4000 Liège Belgium	Société d'investissement	Non	Administrateur non-exécutif
		AWEX SA	Place Sainctelette 2, 1080 Bruxelles Belgium	Société d'investissement	Non	Administrateur non-exécutif
		Le Circuit de Spa-Francorchamps SA	Route du Circuit 55, 4970 Stavelot Belgium	Exploitation du circuit de racing	Nono	Administrateur non-exécutif
Claude MELEN	Administratrice non-exécutive et membre du Comité d'Audit	Ethias SA	Rue des Croisiers 24, 4000 Liège Belgium	Compagnie d'assurances	Non	Administratrice non-exécutive et membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques

		Brussels South Charleroi Airport SA	Rue des Frères Wright 8, 6042 Charleroi Belgium	Exploitation de l'aéroport	Non	Administratrice non-exécutive et Présidente du Comité d'Audit
Marianne STREEL	Administratrice non-exécutive	Rhisnagri SA	Rue Godefroid 1A, 5000 Namur Belgium	Société de patrimoine	Non	Administratrice non-exécutive
		La Ferme du Manoir SA	Rue du Spinoy 3, 5080 Rhisnes Belgium	Société de patrimoine	Non	Administratrice non-exécutive
		Monjoie-Streel Société agricole	Rue du Spinoy 3, 5080 Rhisnes Belgium	Société agricole	Non	Gérante
		Securex Integrity, caisse libre d'assurances sociales pour travailleurs indépendants asbl	Avenue de Tervuren 43, 1040 Bruxelles Belgique	Caisse d'assurances	Non	Administrateur non exécutif
		Promo-Agri SRL	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux Belgique	Société de patrimoine	Non	Administrateur délégué
		Le Secrétariat des Assurances SC	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux Belgique	Courtier en assurances	Non	Administrateur non exécutif
		eFWA SRL	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux Belgique	Services informatiques	Non	Administrateur non exécutif
		FWA Invest SRL	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux Belgique	Société d'investissement	Non	Administrateur non exécutif
Hendrik VANDAMME	Administrateur non-exécutif	Immo-Conscience CV	Industrieweg 53, 8800 Roeselare Belgium	Société de patrimoine	Non	Administrateur non-exécutif
		Centrum voor Agrarische Boekhouding en Bedrijfsleiding (CCAB) vzw	Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles Belgique	Comptabilité & consultance	Non	Administrateur non exécutif

		Sopabe SC	Boulevard Anspach 111 bte 10, 1000 Bruxelles Belgium	Société d'investissement	Non	Administrateur non-exécutif
		Sopabe-T SC	Boulevard Anspach 111 bte 10, 1000 Bruxelles Belgium	Société d'investissement	Non	Administrateur non-exécutif
Agnes VAN DEN BERGE	Administratrice indépendante	Food Tech Consult SA	Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles Belgium	Société de consultance	Non	Administratrice non-exécutive
Jean-Paul GREGOIRE	Administrateur exécutif	Centrum voor Agrarische Boekhouding en Bedrijfsleiding (CCAB) vzw	Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles Belgique	Comptabilité & consultance	Non	Administrateur non exécutif
Emmanuel VERCOUSTRE	Administrateur exécutif	AXA Banque France SA	Rue Carnot 203-205, 94138 Fontenay-sous- Bois France	Etablissement de crédit	Non	Administrateur non-exécutif et membre du Comité d'Audit

Composition du Conseil d'Administration de la SC CrelanCo au 01/01/2022

La composition du Conseil d'Administration de la SC CrelanCo a subi les changements suivants en en 2022 :

- La nomination en tant qu'administrateurs non exécutifs de Bernard De Meulemeester à partir du 01/01/2022, et de Pierre Léonard, Claude Melen et Sarah Scaillet à partir du 28/04/2022 ;
- La fin du mandat du président Jean-Pierre Dubois et des administrateurs non exécutifs Robert Joly et Clair Ysebaert pour cause de limite d'âge et de l'administrateur non exécutif René Berenaerdt pour des raisons personnelles le 28/04/2022. Benoît Bayenet a succédé à Jean-Pierre Dubois en tant que président.

	Benoît Bayenet président		Luc Versele vice président
	Hendrik Vandamme administrateur non-exécutif		Marianne Streel administrateur non-exécutif
	Xavier Gellynck administrateur non-exécutif		Claude Melen administrateur non-exécutif
	Ann Dieleman administrateur non-exécutif		Sarah Scaillet niet-uitvoerend bestuurder
	Bernard De Meulemeester administrateur non-exécutif		Pierre Léonard administrateur non-exécutif

Le Conseil d'Administration de la SC CrelanCo s'est réuni six fois en 2022.

Comité de Direction

Le 24 août 2022, il a été mis fin d'un commun accord au mandat de Jeroen Ghysel (CIO). Le 28 décembre 2022, Frédéric Mahieu a été formellement désigné comme son successeur..

Par conséquent, la nouvelle composition du Comité de Direction au 31 décembre 2022 est la suivante:



Le Comité de Direction assume la gestion opérationnelle de la SC CrelanCo, de la SA Crelan et d'AXA Bank Belgium.



AXA BANK BELGIUM

À la suite de l'acquisition d'AXA Bank Belgium par Crelan le 31 décembre 2021, il a été mis fin aux mandats de Jef Van In (président), Patrick Lemoine et Marie-Cécile Plessix en tant qu'administrateurs non exécutifs, de Michael Jonker, Patrick Keusters et Philippe Rucheton en tant qu'administrateurs indépendants et de Peter Devlies (CEO), Frank Goossens et Peter Philippaerts en tant qu'administrateurs exécutifs..

Ces mandats ont ensuite été attribués comme suit :

- Luc Versele et Jean-Pierre Dubois (président et vice-président) ;
- Alain Diéval, Xavier Gellynck, Robert Joly, Marianne Streel, Hendrik Vandamme et Clair Ysebaert (administrateurs non exécutifs) ;
- Jan Annaert, Eric Hermann, Paul Thysens et Agnes Van den Berge (administrateurs indépendants);
- Philippe Voisin (CEO), Joris Cnockaert (CCO) et Jean-Paul Grégoire (COO & CHRO) en tant qu'administrateurs exécutifs) ;
- Pieter Desmedt (CRO), Jeroen Ghysel (CIO) et Emmanuel Vercoustre (CFO) ont conservé leur mandat d'administrateur exécutif.

Depuis le 1er janvier 2022, la gouvernance du Conseil d'Administration, de ses Comités spécialisés et du Comité de Direction d'AXA Bank Belgium est calquée sur celle de Crelan. Les modifications de la composition de ces organes de gouvernance au cours de l'année 2022, décrites sous la rubrique Crelan SA, s'appliquent donc également à AXA Banque.

EUROPABANK



La composition du conseil d'administration d'Europabank a évolué comme suit en 2022 :

- En raison du départ à la retraite de Rudi Vanlangendyck, son mandat d'administrateur exécutif, président du comité exécutif, a pris fin le 19/04/2022. Paul Malfeyt a succédé à Rudi Vanlangendyck en tant qu'administrateur..
- La fin du mandat d'administrateur indépendant de Jan Annaert le 19/04/2022. Il a été remplacé à partir de cette date par Sophie Hozeé. La fin du mandat de Cédric Ryckaert en tant qu'administrateur exécutif (CFO) le 07/12/2022.

Le Conseil d'Administration est composé de onze membres, dont cinq représentent l'actionnaire principal, Crelan SA, quatre* sont membres du Comité de Direction et deux sont administrateurs indépendants.

** au 31 décembre 2022 seulement trois membres vu la position vacante du CFO*

Composition du Conseil d'Administration d'Europabank au 31 décembre 2022:

Président :	Joris Cnockaert
Administrateurs :	Gérald Bogaert (membre du Comité de Direction) Marc Claus (membre du Comité de Direction) Xavier Gellynck Jean-Paul Grégoire Sophie Hozée (administrateur indépendant) Paul Malfeyt (président du Comité de Direction) Agnes Van den Berge (administrateur indépendant) Luc Versele Clair Ysebaert

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2022.

Les Comités d'Audit et de Rémunération fonctionnent sous l'autorité du Conseil d'Administration.

Composition du Comité de Direction d'Europabank au 31 décembre 2022:

Président :	Paul Malfeyt
Membres :	Gérald Bogaert Marc Claus

** au 31 décembre 2022 la position de CFO était vacante*

Rapport du commissaire

L'Assemblée Générale Statutaire de Crelan SA du 25 juin 2020 a décidé de reconduire la société de réviseurs d'entreprises EY en tant que commissaire aux comptes pour une période de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale d'avril 2023. EY est représentée par Jean-François Hubin.

En vue de travailler avec un seul commissaire pour toutes les entités de Crelan Group, le mandat de PwC Reviseurs d'Entreprises, représenté par Ludovic Joos, a été révoqué lors de l'assemblée générale d'AXA Bank Belgium du 28 avril 2022. Dans le même temps, la société de réviseurs d'entreprises EY, représenté par Jean-François Hubin, a été nommé en tant que commissaire jusqu'à l'assemblée générale d'avril 2023.

EY contrôle donc les comptes consolidés du Groupe Crelan.

Modifications statutaires

Aucune modification n'a été apportée aux statuts de Crelan SA, CrelanCo SC, AXA Bank Belgium SA et Europabank en 2022.

Bonne gouvernance

Conformément à la Circulaire BNB_2011_09 du 20 décembre 2011 sur l'évaluation et le contrôle interne, les dirigeants effectifs de la Banque ont évalué son système de contrôle interne et la Banque a mis en place un contrôle permanent de deuxième et de troisième ligne.

Le Rapport des dirigeants effectifs en matière de jugement du contrôle interne et le Rapport des dirigeants effectifs en matière de jugement du contrôle interne sur les services et activités de placement sont basés, à partir de 2016, sur la cartographie détaillée des risques des processus de la Banque.

La Banque a transmis les rapports susmentionnés, en janvier 2023, à la Banque Nationale de Belgique après que les Conseils d'Administration les ont approuvés.

Selon la Circulaire BNB_2018_28/Orientations de l'ABE du 26 septembre 2017 sur la gouvernance (EBA/GL/2017), le mémorandum de bonne gouvernance doit être évalué annuellement pour sa conformité et doit être adapté en cas de changements significatifs affectant la structure politique et

l'organisation de l'institution financière. Ce memorandum sera mis à jour au cours du premier trimestre de 2023.

Politique de rémunération

Le Conseil d'Administration a délégué un certain nombre de membres au sein du Comité des Rémunérations afin de faire des recommandations au Conseil d'Administration en matière de rémunérations. Comme mentionné ci-dessus, le Comité de Rémunération est présidé par un administrateur indépendant au sens de l'article 3, 83° de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés cotées en bourse.

Le Comité de Rémunération est constitué de manière à pouvoir exercer un jugement sain et indépendant sur la politique de rémunération et ses incitations en termes de gestion des risques, d'exigences de fonds propres et de liquidité.

Les propositions du Comité de Rémunération comprennent la rémunération des administrateurs exécutifs et non exécutifs de la banque et de ses filiales, ainsi que la rémunération des personnes chargées des fonctions de contrôle indépendantes et de ce que l'on appelle les « Identified Staff », sans préjudice des compétences de l'Assemblée Générale.

Le Comité de Rémunération émet un jugement fiable et indépendant sur la politique de rémunération, sur les pratiques de rémunération et sur les incitants y afférant, en tenant compte du contrôle des risques, des besoins en fonds propres nets et de la position de liquidité. Il opère ainsi:

- en conseillant le Conseil d'Administration quant à la politique de rémunération, en particulier pour les collaborateurs dont le travail a un impact important sur le profil de risque de l'institution, et veiller à ce que la politique de rémunération soit neutre du point de vue du sexe et favorise l'égalité de traitement des collaborateurs des différents sexes;
- en avisant le Conseil d'Administration concernant la sélection des fonctions désignées Identified Staff;
- en préparant les décisions du Conseil d'Administration sur les rémunérations, en tenant compte des intérêts à long terme des actionnaires, investisseurs et autres parties ayant un intérêt, ainsi que de l'intérêt général;
- en contrôlant la rémunération des responsables des fonctions de contrôle indépendantes;
- en surveillant toutes les réglementations importantes relatives aux indemnités de rétention, bonus de départ et de bienvenue.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration, sur avis du Comité de Rémunération.

Afin de favoriser des pratiques et politiques de rémunération saines, le Comité des Risques, sans préjudice des tâches du Comité de Rémunération, examine si les incitants prévus par le système de rémunération tiennent compte de manière appropriée de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité de l'établissement, ainsi que de la probabilité et de

l'échelonnement dans le temps des bénéfiques. Le Comité des Risques fournit également son input pour l'identification de l'Identified Staff.

La fonction de compliance analyse la manière dont la politique de rémunération influence le respect par l'établissement de la réglementation, des règlements, des politiques internes et de la culture de risque, et signale les risques et les problèmes de non-conformité au Conseil d'Administration.

La fonction de compliance fournit des informations utiles, conformément à son rôle, pour la définition des bonus pools, des critères de performance et l'octroi des rémunérations, lorsqu'elle est préoccupée par l'incidence de l'activité réalisée sur le comportement du personnel et les risques de cette activité. La fonction de compliance fournit également son input pour l'identification de l'Identified Staff.

Compte tenu de l'article 67 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et du Règlement délégué (UE) No 604/2014 de la Commission du 4 mars 2014, le Conseil d'Administration a défini le périmètre de l'Identified Staff comme suit:

- Catégorie 1 : Les membres du Conseil d'administration ;
- Catégorie 2 : Les membres du Higher Management ;
- Catégorie 3 : Les membres du personnel dont la position implique une prise de risque déterminée conformément au Règlement délégué et aux autres règlements ;
- Catégorie 4 : Les fonctions de contrôle responsables des fonctions de contrôle opérationnelles indépendantes ;
- Catégorie 5 : Les membres du personnel déterminés conformément au Règlement délégué, dont la rémunération totale les place au même niveau de rémunération que le Senior Management et les personnes occupant un poste impliquant une prise de risque.

La politique de rémunération est structurée de manière à ce que l'enveloppe globale de rémunération soit répartie de manière équilibrée entre une composante fixe et une composante variable. La composition de l'enveloppe globale est conçue de manière à ne pas encourager une prise de risque exceptionnelle.

La composante fixe est suffisamment structurelle pour récompenser les membres du personnel identifiés pour leur travail, leur ancienneté, leur expertise et leur expérience professionnelle et représente une garantie contre la volatilité de la rémunération variable et, plus particulièrement, contre la probabilité de non-paiement d'une rémunération variable.

Rémunération fixe

Le salaire de base de l'Identified staff est déterminé en tenant compte des responsabilités organisationnelles, telles que décrites dans la description du poste, et du positionnement par rapport à une référence externe. Le salaire de base peut également inclure des avantages en nature.

Les décisions relatives à l'évolution de la rémunération fixe du personnel identifié sont fondées sur les examens des performances (évaluations) et sur le positionnement par rapport à une référence externe. Les augmentations individuelles sont accordées sur la base des principes suivants :

- traitement équitable
- règles strictes de délégation ;

- un double contrôle systématique par la hiérarchie et le département des RH

Chaque année, Crelan et AXA Banb déterminent le budget disponible pour l'évolution de la rémunération fixe, les résultats des deux entités (par rapport aux objectifs fixés) étant le facteur déterminant. Si les résultats sont négatifs ou nettement inférieurs aux objectifs, l'évolution de la rémunération fixe peut être limitée aux augmentations réglementaires, légales ou contractuelles.

Rémunération variable

La rémunération variable pour les Identified Staff est déterminé selon les règles énoncées dans la Politique de rémunération et est alignée sur tous les risques et les performances de l'établissement, de l'unité opérationnelle et les performances individuelles.

Au sein de la banque, les prestations de l'équipe au sein de laquelle opère le membre de l'Identified Staff, ainsi que ses prestations individuelles sont évaluées sur base d'une évaluation individuelle annuelle obligatoire par le supérieur hiérarchique au moins sur la base des éléments suivants:

- réalisations qualitatives par rapport aux objectifs établis;
- comportement professionnel par rapport aux valeurs, exigences de conformité et procédures applicables à la Banque, et alignées sur les valeurs du Groupe Crelan;
- contribution à la gestion des risques, y compris le risque opérationnel;
- le cas échéant, le comportement 'dirigeant' de la personne.

Le Conseil d'Administration effectuera, après l'avis du Comité de Rémunération, pour tous les membres de l'Identified Staff une évaluation supplémentaire en tenant compte:

- de la contribution au cadre de surveillance permanent de la banque;
- de l'implication dans les risques matériels et les décisions qui y sont liées;
- le cas échéant, des incidents ayant eu lieu dans le courant de l'année, et des mesures correctrices prises par l'individu ou en tant que manager.

Cette évaluation peut engendrer un impact sur la rémunération variable.

La rémunération variable pour chaque Identified Staff est limitée au montant le plus élevé des deux montants suivants :

- Un montant égal à la rémunération fixe, sans que ce montant ne puisse excéder celui de la rémunération fixe et avec un maximum de 50.000 EUR;
- 50% de la rémunération fixe.

Cette limitation du rapport entre la rémunération fixe et la rémunération variable s'applique également à la rémunération variable attribuée pour le dépassement des objectifs ("above target").

Conformément à la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, la rémunération variable de l'Identified Staff comprend une part non reportée et une part reportée (deferral) de minimum 40% (allant jusqu'à 60% pour les rémunérations variables les plus élevées).

Le cas échéant, le schéma “deferral” se déroule comme suit :

- L’acquisition des rémunérations variables reportées pour les membres du Comité de Direction et, si ceux-ci ne font pas partie du Comité de Direction, le Senior Management est étalé sur 5 ans, 1/5ème de la part reportée de la rémunération étant acquis annuellement ;
- Pour les autres membres de l’Identified Staff, l’acquisition des rémunérations variables reportées est étalée sur 4 ans, un quart de la part reportée de la rémunération étant acquis annuellement.

Au moins 50% de la rémunération variable, y compris sa part reportée, est composée d’un équilibre approprié entre:

- des instruments financiers liés aux actions, ou des instruments équivalents (‘non-cash instruments’);
- et éventuellement, si nécessaire, d’autres instruments de capitaux prévus par la Loi.

Ces instruments sont soumis à une politique de détention appropriée, par laquelle le titulaire des instruments est obligé d’en conserver la propriété, destinée à aligner les incitants sur les intérêts à long terme de Crelan et AXA Bank.

Toutes les rémunérations variables font l’objet d’une réduction (**malus**) ou d’une récupération (**clawback**) pouvant aller jusqu’à concurrence de 100% par entité concernée de la banque, pendant la période maximale de report.

Après avis du Comité de Rémunération, le Conseil d’Administration décidera de réduire les parts de rémunération variable non encore acquises et payées de tout ou certains (le cas échéant, ancien) Identified Staff (**malus**) au cas où la banque ou l’entité concernée produit un rendement financier réduit ou négatif, ou en cas de découverte de l’une des circonstances suivantes :

- le non-respect par l’Identified Staff des normes applicables en matière d’expertise et d’intégrité professionnelle;
- la participation de l’Identified Staff à un mécanisme particulier ayant pour but ou pour effet de favoriser la fraude fiscale par des tiers;
- toute circonstance impliquant que le paiement de la rémunération variable porte atteinte à la politique de rémunération saine de la Banque ou à la stratégie de gestion des risques ou à son profil de risque faible ou moyen.

La rémunération des membres du Comité de Direction est composée d’une rémunération de base fixe et d’une composante variable. Pour la composante variable, le Conseil d’Administration, sur proposition du Comité de Rémunération, propose annuellement un montant basé sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Cette composante variable ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe de base, sauf exception spécifique accordée par le Conseil d’Administration sur proposition du Comité de Rémunération.

Les indemnités de licenciement sont calculées sur la base de la rémunération de base, à l’exclusion de la composante variable, et sont limitées à un maximum de neuf mois de rémunération. En cas d’acquisition ou de fusion, cette rémunération peut être majorée de trois mois. Si l’indemnité de licenciement est supérieure à douze mois ou supérieure à dix-huit mois sur avis motivé du Comité de Rémunération, l’Assemblée Générale doit donner son accord préalable. Nonobstant, une clause de

non-concurrence peut-être négociée sur avis motivé du comité de nomination, dans ce cas pour compenser la perte éventuelle de revenu, une compensation de maximum six mois peut être octroyée.

Les administrateurs non exécutifs ont droit à une rémunération annuelle fixe, versée par mensualités. Cette rémunération couvre tous les frais, y compris les frais de déplacement, et son niveau dépend du rôle des administrateurs non exécutifs dans les différents comités spécialisés.

La banque a payé les rémunérations suivantes en 2022 :

Total des rémunérations (mio EUR)	Rémunération fixe	Rémunération variable
Administrateurs du Groupe Crelan	5,05	0,55

Rémunération totale de l'Identified Staff sur l'exercice 2022 (hors la rémunération des administrateurs non exécutifs)

POPULATION	Rémunération fixe	Rémunération variable	Prime d'entrée en service	Indemnité de licenciement		
				Payée	Attribuée	
<i>Administrateurs exécutifs</i>	3.010.937 €	417.100 €	€ -	69307,2	€ 173.268,00	Montant (EUR)
	6	6	0	1	1	# collaborateurs concernés
<i>Higher management (hors administrateurs exécutifs)</i>	683.190 €	122.089 €	€ -	€ -	€ -	Montant (EUR)
	3	3	0	0	0	# collaborateurs concernés
<i>Autre Identified Staff</i>	1.555.931 €	152.550 €	€ -	€ -	€ -	Montant (EUR)
	8	8	0	0	0	# collaborateurs concernés
Total	5.250.058 €	691.738 €	- €	69.307 €	173.268 €	Montant (EUR)
	17	17	0	1	1	# collaborateurs concernés

Population	Type de rémunération variable (attribuée)		Instruments financiers similaires aux actions	Autres types	Rémunération variable reportée		Payée	Récupérée
	Cash	Actions			Acquise	Attribuée		
<i>Executive Board Members</i>	230.960 €	N/A	N/A	186.140 €	281.738 €	148.912 €	242.893 €	€ -
<i>Higher management (beyond executive directors)</i>	122.089 €	N/A	N/A	- €	- €	- €	- €	€ -
<i>Other identified staff</i>	152.550 €	N/A	N/A	- €	- €	- €	- €	- €
Total	505.598 €	- €	- €	186.140 €	281.738 €	148.912 €	242.893 €	- €

Évaluation de la gouvernance

Dans le cadre des obligations en matière de gouvernance pour les institutions financières, y compris les exigences « fit & proper » pour les administrateurs, le Comité de Nomination a, au cours du premier trimestre de 2022, conformément à l'article 31 §2 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit, évalué la structure, la taille, la composition et les prestations du Conseil d'Administration et de ses comités.

Pour cet exercice d'évaluation, la banque a fait appel à l'expertise indépendante de Deloitte. L'enquête était basée sur des questionnaires écrits et des entretiens individuels et visait à :

- Définir les attentes des administrateurs quant au rôle et au fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités ;
- Répertorier les compétences et l'expertise des profils de gouvernance présents ;
- Identifier les pratiques de gouvernance au sein du Conseil d'Administration ;
- Suivre la mise en place des recommandations de l'évaluation précédente.

Sur la base des résultats de cet exercice, le Comité de Nomination a pu évaluer si toutes les connaissances, compétences, diversités et expériences sont présentes et équilibrées et a fait des recommandations au Conseil d'Administration concernant d'éventuels changements.

Crelan, une banque en évolution

Initiatives envers les clients

« ENSEMBLE POUR UNE AUTRE BANQUE »

Les trois marques du Groupe Crelan : Crelan, AXA Banque et Europabank ont toutes en commun de vouloir être proches du client, ce qui s'est à nouveau exprimé en 2022 de différentes manières.

En janvier 2022, le Groupe bancaire a élargi son offre d'investissement avec le lancement d'Econopolis Climate Fund, un investissement durable géré par notre partenaire Econopolis Wealth Management. Ce fonds, qui investit dans une quarantaine d'actions d'entreprises œuvrant pour un monde neutre sur le plan climatique, offre aux investisseurs une nouvelle possibilité de diversifier leur portefeuille durable.

En avril 2022, Crelan a lancé pour la troisième fois un concours photo pour les actionnaires coopérateurs de CrelanCo. Un jury a sélectionné 12 images, parmi les images présentées, pour illustrer le calendrier Crelan 2023. Début décembre, la banque a invité les gagnants à une réception conviviale et festive. Les gagnants des deux éditions précédentes étaient également présents cette fois-ci, car ils n'avaient pu recevoir que des félicitations électroniques en raison des restrictions liées au Covid-19.

Début mai 2022, les actionnaires coopérateurs de CrelanCo ont reçu un dividende de 3 % pour l'exercice 2021, une belle reconnaissance pour leur engagement envers le Groupe Crelan. En juillet, le magazine Test-Achats a attribué à Crelan le label "Meilleur du test" pour son crédit auto. En d'autres termes, le taux en ligne du crédit auto Crelan a obtenu le score le plus avantageux en moyenne sur les 12 mois précédant le test. Une bonne nouvelle pour les clients qui se sont adressés à leur agent Crelan pour financer la voiture de leurs rêves.

En août 2022, Crelan et AXA Bank ont décidé de soutenir les exploitants agricoles et horticoles qui ont subi des dommages en raison de la sécheresse prolongée. Les deux banques leur ont offert la possibilité de suspendre le remboursement du capital de leur crédit pendant un an. Cet engagement et le parrainage de diverses foires agricoles telles que Agriflanders et la Foire de Libramont au cours de l'année soulignent l'engagement du Groupe Crelan auprès des agriculteurs et horticulteurs belges.

Bien entendu, Crelan, AXA Banque et Europabank ont également participé aux mesures de soutien en matière d'énergie que le gouvernement et le secteur bancaire ont élaboré globalement pour les familles qui se sont retrouvées temporairement en difficulté en raison de l'augmentation des factures d'énergie. Mais Crelan et AXA Banque sont également allées plus loin pour leurs clients professionnels. Fin septembre 2022, les deux banques ont annoncé que les clients professionnels, dont la trésorerie était sous pression en raison de la hausse des prix de l'énergie, pouvaient bénéficier d'un prêt énergétique spécialement conçu à cet effet, à des conditions fortement réduites.

A partir du mois de septembre 2022, les clients d'AXA Bank Belgium intéressés par les actions coopératives de CrelanCo, pour autant qu'ils présentent le profil d'investissement adéquat, pouvaient également investir effectivement par l'intermédiaire de leur agence AXA Banque. De cette manière, les clients d'AXA Banque peuvent désormais s'engager financièrement pour l'avenir de la banque et faire partie de la communauté des actionnaires coopérateurs.

Toujours en septembre 2022, la banque a lancé pour la quatrième fois un programme d'achat groupé d'énergie pour les actionnaires coopérateurs de CrelanCo.

Le mardi 13 octobre 2022, plus de 12.000 investisseurs intéressés ont assisté au webinaire organisé par Crelan et AXA Bank sur l'impact des tensions géopolitiques et de la crise énergétique sur l'économie et le contexte d'investissement. Notre économiste en chef Bart Abeloos a partagé ses idées avec les téléspectateurs néerlandophones, le présentateur de Terzake et De Zevende Dag, la rédactrice en chef de Belang van Limburg Indra Dewitte et le professeur Jonathan Holslag. Pour les francophones, il s'agit de Christophe Deborsu, journaliste et présentateur de l'émission d'actualité « C'est pas tous les jours dimanche » sur RTL TVI et de l'économiste Étienne de Callataÿ.

Toujours pendant l'automne de 2022, les agents de Crelan et d'AXA Bank ont accueilli les cabinets comptables intéressés lors de réunions d'experts-comptables spécialement organisées dans tout le pays pour leur faire découvrir nos offres bancaires.

Pour l'ensemble de l'année 2022, les actionnaires coopérateurs ont à nouveau pu soutenir un projet qui leur tient à cœur grâce à une contribution financière accordée par la Fondation Crelan.

Enfin, pour que les épargnants puissent entamer l'année 2023 en beauté, Crelan et AXA Bank ont annoncé le 22 décembre 2022 que le taux d'intérêt sur les comptes d'épargne serait augmenté à partir du 16 janvier 2023. Cette première hausse des taux d'intérêt après une très longue période fait suite à l'augmentation des taux par la BCE.

UNE OFFRE DE PRODUITS ÉLARGIE GRÂCE À LA COLLABORATION AU SEIN DU GROUPE ET À DES PARTENARIATS

Partager les connaissances et le savoir-faire et de collaborer de la meilleure façon possible au sein du Groupe faisaient partie des principaux objectifs de l'acquisition d'AXA Bank Belgium. En effet, cela permettra de proposer aux clients une offre plus complète, de mieux les servir, plus rapidement et plus efficacement.

Crelan Groupe y a déjà travaillé tout au long de l'année 2022.

Collaboration avec Europabank

Nous appliquons les connaissances spécifiques qu'Europabank a acquises dans le traitement des transactions par carte et en tant que fournisseur de services financiers de renting et de leasing à l'ensemble du Groupe.

Les agences Crelan peuvent ainsi proposer à leurs clients professionnels les solutions de paiement d'Europabank via des terminaux ou en ligne. Elles mettent ces clients en contact avec une agence Europabank connectée à cet effet.

Les agences Crelan et Europabank peuvent également s'adresser mutuellement des clients pour le leasing et les crédits logement s'il apparaît que l'offre du partenaire correspond mieux aux besoins et au profil du client. Dans ce domaine, Eblease a encore élargi sa gamme de formules de renting pour y inclure des voitures d'occasion, des camionnettes, des camions, des véhicules agricoles et des équipements commerciaux tels que des excavatrices et des chargeuses sur pneus.

Europabank a organisé plusieurs sessions de présentation pour les agents d'AXA Banque en 2022 afin de leur présenter également ces propositions de coopération. Les agences Europabank et AXA Banque peuvent désormais travailler main dans la main et de la même manière.

Collaboration avec des partenaires

Afin d'offrir à leurs clients cibles - familles privées, indépendants, professions libérales, PME et agriculteurs et horticulteurs - une gamme complète de services financiers, Crelan et AXA Bank collaborent avec un certain nombre de partenaires privilégiés, tous ayant une solide réputation dans leur domaine.

L'offre des banques, à savoir les comptes courants, comptes d'épargne, bons du Trésor, comptes à terme et de facilités de crédit sera ainsi élargie aux produits d'investissement et aux formules d'assurance.

Partenariats pour les assurances vie et non-vie

Depuis octobre 2018, les agents Crelan sont en mesure de proposer à leurs clients la large et qualitative gamme d'**assurances vie** d'**Allianz**. Pour cela, la banque et Allianz ont conclu un accord de collaboration qui ont également été mis en place pour les agents d'AXA Bank en 2022.

AXA Bank Belgium faisait partie du Groupe AXA jusqu'au 31 décembre 2021. Historiquement, les agents d'AXA Bank travaillaient donc déjà depuis un certain temps avec l'assureur **AXA Belgium** pour l'offre d'**assurance non-vie**. Depuis janvier 2021, les agents Crelan peuvent également utiliser ce package très complet et performant. En effet, cette coopération faisait partie de l'accord global entre le Groupe AXA et le Groupe Crelan concernant la reprise d'AXA Bank.

Partenariats pour les placements bancaires

Crelan travaille en étroite collaboration avec **Econopolis Wealth Management**, la société de gestion de Geert Noels, depuis plus de dix ans. Cette collaboration comprend à la fois les compartiments de la SICAV Crelan Fund, dont Econopolis Wealth Management gère le portefeuille d'investissement, et les compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois EconoPolis Funds.

Crelan a également poursuivi son étroite collaboration avec **Amundi**. La banque commercialise une vaste sélection de fonds d'Amundi et de ses filiales. Amundi gère également le portefeuille d'investissement de la sicav Crelan Invest avec trois fonds profilés - Conservative, Balanced et Dynamic - qui investissent dans une large gamme d'actifs diversifiés, chacun répondant à un profil d'investisseur particulier avec son approche spécifique du risque. Ils adhèrent également à une approche durable et éthique.

Le gestionnaire d'actifs **AXA IM (AXA Investment Managers)** proposait depuis un certain temps des fonds pour l'offre de produits des agents d'AXA Banque. Depuis mai 2022, cette offre est également ouverte aux agents Crelan, tout comme les offres d'Econopolis Wealth Management et d'Amundi ont été ouvertes aux agents d'AXA Banque, élargissant ainsi l'offre pour les clients des deux banques.

Dans le domaine des produits structurés, Crelan collabore avec un certain nombre de partenaires privilégiés : BNP Paribas, Crédit Suisse, Société Générale, Natixis, Goldman Sachs et CACIB.

En ce qui concerne l'épargne-pension fiscalisée, Crelan distribue trois fonds d'épargne-pension (Crelan Pension Fund Sustainable Stability, Balanced et Growth) qui agissent comme feeder des fonds d'épargne-pension de BNP Paribas. En novembre 2019, ce fonds avait reçu le label « Towards sustainability ».

DE L'ATTENTION POUR LES PLACEMENTS DURABLES

Label de durabilité

Pour les consommateurs, la durabilité est de plus en plus importante, y compris pour les produits dans lesquels ils investissent.

Le terme « durabilité » pouvant souvent être interprété de différentes manières, la fédération du secteur financier, **Febelfin**, a élaboré une **norme de qualité** pour les produits financiers durables.

Les produits qui répondent à cette norme, et qui sont de préférence encore plus ambitieux, reçoivent un label de durabilité. Grâce à ce label, les consommateurs peuvent être sûrs que le produit répond à un certain nombre d'exigences de qualité et que leur argent va à des entreprises qui sont également réellement engagées dans la durabilité.

En tant que banques coopératives belges, Crelan et AXA Bank Belgium ont également le souci de la durabilité et souhaitent répondre à la demande croissante des clients pour des investissements socialement responsables. Ainsi, 19 fonds chez Crelan et 22 fonds chez AXA Bank Belgium ont reçu ce label de durabilité..

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Toujours dans le cadre des investissements durables, Crelan souhaite à terme composer sa gamme de fonds de manière à ce que la majorité des fonds soient conformes aux articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Les règles du SFDR sont conformes à la réglementation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) issue du Plan d'action pour le financement durable publié par la Commission européenne en 2018.

Elles visent à créer plus de transparence sur l'aspect de la durabilité et à fournir une protection adéquate aux investisseurs à cet égard. Ces règles s'appliquent à partir du 10 mars 2021 et imposent aux institutions financières, aux acteurs du marché et aux conseillers l'obligation de publier sur leurs sites internet des informations prédéfinies sur l'aspect durable de leurs investissements et de leurs politiques.

Selon l'article 6 du règlement SFDR, le prospectus dit OPCVM doit expliquer, au niveau du produit, comment l'acteur financier intègre les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et comment il évalue l'impact probable des risques de durabilité sur la performance du produit financier. Ces informations doivent être mises à la disposition de l'investisseur à un stade

précontractuel. Même si, selon le participant financier, aucun risque de durabilité ne s'applique, il doit l'expliquer brièvement.

Les articles 8 et 9 traitent spécifiquement des produits financiers qui favorisent la protection de l'environnement ou de la société ou qui visent un investissement durable. Dans le cas de l'article 9, l'impact doit également pouvoir être mesuré. Pour les fonds qui relèvent de ces articles, les documents précontractuels et les rapports périodiques doivent fournir des informations supplémentaires à l'investisseur. Il est donc clair que ces produits offrent la meilleure garantie à l'investisseur durable et c'est sur ces produits que Crelan veut concentrer son offre d'investissement.

Actuellement, 75 % de la gamme de fonds de Crelan se compose déjà de fonds répondant aux exigences de l'article 8 ou de l'article 9 de la réglementation SFDR.

De plus amples informations sur la manière dont les banques du groupe Crelan travaillent à une offre d'investissement durable sont disponibles dans le rapport sur le développement durable publié séparément. Ce rapport est accessible sur les sites suivants : www.crelan.be, www.axabank.be et www.europabank.be.

UN RÉSEAU D'AGENCES PROFESSIONNELLES AU SERVICE DU CLIENT

Au 31 décembre 2022, Crelan comptait 453 agences réparties sur l'ensemble du territoire belge, soit une diminution de 14 agences en 2022. Fin 2022, AXA Bank comptait 333 agences, soit 34 moins qu'en 2021.

Environ la moitié des agences sont équipées d'un ou plusieurs terminaux de selfbanking, généralement dotés de fonctionnalités étendues.

À l'exception de l'agence du siège social à Bruxelles, tous les points de vente de Crelan SA sont gérés par des agents indépendants qui connaissent bien le marché local et sont proches du client.

La proximité, l'approche personnelle et la continuité qu'offrent nos agents sont les atouts qui font que Crelan se distingue sur le marché. Outre les canaux numériques et les contacts avec des call centers, de nombreux clients considèrent toujours qu'il est important de pouvoir compter sur les conseils personnels d'un conseiller local de confiance qui connaît bien leur situation. Malgré la diminution du nombre d'agences, Crelan continue d'attacher une grande importance à une bonne présence locale.

DES CENTRES DE COMPÉTENCES POUR LE CONSEIL AUX ENTREPRENEURS

Crelan veut se distinguer grâce aux services bancaires de conseil. C'est pourquoi la banque accorde une grande attention à la formation de conseillers compétents et aussi proches que possible du client. Crelan veut également être une référence dans le domaine des services de conseil pour les clients professionnels : les entrepreneurs de l'agriculture, de l'horticulture et du secteur alimentaire d'une part, et les indépendants, les professions libérales et les PME locales d'autre part. Pour ce faire, Crelan travaille avec des centres de compétences spécialisés. Il s'agit d'agents qui, en plus de conseiller les clients particuliers, ont également acquis un grand savoir-faire dans l'assistance aux clients professionnels et sont donc les mieux placés pour les conseiller.

Les centres de compétences sont visibles grâce un « label » appliqué en vitrine extérieure.

Ils coopèrent également avec les agences de leur voisinage ne disposant pas de ces connaissances. Dans ce cas, par exemple, les clients professionnels peuvent continuer à compter sur leur agence de confiance pour les services de base, tandis qu'ils peuvent se tourner vers le centre de compétences pour des conseils spécialisés. En fonction des besoins du client, l'agence prendra contact avec le centre de compétences le plus proche.

Le modèle commercial des agents indépendants proches du client offre encore une marge de croissance considérable, également dans le segment de la clientèle professionnelle.

Crelan continue donc à investir dans les connaissances et les compétences des collaborateurs par le biais de la formation, avec l'intention d'augmenter encore le nombre de centres de compétences.

ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE NUMÉRIQUE

En 2022, Crelan a continué à investir dans l'expansion de ses services numériques et dans le « open banking » :

- **Aperçu Placements dans Crelan Mobile:**

Désormais les clients trouveront également un aperçu de leurs placements dans Crelan Mobile. Les possibilités suivantes sont proposées :

- un aperçu de tous les placements, y compris ceux dont le client est représentant légal ou le mandataire. Il est également possible d'imprimer cet aperçu ;
- un aperçu de tous les comptes-titres actifs, y compris les comptes-titres vides ;
- une indication de la devise dans laquelle l'investissement est effectué.

- **Attestation d'identification du compte bancaire**

Désormais, le client peut imprimer lui-même son attestation d'identification de compte bancaire, sans devoir la demander via son agence. Le client peut cliquer sur « confirmation d'identité bancaire » dans le menu sous le compte en question.

- **Export des relevés de dépenses par carte de crédit dans Excel**

Pour les utilisateurs de myCrelan (Pro), il est désormais possible d'exporter les dépenses effectuées via la carte de crédit Visa dans un fichier Excel ou PDF afin de les charger dans leur logiciel de comptabilité, par exemple.

Les clients peuvent également trouver rapidement des informations concernant la demande de versement des montants crédités sur les cartes de crédit vers le compte du client.

- **Changement du numéro de Cardstop**

Le numéro de Cardstop a changé depuis janvier 2022 et le client en a été informé au moyen d'une nouvelle bannière reprenant le nouveau numéro.

- **Optimalisation des données clients (AML)**

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML – anti money laundering), les banques doivent tenir à jour les données de leurs clients et leur demander régulièrement des données supplémentaires. Le questionnaire AML de Crelan a été complété avec des questions supplémentaires à propos de la FATCA, du CRS... et le workflow a été optimisé. Les clients peuvent consulter et modifier leurs données antérieures et dans le cas échéant ils reçoivent des questions supplémentaires à remplir. Le questionnaire est disponible dans myCrelan ainsi que dans Crelan

Initiatives envers le personnel

Au 31 décembre 2022, le Groupe Crelan compte 1.793 membres du personnel, dont 717 travaillent pour Crelan, 361 pour Europabank et 715 pour AXA Bank Belgium.

À côté de ce personnel salarié réparti dans les différentes entités du Groupe, 1.482 collaborateurs travaillent dans le réseau d'agents de Crelan et 1.331 dans celui d'AXA Bank Belgium avec le statut d'agent délégué ou d'employé salarié d'un agent délégué. En conséquence, le nombre total de collaborateurs pour le Groupe Crelan s'élève à 4.551.

RECRUTEMENT & MOBILITÉ INTERNE

En 2022, des efforts notables ont été consentis dans le domaine du recrutement. Depuis la reprise d'AXA Banque par Crelan, les postes vacants des deux banques ont été ouverts en commun et ont fait l'objet d'une promotion en interne. Parallèlement, en raison des nombreux projets au sein de la banque, ainsi que des départs à la retraite et des départs spontanés, la banque était à la recherche d'un grand nombre de nouveaux collaborateurs.

Au total, 111 postes ont été pourvus en 2022, dont 46 pour AXA Banque.

Plus de 40 % de ces postes vacants ont été pourvus grâce à la mobilité interne : des collaborateurs de la banque ont choisi de relever un nouveau défi et développent ainsi de nouvelles compétences, diversifient leur carrière et, en fin de compte, contribuent activement à leur propre capacité à l'emploi de manière durable.

La banque a également attiré 62 nouveaux collaborateurs qui ont commencé à travailler dans les différents domaines d'activité de la banque. En collaboration avec les responsables, de nombreux efforts sont déployés par le biais de séances d'information, de mentorat, de plans de formation et de moments d'accueil pour faire en sorte que ces nouveaux collègues s'intègrent rapidement.

DIVERSITÉ

Dans sa politique de ressources humaines et de recrutement, le groupe Crelan s'efforce également de refléter l'ensemble de la société et valorise donc la diversité. Chez Crelan, 52,2 % des collaborateurs sont des hommes et 47,8 % des femmes ; chez AXA Banque, ce rapport est inversé : 45,6 % d'hommes et 54,4 % de femmes.

Chez Crelan, 9,3 % des collaborateurs font partie de la tranche d'âge des 20-35 ans, 52,6 % de celle des 35-55 ans et 38,1 % de celle des 55 ans et plus. Chez AXA Banque, ces pourcentages sont respectivement de 12,2 %, 46,7 % et 41,1 %.

En termes de niveau de formation, chez Crelan, 23,7 % des collaborateurs sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire, 36,8 % sont diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire et 39,5 % sont diplômés de l'enseignement universitaire. Chez AXA Banque, ces chiffres sont respectivement de 21 %, 41,5 % et 37,5 %.

Chez Crelan, 12 nationalités sont représentées, chez AXA Bank, elles sont au nombre de 10.

TOP EMPLOYER : SEPT FOIS D’AFFILIÉE

En 2022, Crelan a de nouveau été reconnue comme Top Employer en Belgique. L'organisation internationale *Top Employer Institute* a décerné ce label à Crelan après un examen approfondi de sa stratégie en matière de ressources humaines au sens le plus large du terme.

Par exemple, la façon dont Crelan accueille et intègre de nouveaux collaborateurs, ainsi que l'accompagnement de carrière, l'apprentissage et le développement, les performances, le salaire et les avantages sociaux, le bien-être et la santé, le lieu de travail numérique et physique, le restaurant d'entreprise, la politique de mobilité, ... sont examinés en profondeur.

D'autre part, la manière dont Crelan communique à ses collaborateurs à propos des valeurs de l'entreprise, de la durabilité et de la responsabilité sociale de l'entreprise, du changement, ... est également prise en compte. Crelan a enregistré de grands progrès en tant qu'employeur en 2022, surtout dans ces derniers domaines, grâce à de nombreuses initiatives.

Chaque année, la barre pour recevoir et conserver ce label est placée un peu plus haut : la mesure dans laquelle Crelan poursuit son développement en tant qu'employeur et suit les dernières tendances et connaissances dans le domaine du travail dans ses politiques sont des éléments primordiaux.

Crelan est particulièrement fière d'avoir pu obtenir à nouveau cette reconnaissance, après un examen aussi approfondi.

ENSEMBLE DANS UNE ORGANISATION UNIFIÉE

Pour réussir le projet d'intégration avec AXA Banque, Crelan a choisi, entre autres, d'évoluer vers une structure organisationnelle unifiée avec une équipe de direction unifiée dès 2022. De cette manière, toutes les équipes, composées de collègues de Crelan et d'AXA Banque, seront déjà en mesure, grâce à une collaboration intensive et à un partage des connaissances entre les deux banques, de se consacrer pleinement à la préparation optimale de ce projet ambitieux.

Parallèlement, de nombreuses initiatives ont été prises pour stimuler l'esprit d'équipe et pour que les collaborateurs des deux banques apprennent à se connaître, telles que des réunions d'équipe, des speed dates, des moments de réseautage, des sorties en famille, ...

Bien entendu, la communication était également essentielle pour tenir les collaborateurs informés de l'avancement du projet d'intégration.

Enfin, en 2022, Crelan a également mis en place la *Pulse Survey*. De courtes enquêtes périodiques auprès de l'ensemble des collaborateurs permettent à la banque de savoir comment cela se passe sur le terrain : comment vont les travailleurs, comment vivent-ils leur contexte de travail au quotidien et de quoi ont-ils besoin pour continuer à donner le meilleur d'eux-mêmes ? De cette manière, les collaborateurs sont véritablement entendus sur les aspects qui les concernent. Et c'est bénéfique à la fois pour les travailleurs et pour l'employeur, surtout en cette période de changement intense

Début 2022, Mindlab a été lancé pour tous les travailleurs de la banque. Il s'agit d'une plateforme en ligne axée sur le bien-être mental, composée de différents modules (tels que Mieux dormir, Gérer le stress ou Mindfulness et méditation) qui permettent au personnel de travailler à l'amélioration de leur résilience mentale à leur propre rythme, quand et où cela leur convient. Plus de 150 modules ont déjà été suivis et, compte tenu du taux de satisfaction élevé, il a été décidé de continuer à proposer Mindlab à tout le personnel en 2023 également.

PROGRESSER ENSEMBLE DANS L'APPRENTISSAGE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'année 2022 a été plus que jamais placée sous le signe de l'apprentissage et du développement en commun. Dans ce cadre, l'harmonisation des politiques, des procédures, des budgets, des plateformes d'apprentissage et des ateliers de formation ont bien entendu été évoqués.

La nouvelle législation FSMA, plus stricte, a entraîné une augmentation considérable du nombre d'heures de formation pour notre personnel PCP et RD. Il n'est donc pas surprenant que les formations sur le thème de la banque de détail et de la banque d'affaires aient été les plus suivies en 2022.

Nous avons également lancé une offre linguistique avec des cours de néerlandais, de français et d'anglais. Environ quatre-vingts collègues enthousiastes et engagés ont participé à ces cours.

En 2022, le « leadership » et le « changement et la culture » ont été souvent abordés.

Ainsi, nos responsables ont participé à des ateliers « Change Coaching & Change Connection ». Nous avons également essayé d'aider au mieux nos responsables à guider leurs nouvelles équipes dans la structure organisationnelle unifiée, grâce à une nouvelle ligne directrice pour les accords d'équipe ou teamagreements.

Les membres du Cercle Crelan (les 40 cadres qui dépendent directement d'un membre du comité de direction) ont participé à plusieurs ateliers sur le changement et la culture. La « Semaine des valeurs » qui s'adressait à nos collaborateurs, complétée par le théâtre d'entreprise, a remporté un grand succès. Grâce à des groupes de discussion, nous restons en contact étroit avec nos travailleurs afin d'être constamment au courant de ce qui se passe sur le terrain et de voir comment prendre les mesures nécessaires.

L'apprentissage en ligne et numérique reste important. L'année dernière, nous avons donc mis la plateforme d'apprentissage GoodHabitZ sous les feux de la rampe et en avons ouvert l'accès aux collègues d'AXA Banque. La campagne « Snack & Learn » d'octobre 2022 a notamment permis d'augmenter le nombre d'utilisateurs et d'heures de formation en ligne.

Nous avons aussi consacré une large attention aux préparatifs du programme « Start to Lead » destiné aux responsables débutants, à la mise en place progressive d'une culture d'entreprise forte, au

leadership et aux préparatifs du projet « Learning Together » qui permet aux travailleurs de tirer le meilleur parti des nouvelles applications bancaires.

Développements informatiques et projets en cours de développement

UN ENVIRONNEMENT BANCAIRE SÛR

Un environnement informatique sûr exige une attention constante et des investissements importants. En 2021, il s'agissait notamment :

- D'un contrôle central des accès aux applications business critiques grâce au programme Identity & Access Management ;
- De la collaboration avec nos fournisseurs d'infrastructures et de services pour atteindre un degré encore plus élevé de réponse rapide, axée sur les solutions ;
- Du support de tous les composants logiciels.
- De l'amélioration de la sécurité des environnements informatiques de Crelan et d'AXA Banque grâce à l'élimination de la « dette technique » (ILR/ALR : Infrastructure and application lifecycle refreshment).
- Du screening en ligne des nouveaux clients
- De l'exécution de tests de reprise après sinistre avec une production complète sur un seul centre de données pendant une semaine

PROJETS RÉALISÉS

Au cours de l'année 2022, les collaborateurs de l'informatique ont réalisé les projets suivants entièrement sous leur propre gestion ou via l'externalisation, mais avec une coordination et un suivi au sein de Crelan :

- La vente d'actions coopératives par l'intermédiaire du réseau d'agents d'Axa Banque
- La refonte et l'extension de l'application de crédit pour les agences Creops, avec de nouvelles fonctionnalités, y compris la vente de crédits professionnels
- Le paiement de crédits par prélèvement automatique
- Des projets ESG
- ATM as a Service (passage d'un parc de distributeurs automatiques de billets géré en interne à un parc géré par l'entreprise commune Jofico, composée de Crelan, AXA Banque, Argenta, vdk banque et bpostbanque).

FAÇONNER LE LIEU DE TRAVAIL DE L'AVENIR

Dans le cadre de la stratégie sur la nouvelle façon de travailler (projet « projet new way of working »), nos collègues de l'informatique ont assuré le déploiement des nouveaux postes de travail au siège et dans les agences.

Ainsi, les agences disposent de nouveaux ordinateurs portables, avec Office 365 et de nouveaux écrans et imprimantes ont été installés. Tous les collaborateurs sont également passés à Microsoft Teams. Enfin, le déploiement vers le nouvel environnement Citrix a été lancé.

En 2023, Crelan poursuivra la mise en place de la nouvelle méthode de travail en continuant à mettre en place de nouveaux postes de travail au sein du réseau d'agents.

PRÉPARATION DU PROJET DE FUSION ; INTÉGRATION ET MIGRATION

En 2021, les collaborateurs du service informatique ont également poursuivi la préparation de l'intégration informatique d'AXA Banque :

- Accroître la maturité des processus clés;
- Affiner la méthodologie de développement, de test et de gestion des projets et ;
- Détailler les dispositions relatives à la planification et au budget ;
- Premières réalisations dans le cadre de la migration des données, telles que la mise en place d'un ODL et d'une ligne louée entre les centres de données de Crelan et d'AXA Bank.

La gestion du portefeuille

La politique financière et la politique d'investissement du portefeuille obligataire du Groupe Crelan est basée sur la sécurité et la sûreté.

Pour la politique financière, les risques de taux d'intérêt, d'option et de liquidité sont mesurés dans le cadre de divers scénarios de stress simulés. Le cadre des limites imposées et approuvées garantit qu'en aucun cas la rentabilité et la solvabilité ne puissent être compromises.

La politique d'investissement dans le portefeuille obligataire n'a pas changé en 2022. Le portefeuille fait partie du tampon d'actifs très liquides pour couvrir les périodes futures de stress de liquidité. En effet, les obligations sont facilement mobilisables en les utilisant comme garantie dans les prêts interbancaires.

Groupe Crelan, un groupe bancaire sûr

Au sein du Groupe Crelan, différents départements sont responsables de la gestion des risques. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des activités les plus importantes pour garantir que le Groupe Crelan est, et reste un groupe bancaire sûr.

Gestion générale des risques

Le Risk Management se concentre sur différentes spécialisations :

- Identification, mesure, surveillance et contrôle des risques crédit, financiers, opérationnels et de la sécurité IT ;
- Émission d'avis sur tous les grands dossiers de crédit ;
- Développement et validation des modèles internes utilisés dans le cadre de l'IRB (approche Internal Rating Based) et d'IFRS 9 ;
- Préparation, coordination et validation des rapports réglementaires tels que le RACI (Rapport Annuel Contrôles Internes), l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process), l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), le Recovery Plan, le rapport du troisième pilier...

La banque a créé différents comités de risques internes pour organiser au mieux la gestion des risques. Ces comités de risque contrôlent les risques crédit, financiers, opérationnels (y compris les contrôles permanents) et informatiques, ainsi que les risques liés aux entités.

La banque a également mis en place un Risk Appetite Framework qui tient compte d'un certain nombre d'indicateurs clés pour la solvabilité, la liquidité, la rentabilité et d'autres paramètres du portefeuille crédit. Le respect des limites est contrôlé au moins une fois par trimestre.

Début 2022, la crise du covid-19 a cédé la place à la crise énergétique. La banque a entrepris plusieurs analyses pour évaluer l'impact potentiel sur sa situation financière :

- l'identification des dossiers présentant un risque potentiel dans les segments professionnel et agricole;
- l'analyse de la capacité de remboursement des clients particuliers ;
- l'analyse d'impact à l'aide du test de résistance de la BCE.

À la fin de 2022, la banque dispose toujours d'un portefeuille de crédits sain et l'impact de la crise énergétique reste limité. Néanmoins, elle a opté pour une politique prudente et à la fin de l'année, elle a constitué des provisions supplémentaires pour couvrir les risques potentiels..

En 2022, une grande attention a été accordée à l'intégration prévue de Crelan et d'AXA Bank Belgium. Celle-ci aura un impact sur l'organisation du département Risk lui-même. Nous nous efforcerons d'intégrer les activités sur base de l'approche 'best of both worlds'. En outre, le département Risk suivra de près le processus d'intégration et migration afin que les risques associés à ce projet soient correctement gérés.

RISQUE DE CRÉDIT

Crelan maîtrise le risque de crédit sur base de la politique en matière de crédit, d'une part, et sur un système de séparation des fonctions dans l'activité crédits, d'autre part. Divers comités suivent ainsi «l'appétit pour le risque».

Les compétences en matière d'octroi de crédits sont réparties entre le Comité de Direction et le Comité des Engagements Crédits et ce, selon les différents niveaux d'encours crédit et de notation des clients. Il existe, par ailleurs, une délégation de compétences au sein du département crédits.

Le Comité de Surveillance crédits est compétent pour la gestion de l'encours crédit, notamment pour les crédits sur la « liste des crédits sous surveillance ».

Le Comité des Provisions Crédits est compétent pour placer des clients sous statut de « défaut qualitatif », pour fixer et adapter des réductions de valeur, pour dénoncer des crédits et amortir des créances.

Les limites en matière de crédit sont actualisées tous les ans dans le cadre du risque de crédit global de la Banque et sont approuvées par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration.

Le risque de crédit est géré à l'aide de modèles de rating qui attribuent un score à chaque client ayant un crédit. Le rating du client est crucial pour les décisions en matière d'octroi et de gestion des crédits. La performance de ceux-ci est suivie régulièrement et les résultats sont validés et approuvés par le Lending Risk Committee (LRC).

Pour chaque dossier relevant de la compétence du Comité des Engagements Crédits et/ou du Comité de Direction, un conseil indépendant du Risk Magement est indispensable.

Au cours de l'année 2022, Crelan et AXA Bank ont entièrement harmonisé leurs politiques de crédit.

RISQUE DE TAUX, DE LIQUIDITÉ ET DE MARCHÉ

Les deux banques ont également harmonisé leurs principaux indicateurs de risque au cours de l'année 2022, en ce qui concerne les risques de taux d'intérêt, de liquidité et de marché.

Le suivi des risques financiers de toutes les entités bancaires se déroule par conséquent via un système centralisé. La structure du Groupe est de cette façon renforcée par le biais du suivi financier des risques et toutes les filiales sont intégrées opérationnellement dans la politique financière et le suivi des risques du Groupe.

Le département BSM (Balance Sheet Management) est responsable du suivi du risque de taux, du risque d'option et du risque de liquidité au sein de la Banque. Le développement des modèles servant à l'identification, à l'analyse, à la surveillance et au rapportage de ces risques au sein de la Banque est réalisé par ce département. Le Risk Management joue le rôle de validateur de ces modèles.

Le risque de taux est couvert par des instruments financiers tels que les interest rate swaps, caps et swaptions.

Aussi bien l'écart de taux fixe interne que le rapportage réglementaire du risque de taux sont contrôlés par le Risk Management.

La responsabilité de la gestion et du rapportage des risques financiers, ainsi que le contrôle des limites applicables se trouvent, en première instance, auprès des différents domaines eux-mêmes. Risk Management est responsable du contrôle en deuxième ligne de ces limites financières en validant de manière indépendante les données communiquées par le département BSM. De cette façon, Crelan veut exclure les erreurs dans les rapports destinés aux autorités de régulation, au Comité Balance Sheet Risk, au Comité de Direction et au Conseil d'Administration.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Un mécanisme d'avertissement existe pour dépister les incidents opérationnels importants. L'équipe Operational Risk Management met également en place des indicateurs-clés pour examiner dans quelle mesure les processus sont sensibles au risque et pour surveiller la qualité des rapports d'incidents par les différentes directions.

Les systèmes de contrôle sont basés, entre autres, sur une cartographie détaillée des risques (Entreprise Risk Management) avec pour objectif :

- de décrire les processus sous forme de flowcharts ;
- d'identifier les risques inhérents et les contrôles existants ;
- d'identifier les risques résiduels ;
- d'élaborer des mesures correctives appropriées pour les risques identifiés.

En 2022, la procédure relative au risque fournisseur et la procédure relative aux nouvelles activités et aux nouveaux produits de Crelan et d'AXA Banque ont été uniformisées.

LES RISQUES DE SÉCURITÉ IT

Le secteur financier est souvent la cible des cybercriminels. En tant que banque, nous avons l'obligation de surveiller en permanence les menaces et d'anticiper la matérialisation de certains risques de sécurité.

En 2022, l'accent a été mis sur le maintien du niveau de maturité en sécurité de la banque en vue de l'intégration de Crelan et d'AXA Bank.

En 2022 la banque a divisé ses activités de sécurité en deux niveaux, une première ligne qui se concentre sur le suivi opérationnel et une seconde ligne qui se concentre sur la description des risques, l'élaboration des politiques et la réalisation de contrôles. La banque a continué à travailler dans cette direction, fournissant ainsi un cadre renforcé.

La banque a également mis en place une plateforme d'apprentissage et de simulation d'hameçonnage en ligne. Par ailleurs, elle a établi une feuille de route visant à renforcer la sensibilisation en interne aux risques croissants de piratage et d'hameçonnage. Elle a notamment organisé des formations continues à la sécurité pour le personnel externe et interne. Ces initiatives se poursuivront en 2023.

Dans le cadre d'un programme d'amélioration continue avec des mesures et un suivi accrus, l'infrastructure de la banque a été davantage sécurisée. Divers projets relatifs à cette sécurité interne ont été réalisés. Ce programme est également axé sur les services électroniques à la clientèle et sur la sensibilisation des clients à la sécurité bancaire.

Les accords que nous avons conclus avec les fournisseurs sur la sécurité, entre autres, de la protection des données à caractère personnel et des activités externalisées ont été renforcés et strictement contrôlés.

Ces éléments font bien entendu l'objet d'un contrôle répété des première et deuxième lignes de défense.

Dans le cadre de la politique de continuité, une équipe combinée de gestion de crise, ainsi qu'un cadre de continuité ont été mis en place. La stratégie de continuité des deux banques a également été testée. En 2023, ces activités seront poursuivies et ont été renforcées..

Enfin, Crelan a investi dans la préparation de la future infrastructure et organisation de la banque en vue de l'intégration d'AXA Banque. Bien entendu, ces projets incluent dès le départ, sous l'œil attentif de la seconde ligne, une sécurité tournée vers l'avenir.

PLAN DE REDRESSEMENT

Crelan a élaboré un premier plan de redressement (recovery plan) selon les recommandations des autorités de contrôle.

Sur base des orientations de l'ABE, la banque a développé plusieurs indicateurs de risque dans les domaines de la solvabilité, de la liquidité et de la rentabilité. Pour chaque indicateur, des seuils d'alerte et un seuil critique de rétablissement ont été définis, de sorte qu'en cas de dépassement, des options de rétablissement puissent être enclenchées.

La banque a développé pour ce faire cinq scénarios : crise de solvabilité, crise de liquidité, scénario mixte, crise spécifique de la sécurité informatique et scénario ayant un impact sur le ratio de levier.

Pour ces cinq scénarios, une liste d'options de rétablissement possibles ont été identifiées, qui peuvent être mises en œuvre rapidement et, si nécessaire, simultanément.

Dans chacun de ces cas, les options de rétablissement poursuivies permettent au Groupe de sortir de la zone de danger.

ICAAP / ILAAP

Ces rapports ont pour but de vérifier si la banque dispose de fonds propres et de liquidités suffisants, ce qui est le cas.

Les fonds propres de la banque lui permettent, en effet, de supporter tous les risques découlant de ses activités, et sa position de liquidité est nettement supérieure aux minima légaux et lui permet de faire face aux scénarios de stress.

Le Groupe Crelan aborde l'adéquation du capital et des liquidités d'un point de vue réglementaire et économique (interne). En outre, la banque définit clairement sa stratégie en matière de capital et de liquidités ainsi que les exigences minimales auxquelles elle doit répondre dans des conditions de marché normales et des conditions de stress.

Crelan Groupe peut conclure qu'il dispose d'une position solide en termes de liquidités et de capital.

QUALITÉ DES DONNÉES

La banque a lancé un projet d'envergure visant à améliorer significativement la qualité des données utilisées dans ses processus opérationnels ainsi que dans le rapportage interne, externe et réglementaire.

Ce projet s'occupe de la gouvernance et de l'élaboration efficace, d'une part, et se concentre sur les données du portefeuille crédit afin de renforcer les processus de données, d'autre part.

Compliance

PRÉVENTION DU BLANCHIMENT DE CAPITAUX

En 2022, une grande attention a été portée à l'harmonisation du fonctionnement global autour de la lutte contre le blanchiment. Pour l'ensemble du Groupe Crelan, la Direction Compliance a défini des lignes de conduites dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les sanctions et embargos et de la politique de prévention en matière fiscale.

FORMATION ET SENSIBILISATION

Compliance a également pris de nombreuses initiatives dans le domaine de la formation et de la sensibilisation. Diverses formations ont été organisées pour le personnel du siège et du réseau d'agences, notamment sur la protection des investisseurs, les préférences en matière d'investissement et de développement durable, la gestion des produits d'investissement, la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les sanctions et embargos et la politique de prévention en matière fiscale.

En outre, les membres du nouveau Comité des risques ont reçu une formation sur le fonctionnement et les responsabilités de la fonction de Compliance.

La lettre d'information mensuelle sur la conformité destinée aux collaborateurs aborde divers sujets liés à la conformité et aux changements dans ce qui a trait à la conformité.

Dans le cadre des formations et de l'intégration de la culture de la conformité au sein du Groupe, un réseau de correspondants de conformité pour le groupe Crelan a été mis en place à la demande du Comité de Direction. Ce réseau est actif depuis décembre 2022.

PROTECTION DES INVESTISSEURS

Les mesures de protection des investisseurs ont été renforcées grâce à la nouvelle application informatique pour le conseil en investissement et les ordres d'investissement, mise en œuvre en

2021. L'accent a également été mis sur la poursuite du déploiement des préférences en matière de durabilité des investisseurs.

Autres mesures prises en 2022 :

- Une adaptation des mesures de protection des investisseurs et des contrôles en la matière dans le cadre du lancement de la nouvelle offre d'actions coopératives de CrelanCo dans le réseau d'agences d'AXA Bank Belgium;
- Une mise à jour et le renforcement du cadre d'approbation et d'examen des (nouveaux) produits d'investissement;
- L'affinement et la mise à jour des politiques, processus et procédures en matière de conflits d'intérêts. Ce processus se poursuivra au cours de l'année 2023.

Audit interne

La mission générale et les valeurs de l'Audit Interne sont décrites dans la Charte de l'Audit. Les rôles et responsabilités repris dans la Charte de l'Audit et dans la Charte du Comité d'Audit sont en concordance avec la loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

L'Audit Interne fournit, au Conseil d'Administration, via le Comité d'Audit, et au Comité de Direction, d'une façon indépendante, une assurance raisonnable au sujet de la qualité et de l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques, des systèmes et processus de bonne gouvernance de la banque.

Le rayon d'action de l'Audit Interne comprend l'ensemble du Groupe. Les missions réalisées par l'audit interne en 2022 ont couvert différents domaines : modèles de crédit IRB, conformité, crédit, informatique, etc. L'intégration d'AXA Banque a également été un objectif majeur avec les missions d'audit nécessaires.

Dans le contexte d'une approche 'Risk Based Auditing', l'Audit Interne a aussi mis à jour, en 2021, « l'Univers Audit », à la suite des nouvelles réglementations et des activités nouvelles ou modifiées.

Les missions de l'Audit Interne, en 2022, portaient sur différents domaines parmi lesquels les modèles de crédit IRB, Compliance, les Crédits, l'IT... L'intégration d'AXA Banque a également requis une attention majeure, avec les missions d'audit nécessaires.

L'Audit Interne assure également le suivi des mesures correctives. L'état d'avancement des recommandations fait l'objet d'un suivi et d'un rapport périodiques, tant au Comité de Direction qu'au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit.

Inspection du Réseau

La direction Inspection contrôle le bon fonctionnement des agences indépendantes en collectant des informations à différents niveaux. Cette information lui permet de contrôler si la gestion de l'agence a lieu selon les exigences de la Banque.

D'une part, une équipe d'inspecteurs effectue des contrôles sur place, en agence, où a lieu une inspection globale inopinée de différents thèmes : précision de la trésorerie existante, exhaustivité de l'administration de l'agence, traitement des documents comptables, respect de la législation en matière de compliance et autre, traitement des dossiers crédits...

De plus, les inspecteurs se rendent également dans les agences dans le cadre de contrôles de caisses, de contrôles de coffres-forts et du respect des dispositions légale et d'audits spécifiques ou d'inspections thématiques. Au cours des deux dernières années, la crise du COVID-19 a imposé certaines restrictions aux visites physiques et aux contrôles dans les agences. Ces restrictions ont à nouveau complètement disparu au cours de l'année 2022.

En 2022, l'Inspection a commencé à travailler sur un modèle d'inspection harmonisé pour AXA Bank et Crelan. Ce modèle reposera sur trois piliers de contrôle : le bon fonctionnement administratif de l'agence, la santé financière et le respect des accords essentiels entre la Banque et ses agents mandatés.

En outre, ce modèle prévoit également des contrôles de base périodiques au siège, notamment pour vérifier les transactions en espèces et la santé financière des agents. Ces contrôles portent sur des questions très spécifiques comme le screening préalable de candidats agents et des candidats collaborateurs d'agence, le traitement des plaintes dans lesquelles intervient un agent ou un collaborateur d'agence, les confirmations de soldes, les contrôles après hold-up...

En plus, l'Inspection est responsable de la préparation, de la mise à jour et de la coordination de la Charte de Crelan, décrivant les principaux accords entre la Banque et les agences indépendantes. La Charte sert de référence importante pour arriver à une collaboration correcte entre l'agent et la Banque, de sorte que les dispositions légales et réglementaires soient respectées d'une part, et que, d'autre part, les clients soient servis correctement et efficacement.

La fréquence des contrôles et la nature des enquêtes et inspections sont dirigées à partir de ce que l'on appelle le modèle de qualité de l'Inspection. Les résultats des enquêtes fournissent un score de risque – divisé en cinq catégories de low à high risk – qui est attribué à chaque agence sur base de trois éléments correspondant aux trois piliers susmentionnés du système d'inspection harmonisé : la précision administrative et comptable, la santé financière et les violations de la Charte de Crelan.

En 2022, la banque a commencé à diffuser périodiquement une lettre d'information électronique. Les inspecteurs sont chargés de l'envoyer aux agents de leur secteur de contrôle. Dans la lettre d'information, ils mettent l'accent sur l'actualisation des exigences administratives ou réglementaires spécifiques, qui feront également l'objet d'une attention particulière lors d'une inspection ultérieure.

Le COK (Comité pour le suivi du modèle de qualité) suit, en première instance, les constatations des différents contrôles et détermine quelles actions correctives sont précisément nécessaires en réaction aux éventuels signaux d'alerte. En plus, le COK traite les plaintes lorsque l'implication de l'agent est mise en question, et discute de toute anomalie identifiée par une autre direction, afin de décider de l'action appropriée à prendre envers l'agent.

En cas de dépassement de pouvoir ou lorsque les constatations concernent plusieurs domaines, le COK renvoie le dossier au BAC (Comité d'intermédiation et conseil), qui dispose d'un plus grand pouvoir de décision. Le BAC est composé de deux membres du Comité de Direction et de représentants de Compliance, de la Direction Commerciale, des Affaires Juridiques et de l'Inspection. Les résultats des discussions au Comité BAC sont rapportés au Comité de Direction et au Comité d'Audit.

Crelan, une banque socialement engagée et durable

Un fonctionnement durable chez Crelan

LA DURABILITÉ EST DEVENUE UN AUTOMATISME

La durabilité est dans les gènes de Crelan. En raison de notre stratégie, de notre domaine d'activité et de notre taille limitée, notre fonctionnement est, par définition, déjà relativement durable.

Crelan est un acteur national qui se concentre sur les tâches essentielles de banquier, à savoir la conversion des fonds qui lui sont confiés par les épargnants et les investisseurs en crédits pour les familles et les entrepreneurs privés belges. En d'autres termes, Crelan ne tire pas de revenus de transactions spéculatives, mais soutient pleinement les initiatives locales de ses clients.

En tant que banque coopérative, Crelan n'est pas cotée en bourse. Comme toute entreprise, nous voulons nous développer et créer de la valeur ajoutée, mais nous pouvons le faire à notre propre rythme. Les décisions sont toujours prises dans une perspective à long terme et à partir d'une attitude prudente afin de préserver les intérêts de la banque, de ses collaborateurs, de ses clients et de ses actionnaires coopérateurs.

LA DURABILITÉ EN PRATIQUE

Crelan s'efforce d'adopter une approche pragmatique de l'aspect de la durabilité en accordant une attention continue à la transition vers un mode de vie respectueux du climat.

Crelan traduit ce principe en une attention concrète pour :

- une durabilité continue de sa gamme de produits et de services ;
- un service et des conseils honnêtes, compétents et personnalisés pour ses clients ;
- une rémunération correcte pour ses actionnaires coopérateurs ;
- un environnement de travail agréable et motivant pour ses collaborateurs ;
- des investissements écologiques dans ses bâtiments et services facilitaires ;
- le sponsoring de plusieurs champions talentueux et la formation de jeunes athlètes en cyclo-cross, basket-ball et athlétisme ;
- une contribution à la société dans laquelle elle est active par le biais de la Crelan Foundation ;
- une participation au capital et un prêt à Incofin, un fonds spécialisé dans la microfinance dans les pays du tiers monde.

Pour des informations plus concrètes sur notre fonctionnement durable, nous invitons le lecteur à consulter notre rapport annuel de durabilité. Ces rapports peuvent être consultés sur le [site internet](#) de Crelan.

SPONSORING SPORTIF

Crelan considère le sport comme un élément important d'un mode de vie sain et équilibré et comme un facteur de cohésion sociale rapprochant les gens. Le fair-play et l'esprit d'équipe sont des valeurs admirables que Crelan est heureux de soutenir.

Crelan est depuis longtemps active en tant que sponsor de plusieurs disciplines sportives. La banque choisit consciemment des disciplines où il y a une grande interaction entre les athlètes et les supporters. Les athlètes sponsorisés sont impliqués professionnellement dans leur discipline, visent des résultats et sont en même temps proches de leurs supporters. Ce sont des valeurs auxquelles Crelan s'identifie parfaitement.

Basket-ball

Crelan sur le parquet avec les **Belgian Cats et les Belgian Lions !**

Depuis mai 2019, Crelan soutient notre fierté nationale en basket-ball : les Belgian Cats et les Belgian Lions. En collaboration avec la Fédération Belge de Basket-ball, Crelan veut continuer à contribuer à construire le succès des Cats & Lions. Crelan investit également dans l'avenir, et est le seul sponsor principal des Young Belgian Cats & Lions (U20) et de l'équipe nationale 3x3, la nouvelle version populaire 'street' du basket-ball classique. Le soutien professionnel des jeunes talents belges est ici d'une importance cruciale. Ces initiatives soulignent l'engagement à long terme de Crelan envers le basket-ball belge.

A côté de la variante 5x5, Crelan est un partenaire important du 3x3 street basket-ball.

En 2022, nous étions le partenaire principal de la Coupe du monde Crelan FIBA 3x3 à Anvers. Une semaine entière a été consacrée à la Coupe du Monde 3x3 dans le centre d'Anvers, avec une présence importante de Crelan. Malheureusement, malgré l'engouement du public, les Cats & Lions ne sont pas montés sur le podium.

En outre, en 2022, Crelan a de nouveau été le partenaire titre du Crelan 3x3 Masters, le tournoi belge de 3x3 qui rassemble les jeunes et moins jeunes talents du basket-ball sur les terrains de 10 villes pendant les mois d'été.

Cyclo-cross

Crelan est active en tant que sponsor dans le cyclisme depuis 2000, initialement sous le nom de Crédit Agricole. La philosophie a toujours été de donner aux jeunes talents du cyclisme belge la possibilité de se développer et d'être entourés dans leur équipe par quelques valeurs établies.

Depuis septembre 2022, Crelan est le sponsor principal de l'équipe de cyclocross Crelan - Fristads. L'équipe locale se compose de talents tels que Joran Wyseure, Emiel Verstrynge, Xaydee Van Sinaey et Julie De Wilde, aux côtés de noms établis tels que Laurens Sweeck (ancien champion de Belgique) et Sanne Cant (multiple championne de Belgique et championne du monde). En plus de soutenir l'élite, la banque s'engage également dans le programme d'entraînement des équipes de jeunes U23 pour donner toutes leurs chances de développement aux jeunes talents belges du cyclo-cross.

En 2022, Sanne Cant a remporté son 13e titre belge consécutif chez les dames élites et Emiel Verstrynge le titre européen chez les moins de 23 ans.

Cyclisme

Après 4,5 ans d'absence, Crelan est de retour en tant que sponsor dans le milieu du cyclisme sur route. Depuis le 1er juillet 2022, Crelan est le partenaire bancaire de l'équipe belge World Tour : Alpecin Deceuninck. Crelan devient ainsi le témoin privilégié de succès tels que la victoire de Jasper Philipsen sur les Champs-Élysées lors de la dernière étape du Tour de France et la victoire de Gianni Vermeersch avec le maillot arc-en-ciel Gravel, en plus des victoires sur le terrain de Mathieu van der Poel, Ceylin Alvarado et Puck Pieterse, entre autres.

Athlétisme

Depuis 2011, Crelan est le partenaire fidèle de la **famille Borlée**, qui figure parmi les leaders mondiaux du 400m et du 4x400m. En tant qu'ambassadeurs de la marque Crelan, Kevin, Jonathan et Dylan sont restés extrêmement accessibles et ouverts envers leurs supporters, même s'ils sont au sommet de l'athlétisme international depuis 10 ans. Et c'est justement ce que Crelan juge si important, à savoir fournir un service passionné et professionnel à ses clients dans une relation de confiance personnalisée

2022 a été une année faste pour la famille Borlée, qui a remporté de nombreuses médailles lors des championnats internationaux :

- L'or aux Championnats du monde en salle à Belgrade
- L'argent aux Championnats d'Europe en plein air à Munich
- Le Bronze aux Championnats du monde en plein air à Eugene

Principaux risques et incertitudes

Le principal risque pour la banque à court et moyen terme est le risque lié à l'**exécution du programme d'intégration et de migration (I&M)**, dont l'objectif est l'inclusion d'AXA Banque au sein de Crelan et la migration des données d'AXA Banque vers l'environnement Crelan. Le département de gestion des risques suit de près ce programme d'intégration et de migration. Il est également important que la banque intégrée puisse entamer sa transformation immédiatement après la migration. Outre certains projets commerciaux clés (Fronteo prêts logement, Enterprise Risk management, outils numériques), des ressources suffisantes doivent être allouées à la (cyber) sécurité et à l'optimisation et à l'industrialisation des processus AML et KYC.

Outre les risques liés au programme I&M, le **modèle d'entreprise** de la banque est l'un de ses principaux risques. Si la simplicité du modèle actuel constitue un réel avantage, elle entraîne également un manque de diversification. Par conséquent, la banque court le risque que des conditions de marché défavorables ou une concurrence accrue sur certains marchés clés (par exemple, les prêts logement ou les produits d'investissement privés) affectent directement et matériellement le revenu net de la banque. Le contexte macroéconomique influence la rentabilité de la banque. En effet, elle cible le marché belge des particuliers et convertit l'épargne belge en crédits qui profitent à l'économie belge, principalement des crédits logement et, dans une moindre mesure, des crédits professionnels et des crédits à la consommation. En 2021, la pandémie de Covid-19 avait généré une forte incertitude quant aux conditions macroéconomiques. En 2022, le conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine a exercé une pression à la hausse sur les prix de l'énergie et a finalement amené à une augmentation de l'inflation.

L'impact à moyen terme de la pandémie de Covid-19 et des conflits géopolitiques sur la **qualité du portefeuille de crédits** reste incertain.

L'évolution du **paysage bancaire belge** est un facteur important de risque d'entreprises. Le comportement et les attentes des clients à l'égard de leur partenaire bancaire évoluent. S'il ne s'agit pas tant d'un risque que d'un fait, l'ampleur et la rapidité du changement restent incertaines. L'utilisation croissante de la technologie et la numérisation des services bancaires impliquent également une attention particulière à la sécurité de l'information, au cyber-risque et au risque lié à l'électronique. En outre, les banques sont de plus en plus confrontées au risque environnemental, social et de gouvernance (ESG), notamment en raison de l'impact négatif du changement climatique et du risque de transition qui y est associé.

L'influence du **cadre réglementaire et fiscal** sur les activités des deux banques est significative. Les modifications des réglementations ou des régimes fiscaux sont susceptibles d'avoir des retombées majeures, en particulier compte tenu de la simplicité de notre modèle d'entreprise et de notre concentration sur un nombre limité d'activités. Par exemple, le plancher réglementaire de 11 points de base sur les comptes d'épargne ou les mesures prudentielles de la BNB visant à augmenter les exigences de fonds propres pour les prêts logement ont eu des effets structurels sur les banques de détail qui convertissent l'épargne en prêts logement. Parmi les autres exemples d'évolution des réglementations ou des normes, on peut citer les exigences MREL (exigences minimales pour les fonds propres et les passifs éligibles), la finalisation de Bâle IV, l'IFRS9, l'EMIR (le règlement européen sur les infrastructures de marché), MiFID II, AMLD IV et V, RGPD, DORA (Digital Operational Resilience Act) ainsi que d'éventuelles nouvelles réglementations liées aux monnaies numériques des banques centrales.

En particulier, Crelan et AXA Bank s'engagent à adopter une approche de tolérance zéro à l'égard des risques mauvaise conduite et de déontologie. À cette fin, nous mettons en œuvre un programme

multidisciplinaire à l'échelle de la banque qui allie formation, certifications, contrôles et récompenses ou sanctions.

En général, les risques sont suivis et gérés dans le cadre du niveau de tolérance au risque défini par le conseil d'administration et conformément à la gouvernance des risques prescrite (comme décrit ci-dessus dans le chapitre « Groupe Crelan, un groupe bancaire sûr »).

Événements notables après 2022

En janvier 2023, nous avons émis avec succès une Senior Non-Preferred Note sur le marché pour 500 millions d'euros à 5 ans.

En janvier 2023, les projets concernant le futur réseau d'agences ont été présentés à tous les agents bancaires de Crelan et d'AXA Bank. Après la fusion effective entre Crelan et AXA Bank (laquelle est prévue en 2024), nous prévoyons d'avoir (encore) le réseau d'agences avec le plus grand nombre d'agences bancaires. Nous nous dirigeons vers des agences moins nombreuses mais plus grandes, avec plus d'expertise par agence. Le processus de détermination de l'impact numérique a commencé et sera anticipé dans les chiffres semestriels de juin 2023.

Au cours de la deuxième quinzaine de mars 2023, deux banques américaines ont connu des difficultés financières. Crelan n'a pas d'exposition directe à ces banques. À la suite de ces problèmes aux États-Unis, des incertitudes sont apparues concernant le Crédit Suisse, qui a dû être renfloué par le gouvernement suisse au cours du week-end du 18 mars. Actuellement, nous constatons que le secteur financier reste nerveux en Europe et aux États-Unis, mais la situation semble se stabiliser. Crelan suit de très près l'évolution de la situation. En général, la banque n'a pas d'exposition importante à d'autres banques pour lesquelles aucune garantie n'est échangée. L'échange de garanties réduit considérablement le risque de la banque. Au 24/03, un montant total de 7,3 millions d'euros se trouvait sur des comptes nostri vis-à-vis de deux banques européennes pour lesquelles aucune garantie n'a été échangée.

En termes d'impact indirect, Crelan a distribué à travers son réseau des billets garantis par plusieurs banques européennes. Si la banque en question faisait défaut, cela pourrait entraîner une perte en capital pour les clients qui ont acheté ces produits.

Aucun autre événement important n'est survenu depuis la date du bilan qui nécessite un ajustement des états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2022 ou des notes y afférentes.

Remerciements

Le premier jour de 2022, après l'acquisition d'AXA Bank Belgium, le Groupe Crelan a doublé de taille, et est devenu le cinquième groupe financier en ce qui concerne le total bilantaire parmi les banques de détail belges.

Cette acquisition est une nouvelle étape importante dans la longue et riche histoire de Crelan. Il s'agit d'une démarche réfléchie au bénéfice de Crelan et d'AXA Bank et de leurs clients.

Désormais, le Groupe Crelan pourra investir plus rapidement et plus efficacement dans son offre de services, car il sert deux fois plus de clients, 1,8 million pour être précis.

La combinaison de nos connaissances et de notre expérience est enrichissante et permettra sans aucun doute d'améliorer encore notre service et notre offre aux clients.

Dans un premier temps, cette reprise n'apportera que peu ou pas de changement pour les clients de Crelan et d'AXA Banque. Les deux marques continueront à opérer séparément sur le marché et les agences familières ainsi que les produits resteront disponibles.

Toutefois, à un stade ultérieur, le but est d'intégrer les deux banques et de poursuivre toutes les activités sous le logo de Crelan. Cette intégration est prévue pour le printemps 2024 et est actuellement minutieusement préparée par les collaborateurs de Crelan et d'AXA Bank. Nous avons l'ambition de faire en sorte que l'intégration soit la plus harmonieuse et la plus transparente possible pour nos clients.

Nous sommes très fiers de cette nouvelle étape dans le processus de croissance du Groupe Crelan. Nous voulons honorer la confiance que nous ont accordée les régulateurs financiers, la Banque Nationale de Belgique et la Banque Centrale Européenne en faisant de l'intégration un succès pour la banque, ses agents et ses clients.

Le fait que Crelan ait pu franchir cette étape n'est pas seulement le résultat d'une politique bien pensée, mais aussi des efforts et du dévouement de nos collaborateurs et de la confiance que nous accordent nos clients et nos actionnaires coopérateurs.

Au nom de tous les membres du Conseil d'Administration de CrelanCo SC et de Crelan SA, nous tenons à vous en remercier.

Luc Versele

Président du Conseil d'Administration

Crelan SA

Benoît Bayenet

Président du Conseil d'Administration

CrelanCo SC

Le rapport annuel du Groupe Crelan est édité en français et en néerlandais.
Il peut être consulté sur www.crelan.be.
Il est réalisé par le Secrétariat Général et Marketing & Communication du Groupe Crelan.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :
Eugeen Dieltiens, Secrétaire-Général : general.office@crelan.be.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Groupe Crelan pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Groupe Crelan (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 25 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Groupe Crelan, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 53.842.295.391 et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 158.199.554.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risque de crédit lié au portefeuille de prêts

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2022, la valeur du portefeuille de prêts du Groupe Crelan représente € 47.950.552.898 (brute, mesurée au coût amorti) et les réductions de valeur correspondantes s'élèvent à € 171.712.773. Ce portefeuille de prêts est principalement constitué de crédits accordés aux particuliers et aux entreprises.

Les réductions de valeur représentent la meilleure estimation du Groupe des pertes de crédit attendues, à la date de clôture. Elles sont calculées sur la base du risque de défaut sur différents horizons temporels, selon que le risque de crédit de l'emprunteur a augmenté de manière significative ou non depuis l'octroi du crédit :

- ▶ la réduction de valeur pour les expositions dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative (expositions dites "de stade 1") est basée sur les pertes de crédit attendues sur une période de 12 mois;
- ▶ la réduction de valeur pour les expositions ayant subi une augmentation significative du risque de crédit (expositions dites "de stade 2" et "de stade 3") est basée sur les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie du crédit.

Les calculs de pertes de crédit attendues sont des estimations, pondérées en fonction de la probabilité, de la valeur actuelle des pertes pécuniaires, pour lesquelles il est fait usage de modèles, des scénarios sont appliqués, et il est tenu compte d'une part des pertes historiques, et d'autre part d'informations prospectives. Les inputs pour ces modèles sont notamment basés sur les pourcentages de pertes historiques, sur les conditions des crédits et sur les projections de flux de trésorerie, un jugement étant appliqué afin de déterminer les hypothèses utilisées pour calculer les réductions de valeur.

Les principaux domaines de jugement dans ce processus sont les suivants :

- ▶ Les critères utilisés pour identifier les expositions présentant une augmentation significative du risque de crédit (et le «stade» correspondant).
- ▶ Les hypothèses utilisées dans le modèle de perte de crédit attendue, telles que la situation financière de l'emprunteur (et sa probabilité de défaut correspondante) et la perte qui serait subie en cas de défaut (qui dépend elle-même de la valeur recouvrable attendue de la garantie, le cas échéant).
- ▶ La prise en compte d'informations prospectives (au moyen de scénarios macro-économiques assortis de probabilités).
- ▶ Les ajustements manuels appliqués lorsque des paramètres ou des calculs basés sur ceux-ci ne sont pas considérés par la direction comme étant représentatifs du risque ou des conditions actuelles du portefeuille.

Les crédits et les réductions de valeur correspondantes étant significatifs pour le bilan et le résultat consolidés du Groupe, et étant donné le degré de jugement impliqué et l'incertitude y-relative quant à l'estimation des réductions de valeur, nous considérons qu'il s'agit là d'un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons évalué et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés au niveau de l'octroi du crédit, du processus de gestion du risque de crédit (y compris l'évaluation périodique des crédits, le suivi de la solvabilité des emprunteurs au moyen d'indicateurs tels que les dépassements d'échéance et les concessions accordées (« forbearance »), et la détermination du rating), du flux d'informations entre les systèmes sources et le calculateur des pertes de crédit attendues, ainsi que le développement et le monitoring des modèles (en particulier, le processus de validation indépendante).
 - ▶ Nous avons comparé l'inventaire des crédits sur lesquels les pertes de crédit attendues ont été calculées avec les emprunts inclus dans les comptes consolidés.
 - ▶ Pour les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons fait appel à nos spécialistes internes pour évaluer le caractère approprié de la méthodologie et la modélisation (à la lumière des exigences des normes IFRS).
 - ▶ Pour les réductions de valeur sur crédits déterminées sur une base individuelle, nous avons sélectionné un échantillon de crédits (en stades 2 et 3) et procédé à un examen détaillé des dossiers de crédit. Nous avons évalué si le Groupe
 - ▶ a appliqué sa politique en matière de risque de crédit.
 - ▶ a correctement estimé la qualité et le « stade » du crédit.
 - ▶ a correctement évalué les garanties reçues, le cas échéant, et
 - ▶ a correctement estimé la recouvrabilité du prêt et la réduction de valeur.
- ▶ Pour évaluer le caractère raisonnable des informations prospectives incorporées dans les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons passé en revue les prévisions et les probabilités allouées aux différents scénarios envisagés, et nous les avons comparées avec des éléments probants (informations économiques publiques), le cas échéant. En particulier, nous avons vérifié si ces informations prospectives tiennent suffisamment compte des impacts de la crise économique et de la hausse des prix de l'énergie et sont en ligne avec les anticipations de Produit Intérieur Brut et de taux de chômage telles que publiées par les régulateurs.
 - ▶ Pour évaluer la pertinence des ajustements manuels appliqués par la direction, nous avons considéré la possibilité que les dépréciations soient impactées par des événements ou des tendances qui ne sont pas pris en compte par les modèles du Groupe, ou par des limitations des données.
 - ▶ Nous avons examiné les conclusions de la Banque Centrale Européenne dans son examen « Asset Quality Review » et évalué dans quelle mesure ces conclusions influent sur les pertes de crédit attendues à enregistrer à la fin de l'année.
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et la précision des notes 4.4 et 7.2 des comptes consolidés conformément aux exigences des normes IFRS.

Evaluation des instruments dérivés et comptabilité de couverture

Description du point clé de l'audit

Le Groupe a conclu des swaps d'intérêt (IRS) et des options sur taux d'intérêt (caps et swaptions) afin de couvrir son risque d'intérêt. Ces dérivés sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Afin d'atténuer l'effet de cette réévaluation sur le compte de résultats, le Groupe a désigné la grande majorité de ces dérivés dans des relations de couverture du risque de taux d'intérêt de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers (« portfolio fair value hedging »), de telle sorte que les portefeuilles d'actifs financiers ou de passifs financiers couverts font également l'objet d'une réévaluation pour le risque couvert, enregistrée dans des lignes distinctes à l'actif ou au passif du bilan (« variation de la juste valeur des éléments couverts »).

Ces deux réévaluations (i.e. celle des dérivés de couverture, et celle des portefeuilles d'actifs ou passifs financiers couverts) se neutralisent au niveau du compte de résultats, n'y laissant comme effet net que l'éventuelle inefficacité de la relation de couverture.

Au 31 décembre 2022, les dérivés de couverture présentent des justes valeurs positives et négatives de respectivement € 2.631.507.974 et € 804.105.391, avant la compensation avec le « collatéral » correspondant reçu ou versé (voir note 4.16). Les réévaluations des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers couverts s'élèvent à respectivement € -3.149.398.494 et € 40.456.212. Une inefficacité de € 10.498.903 (bénéfice) a été enregistrée en compte de résultats.

Le risque d'audit réside d'une part dans la valorisation de ces dérivés (au moyen de techniques d'évaluation) et, d'autre part, dans l'application de la comptabilité de couverture (qui est très exigeante en terme de documentation, et dont les tests d'efficacité se basent notamment sur certaines hypothèses en matière de remboursements anticipés et de renégociations futures, pour certains types de prêts). Dès lors, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons comparé les justes valeurs des dérivés avec les valorisations communiquées par les contreparties, dans le cadre des conventions de « collatéralisation ». Avec l'aide de nos propres spécialistes en évaluation, nous avons évalué l'adéquation des modèles d'évaluation des dérivés, comparé les paramètres utilisés (courbe de taux, courbe de volatilité) avec des données de marché, et recalculé les justes valeurs d'un échantillon de dérivés.
- ▶ Nous avons apprécié le respect des conditions de compensation requises par IAS 32 et si cette compensation a été correctement calculée et présentée dans les Comptes Consolidés.
- ▶ Nous avons examiné la documentation de couverture existante afin d'évaluer si celle-ci était conforme aux exigences de la version « carved-out » de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union Européenne, et nous avons revu les tests d'efficacité réalisés par le Groupe pour évaluer si les relations de couverture sont toujours efficaces et si la partie inefficace de la couverture a été calculée avec exactitude. Plus particulièrement, nous avons comparé le volume des dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée avec le volume des prêts hypothécaires (et autres) couverts projeté sur les exercices à venir, compte tenu d'hypothèses de remboursements anticipés et de renégociations, afin d'identifier toute surcouverture éventuelle susceptible de compromettre en partie l'application de la comptabilité de couverture.
- ▶ Nous avons examiné le modèle de prévision des remboursements anticipés et des renégociations de prêts hypothécaires utilisé par le Groupe, et évalué son bon fonctionnement au cours des périodes récentes.
- ▶ Nous avons testé les feuilles de calcul utilisées par le Groupe pour gérer les modèles de couverture, afin de vérifier le caractère correct des écritures, et le traitement approprié des dérivés dont la valeur était non-nulle au moment de leur désignation comme instruments de couverture. Nous avons vérifié les rapprochements entre ces feuilles de calcul et, d'une part, les systèmes sources sous-jacents et, d'autre part, les Comptes Consolidés.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et la précision des notes 4.12, 4.14 et 7.3.1 des comptes consolidés conformément aux exigences des normes IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les

utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;

- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment

l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge (Révisée) complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- ▶ Ratios consolidés et Chiffres clés consolidés
- ▶ Données comptables consolidées

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe ne s'est pas basé sur un cadre de référence européen ou international reconnu. En outre, nous n'exprimons aucune assurance raisonnable sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

- ▶ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 6 avril 2023

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Jean-François Hubin *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

23JFH0142